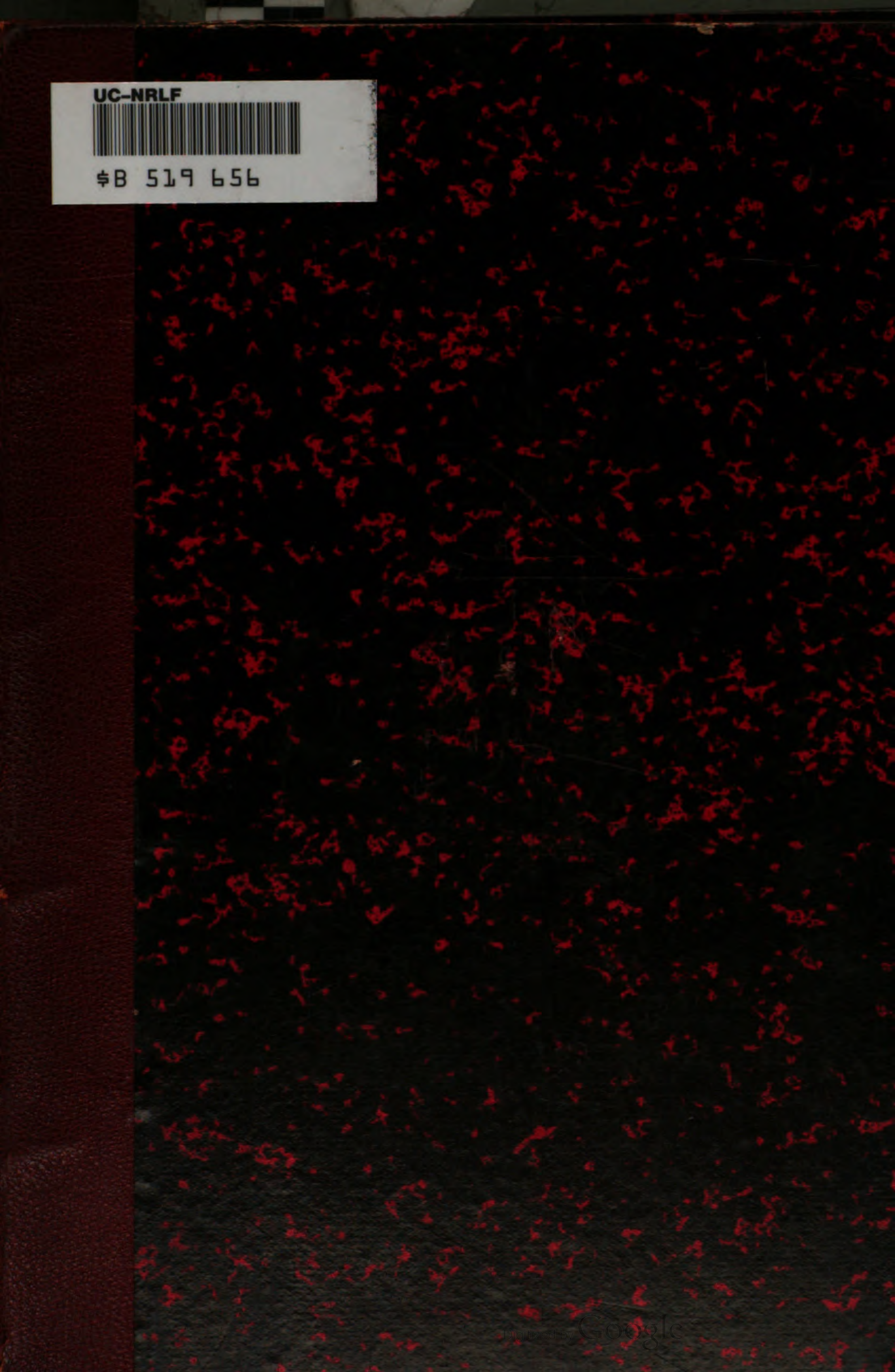
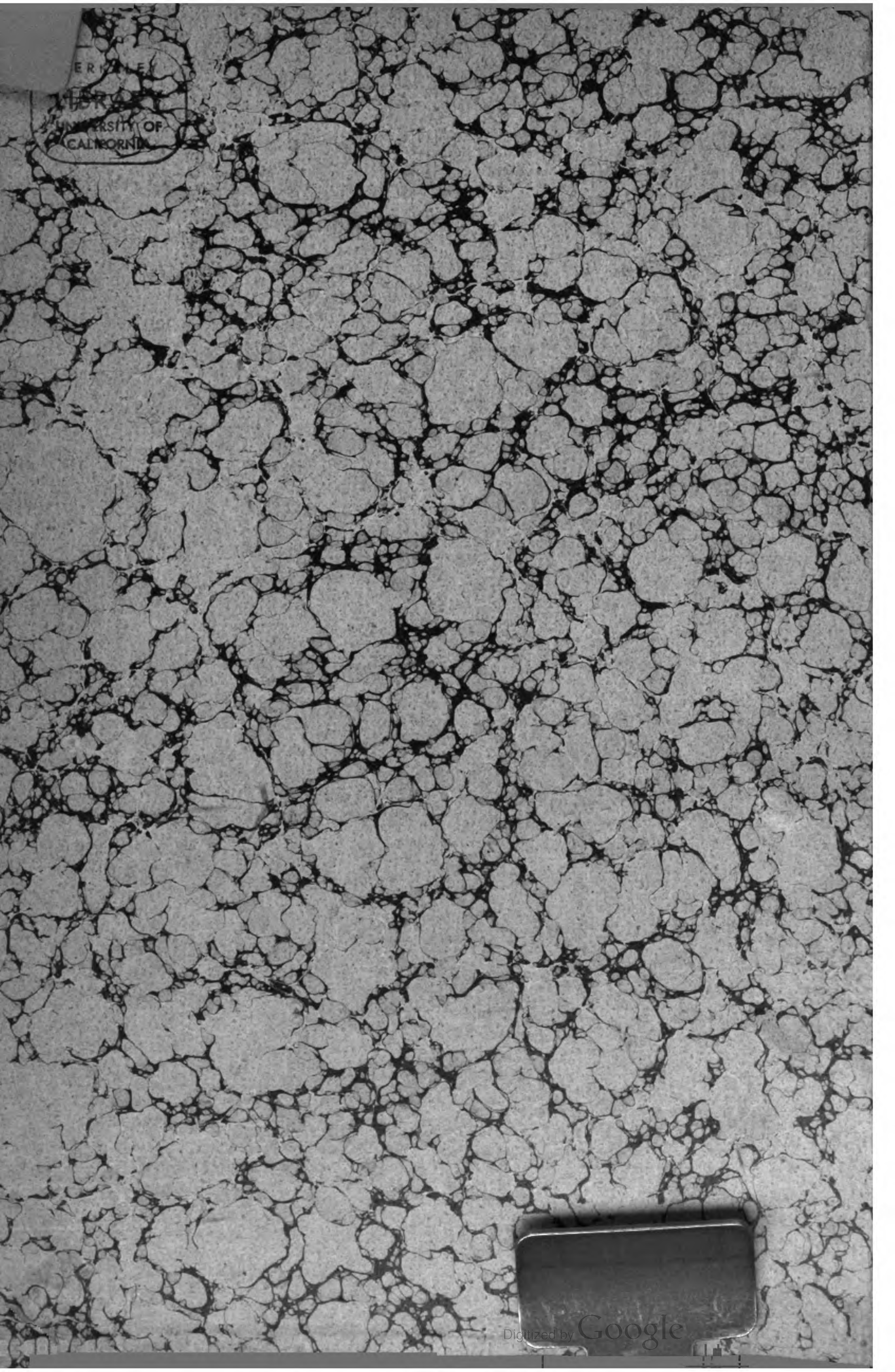
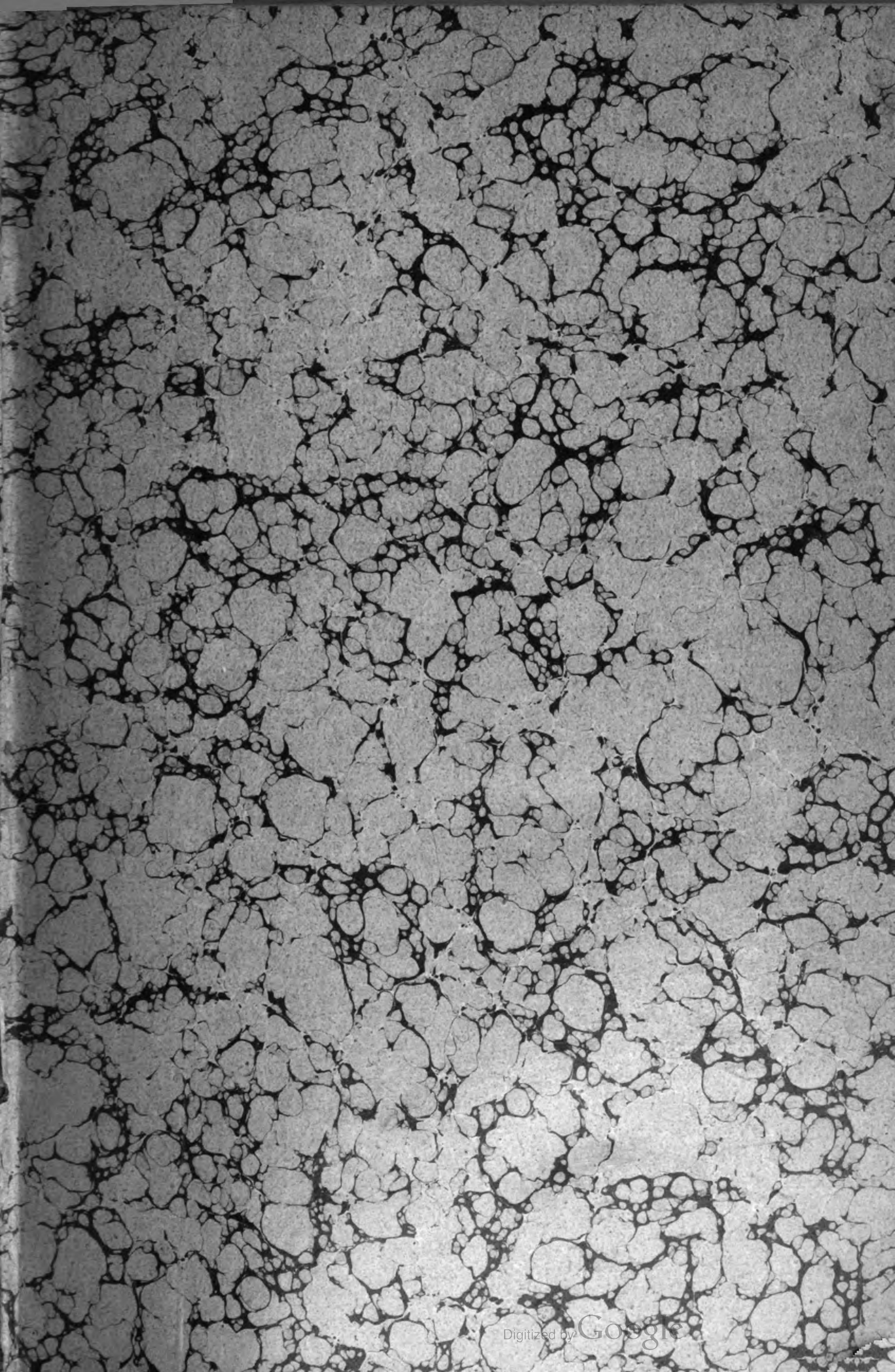



LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

DE L'HISTOIRE & DES ANTIQUITÉS

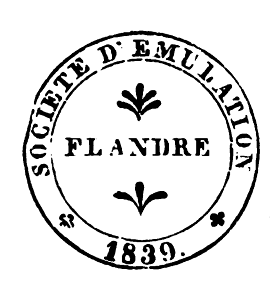
DE LA FLANDRE.

LIVe VOLUME DE LA COLLECTION

ANNÉE 1904

BRUGES
IMPRIMERIE DE LOUIS DE PLANCKE.
1905.

N° 8



LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE DE

L'HISTOIRE ET DES ANTIQUITÉS

DE LA FLANDRE.



Membres effectifs.

MESSIEURS :

1. Le baron MAURICE DE MAERE D'AERTRYCKE, ancien officier de cavalerie, adjoint d'État-Major, membre de la société d'histoire et d'archéologie de Gand et de la société d'archéologie de Bruxelles, au château d'Aertrycke.

2. ALFRED RONSE, ancien membre de la Chambre des Représentants, échevin de la ville de Bruges, officier de l'Ordre de Léopold, MEMBRE DU COMITÉ.

3. . . . .

4. EDOUARD HOUTART, docteur en philosophie et lettres, avocat, au château de Monceau-sur-Sambre.

5. JULES BROUCKAERT, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la croix civique de 1re classe, président du Mont de Piété, administrateur du bureau de bienfaisance de Courtrai, bibliophile, à Courtrai.

6. Le chanoine ARTHUR DE SCHREVEL, licencié en théologie, secrétaire de S. G. Mgr. l'Évêque de Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

7. J. EUTING, conservateur en chef de la bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg (Allemagne).

8. LOUIS GILLIODTS-VAN SEVEREN, docteur en droit, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique et de la Commission royale d'histoire, conservateur des archives de la ville de Bruges, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

MESSIEURS :

9. Le baron ARTHUR SURMONT DE VOLSBERGHE, ancien sénateur, ancien ministre de l'Industrie et du Travail, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Bruxelles.

10. JEAN VAN RUYMBEKE, bibliophile, membre correspondant de la Commission royale des monuments, bourgmestre d'Oedelem.

11. Le baron ERNEST VAN CALOEN, docteur en droit, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », échevin, à Bruges.

12. Le baron FRANÇOIS BETHUNE, professeur à l'Université catholique de Louvain.

13. L'abbé HENRI CLAEYS, membre de l'Académie royale flamande, curé de Saint-Nicolas, à Gand.

14. MAURICE HAECK, à Harlebeke.

15. L'abbé comte VAN DEN STEEN DE JEHAY, à Bruges.

16. JULIEN VAN CALOEN DE BASSEGHEM, membre de la Commission administrative des Hospices civils, à Bruges.

17. Le baron CHARLES GILLÈS DE PÉLICHY, avocat, docteur en sciences morales et historiques, docteur en sciences politiques et sociales, membre de la Chambre des Représentants, membre de la Société archéologique de Namur, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

18. Le chanoine AD. DUCLOS, membre-fondateur de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, membre d'honneur et membre du Comité de la Société archéologique de Bruges, membre honoraire de la société d'histoire et d'archéologie de Gand, membre du Cercle historique et archéologique de Courtrai, membre correspondant de la Commission royale des monuments, etc., à Bruges.

19. A. DIEGERICK, conservateur des archives de l'État, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Gand.

20. Mgr. le baron FELIX BETHUNE, archidiacre de la cathédrale de Bruges, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », chevalier de l'Ordre de Léopold, membre correspondant de la Commission royale des monuments, président de la Société archéologique de Bruges, membre fondateur de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, à Bruges.

21. L'abbé I. SPINCEMAILLE, vicaire de l'église de Ste-Marie Madeleine, à Bruges.

22. L'abbé JULES FERRANT, curé à Harlebeke.

23. HENRI PIRENNE, professeur à l'Université de Gand, membre de la Commission royale d'histoire, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Gand.



MESSIEURS :

24. Monseigneur GUSTAVE-JOSEPH WAFFELAERT, évêque de Bruges, docteur en théologie, prélat domestique de Sa Sainteté, officier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

25. Le vicomte ALBÉRIC DE MONTBLANC, ancien sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Ingelmunster.

26. Le Président du grand séminaire, à Bruges.

27. JULES LAMMENS, ancien sénateur, à Gand.

28. LÉON DE FOERE, docteur en droit, membre correspondant de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, membre honoraire de la Société archéologique de Touraine, à Bruges, SECRÉTAIRE DU COMITÉ.

29. Le comte AMÉDÉE VISART DE BOCARMÉ, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre de la ville de Bruges, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

30. Le comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM, sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, etc., à Bruxelles, PRÉSIDENT DU COMITÉ.

31. . . . .

32. Le Père Supérieur de la résidence des RR. PP. Jésuites, à Bruges.

33. Le chanoine HENRI ROMMEL, inspecteur des collèges épiscopaux, chevalier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix de Léon XIII « Pro Ecclesia et Pontifice », à Bruges, VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ.

34. Le R. P. CUTHBERT ROBINSON, de la Congrégation des Oblats de S[t] Charles, bachelier en théologie, à Bayswater, Londres.

35. Le baron HENRI KERVYN DE LETTENHOVE, chevalier de l'Ordre de Léopold, à S[t]-Michel.

36. EUSÈBE FEYS, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre correspondant de l'Académie héraldique italienne de Pise, professeur honoraire d'athénée, à Bruges.

37. Le chanoine ERNEST REMBRY, vicaire-général de S. G. Mgr. l'Évêque de Bruges, bachelier en droit canon, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Bruges.

38. FÉLIX DE COUSSEMAKER, docteur en droit, archiviste-paléographe, membre de la Commission historique du Nord, à Bailleul.

39. . . . .

40. FERDINAND VAN DER HAEGHEN, commandeur de l'Ordre de Léopold, chevalier des Ordres de l'Étoile Polaire et de la Couronne royale de Prusse etc., membre de l'Académie royale de Belgique, membre correspondant de la Commission royale des monuments, bibliothécaire de l'université, à Gand.

MESSIEURS :

41. Monseigneur ANTOINE STILLEMANS, évêque de Gand, docteur en théologie et en philosophie et lettres, officier de l'Ordre de Léopold, à Gand.

42. Le baron ALBERT VAN ZUYLEN VAN NYEVELT, docteur en droit, conservateur-adjoint des archives de l'État, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

43. CHARLES SENTROUL, docteur en philosophie, à Bruges.

44. ADILE MULLE DE TERSCHUEREN, sénateur, commandeur de l'Ordre de Léopold, à Thielt.

45. L'abbé JOSEPH VANDERMEERSCH, docteur en théologie et en philosophie et lettres, professeur au grand séminaire de Bruges.

46. A. J. WITTERYCK, éditeur, à Bruges.

47. Le chanoine HENRI VUYLSTEKE, directeur des Maricoles, à Bruges.

48. ARTHUR MERGHELYNCK, écuyer, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre titulaire du Comité flamand de France, de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres, membre suppléant du conseil héraldique de Belgique, à Ypres.

49. L'abbé H. L. MESSIAEN, curé à Westkerke.

50. L'abbé CAMILLE CALLEWAERT, licencié en droit canon, professeur au grand séminaire, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

51. Le baron BETHUNE, gouverneur de la Flandre occidentale, membre de l'Académie royale flamande, président de la Gilde de S. Thomas et S. Luc, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

52. Le baron ALBERT VAN CALOEN, docteur en droit, conseiller provincial de la Flandre occidentale, bourgmestre de Lophem.

53. WILFRID C. ROBINSON, membre de la « Royal Historical Society » de Londres, à Bruges, TRÉSORIER et BIBLIOTHÉCAIRE.

54. L'abbé LÉOPOLD SLOSSE, curé à Rumbeke.

55. Le chevalier AMAURY - JOSEPH - CHARLES DE GHELLINCK D'ELSEGHEM, chevalier de l'Ordre de Léopold, membre de la Société des Bibliophiles flamands à Gand, de la Société des Bibliophiles belges, de la Société archéologique de Mons et du Cercle archéologique d'Enghien, à Bruxelles.

56. GUILLAUME-LOUIS DE VREESE, docteur en philosophie et lettres, membre de l'Académie royale flamande de Belgique, membre de la Société de Littérature Neerlandaise à Leyde, chargé de cours à l'Université de Gand.

57. RAPHAEL DE SPOT, ancien sénateur, chevalier de l'Ordre de Léopold, à Furnes.

MESSIEURS :

58. Le Supérieur du petit séminaire, à Roulers.

59. L'abbé JULES VAN SUYT, curé de Noordschoote.

60. . . . .

61. HENRI FRAEYS, docteur en droit, à Bruges.

62. Le vicomte GEORGES DE NIEUPORT, bibliophile, à Poucque.

63. L'abbé E. DE VOS, sous-secrétaire de l'évêché, à Bruges.

64. L'abbé A. SIX, vicaire, à Lichtervelde.

65. J. OPDEDRINCK, curé, à Damme.

66. L'abbé ALPHONSE DE MEESTER, licencié en droit canon, professeur au grand séminaire, à Bruges, MEMBRE DU COMITÉ.

67. . . . .

68. L'abbé G. C. A. JUTEN, vicaire, au Sas de Gand.

Membres honoraires.

Messieurs :

1. Le R. Père Henri-Marie IWEINS, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre correspondant de la Société des antiquaires de la Morinie et du Comité flamand de France, à Louvain.
2. N. de PAUW, procureur général à la Cour d'appel de Gand, officier de l'Ordre de Léopold, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission des archives et de celle des monuments de la ville de Gand, du Cercle archéologique de Termonde, etc., à Gand.
3. Le R. P. J. VAN DEN GHEYN, de la Compagnie de Jésus, chevalier de l'Ordre de Léopold, conservateur à la bibliothèque royale, membre de la Société d'anthropologie et de la Société de géographie d'Anvers, à Bruxelles.

BULLETIN

d'histoire linguistique et littéraire des Pays-Bas.

—

1902-1903.

—

I.

Ouvrages généraux ; Biographie ; Bibliographie.

1. *Grundriss der romanischen Philologie...* herausgegeben von GUSTAV GRÖBER, Strasbourg, K.-J. Trübner, 1902, II Band, 1 Abtheilung, pp. 433-1286. — GUSTAV GRÖBER, *Französische Litteratur.*

Tous ceux qu'intéresse l'histoire littéraire de la France avant 1600, connaissent trop bien déjà les hautes qualités scientifiques du travail de M. Gröber pour qu'il soit besoin d'insister sur la nature et la valeur de son contenu; ils savent, en effet, que c'est une des contributions capitales de son *Grundriss*. En ce qui regarde spécialement les écrivains des Pays-Bas wallons, jamais certes l'on n'avait réuni autant de renseignements solides et puisés aux bonnes sources. Les pages qu'il leur consacre

disent combien a été grande la place qu'ils ont prise dans la littérature française, et cela surtout à la fin du moyen âge. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le chapitre relatif au XV[e] siècle et à la cour des ducs de Bourgogne(1). Mais il y a pour nous, ailleurs encore, bien des indications précieuses; elles se rapportent à des poètes, qui, étant d'un autre siècle ou d'une autre cour, appartiennent aussi à l'histoire littéraire de la Belgique, soit qu'ils aient vu le jour dans le pays, soit qu'ils y soient venus résider ou que, de l'étranger, ils aient mis leur plume au service de l'un de nos princes.

G. D.

2. J. Chot. ***L'évolution de l'art littéraire français en Belgique.* — *Revue des Cours et Conférences*,** XI[e] année, 1[re] série, pp. 313-332. Paris, 1902.

En livrant à l'impression ce cours professé à l'extension de l'Université libre de Bruxelles, M. Chot l'eût intitulé plus simplement et plus exactement : *Histoire de la littérature française en Belgique de 1830 à 1900.* Les quelques premières pages en effet qui, sous cette rubrique : *Le moyen âge littéraire. Période de développement et de décadence*, nous mènent jusqu'à « l'avènement définitif de la nation belge », ne sont guère qu'une aride énumération d'auteurs et d'œuvres, tous mis à peu près sur le même pied, quelquefois accompagnés d'une brève appréciation. Voici, par exemple, tout ce que le conférencier nous dira de Froissart historiographe (qu'il oublie de dater) : « Si, de même que Commines,

(1) *Burgund*, pp. 1126-1155. En tête de son étude, M. Gröber signale, pour toute bibliographie, la dissertation de M. Richter, *Die franz. Litteratur am Hofe der Herzöge von Burgund*, 1882. On n'aura pas de peine à voir le progrès que marque la savante contribution du professeur de Strasbourg.

Froissart, de Valenciennes, fut un chroniqueur brillant, on ne peut passer sous silence son art de poète charmant, sincère et modéré d'enthousiasme. Cette préoccupation constante de dire et d'écrire toujours avec vérité, même en poésie, permet de le considérer comme un esprit tout moderne » (p. 316). Le style même — une succession de phrasettes uniformes — donne l'impression d'une série de fiches sèchement transcrites et sans grand lien entre elles.

A relever cette idée, d'ailleurs ingénieuse (p. 317) : « Abandonnant un art qu'il proclamait puéril, le goût flamand s'était tourné vers la peinture. Celle-ci, plus clairement, plus rapidement, traduisait le sentiment, les visions de ce peuple amoureux de lumière. Memling et les primitifs, et, plus tard, les descriptifs, les réalistes, remplacèrent avantageusement, aux yeux de tous ces amateurs d'émotion spontanée et de couleur vibrante, les trouvères et leurs poèmes. La peinture pour longtemps tua la littérature ». Nous ne saurions croire à une aussi odieuse inimitié entre deux sœurs, partout ailleurs unies ; il faut, à notre avis, attribuer à une autre cause la décadence de la littérature belge en langue française, sur la fin du XVe siècle.

Nous n'avons point à analyser ici le reste de ce cours : il dépasse les limites chronologiques que s'est imposées le *Bulletin*. Nous ne pouvons pourtant nous empêcher de faire observer à M. Chot que ses appréciations enthousiastes des *maîtres* belges contemporains et ses récriminations contre *l'apathie du public belge*, appellent plus d'une restriction.

H. Gevelle.

3. *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, XVII. Bruxelles, Bruylant, 1903.

La lecture des notices de la *Biographie nationale*, devenue plus profitable, de beaucoup, depuis que M. Ferdinand Van der Haeghen en dirige d'une main ferme la publication, continue à rester pleine d'attrait (1). On y voit revivre une foule de personnages qui eurent leur moment de célébrité, puis tombèrent dans l'oubli ; on y fait la connaissance d'écrivains restés obscurs jusqu'ici et que les directeurs successifs de la publication ont découverts à la suite de laborieuses recherches.

Je reprends, dans la liste ci-après, les notices, contenues dans le tome XVII de la *Biographie*, qui s'occupent des *écrivains belges d'expression française* (2) antérieurs à 1830. Mon relevé pourra rendre quelques services en attendant que la commission académique qui publie notre panthéon national, ait muni son œuvre d'une bonne table des matières.

1. Col. 65-68. PERRET (ETIENNE), homme politique du XVIe siècle qui, à ses heures, fut poète ou, plutôt, rimailleur. Il publia, en 1578, un recueil de fables traduites des *Waerachtige fabulen der dieren*, d'Edouard de Dene (3). Quelques lignes critiques me seront permises. M. de Borchgrave a omis l'indication exacte du recueil néerlandais qui servit de modèle à Perret ; il cite, d'une manière tout aussi vague, une assertion du marquis de Queux de Saint-Hilaire (sans doute l'éditeur d'Eustache Deschamps). On aimerait aussi à être renseigné sur les

---

(1) Gaston Paris fit un jour cette boutade, aussi profonde que spirituelle, à propos du dictionnaire Godefroy : *On n'y apprend peut-être pas grand' chose, mais on s'y amuse toujours.* Je dirais volontiers de la *Biographie Nationale* qu'on n'y apprend pas de grandes choses, mais qu'on y trouve toujours de l'imprévu.

(2) L'expression est bien un peu belge, elle aussi.

(3) La notice de Perret est de la plume de M. le baron Emile de Borchgrave qui est, comme on sait, fort au courant de l'histoire politique du XVIe siècle ; elle est basée, entre autres, sur des documents originaux qui sont en sa possession.

travaux poétiques dont Etienne Perret s'occupa durant les dernières années de sa vie (après 1587).

2. Col. 112-114. Petit (Louis-Marie-Joseph). Poète, né à Mons en 1786; décédé en 1861. Notice signée: Léop. Devillers.

3. Col. 355-357. Philippron (Charles-Henri). Poète de circonstance, né à Binche en 1765, décédé en 1822. Signé: Ernest Matthieu.

4. Col. 406-407. Piérart (Adolphe). Poète et homme de lettres, né à Mons en 1793, décédé en 1850. Signé: Léop. Devillers.

5. Col. 418-421. Pierquin, dit de Gembloux (Claude-Charles), né à Bruxelles en 1798, décédé en 1863. Personnage singulier qui fut, tour à tour ou simultanément, révolutionnaire, bonapartiste et orléaniste, professeur, chansonnier, médecin, administrateur, archéologue, numismate, poète et dialectologue. On pourrait reprocher à l'auteur de la notice, M. A. Piters, de n'avoir pas précisé les fonctions d'*inspecteur de l'Université* de Grenoble, que Pierquin exerça à partir de décembre 1830; elles n'avaient qu'un rapport assez lointain avec celles des administrateurs-inspecteurs de nos universités belges. M. Piters semble bien s'être douté de la différence; il eût agi sagement en s'en rendant un compte exact. Son essai fût devenu d'ailleurs plus attrayant, s'il avait déterminé la place que Pierquin occupe parmi les premiers curieux de la langue française parlée; le *Grundriss* de M. Gröber (1re éd., I, p. 76) l'aurait mis sur la voie (1). Le sujet ne manque pas d'intérêt et je souhaite qu'il tente quelque romaniste.

6. Col. 431-432. Pierre de Douai ou, plutôt, comme le remarque M. M. Wilmotte, Perrot de Douai. Bonne notice sur un trouvère qui doit avoir habité Arras.

---

(1) La deuxième édition du *Grundriss* ne contient plus de notice sur Pierquin.

7. Col. 442-443. Pierre de Gand. M. M. Wilmotte, l'auteur de la notice, fait remarquer que l'unique chanson qui est attribuée à ce personnage, est certainement du roi de Navarre, Thibaut Ier de Champagne.

8. Col. 477-483. Pierssene (Jérémie), jurisconsulte et poète latin, flamand et français de la première moitié du XVIIe siècle. Notice signée : Léonard Willems.

9. Col. 534-535. Pinsar (Jacques-Joseph), poète wallon, quelque peu philologue et folkloriste, né à Liège en 1783, y décédé en 1853. Signé : Joseph Defrecheux.

10. Col. 555-556. Piré (Joseph-François-Antoine), littérateur latin et français, né à Rumes en 1778, décédé à Bruxelles en 1857. Signé : Edmond Deffernez.

11. Col. 761-764. Plasschaert (Jean-Baptiste-Joseph-Ghislain), né à Bruxelles en 1769, décédé à Louvain en 1821. Homme politique qui fit parfois de la littérature. Signé : E. Closson.

12. Col. 834-838. Plumyoen (Josse-Joseph) né à Ypres en 1692, y décédé en 1757. Érudit à peu près universel, qui se risqua un jour dans le domaine de l'épopée. Signé : Victor Chauvin.

13. Col. 905-909. Polit (Jean). Poète latin et français, voire italien, né à Liège vers 1554. *C'est lui qui régente le parnasse liégeois* à la fin du XVIe siècle, dit excellemment l'auteur de la notice, M. le baron de Chestret de Haneffe, et il mériterait bien que l'un de ses concitoyens lui fasse l'honneur d'une étude approfondie.

B. F. B.

4. J. Van den Gheyn, S. J. *Pour la Biographie nationale. Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, LVI, 5e série, t. IV, pp. 205-228, Anvers, **1902**.

5. J. Van den Gheyn, S. J. *Note complémentaire sur Henry Rommain. Ibid.*, pp. 301-304.

6. Maurice Houtart. *Deux biographies tournaisiennes; Henry Rommain (XVe siècle), Maximilien Hovine (XVIIe siècle). Annales de la Société historique et archéologique de Tournai;* nouv. série, t. V, pp. 162-167, Tournai, 1902.

Ce que le R. P. Van den Gheyn nous donne « pour la Biographie nationale », ce sont des renseignements inédits sur quatre écrivains belges des XVe, XVIe et XVIIe siècles, écrivains parmi lesquels deux ont écrit en français et rentrent, par conséquent, dans le cadre de notre publication : Henri Rommain et Antoine Majoul.

Le premier était chanoine de Tournai et il a vécu au XVe siècle (environ de 1425 à 1470). On possède de lui deux œuvres : un *Compendion historial* et un *Abregié des trois décades de Thitus Livius*. En 1898, notre Bibliothèque royale a fait l'acquisition, à Londres, d'un manuscrit du *Compendion* (anc. manuscrit Philipps, n° 4586) et lui a donné la cote II. 2209 ; il contient les *Histoires romaines compilces et abregies par maistre Henry Romain licencie in utroque iure et chanoine de Tournay*. Le R. P. Van den Gheyn le décrit avec tout le soin qu'il met à faire connaître le dépôt de Bruxelles depuis qu'il en a la direction et, en même temps, il parle des autres manuscrits que l'on a de cet écrivain.

Quant à Antoine Majoul, c'est l'auteur du manuscrit n° 4216 : *Traduction de tous les hymnes du bréviaire Romain de leurs Rymes latins en vers français* (1654). Il a dédié son ouvrage à Adrienne de Lannoy, abbesse de Nivelles, et il a dû séjourner quelque temps au couvent des Récollets en cette dernière ville.

Dans l'article des *Annales* de Tournai que nous avons signalé, M. Houtart a fait connaître l'étude du R. P. Van den Gheyn sur Henry Rommain, et il a essayé d'identifier ce personnage avec un « licencié en lois et en décret »,

du même nom, qui a été conseiller général de la ville de Tournai de 1429 à 1434.

On trouve déjà ces nouveaux renseignements dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie*. Le R. P. Van den Gheyn, en effet, y a inséré une *Note complémentaire* où ils les communique à ses lecteurs, M. Houtart ayant bien voulu lui en donner connaissance par lettre [1].

G. D.

7. Ernest Matthieu. *Biographie du Hainaut*. Enghien, A. Spinet, in-8°. T. I, 395 pp., 1901-1902. T. II, pp. 1-240 (*verbo* Plon), 1903.

Ce travail se restreint au territoire actuel du Hainaut. Sauf exception, il ne mentionne que les personnages nés dans la province même. Semblable règle, si elle n'est appliquée avec souplesse, risque de conduire à des résultats peu logiques. Du point de vue où se place le présent *Bulletin*, on regrettera que l'auteur cite, par exemple, Alexandre Jamme, dont toute la carrière s'est déroulée à Toulouse, tandis qu'il néglige des hommes dont l'activité s'est plus particulièrement dépensée en Hainaut, pour le motif qu'on manque de renseignements précis sur l'endroit de leur naissance : tel Baudouin d'Avesnes, le patron de la chronique qui porte son nom ; tels les poètes Baudouin et Jean de Condé ; tels encore les trois Croy de Chimay, qui ont joué dans l'histoire littéraire du XV[e] siècle un rôle digne d'être rappelé.

C'est là une première cause qui rend ce dictionnaire incomplet. Il y en a une autre. Tous les ouvrages qu'il eût convenu de dépouiller pour former le contingent des notabilités hennuyères, ne semblent pas avoir été mis à profit. Je citerai les *Monuments pour servir à l'histoire*

(1) Voir aussi Gröber, *Grundriss*, II, p. 1174.

des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg de Reiffenberg : M. Matthieu y aurait trouvé, entre autres, le nom des trouvères qui ont rimé le poème biographique de Gilles de Chin, Gautier de Tournai et Gautier le Cordier [1]. Un répertoire du moyen âge — la *Bio-bibliographie* de M. Chevalier, ou le *Manuel* de Gaston Paris — lui eût fait connaître en outre Jean de Thuin, l'auteur de l'*Histoire de César* en prose, publiée par Settegast.

Quant aux notices biographiques dont se compose l'ouvrage, elles sont rarement écrites de première main, cela va de soi. Mais il va de soi également que pour prétendre à une réelle valeur, elles devraient s'inspirer des principales sources propres à chaque sujet, surtout des plus récentes. Or, l'érudition que nous rencontrons dans ce recueil paraît trop exclusivement locale. Les publications des sociétés savantes de la province, les *Trouvères* de Dinaux, la *Biographie nationale*, telles sont les références les plus ordinaires. Ainsi, à propos du poète Bouchart, M. Matthieu ne cite pas la *Bibliographie des chansonniers* de Gaston Raynaud ; parlant de Froissart, il ne dit mot de l'édition Luce et Raynaud ; pour Jacques de Guise, il renvoie à la *Biographie nationale* et aux *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, mais non point à l'édition de Sackur dans les *MGH.*, *SS.*, t. XXX, 1. Encore n'a-t-il pas toujours la main heureuse lorsqu'il fait choix de ses sources, même là où il s'en rapporte à la *Biographie nationale*. Je n'en veux qu'un exemple. De Jean de la Motte, il ne connaît, d'après cette dernière (t. XI, 1890-91), que le *Regret Guillaume*. Or, M. Paul Meyer a fait observer, dès 1886, que le même poète a composé *Le Parfait du paon*. De plus, il faut vraisemblablement lui attribuer un *Traitié de la voie d'enfer*

(1) Le renseignement se trouve d'ailleurs aussi dans Dinaux, *Trouvères*, IV, p. 281.

et de paradis, contenu dans le ms. B. N. fr. 12594 (Gröber, *Grundriss*, t. II, pp. 749 et 818).

Ainsi donc, la *Biographie du Hainaut* ne peut rien apprendre au lecteur touchant les personnages qui appartiennent, d'une façon quelconque, à l'histoire générale. Elle lui apprend même moins que ne font les répertoires préexistants, car elle se borne à résumer brièvement leurs indications. Et de là, il suit qu'elle tombe dans un autre défaut, qui est de manquer aux lois de la proportion : Philippe Mousket y obtient onze lignes; un inconnu, Jean Gallée, en occupe treize; il est vrai que ces treize lignes sont consacrées à décrire un ouvrage de piété qu'il fit imprimer en 1643, et dont le seul exemplaire connu se trouve entre les mains de l'auteur.

Mais si le recueil reste inutile pour ce qui concerne les personnages de premier et de second plan, il renferme les noms de toute une série d'écrivains de troisième ordre sur lesquels il serait fort malaisé de se renseigner par ailleurs. J'en relève, jusqu'à présent, une bonne vingtaine pour le moyen âge, et pour l'époque qui suit, jusqu'en 1830, j'en compte plus de soixante, rien qu'à m'en tenir aux littérateurs proprement dits. Le vrai mérite de l'ouvrage c'est, pour nous, d'avoir réuni ces noms, avec les quelques renseignements que l'on possède sur eux. A ce titre, il peut rendre de réels services, comme tous les répertoires locaux dressés par des savants connaissant à fond leur province, ce qui est le cas de M. Matthieu.

ALPHONSE BAYOT.

8. J. VAN DEN GHEYN, S. J. *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique.* Bruxelles, Lamertin, in-8°. I. *Écriture sainte et Liturgie*, 1901, xv-592 pp. ; II. *Patrologie*, 1902, VIII-418 ; III. *Théologie*, 1903, XII-515 ; IV. *Jurisprudence et Philosophie*, 1904, VII-407.

On ne saurait, à propos de pareille œuvre, que redire ce que toutes les revues de bibliographie et de philologie ont déjà dit : c'est qu'elle honore au plus haut point l'érudition belge et que le R. P. Van den Gheyn inventorie le dépôt dont il a la garde avec une sûreté d'information et un sens critique qui classent son *Catalogue* au premier rang des publications de l'espèce à l'heure présente. Nous croyons devoir attendre qu'il soit terminé pour entrer dans les détails. Nous essaierons de dire alors combien, dans chacun de ses domaines, l'histoire des lettres en Belgique aura progressé par une mise au jour de ses richesses aussi rigoureusement scientifique.

G. D.

9. P. Arnauldet. *Inventaire de la Librairie du château de Blois en 1518. — Le Bibliographe moderne*, publié sous la direction de M. Henri Stein, VI, 1902, pp. 145-174, 305-338 ; VII, 1903, pp. 215-233 ; VIII, 1904, pp. 121-156.

Nous nous bornons à signaler, nous réservant d'en parler plus tard, ce travail qui est encore en cours de publication et qui, à plus d'un titre, intéresse la vie littéraire de nos provinces.

G. D.

10. J.-B. Douret. *Notice des ouvrages composés par les écrivains du duché de Bouillon. Supplément. — Institut archéologique du Luxembourg. Annales*, t. XXXVI, pp. 270-275. Arlon, 1901.

11. F.-D. Doyen. *Bibliographie namuroise*, t. III, *années 1831-1860. — Publications de la Société archéologique de Namur*, Namur, Wesmael-Charlier, 1902.

12. Armand Weber. *Essai de bibliographie verviétoise*, t. III. — Publications de la *Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*. Verviers, P. Féguenne, 1899-1901 et 1901-1903.

13. A. Lavoine. *Notes historiques sur les premiers imprimeurs de l'Artois.* — *Correspondance historique et archéologique*, publ. par F. Bournon et F. Mazerolle, t. IX, pp. 270-280, 321-331 ; t. X, pp. 100-114, 206-223. Paris, 1902-1903.

14. G. Zech-Du Biez. *Les almanachs belges. Étude bibliographique.* Braine-le-Comte, Zech et fils. En 1902, les fasc. 1-2 ; en 1903, les fasc. 3-6.

15. G. Zech-Du Biez. *Les almanachs malinois et leurs auteurs.* — *Bulletin du Cercle archéologique de Malines*, t. XII, pp. 101-185. Malines, 1902.

16. *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, publ. par L. Stainier, O. Grojean et J. Cuvelier, t. I-II. Renaix, 1903-1904.

17. *Tijdschrift voor Boek- en Bibliotheekwezen*, onder redactie van Emm. de Bom, V.-A. de La Montagne en Willem de Vreese, t. I. Anvers, 1903.

18. *Archives belges. Revue critique d'historiographie nationale*, sous la direction de G. Kurth, t. V. Liège, 1903.

Nos lecteurs ne s'étonneront point d'apprendre qu'il n'a paru, au cours de ces dernières années, aucun travail de bibliographie consacré en propre à l'histoire linguistique et littéraire des Pays-Bas, puisque notre ambition, en publiant le présent *Bulletin*, est précisément de fournir à la science belge un répertoire qui lui a jusqu'ici fait défaut.

Si des renseignements bibliographiques de nature à intéresser l'historien de notre langue ou de notre littérature ont été mis en lumière, ils se trouvent épars dans des ouvrages conçus sur les plans traditionnels : des catalogues régionaux, des recueils par genre. C'est là qu'il faut les glaner un à un, et encore la gerbe est-elle bien maigre

quand celui qui a entrepris de les colliger arrive au terme de sa tâche.

La *Notice* de M. Douret sur les écrivains du duché de Bouillon a paru en 1867-69, au t. V des *Annales* qui nous apportent aujourd'hui un bref supplément de ce travail. On ne relève guère, dans ces pages complémentaires, que quelques indications relatives au traducteur d'*Amadis des Gaules*, Gilles Boileau († v. 1560), et au poète Georges Maigret († 1633).

C'est aussi le *Supplément* qui doit nous arrêter un instant à la *Bibliographie namuroise* du chanoine Doyen. La période comprise dans le t. III dépasse les limites chronologiques que nous nous assignons ici, mais le volume se termine par un chapitre additionnel dont les dates extrêmes vont de 1504 à 1830 (pp. 397-458). J'y signalerai les numéros suivants, où il y a surtout des poésies politiques : 2536, 2546, 2577-9, 2590, 2628-9, 2641, 2643, 2653. Sous le n° 2590, à propos de Le Vaillant de la Bassardrie, l'auteur aurait pu renvoyer à De Backer et Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, *Bibliogr.*, t. VIII, col. 366-7.

Le recueil de M. Weber persiste dans cette erreur qui consiste à confondre la bibliographie d'une ville avec la bibliographie relative à une ville. La critique n'a pas été tendre à cet *Essai* mal conçu, mal composé, mal imprimé, incomplet ou prolixe, dont le premier volume a paru de 1899 à 1902 (1). Chose bizarre, l'auteur, malgré ses travaux, a su rester étranger aux questions d'histoire et d'érudition ; ses notes sur les écrivains aussi bien que ses descriptions bibliographiques le démontrent péremptoirement. Du point de vue tout spécial où nous nous plaçons pour examiner l'ouvrage, on remarque seulement, dans le

(1) Voyez les *Archives belges*, t. IV, art. 53, et t. V, art. 291.

tome II, les noms de quelques personnages de l'époque moderne qui ont fait de la littérature d'occasion, savoir aux nos 832, 1033, 1119, 1258, 1310.

Dans les *Notes* de M. Lavoine, rien ne nous concerne assez directement pour devoir être mentionné ici d'une façon expresse. Le mémoire est consacré à détailler l'histoire personnelle des premiers imprimeurs de l'Artois plutôt qu'à analyser les produits de leurs presses.

Aussi arrivons-nous immédiatement à l'œuvre de M. Zech-Du Biez, qui, malgré l'apparente futilité du sujet, est bien la plus savante que nous ayons eu à citer jusqu'à présent. L'auteur, cette fois, est homme du métier : on le reconnaît immédiatement à la précision de ses notices, qui comprennent, outre les titres des almanachs, des remarques sur leur nature, leurs auteurs, leurs avatars successifs, et aussi l'indication des dépôts où se rencontrent les exemplaires décrits. Le plan est conforme à l'ordre alphabétique des lieux d'impression et, pour chacun d'eux, à la suite chronologique. La partie parue de 1902 à 1903 nous amène de la sorte à Bruxelles, en 1846. Mais il faut y ajouter *Les almanachs malinois* qui ont fait le thème d'une causerie au Cercle archéologique de Malines et, par suite, ont été l'objet d'une publication anticipée. Aussi bien, il n'y a, pour nous, rien à relever parmi ces derniers. Au contraire, les premiers fascicules de l'ouvrage nous fournissent quantité de menus renseignements sur l'histoire des lettres en Belgique, et surtout sur les à-côtés de cette histoire, principalement au XVIIIe siècle. Ainsi, nous avons, sous le no 411, un exposé des circonstances qui amenèrent à Bouillon la fondation d'une imprimerie philosophique, laquelle publia notamment le *Journal Encyclopédique* et devint le centre de tout un mouvement littéraire. Pour certains points de l'histoire du théâtre à Bruxelles, on se reportera utilement aux nos 591, 603, 645, 779. Les

collections de couplets patriotiques ont été fort en faveur aux approches de la Révolution ; des recueils en sont signalés sous les nos 625-8, 631-3, 635-6, 639, 640, 646, 649, 651. Quant aux almanachs accompagnés de romances et de chansons, sans autre étiquette, ils foisonnent à Bruxelles vers la fin du XVIIIe siècle et dans le premier tiers du XIXe ; il ne nous est guère possible de songer à donner la longue liste des numéros sous lesquels ils se trouvent signalés. En revanche, nous nous ferons un devoir de citer les art. 456, 683, 721, 745, 771, particulièrement précieux pour la connaissance des sociétés littéraires existant à la même époque, et curieux par l'effort poétique qu'ils révèlent.

On ne pourrait terminer ce dépouillement des travaux bibliographiques sans mentionner encore les notices auxquelles a donné lieu la dispersion, durant la période qui nous occupe, de plusieurs importantes bibliothèques particulières de notre pays. Ajoutons de suite que, si ces notices ont souvent revêtu une tournure plus scientifique qu'on n'avait généralement accoutumé de leur donner, on le doit, en première ligne, à la création d'un organe spécial, la *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, qui se publie depuis 1903 sous la direction de M. L. Stainier. Dès son apparition, la nouvelle revue a montré une fort bonne tenue dans ses articles, et les études qu'elle a consacrées aux bibliothèques belges portent la marque de la spéciale compétence de leurs signataires.

C'est du 29 au 31 janvier 1903, qu'a eu lieu, à Bruxelles, la vente de la collection de livres rassemblée autrefois par l'archiviste et bibliothécaire de Mons, Henri-Florent Delmotte (1798-1836). M. O. Grojean en a rendu compte dans la *Revue des Bibliothèques*, t. I, pp. 184-186. Il s'y rencontrait assez peu d'œuvres de littérature antérieures à 1830.

Plus remarquable à notre point de vue était la bibliothèque du comte Georges-A.-F. de Nédonchel (1813-1901), vendue du 3 au 6 mars, chez Vyt, à Gand. M. P. Bergmans en a donné une notice dans la même *Revue*, t. I, pp. 177-183. Quelques lignes lui ont aussi été consacrées par le *Tijdschrift*, t. I, p. 155. Entre autres manuscrits, on y voyait un recueil ascétique du XVe siècle, originaire du Nord de la France, et un fragment du XIVe, relatif à *la battaille de Cassiel*. Parmi les imprimés, l'intérêt se portait en première ligne sur l'un des six exemplaires connus du *Recueil des histoires de Troyes* de Raoul Lefèvre — celui-ci incomplet — sorti, croit-on, des presses de Caxton, vers 1476, peut-être avec la collaboration de Colard Mansion.

Chez Vyt également, a été exposé aux enchères, du 24 au 27 novembre, le fonds de livres du chevalier Xavier de Theux de Montjardin (1838-1896). Les *Archives belges* ont parlé à diverses reprises de cette précieuse collection, formée principalement d'œuvres liégeoises (t. V, pp. 55-56, 123, 240-241, 276-279). Mais on trouvera surtout des renseignements à ce sujet dans l'article très documenté de M. Grojean, publié, à la suite de la vente, par la *Revue des Bibliothèques*, t. II, 1904, pp. 12-22. Les numéros les plus importants du catalogue ont été adjugés à l'État belge, qui les a répartis entre ses principaux dépôts. C'est à la Bibliothèque royale, notamment, que repose aujourd'hui, avec la cote II. 3029, le manuscrit de la chronique de Jean d'Outremeuse, une des meilleures copies qu'on en ait.

Grâce à la prévoyante sollicitude de leur possesseur, les trésors bibliographiques réunis par le baron Evrard-A.-F.-J. Wittert (1823-1903), n'ont pas connu les hontes du marché. Ils ont été légués intégralement à la Bibliothèque de l'Université de Liége, les doubles seuls devant être distraits

au profit des autres grandes bibliothèques du pays. M. L. Paris a donné un aperçu de leur richesse dans la *Revue des Bibliothèques*, t. I, pp. 297-305. On lit en outre une note sur le même sujet dans les *Archives belges*, t. V, pp. 123-124, et dans le *Tijdschrift*, t. I, p. 255. Ni l'un ni l'autre ne disent toutefois ce que la collection peut présenter d'intéressant pour nous.

ALPHONSE BAYOT.

19. JULES CHAVANON. *L'histoire de l'Artois.* — *Bibliothèque de bibliographies critiques*, XVI. Paris, Alphonse Picard et fils, 1902.

Répertoire excellent. Les articles 376 à 384 sont relatifs à l'histoire de la langue ; les articles 385 à 406 à l'histoire littéraire de l'Artois. C'est par inadvertance que le numéro 385 est rangé dans la première subdivision ; il s'agit de l'édition bien connue de la *Passion* d'Arras, due à Jules-Marie Richard (Arras, Laroche, 1891).

B. F. B.

II.

Études linguistiques.

20. VICTOR TOURNEUR. *Recherches sur la Belgique celtique.* I. *Inscription de Neutto, fils de Tagausius (Celles-lez-Dinant).*—*Musée belge*, VI, pp. 423-439. Louvain, 1902.

M. Tourneur annonce l'intention de publier, sous le titre ci-dessus mentionné, une série d'études préparatoires à une histoire des origines de la Belgique : il est à peu près seul à pouvoir l'écrire et elle nous débarrassera, espérons-le, des innombrables travaux d'amateurs qui ont, depuis les *Observations sur le Celtique* de Marchal (1819), encombré le sujet. La collection entreprise par M. Tourneur

débute par quelques pages savoureuses où le jeune auteur démontre la faiblesse, pour ne pas dire l'inanité des arguments invoqués en faveur de l'origine germaine des peuples qui habitaient la Gaule Belgique au moment de la conquête romaine.

Une première étude a pour objet la fameuse inscription dédicatoire de Celles, invoquée tout récemment encore par feu Schuermans, en faveur de l'existence d'un dieu des Nutons. M. Tourneur démontre que le mot *Neutto* désigne le personnage, au nom celtique, qui fait la dédicace rapportée par l'inscription, et que celle-ci, suivant certain détail de la phonétique gauloise, est du milieu du second siècle.

B. F. B.

21. Victor Tourneur. *Recherches sur la Belgique celtique.* II. *Les forêts namuroises à noms celtiques.* — *Musée belge*, VII, pp. 476-480. Louvain, 1903.

Corrections et développements apportés par un homme compétent à la *Toponymie namuroise* de M. le chanoine Roland. M. Tourneur rapproche certains noms de forêts pour lesquels les langues celtiques ne fournissent aucune explication, de noms de lieux, probablement ibères, qu'il découvre en Espagne. Je relève ce détail, non parce qu'il sortirait du domaine des possibilités en matière de noms d'accidents géographiques, mais parce que le titre donné par M. Tourneur à son travail ne le fait pas attendre.

B. F. B.

22. Victor Tourneur. *Germani Gaesati.* — *Musée belge*, VI, pp. 178-189. Louvain, 1902.

L'auteur démontre l'existence, en l'an 222 avant Jésus-Christ, d'un peuple belge, de race celtique, qui portait le nom de *Germani* et aussi celui de *Gaesati*, du nom de

l'arme offensive dont il se servait, avec tous les Celtes d'ailleurs, le *gaesum* ou lance de jet. Les *Germani* habitaient dans le voisinage du Rhin ; au temps de César, ils se trouvent sur la rive gauche du fleuve et les Éburons en constituent la fraction la plus importante. M. Tourneur suppose, avec beaucoup de vraisemblance, que la migration au delà du Rhin était déjà un fait accompli pour les *Gaesati* qui vinrent, en 222, au secours des Insubres de la Gaule Cisalpine. L'étude du jeune celtisant belge est un modèle de critique adroite et bien informée (1).

B. F. B.

23. J.-P. Waltzing. *Inscriptions latines de la Belgique romaine. II. Inscription de Neutto, à Celles. — Musée belge*, VI, pp. 446-447. Louvain, 1902.

M. Waltzing fournit la lecture définitive de l'inscription de Celles (ajoutez : *-lez-Dinant*, comme le fait M. Tourneur),

---

(1) Ces *Germani* d'origine belge, qui se firent écraser par les armées romaines à Clastidium, n'ont sans doute d'autre affinité que le qualificatif *gaesati* avec des soldats celtes qui tenaient garnison à Tongres vers la fin du deuxième siècle de notre ère ; ceux-ci venaient probablement du Valais. Constatons, en passant, que les Rétes gésates de Tongres honoraient le dieu celtique Volkanus, tout comme les Belges gésates qui périrent en Lombardie quatre siècles auparavant. Il n'y a là, sans doute, qu'une coïncidence fortuite, mais elle est singulièrement précise. Les Gésates retrouvés récemment en Limbourg ont fait, à leur tour, couler beaucoup d'encre. Voir, entre autres :

Waltzing (J.-P.). *Les Gésates, à propos d'une dédicace au Soleil Auguste trouvée à Tongres en avril 1900. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts*, 1901, pp. 757-800. Bruxelles, 1901.

Waltzing (J.-P.). *I. Dédicace des Gésates à Volkanus trouvée à Tongres en 1900. II. Les milices locales sous Tibère. Musée belge*, VI, pp. 94-99, Louvain, 1902.

Waltzing (J.-P.). *Note additionnelle sur la dédicace des Gésates trouvée à Tongres en avril 1900. Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts*. 1902, pp. 157-159. Bruxelles, 1902.

dont il est question ci-dessus (p. 17). Le texte de M. Waltzing ne diffère de celui de M. Tourneur que sur des points de détail. Mon savant collègue de Liége aurait peut-être mieux fait de transformer son article en une note additionnelle à celui de son élève, M. Tourneur ; dans l'état actuel des choses, le lecteur trouve, dans un seul numéro de revue, à six pages de distance, deux études indépendantes, relatives à la même inscription et rien ne l'avertit qu'il doit passer de l'une à l'autre.

B. F. B.

24. JULES PIRSON. *La langue des Inscriptions latines de la Gaule. — Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége*, fascicule XII. Bruxelles, Office de publicité et Société belge de librairie, 1901.

La valeur linguistique des inscriptions est vivement discutée, mais il semble que « c'est seulement lorsqu'on les aura dépouillées systématiquement par rapport à la phonétique, à la morphologie, à la syntaxe, au vocabulaire et à la stylistique, lorsqu'on en aura confronté les particularités avec les traits similaires de la littérature, en poursuivant, s'il y a lieu, leur développement dans les langues romanes, qu'on pourra en apprécier toute l'utilité. » On doit donc se féliciter de ce que des romanistes abordent résolument ces travaux qui, en tout état de cause, contribueront à élargir notre connaissance du latin et du roman.

Au point de vue où nous nous plaçons ici, l'étude de M. Pirson, si fouillée et à laquelle on n'a adressé que des critiques de détail, nous intéresse parce que l'auteur s'y pose la question très délicate des différences locales du latin. Voici sa conclusion, toute négative d'ailleurs : « L'existence de différences locales dans le latin de l'Empire est incontestable et incontestée, mais on peut se

demander si les documents latins que nous possédons nous permettront jamais d'approfondir cette question. On peut en douter lorsqu'on les compare entre eux ; on constate qu'une foule de particularités qu'on serait tout d'abord tenté de considérer comme spéciales à une province, se retrouvent dans les textes provenant d'autres régions. »

En résulte-t-il que l'étude des inscriptions latines n'est d'aucune utilité pour la dialectologie romane ? Non. Mais il faudrait, comme le fait remarquer M. Mario Roques (*Romania*, XXXII, p. 309) « constituer autant que possible aux divers exemples leur état civil, date de l'inscription, lieu d'origine, nature ...et même qualité. » Peut-être l'analogie entre l'une ou l'autre forme relevée dans les inscriptions d'une province et certaines formes dialectales modernes, mettrait-elle sur la voie d'une explication que la présence d'exemples identiques dans des inscriptions appartenant à d'autres parties du domaine roman, rendrait inattaquable.

C. Liégeois.

25. H. Bischoff. *Die germanisch-romanische Sprachgrenze in Belgien und Nordfrankreich.* – *Globus*, LXXIX, pp. 94-97. Brunswick, 1901.

Analyse de l'ouvrage bien connu de M. le professeur Kurth : *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France.*

B. F. B.

26. Otto Bremer. *Bildet die reichsdeutsche Staatsgrenze gegen die Niederlände und Belgien eine Sprachscheide ?* — *Deutsche Erde*, I (1902), pp. 1-3. Gotha, 1902. Avec une carte.

Sans intérêt, quoiqu'en dise le titre trop vaste, pour la Belgique romane. Une excellente carte de la frontière linguistique orne ce travail, d'ailleurs bien fait.

B. F. B.

27. E. V. G. (Louis De Wolf). *Een woordeken uitleg.* — *Biekorf*, XIII (1902), pp. 28-30. Bruges, 1903.

28. E. V. G. (Louis De Wolf). *Om te sluiten.* — *Biekorf*, XIV (1903), p. 240. Bruges, 1903.

Ce que je vais devoir faire s'appelle combattre un adversaire qui a mis bas les armes. Pareille besogne me répugne ; je me contenterai donc d'indiquer au lecteur bénévole de ce *Bulletin* les phases de la lutte. M. De Wolf avait, sous le pseudonyme : E. V. G., publié dans la vaillante revue westflamande (1901, pp. 97-102), un article intitulé : *Vlaamsch in 't hof van Frankrijk en Fransch in 't hof van Vlaanderen;* je fis insérer, aussitôt après, dans les *Archives belges* (1901, pp. 185-186), une critique sommaire de ce travail. Mon appréciation, que j'estime courtoise dans la forme, était plutôt sévère. Mon contradicteur répondit par l'article intitulé : *Een woordeken uitleg* (15 Janvier 1902). A peine avais-je tracé, dans le premier fascicule de ce *Bulletin* (pp. 9-11), paru en 1903, les contours d'une démonstration plus précise, que M. De Wolf, prenant les devants, se déclarait convaincu. Cela suffit et, avec lui, je déclare le combat clos. B. F. B.

29. Henri Tollin. *Die französischen Kolonien im Deutschen Reich.* — *Deutsche Erde*, I (1902), pp. 4-7. Gotha, 1902. Avec une carte.

Contient, entre autres, le relevé des communautés huguenotes, fortes de 6000 personnes environ, qui vinrent des Pays-Bas, entre 1554 et 1655 ; neuf d'entre elles existeraient encore (1). Il est regrettable que l'auteur ait

(1) Wesel, Francfort sur le Mein, Hanau, dans la région rhénane ; Cassel ; Emden à l'embouchure de l'Ems ; Brême, Hambourg, Altona et enfin Dantzig. Les nombreux établissements des bords du Rhin ont disparu à part Wezel ; les colonies plus éloignées ont résisté, sauf Nuremberg et Stade à l'embouchure de l'Elbe.

négligé de nous dire dans quelle mesure elles ont conservé l'usage de leur langue romane ([1]); c'est le cas, comme on sait pour la colonie française de Friedrichsdorf am Taunus et pour la colonie vaudoise de Neuhengstett en Würtemberg.

B. F. B.

30. Philéas Lebesgue. *Contribution à l'étude de la phonétique picarde. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. Compte-rendu des séances*, 1901, pp. 23-27. Beauvais, s. d.

Cette contribution s'occupe principalement du patois de Beauvais, dont l'auteur fait un sous-dialecte de l'amiénois, ou picard du sud. Tout ce qu'un amateur des parlers belges peut apprendre dans cette étude, c'est que « l'aire linguistique du picard s'étend... jusqu'à Liège, « en Belgique, à travers trois dialectes principaux : « l'amiénois..., l'artésien et le wallon », ensuite que « les « consonnes se maintiennent (intactes) à travers tout « le domaine picard ». M. Lebesgue, qui dit — ou croit dire — *vake*, aurait agi prudemment en demandant à un picard de Liége comment il prononçait le dérivé local de *vacca*.

B. F. B.

31. Adolf Horning. *Die Behandlung der lateinischen Proparoxytona in den Mundarten der Vogesen und im Wallonischen*. Strasbourg, J.-H.-Ed. Heitz, 1902.

Étude extrêmement érudite sur quelques groupes de mots proparoxytons qui n'ont pas suivi la règle commune de la syncope de la syllabe pénultième. M. Horning les partage en trois groupes : mots en *-id-*, *-it-* (*vapidus :*

([1]) Plusieurs d'entre elles se sont accrues, plus tard, de renforts venus de France; il est peu probable, par conséquent, que leur langage ait conservé beaucoup d'éléments du terroir belge.

wap, fade; *stipitem : stip*, pieu); mots en *-ica*, *-icum* (*medicum : med; erpica : îp*, herse); mots où la dentale est précédée d'une labiale double (*cambita : chame*, jante de roue). Pour chacun d'eux, le savant auteur expose les diverses hypothèses émises ou même simplement imaginables, les critique et donne, en même temps, son avis sur de nombreux problèmes connexes.

B. F. B.

32. D. Behrens. *Zur Wortgeschichte des Französischen. — Beiträge für romanischen und englischen Philologie. — Festgabe für Wendelin Foerster zum 26 October 1901*, pp. 233-246. Halle, Niemeyer, 1902.

33. D. Behrens. *Zur Wortgeschichte. — Zeitschrift für romanische Philologie*, XXVI, pp. 243-247. Halle, 1902.

34. D. Behrens. *Wortgeschichte. — Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XXVI, pp. 122-126. Berlin, 1902.

35. A. Tobler. *Etymologisches. — Sitzungsberichte der königlich preussicher Akademie der Wissenschaften zu Berlin.* Gesammtsitzung vom 6 Februar 1902, pp. 90-101. Berlin, 1902.

36. A. Delboulle. *Surquier. — Romania*, XXXI, pp. 106-107. Paris, 1902.

37. A. Delboulle. *Canle et ses dérivés. — Romania*, XXXI, p. 388-389.

38. A. Delboulle. *Crane. — Romania*, XXXI, p. 389.

Les étymologies que je signale ont été données — n°s 1-7, — dans les *Beiträge* Foerster, — n°s 8-9, — dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, — n°s 10-12, — dans la

Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur, par M. D. Behrens. La note relative à *maquereau* est extraite des *Etymologisches* de M. A. Tobler. *Surquier*, *canle* et *crane* sont expliqués par M. A. Delboulle dans la *Romania*. Ces termes appartiennent aux parlers des Pays-Bas ou ont leurs correspondants dans nos provinces et c'est à ce titre que nous les mentionnons ici.

1° Normand : *canique* et *canette*, provençal moderne : *canico*, *canique* « bille de pierre avec laquelle les enfants jouent », doivent être rapprochés du picard : *quenecques*, *qnecques*, *quenique*, wallon : *kinike*, *quenicke*, montois : *kenique*, *knique*, dont l'origine est germanique (flamand : *knikkel*, néerlandais : *knicker*). Cf. aussi peut-être le wallon liégeois : *kinaï*, « testicule ». *Canique* et *canette* ont un même etymon : le suffixe supposé *-ique* a fait place dans *canette* au suffixe réel *-ette*.

2° *Élinguet* ne vient pas de *élingue* mais de *linguet*. *Lingua* = nord de la France : *lingue* (*lêg*), picard : *laingue*. La formation est la suivante : *les linguets*, *l'èlinguet*, *l'élinguet*.

3° Picard : *germe* ou *gerne*, « brebis qui n'a pas encore porté » (wallon : *germott*, *gernon*), est de la même famille que le moyen néerlandais : *germe*, néerlandais : *garm*, *germ*, flamand : *germ*, *girm*.

4° *Guiche*, « sorte de jeu d'enfant — *guillet* en Bretagne », écrit Littré, (Flandre française : *guisse*, Hainaut : *guiche*) ne dérive pas de *wipstokje*, « petit bâton basculant », devenu par apocope *wipst*, mais du bas-allemand : *wippche*. Cf. Namur : *pirwiche*, Huy : *piwiche*, de *spire-wippche* (Aix-la-Chapelle).

5° *Guignette*, que la plupart des lexicographes ignorent, « petite cognée », est de la famille de *cuneus*. Picard : *cuignette* = petite hache. A rapprocher du wallon : *gougni* « heurter », *gougnotte*.

6° Picard : *hermeric,* « le courlis ou l'oiseau de Saint-Germer », n'est pas formé de *germer* avec changement de *g* en *h ;* ce changement ne se produit que dans les mots commençant par *w* germanique ou *v* latin (*gaule-haule ; gaufre-haufre ; goupil-houpil*). Il se rattache au latin : *eremus*, ancien français : *herme*, « terrain improductif ». On dit en Picardie : *terre à courlis* ; cf. allemand : *brachvogel*, provençal : *courli des garrigos*, *toru de garriga*, *poulo de craou*.

7° *Lutrone*, « draine, sorte de grive », est d'origine picarde. Il vient de picard : *lutron*, « lambin, musard ». Cf. moyen néerlandais : *loteren*, *leuteren* et l'expression : *vous serez plus sot que grive. Lutrone* a donné naissance à la forme ordinaire *litorne* par l'intermédiaire de *lutourner* pour *lutronner*.

8° *Estrique*. Entre autres significations, Godefroy lui donne celle-ci : « étui de bois qui sert à renformer le fer d'une faux ». Le sens est tout différent : le picard et le wallon ont encore aujourd'hui ce mot (picard : *étrique*, wallon : *striche*) signifiant « pièce de bois sur laquelle le faucheur repasse sa faux ». Cf. flamand : *strijker*.

9° Wallon : *zwère*, « planche qui garnit un bateau », provient du flamand : *zweerd* (bas-allemand : *zweerd*, hollandais : *zwaard*) qui a le même sens.

10° *Bunette*, « fauvette d'hiver », est le mot *brunette* devenu *burnette*, puis *bunette*. Cf. picard : *brunette* (formation analogue en wallon : *rossette*, *morette*, *burnette*) et allemand : *Braunelle*, *Braunellchen*.

11° *Normelle*, « nom vulgaire du merle », écrit Littré, a pour correspondants picards : *normèle*, *ormèle*, *ermèle*, *eurmerle*, *ermele* ; du latin : *nigrum merulum*. *Normelle* est la forme picarde régulière : *oi* réduit à *o* (cf. *norchir-noircir*), *r* assimilé à *l* ; *un normelle* est devenu *un ormèle* ; les autres formes sont locales.

12° Ancien français : *reterquier*. Godefroy l'explique par *restequier*, *restichier* = réparer. En réalité *reterquier* vient de *re* + *terquier* encore usité en picard, en wallon et en normand (« goudronner, enduire »). *Terquier* dérive de *terque*, que l'on peut rapprocher du néerlandais : *teer*, flamand : *terre*.

13° *Maquereau*, ancien français : *maquerel*, « entremetteur », se rattache au néerlandais *maker* par l'intermédiaire du verbe *maquier* « négocier, traiter ». Sur ce verbe se sera formé un substantif *maqueor* qui aura donné naissance à *maquerel*, *maquereau* (cf. *voleur-volereau*). On pourrait même expliquer ce passage direct de *maquier* à *maquerel* par *fauter-fauterel*.

Maquereau « poisson » n'est formé ni de *macula* (Diez) ni de *maca* (Scheler). Mahn croit que les deux mots *maquereau* ont une même origine : « le poisson est ainsi appelé parce qu'il suit les aloses et semble les conduire à leurs mâles ». Mais n'est-ce pas la similitude des deux vocables qui a suggéré cette explication? Cf. le latin *megarus* (?) traduit au XIIe siècle dans le Glossaire de Tours par *macherel* « poisson ».

14° *Surquier* est une forme picarde (*Romania*, XXII, p. 68); il signifie « épier » et est encore connu dans la région picarde et wallonne. Du latin vulgaire *soricare;* normand : *surguer* et *surquer;* formes françaises : *surgier* (*surgeüre*, Roman de la Rose), *surchier* (Chastie-Musart).

15° *Canle* se trouve, avec le sens de « chalandise », ainsi que *acanler*, dans Gillon le Muisit; il est resté longtemps en usage en pays wallon et dans la région normanno-picarde. Formes françaises probables : *chanler*, *achanler*, *deschanler* (normand : *descanlé*).

16° *Crane*. On connait deux textes où ce mot est employé; ils sont wallons (1269 et 1366). Le sens n'est pas « éprouvette » (Godefroy), mais « grue, appareil qui sert à

soulever les fardeaux ». C'est le bas-allemand : *kran*, néerlandais : *krane*.

C. Liégeois.

39. O. C[olson]. *Sur l'origine et le sens de « nuton ».* *Wallonia*, X, (1902), pp. 35-36, Liége, 1902.

40. H. Schuermans. *Neptune et Nutons. Wallonia*, X (1902), pp. 89-92 ; 219-222 ; 247-251. Liége, 1902.

41. Z (H. Schuermans). *Les Nutons. Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne;* XVI (1903), pp. 129-133, Liége, 1903.

M. Colson avait eu l'idée, malencontreuse au point de vue de l'encombrement qui en résulta pour sa vaillante revue, de rappeler l'étymologie si claire du mot ***nuton***. ***Nuton*** vient et ne peut venir que de ***Neptunum*** et démontre la survivance des divinités païennes dans les croyances populaires. Aussitôt feu Schuermans partit en guerre et, *Wallonia* ne lui suffisant plus, il donna dans l'*Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne*, un résumé de ses articles antérieurs. Je me garderai bien, quant à moi, d'intervenir dans cette querelle qui appartient au domaine du folklore bien plus qu'à celui de la philologie ; Schuermans ayant d'ailleurs pris à témoin l'inscription de Celles (cf. plus haut, nos 20 et 23) où il voulait voir une dédicace au dieu celtique Neutto, elle alla même s'enliser dans les sables arides de l'épigraphie latine. Il me suffira de montrer combien les vues de Schuermans en matière philologique étaient peu exactes :

Wallonia, p. 90. Le *Chevalier au lion*, de Chrétien de Troyes, le *Roman de Troie* et le *Roman de Thèbes*, de Benoît de Sainte-More sont qualifiés de chansons de geste.

Il est vrai que ce pauvre Benoît perd, *Wallonia*, p. 248, la paternité du *Roman de Thèbes* : Schuermans avait été amené à ce sacrifice par les besoins de sa cause.

Wallonia, p. 248. Nous voyons apparaître l'immortel Robert Wace.

Wallonia, pp. 249-250. D'après Schuermans, la confusion des nutons avec *Neptuni* serait l'œuvre de Gervais de Tilbury, qui écrivit ses *Otia imperialia* en 1211. Huon de Bordeaux contenant ce vers (5326) :

Parmi la mer noant come luiton,

Schuermans en conclut aussitôt que l'auteur de *Huon de Bordeaux* a été chercher cette donnée nouvelle dans l'encyclopédie de Gervais et, conséquemment, que le vieux poême n'a pu être écrit qu'après 1210.

B. F. B.

42. C.-G. Roland. *Toponymie namuroise. — Société archéologique de Namur. — Annales*, XXIII, Namur, 1899-1903.

Ce volume renferme les deux premières parties des recherches de M. Roland sur la toponymie namuroise. Dans l'introduction, après avoir fait connaître la bibliographie du sujet, l'auteur expose les lois phonétiques qui régissent les transformations des parlers de la région qu'il a prise comme champ de ses études. Il passe ensuite, — ici commence la première partie — à l'examen des formes toponymiques de l'époque préromaine ou gallo-germaine, car M. Roland croit que, si les premiers habitants du pays furent des Celtes, la plupart des Belges tirent leur origine des Germains. Ceux-ci, après avoir franchi le Rhin, se seraient établis sur notre sol, mais ne seraient pas par venus à étouffer l'élément primitif. Témoins les nombreux

vocables celtiques conservés dans la toponymie (Ch. I. *Les Celtes*. Ch. II. *Les Belges*) [1].

Les toponymistes sont unanimes à reconnaître, dans les noms des cours d'eau, les vocables les plus anciens et ils font remonter ces dénominations à une époque antérieure à la conquête romaine ; aussi M. Roland les étudie-t-il d'abord, les classant d'une façon générale d'après le suffixe qui les termine, pour s'occuper ensuite des noms de forêts (Ch. III. *Les cours d'eau*. Ch. IV. *Région physique. L'Ardenne et ses démembrements*).

La deuxième partie est intitulée : *Période gallo-romaine*. L'auteur débute par un aperçu sur la situation géographique et le système toponymique du pays de Namur à l'époque romaine (Ch. I) ; puis il fait un relevé alphabétique des noms dont l'origine celtique peut être considérée comme certaine, et qui désignent des localités remontant évidemment à la période gallo-romaine (Ch. II), mais il borne cette nomenclature aux vocables qui ne rentrent pas dans une classe particulière caractérisée par l'un ou l'autre des suffixes *-apa*, *-ava*, *-afa*, *-acus*, *-aus*, *-onia*, *-ania*, *-ina*, *-inas*, *-issa*, ces suffixes faisant l'objet d'études spéciales dans les chapitres suivants (Ch. III à X) ; il termine (Ch. XI) par l'examen des noms de lieux de l'époque romaine tirés du latin.

Il importe, je crois, de souligner ici une des conclusions de ce travail ; elle concorde, d'ailleurs, singulièrement avec les résultats auxquels était arrivé M. Kurth dans sa *Frontière linguistique* (Cf. *Archives belges*, 1903, p. 129). A l'époque gallo-romaine, l'élément latin n'entre que pour une faible part dans la création des noms de lieux ;

---

[1] Cf. cependant TOURNEUR, *Musée belge*, 1902, p. 422 et suiv. et la réponse de M. ROLAND, *Toponymie*, p. 584 et suiv. L'ouvrage a paru en quatre fascicules, ce qui a permis à l'auteur de répondre dans sa *conclusion* à certaines critiques.

l'élement gaulois prédomine. Par contre, pendant la période franque — à laquelle sera consacré le second volume de la *Toponymie namuroise* — la plupart des dénominations géographiques seront puisées dans le vocabulaire latin.

L'enquête de M. Roland n'a porté que sur les noms géographiques proprement dits ; il a négligé les noms topographiques ou *lieux-dits* qui n'apparaissent guère avant le XIII[e] siècle et s'est arrêté aux formes plus anciennes. Mais le dépouillement de ces noms est aussi complet que possible; l'auteur énumère, dans l'ordre chronologique, les innombrables formes qu'il a recueillies; il distingue, par un astérisque, celles qui proviennent d'un texte original de celles qui sont fournies par une copie et les formes réelles des formes supposées ou rétablies par induction ; il recherche enfin, — c'est la tâche la plus importante mais la plus ardue, et M. Roland l'accomplit sans jamais s'engager dans la voie des hypothèses hasardées — l'étymologie des vocables toponymiques qu'il classe d'après l'époque de leur formation. Sous ce rapport (étymologie et classement des vocables), il paraît bien que les rectifications de détail que l'on pourra apporter, ne modifieront pas l'ensemble des résultats auxquels l'auteur est parvenu.

Toutefois, au point de vue qui nous intéresse spécialement, c'est-à-dire en ce qui concerne « le rapport phonétique entre la forme actuelle des noms de lieux et celle qu'ils ont eue à l'origine », le répertoire de M. Roland me semble prêter à quelques critiques. On a souvent attiré l'attention sur la nécessité qu'il y a, pour celui qui veut entreprendre des études de dialectologie du moyen âge, de faire un choix de pièces soigneusement triées et d'une parfaite authenticité ; il faut, en particulier, que les chartes soient « originales, datées et suffisamment loca-

lisées „ (*Romania*, XVII, p. 546). Si le toponymiste veut, je ne dirai pas *faire*, mais *faciliter aux linguistes* l'histoire des formes toponymiques, qu'il s'inspire de cette règle, qu'il joigne l'indication de l'endroit où la charte a été écrite à l'indication de la date du document et qu'il sépare nettement les graphies tirées des originaux de celles que renferment les copies.

Parmi les formes relevées dans la *Toponymie namuroise*, j'en distingue qui sont autochtones ; elles ont subi les mêmes traitements phonétiques que les autres vocables namurois et souvent la prononciation locale ou régionale les conserve, alors même que d'autres les auraient officiellement supplantées. Il en est, elles sont rares et n'ont pas eu longue vie, qui présentent les traits caractéristiques des parlers (surtout des parlers picards) proches de la région namuroise, soit que les documents d'où elles proviennent aient été copiés près de la limite linguistique ou dans le domaine d'un parler voisin, soit que, composés dans la région namuroise, ils l'aient été par un scribe étranger. J'en remarque aussi, et même à une époque reculée, qui sont françaises, et ce serait une étude d'un réel intérêt que celle de l'infiltration lente mais continue de ces formes étrangères qui, fréquemment, ont triomphé des formes patoises dans la graphie officielle et définitive. D'autres enfin, qui appartiennent surtout à l'époque moderne, sont hybrides, nées du désir de donner une terminaison française aux anciennes dénominations toponymiques. Sans doute, l'application des lois phonétiques propres aux divers parlers, permet de déterminer l'origine de ces graphies si diverses du même nom, mais la localisation des documents rendrait les conclusions plus précises.

D'autres causes encore expliquent les divergences phonétiques que nous fournissent les chartes. Certaines de

ces graphies ne sont, écrit G. Paris, « que le produit soit d'une fausse tradition, soit d'une confusion, soit d'une illusion ou d'une prétention étymologique » ([1]). Elles sont certes moins intéressantes que les autres, et il importe donc de faire le départ entre ces formes d'ordinaire sans valeur, et celles qui ont une valeur réelle. Ici, la localisation des pièces ne peut être d'aucun secours; « pour y arriver, continue le savant romaniste, il n'y a qu'un moyen : s'en tenir aux lois établies de l'évolution phonétique et les appliquer inflexiblement. » Mais, comme les chances d'erreur se multiplient à mesure que l'on s'éloigne des originaux, je désirerais voir les formes originales séparées de celles que fournissent les copies.

S'il n'a pas fait *l'histoire* des transformations des noms de lieux, M. Roland a bien compris de quelle utilité est la phonétique pour l'explication de ces transformations et il a énoncé « les lois phonétiques qui ont présidé à chacune d'elles ». Mais, comme il part d'une idée erronée et qu'il ne semble faire aucune distinction sérieuse entre les graphies qu'il a sous les yeux, son exposé est défectueux. Ce sont des formules vagues et imprécises : « Le wallon namurois allonge souvent *a* en *au* »; « le groupe *al* suivi d'une consonne se change d'ordinaire en *au*, ou *a* long, ou *o* long, quelquefois en *ol* »; « *o* allongé — il s'allonge tantôt en *oi* : *Hornen* devenu *Warnant* pour *Hoirnen*, *Moligneis* devenu

---

([1]) Cf. *Romania*, XIX, p. 471. Compte-rendu, que je signale à M. Roland, des *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France* par M. H. d'Arbois de Jubainville.

J'ajouterai que, si les scribes ont commis des erreurs de transcription, les éditeurs, — je pense surtout aux publications qui remontent à une époque « où le souci de l'exactitude littérale, né de scrupules philologiques, passait pour indifférent à l'historien » (M. Wilmotte, *Romania*, XVII, p. 546) — les éditeurs ont pu commettre des erreurs de lecture; aussi j'aurais voulu que l'auteur de la *Toponymie* se fiât moins aux éditions et consultât davantage les sources manuscrites.

Moignelée.... tantôt en *ou*.... » ; « en wallon, *r* souvent s'élide lorsqu'il est suivi d'une consonne non appuyée d'une voyelle sensible », etc. ; ou bien de simples constatations du rapport qu'il y a entre diverses graphies romanes et un étymon latin : nous y voyons, par exemple, que les désinences *-cial*, *-cia*, *-ceal*, *-chial*, *-cheal*, *-ciau*, *-chiau*, *-ceau*, proviennent du latin *-cellum*, mais nous n'y trouvons pas ce que nous voudrions savoir, c'est-à-dire si ces correspondants de *-cellum* sont des formes namuroises et, dans la négative, quelle est leur répartition géographique et pourquoi ils appartiennent aux dénominations toponymiques de la région.

Je ne crois pas, d'ailleurs, que M. Roland connaisse les *Études de dialectologie wallonne* de M. Wilmotte (*Romania*, XVII, pp. 542-590; XVIII, pp. 209-232 ; XIX, pp. 73-98), ni *Die Mundart von Namur* de M. J. Niederländer (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIV, pp. 1-32 et pp. 251-309). Cependant la troisième partie des *Études*, intitulée : *La région namuroise*, lui aurait fourni des renseignements précieux sur l'état de la langue au XIII[e] siècle et les très consciencieuses recherches de M. Niederländer l'auraient parfaitement documenté sur les parlers contemporains et leurs rapports avec les formes relevées dans les textes du moyen âge.

Ces observations ne tendent pas à amoindrir l'œuvre de M. Roland : je l'ai dit plus haut, certaines parties semblent définitives, et le chaleureux accueil qui lui a été fait par le monde savant, montre en quelle haute estime le livre est tenu. J'ai simplement voulu montrer que, si ce répertoire toponymique avait été conçu d'après des principes légèrement différents, il eût plus encore intéressé les romanistes.

C. Liégeois.

43. François Blondel. *L'origine du nom Arras.* — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, tome XXXII, pp. 207-213. Arras, 1901.

Article intéressant, fait sur des données fournies par le très compétent M. A. Guesnon. Après une étude étymologique sur les noms celtiques : *Atrebates* qui désigne, dans le VIIIe livre des *Commentaires sur la guerre des Gaules*, une peuplade de la Gaule belgique et *Nemetocenna* (plus tard *Nemetacum*) qui en nomme la capitale, M. Blondel énumère les formes multiples que reçoit *Atrebatum* dans les textes du haut moyen âge, du IVe au IXe siècle. Fréquent y est le remplacement d'un *e* par un *a* à la syllabe tonique ; rien ne s'oppose donc à l'étymologie : *Atrabatis* [1], tandis qu'*Artois* remonte toujours à *Atrebatensis (pagus)*. Il semble superflu, après cela, de rechercher l'époque où s'opéra cette substitution de voyelle. Elle est constatée, sous la forme *Atravatum*, dès la fin du IVe siècle et il va de soi qu'elle est antérieure à l'évolution des voyelles toniques. L'article de M. Blondel se termine par le récit que notre Jean d'Outremeuse fait de la fondation d'Arras ; il est regrettable que l'on ne puisse savoir où le chroniqueur liégeois, qui ne semble pas avoir inventé cette fable, a bien pu en trouver les éléments.

B. F. B.

44. Comte Fernand de Proyart de Baillescourt. *De l'origine et de l'étymologie du nom de Cambrai.* — *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, LVI, pp. 175-214. Cambrai, 1902.

---

[1] On sait qu'un certain nombre d'ablatifs pluriels, en fonction de locatifs, ont réussi à se maintenir ; exemples : *Remis* : Reims ; *Aquis* : Ais, Aix.

On se demandera comment il est possible de consacrer trente-huit pages à la détermination de l'étymologie de ce nom de ville. La réponse est que nous avons devant nous l'œuvre d'un amateur local qui discute longuement les fantaisies de ses prédécesseurs, résume ensuite la théorie complète de l'origine des noms de lieux, d'après le ***Manuel de diplomatique*** de Giry, et ne se décide qu'à regret à restreindre son étude aux suffixes *-acum* et *-iacum*. Il va sans dire que, chemin faisant, M. de Proyart laisse échapper de sa plume telle ou telle erreur : ce ne sont pas seulement les clercs qui, dans la Gaule restée romane, latinisèrent les dénominations barbares (p. 194) ; le peuple le fit aussi, sans doute, avant eux. Il n'y a rien d'*étonnant* non plus à ce qu'un *historien comme Le Carpentier qui avait des connaissances très étendues en héraldique*, se soit permis de décorer le fantastique Cambro du titre de duc des Cimbres. Le Carpentier n'a pas employé le mot duc avec le sens *héraldique*.

B. F. B.

45. Gonzalès Decamps. *Un souvenir de la Toxandrie dans le Hainaut. La voie de Tassandre.* — *Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons*, 6ᵉ série, pp. 192-194. Mons, 1901.

Le chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, possédait des droits féodaux et des propriétés considérables à Hérenthals et aux environs ; encore au XVᵉ siècle, les dames de Mons se rendaient, à la Saint-Remi, dans leur domaine campinois (où elles avaient une maison dite *Kemenade*), pour y percevoir leurs revenus et renouveler leur cour échevinale. Cette excursion annuelle s'appelait, en 1258, *via de Tassandre*. M. Gonzalès Decamps a rappelé ces faits et joint à son récit des notes diverses, de valeur inégale ; il nous apporte aussi deux textes intéressants, tirés d'un

cartulaire, dit le *registre mixte*, composé de 1268 à 1280, où l'on parle d'*aler en Tassandre a le s. Remi* et d'une *chevauceüre en Tassandre a le s. Remi*. C'est donc chose assurée que le chapitre de Sainte-Waudru conservait encore, dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, (sans doute après l'avoir rétabli) l'usage du nom romain d'une région qui était, depuis longtemps déjà, devenue germanique.

B. F. B.

46-47. J.-J. Salverda de Grave. *Bijdragen tot de kennis der uit het frans overgenomen woorden in het Nederlands. De franse* i *in het Nederlands. — Over afgeleide werkwoorden. — Tijdschrift voor nederlandsche taal- en letterkunde*, XXI, pp. 38-65, 297-315. Leyde, E.-J. Brill, 1902.

En rendant compte, dans notre *Bulletin* de 1901, de l'article de M. Salverda sur *Les mots dialectaux du français en moyen-néerlandais*, nous avons dit les qualités maîtresses qui distinguent les travaux du savant hollandais, et comment, de l'examen des termes passés dans la langue des Pays-Bas, il sait tirer de précieux renseignements pour l'histoire de nos parlers provinciaux.

Les pages que nous avons ici nous intéressent moins directement, écrites qu'elles sont au point de vue de la philologie néerlandaise. Toutefois, il arrive que, pour préciser la provenance ou l'état de ses emprunts, l'auteur soit amené à mettre au point l'une ou l'autre question ressortissant à l'étude de nos dialectes. De là, les quelques glanures qui suivent.

Pp.56-57. Les formes romanes postulées par le néerlandais *ceiser*, *tseiser* = fr. *cidre*, sont curieuses. Mais si le prototype **sicera* indiqué par M. Salverda se justifie pour la voyelle tonique et pour la consonne qui suit, il n'en va pas de même à l'initiale. *S* n'a pas donné en picard le *tch*

qui expliquerait *c*(*ts*) du néerlandais. Le doublet ***chid***, ***sid***, de Saint-Pol, ainsi que M. Horning l'a déjà fait remarquer sommairement, est dû à un balancement phonétique assez fréquent dans la région du Nord : la sifflante sourde dentale *s* reporte son point d'articulation vers l'arrière du palais de façon à devenir la sifflante sourde palatale *ch*, ou vice versa ; cf., dans le centre du Hainaut, ***chàbò*** = sabot, ***chervì*** = servir, ***chuflé*** = siffler ; ***piers*** = perche, ***Bins*** = Binche, ***Fòrsi*** = Forchies, etc. Ne pourrait-on supposer plutôt un type ****cicera***, avec le processus suivant: > ****tsieizere*** > ***tsisre***, d'où le français ***cisdre***, ***cidre***, et le néerlandais ***tseiser***, par suite de l'évolution de *i* en *ei* propre à l'idiome germanique ?

Pp. 57-59. L'auteur établit que *i* suivi de *n* et provenant soit de ī, soit de ĭ entre palatales, a passé en wallon à *ie*. Les formes néerlandaises ***engien*** et ***schrien***, à côté de ***engin*** et ***schrijn*** (= écrin), doivent donc être considérées comme des wallonismes.

Pp. 61-62. Dans les mots dialectaux empruntés par le néerlandais, les voyelles *a*, *o*, *e* suivies de *st*, *ll*, *r* + *cons*, se ferment normalement. M. Salverda s'étonne que l'*i* n'obéisse pas à la même règle. J'ai déjà fait observer (***Revue de l'Instruction publique***, t. XLV, pp. 5 et 8) qu'en réalité ce phénomène de la fermeture des voyelles devant certaines entraves de nature plus faible, devait plonger ses racines jusque dans le dialecte du Hainaut qui a été le grand fournisseur du néerlandais, et je m'appuyais pour cela sur les patois contemporains ainsi que sur la prononciation locale du français. Les destinées de *i* entravé chez nos voisins du Nord me paraissent confirmer cette façon de voir. La phonétique hennuyère montre précisément beaucoup moins de propension à fermer l'*i* que les autres voyelles; ainsi, dans le Centre : ***Batìs*** = Baptiste, ***artìs*** = artiste (vétérinaire), les verbes en -*ì* = -ir ; mais cependant ***fíy*** = fille, ***anguíy*** = anguille, etc.

Pp. 303. L'alinéa relatif aux verbes en *-eren*, *-ieren*, est à signaler pour la preuve palpable qu'il fournit de la variation des centres d'influence du français sur le néerlandais. Durant le moyen âge, les Pays-Bas avaient pris au Hainaut, en même temps qu'une foule d'autres termes, des verbes en *-ier*. Plus tard, lorsque le francien réduisit cette terminaison *-ier* à *-er*, le néerlandais l'imita, tandis que, dans les parlers originaux, la distinction continuait de subsister et se constate encore de nos jours, *-er* donnant *-é*, et *-ier* aboutissant à *-í*, par exemple, *logier* > *lòdjí*.

ALPHONSE BAYOT.

III.

Les plus anciens textes.

48. W. FOERSTER UND E. KOSCHWITZ. *Altfranzösisches Übungsbuch. Erster Teil. Die ältesten Sprachdenkmäler*, Zweite Auflage, Leipzig, O.-R. Reisland, 1902.

49. EDUARD KOSCHWITZ. *Les plus anciens monuments de la langue française. Textes diplomatiques.* Sixième édition, Leipzig, O.-R. Reisland, 1902.

50. EDUARD KOSCHWITZ. *Les plus anciens monuments de la langue française. Textes critiques et glossaire.* Leipzig, O.-R. Reisland, 1902.

51. E. STENGEL. *Die ältesten französischen Sprachdenkmäler. Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie*, XI. Zweite Auflage. Marburg. N.-G. Elwert, 1901.

Il nous suffira d'annoncer l'apparition nouvelle des manuels, si connus des romanistes, où l'on trouve un choix des plus anciens textes français. Aucune de ces collections n'est soumise à une limite chronologique

suivie d'une manière conséquente et, d'ailleurs, elles ne se font concurrence que pour partie seulement, l'*Übungsbuch* de MM. Foerster et Koschwitz étant plus copieux que les autres. Malgré cela, notre pays se trouve représenté dans ces trois (ou quatre) ouvrages par les mêmes textes : le cantique en l'honneur de sainte Eulalie, l'homélie sur Jonas et la vie de saint Léger, dont un maître éminent, M. Suchier, serait disposé à faire honneur à l'abbaye de Saint-Gérard (1).

B. F. B.

52. Karl Gustav Ullmann. *Die Stellung des Relativpronomens zu seinem Beziehungsworte in den ältesten französischen Sprachdenkmälern.* Greifswald, F.-W. Kunike, 1901.

Le titre de cette dissertation indique quel en est le sujet. On ne peut que la signaler à ceux qui s'intéressent à l'*Eulalie*, au *Jonas*, au *Saint-Léger*.

B. F. B.

53. M. Enneccerus. *Versbau und gesanglicher Vortrag des ältesten französischen Liedes. Ein Beitrag zur Lehre vom rythmischen Verse.* Mit den Handschriftenbildern der Eulalialieder und des Ludwigsliedes. Frankfurt a. M., Enneccerus, 1901.

Le travail de Mlle Enneccerus renferme l'exposé d'une nouvelle théorie sur cette question du rythme de l'*Eulalie* que beaucoup de romanistes, et des plus grands, ont abordée sans parvenir toutefois à l'élucider entièrement (2).

---

(1) Hermann Suchier. *Die Heimat des Leodegarliedes. Bausteine zur romanischer Philologie. Festgabe für Adolfo Mussafia*, pp. 661-668. Halle a. d. S., Max Niemeyer, 1905.

(2) L'examen de leurs nombreuses hypothèses se trouve dans Koschwitz, *Commentar zu den ältesten französischen Sprachdenkmälern*. Heilbronn, 1886, pp. 101-120. Cf. aussi Stengel, *Grundriss der romanischen Philologie*, 1893, II, pp. 6-8.

La *Séquence de sainte Eulalie* est modelée sur une séquence latine, *Cantica Virginis Eulaliæ*, qui comprend 27 vers (13 strophes de deux vers et un vers isolé), tandis que la pièce française compte 29 vers (14 strophes et une clausule de sept syllabes). Les éléments du rythme de la séquence française sont : 1° l'accent (v. plus loin) ; 2° l'assonance : assonances masculines, portant un accent rythmique (Koschwitz, *op. cit.*), mais d'importance secondaire (Stengel, *op. cit.*) ; 3° la césure : elle est variable (cf. néanmoins Suchier : *Jahrbuch für rom. und engl. Sprache und Litteratur*, 1874, XIII, pp. 385-390), fortement marquée cependant, double dans certains cas ; 4° le nombre des syllabes : il serait égal entre les deux vers de chaque strophe (Koschwitz et Stengel).

De plus, d'après Koschwitz, si le nombre des accents rythmiques diffère de strophe à strophe, depuis quatre jusqu'à six, il est le même dans les vers de chaque strophe et les syllabes accentuées ou non accentuées s'y succèdent dans le même ordre. Mais pour donner au poème cette régularité, Koschwitz a dû lui faire subir quelques changements et Mlle Enneccerus ne peut les accepter, car ils briseraient le rythme qui est parfait dans le texte de Valenciennes.

Voici les principes, contestables d'ailleurs (cf. *Romania*, XXXI, p. 403), sur lesquels s'appuie Mlle Enneccerus : 1° Les séquences reproduisent le mouvement des vocalises jubilatoires ; le rythme du vers et celui de la mélodie s'y confondent. 2° Lorsque des paroles vinrent s'ajouter à la musique, les vocalises continuaient à être chantées dans le mouvement primitif, vif et animé. En appliquant ces principes à la séquence française, imitée de la séquence latine, l'auteur arrive aux conclusions suivantes : 1° Chaque vers, quelque soit le nombre de syllabes qu'il renferme, compte quatre accents rythmiques. (A rapprocher de cette

théorie, la thèse de Simrock, *Die Nibelungenstrophe und ihr Ursprung*, 1858, pp. 87 et suiv.; cf. à ce sujet les observations de M. Tobler : *Vom französischen Versbau*, 3e éd., 1894, p. 8). A dire vrai, je ne vois pas à quoi se reconnaît la présence de ces accents rythmiques qui frappent tantôt une syllabe tonique, tantôt une syllabe atone. 2° Les fins de vers sont semblables dans toute la pièce (— ᵛ ᵛ —) (1). 3° Les vers A (1e, 2e, 7e et 8e strophes) reproduisent exactement la disposition des vers latins correspondants, mais l'analogie est moins complète entre les autres vers français et leurs correspondants latins, ce qui prouve, semble-t-il, la fragilité de l'ingénieuse théorie de Mlle Enneccerus. Toutefois l'auteur croit résoudre la difficulté et maintient que, pour l'ensemble, le rythme, vers et mélodie, est identique dans les deux poèmes.

Nous venons de souligner les points faibles de l'argumentation de Mlle Enneccerus. Il faudrait encore dire qu'au chapitre VIII, *Der gesangliche Vortrag des französischen Eulalialiedes* (pp. 83-110), l'auteur fait œuvre peu scientifique. Comment admettre que le manuscrit renferme une quantité de signes destinés à noter les détails du rythme, et que, par exemple, la distance laissée par le scribe entre les mots ou les syllabes est, à ce point de vue, une précieuse indication (cf. surtout pp. 94-109) ? D'autre part, nous ne croyons pas que la *Séquence de sainte Eulalie* soit un chef-d'œuvre ; l'admiration de Mlle Enneccerus pour le plus ancien poème français (Ch. VI, *Wert des fr. Eulalialiedes in Bezug auf Inhalt und Form* pp. 69-78), est excessive.

C. Liégeois.

(1) — = Syllabe portant un accent rythmique ; ᵛ = Syllabe non accentuée.

IV.

Chansons de geste et légendes épiques.

54. Joseph Fabre. *La Chanson de Roland, traduite et rythmée conformément au texte roman, précédée de Roland et la belle Aude et suivie de récits épiques, échos des chansons de geste de la vieille France.* 2e éd. Paris, Belin frères, 1903.

Dans les récits qui forment la seconde moitié de ce beau et bon livre de vulgarisation, M. Fabre réunit les scènes les plus caractéristiques d'un certain nombre de chansons de geste. Il les retrace en des esquisses sommaires, mais d'une lecture facile, et qui révèlent de sa part une intelligente sympathie pour nos vieilles compositions épiques. Nous nous faisons un devoir de les signaler à nos lecteurs à raison de la large part qui s'y trouve faite aux œuvres de provenance plus particulièrement septentrionale: *Huon de Bordeaux*, *Berte*, *Aliscans*, *Auberi le Bourgoing*, *les Saisnes*, *Antioche*, *Jérusalem*, *Hélias*, etc.

Alphonse Bayot.

55. Erich Wienbeck. *Aliscans I.* — Halle a. S., E. Karras, 1901.

56. Wilhelm Hartnacke. *Aliscans II (2894-5380). — Kritischer Text mit Einleitung und Varianten.* Ibid., 1902.

57. Paul Rasch. *Aliscans III.* Ibid., 1902,

58. *Aliscans. Kritischer Text von* Erich Wienbeck, Wilhelm Hartnacke, Paul Rasch. Halle a. d. S., Max Niemeyer, 1903.

59. Karl Schneider. *Die Charakteristik der Personen in Aliscans. — Jahres bericht der Landes-Unter realschule*

in Waidhofen a. d. Jbbs für das Schuljahr 1901-02. Waidhofen, A. v Henneberg, 1902.

60. Gaston Paris. *Une fable à retrouver.* — *Romania*, t. XXXI, pp. 100-103. Paris, 1902.

61-62. E.-S. Sheldon. *The fable referred to in Aliscans.* — *Publications of the Modern Language Association of America*, t. XVIII, pp. 335-340, et *Appendix*, p. xxviii-xxix. Baltimore, 1903.

Si l'on excepte le *Roland*, dont le succès est naturellement à mettre hors de pair, il n'est sans doute pas de chanson de geste qui ait été plus souvent publiée que le beau poème d'*Aliscans*. Après les éditions empiriques de Jonckbloet en 1854, de Guessard et Montaiglon en 1870, et même de M. Rolin en 1894, voici que des élèves du séminaire de philologie de Halle ont assumé la tâche d'en donner un texte fondé, cette fois, sur une interprétation rationnelle des manuscrits.

Faisons connaître d'un mot l'économie du travail. Les trois collaborateurs se sont partagé la besogne à raison d'un tiers chacun, soit en s'assignant respectivement les vers 1-2893, 2894-5380, 5381-8510. De leurs recherches préparatoires, a été tirée la matière de leurs thèses doctorales. Celle de M. Wienbeck comprend, outre la critique des éditions antérieures, un essai de classification des principaux manuscrits, puis les vers 1-256 du poème. Dans la dissertation de M. Hartnacke, nouvel essai de classification qui s'étend, celui-ci, à l'ensemble des copies connues et est accompagné des vers 2894-3035. M. Rasch, de son côté, n'apporte rien de neuf au point de vue du classement, si ce n'est une série d'observations tendant à confirmer la répartition adoptée par M. Hartnacke; mais il étudie la forme qu'a dû présenter primitivement la troisième partie de la chanson, et, après quelques remarques sur

la versification, il montre que le vers orphelin du ms. *a* ne peut être considéré comme original.

Dans l'édition complète, nous voyons reparaître, en guise d'introduction, les études de MM. Wienbeck et Hartnacke. Elles sont suivies des notes de M. Rasch relatives au classement des mss. et de son chapitre sur l'état primitif du dernier tiers du poème. Outre cela, dans les quelques lignes de présentation qui ouvrent le volume, le maître éminent, sous la direction duquel s'est faite cette publication, M. Suchier, annonce l'apparition ultérieure d'un index des noms avec une table des laisses. Un travail complémentaire doit aussi être consacré à des fragments de mss. jusqu'ici peu ou point utilisés. Enfin un mémoire aura plus spécialement pour objet d'établir le caractère adventice du vers tronqué dans *Aliscans*.

Le principe qui se trouve placé à la base de cette nouvelle édition, c'est donc la critique des mss. Les tableaux de filiation établis par les éditeurs concordent, dans leurs grandes lignes, avec ceux que l'on avait dressés jusqu'à présent pour les mss. cycliques de la geste de Guillaume, aussi bien que pour chacun des poèmes de cette geste considéré isolément. Toutefois, il semble que les trois parties de l'introduction, vu l'identité de leur sujet, eussent gagné à être fondues en une seule. Telles qu'elles nous sont présentées, il s'y rencontre inévitablement des redites, des doubles emplois, et, qui pis est, certaines divergences dans le détail du classement. L'hésitation sur ce dernier point n'est pas faite pour donner à l'édition le cachet d'une œuvre définitive, qui lui conviendrait. Nous est avis que les auteurs eussent eu avantage à s'entendre au préalable pour adopter une seule et même filiation, d'autant plus que M. Wienbeck n'a pas connu *e* et n'a profité de *VP* que dans une mesure fort restreinte. Du

moment que la clef de voûte de l'édifice peut osciller, s légèrement soit-il, la solidité de la construction ne risque-t-elle pas de se trouver compromise ?

Mais autre chose encore contribue à donner au travail qui nous occupe un aspect provisoire, plutôt que cette marque du fini qu'on eût aimé à lui voir porter. Les éditeurs, se ralliant aux conclusions de la thèse de M. Gade, qui ne semblent du reste pas contestables, reconnaissent à la langue d'*Aliscans* un caractère picard. Malheureusement, dans cet ordre d'idées, ils se sont presque bornés à une simple constatation de fait. Ils n'ont pas franchi, pour établir leur texte, la limite des leçons obtenues par la voie paléographique. D'où il suit que, géographiquement parlant, la langue du poème y apparaît essentiellement dépourvue de son unité primitive. S'arrêter à une telle distance de l'original, ce n'est pas, croyons-nous, faire œuvre vraiment, complètement critique. On ne peut songer à entreprendre, dans une notice comme celle-ci, une recension de cette édition, qui compte plus de 8500 vers. Disons du moins que les traits les plus fixes du picard s'y trouvent noyés dans la foule des formes françaises : l'article féminin *le* est l'exception, tout comme les possessifs *me*, *te*, *se* ; le *c* initial + *a* graphié par *ch* est fréquent ; rare au contraire le *ch* équivalent à l'*s* forte du centre, et ainsi pour l'ensemble des particularités propres aux provinces septentrionales. C'est surtout dans des laisses telles que CXXVII et CLXXXIV[a] qu'il eût importé de rétablir les leçons originales par delà les lectures des mss. ; sinon, comment mettre en rapport les terminaisons *-ace* avec les rimes approximatives en *-age ?*

Quoi qu'il en soit cependant de ces remarques, il faut reconnaître que l'édition de Halle réalise un progrès considérable sur ses devancières. La perfection de la forme dialectale que nous aurions voulu y trouver, on

doit bien le dire, les philologues les plus experts n'eussent pas, sans hésitation, entrepris de la chercher à travers le dédale d'une tradition manuscrite particulièrement francisée.



Les pages écrites par M. Schneider forment un relevé systématique des traits servant à peindre les personnages dans *Aliscans*. Nous n'avons malheureusement ici que la seconde partie de ce dépouillement, sous les rubriques générales : *Païens* (pp. 29-56), *Chrétiens et païens en général* (pp. 57-59). C'est nécessairement la moins intéressante. Aucune des figures esquissées n'a (faut-il le dire ?) le relief que le poète a su donner à ses chrétiens : au fier Guillaume, à la forte Guibourg, au veule roi Louis, et à nombre d'autres.



Le vers 3053 de notre chanson fait mention d'une fable qui ne se laisse pas facilement identifier. D'après les mss., dont les leçons révèlent une grande incertitude en cet endroit, et en tenant compte du classement établi par M. Hartnacke, il faudrait lire de préférence :

Est ce la fable du tor et du mouton ?

G. Paris, trouvant la forme *nuiton* dans plusieurs exemplaires, la tenait pour originale, pensant que les scribes avaient dû lui substituer le mot *mouton*, d'un usage plus fréquent. Mais il se demandait en vain de quelle fable il pouvait s'agir là.

Dans son édition, M. Hartnacke imprime : *du cor et du mouton*, et il renvoie, d'après M. Rolin, à la fable du mouton et du corbeau, en citant au surplus l'opinion de G. Paris. Mais l'aventure du corbeau attaquant le mouton parce qu'il le sait faible, n'offre pas une image des hésitations de

Louis à fournir à Guillaume les secours qu'il lui a promis, hésitations que le poète veut caractériser ici.

La lecture préconisée par M. Sheldon explique beaucoup mieux l'allusion. Prétendre, comme le fait le professeur américain, que *nuiton* n'est pas un terme rare comparativement à *mouton*, c'est, bien entendu, nier l'évidence. Par contre, il observe fort justement que le *nuiton* n'est pas un acteur habituel de la fable, et il propose de lire : *la fable du lou et du mouton*. Cette fable, *de lupo et ariete*, existe. Les versions que nous en a léguées le moyen âge en tirent, comme morale, la constatation de l'infidélité des méchants à garder leurs promesses. C'est bien le cas qu'on a dans *Aliscans*.

ALPHONSE BAYOT.

63. FERNAND BLONDEAUX. *La légende du Chevalier au cygne. Revue de Belgique*, deuxième série, t. XXXVIII, pp. 158-176 et 230-242; t. XXXIX, pp. 40-49 et 371-380. Bruxelles, 1903.

Ce travail, écrit pour le grand public et par un homme de lettres qui semble ne pas avoir grand souci d'être complètement informé ou de bien ordonner sa matière, se partage en trois études distinctes.

Dans la première, intitulée : *Les débuts de la légende* (XXXVIII, pp. 158-176), M. Blondeaux nous fait assister à une récitation épique dans un château fort du pays de Liége, au XIIIe siècle (1), puis nous présente le cycle de la croisade dans son ensemble et finit par retenir les deux légendes jumelles des Enfants changés en cygne et du Chevalier au cygne. Suit alors l'étude de quelques textes, de la fin du XIIe siècle ou du commencement du suivant, latins ou français, qui contiennent des mentions du

(1) Il va de soi que cette récitation ne diffère en rien de celle que Léon Gautier a exposée au tome II de ses *Épopées françaises*, pp. 226-271.

deuxième récit, encore distinct du premier. Après une parenthèse sur la version des deux légendes combinées, qui fut écrite au commencement du XIII[e] siècle par Renaud[1] et sur le poème cyclique composé à Saint-Trond, vers la fin du XIV[e] siècle[2], nous sommes gratifiés d'une analyse, bien faite d'ailleurs, de quatre textes : le *Dolopathos* latin de Jean de Hautseille et sa traduction française par Herbert, *Elioxe* et *Béatrix* — où la fusion des deux légendes se trouve, soit supposée connue du lecteur (les deux *Dolopathos*), soit étalée au grand jour (*Elioxe* et *Béatrix*). M. Blondeaux, que les répétitions n'effraient point, nous ramène alors au roman cyclique, à deux siècles des « débuts de la légende ».

Ce n'est pas que d'inutiles allées et venues tout au long des méandres d'une légende compliquée, que j'ai à reprocher au jeune romaniste, M. Blondeaux. Son œuvre décèle l'habitude, vraiment pernicieuse, de ne pas se rendre un compte tout à fait exact du problème étudié ; de là un certain flottement dans l'expression, qui déconcerte le lecteur. Un exemple suffira. Nous lisons, à la page 167, que Renaud « se considérait comme étant le premier à avoir fait la soudure des deux thèmes » des Enfants-Cygnes et du Chevalier au cygne. Or, Renaud ne dit pas précisément cela ; les vers cités par M. Blondeaux sont une de ces vaines parades dont les jongleurs étaient prodigues au début de leurs chansons. Et M. Blondeaux, lui, prouve le contraire qui est certainement vrai. Les deux versions du *Dolopathos*, latine et française, font une

---

(1) C'est le poème publié par C. Hippeau, à Paris, en 1884 : *La chanson du Chevalier au cygne et de Godefroid de Bouillon; première partie, le Chevalier au cygne*. On le nomme, plus exactement, *Béatrix*.

(2) Publiée par Reiffenberg, Borgnet, Gachet et F. Liebrecht, dans la *Collection de chroniques belges inédites, Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg*, IV, V, VI.

allusion limpide au Chevalier au cygne, considéré comme une suite à la légende qu'ils racontent (p. 169) et *Elioxe*, dont le caractère archaïque est fort intelligemment mis en lumière, présente les deux légendes réunies (pp. 170 et 233), ainsi qu'*Isomberte*, version intermédiaire entre *Elioxe* et *Béatrix*, que M. Blondeaux, on ne sait pourquoi, rejette à l'article suivant (p. 233). Enfin *Béatrix* même ne peut être considéré que comme un remaniement d'un poème déjà unifié et M. Blondeaux a un argument très fin pour le prouver (p. 172). Un seul texte, encore inédit et conservé à Berne, ignore les Enfants-Cygnes (p. 233), mais notre jeune érudit n'en a pas fait le cas qu'il fallait.

Je pourrais multiplier les critiques de détail. Il aurait été utile de mettre en lumière le fait que toutes les versions conservées se représentent déjà la légende du Chevalier au cygne comme l'histoire d'un ancêtre de la maison d'Ardenne et, plus spécialement, de Godefroid de Bouillon ; peu importe ici qu'ils ignorent la fusion ultérieure de la légende avec celle des Enfants-Cygnes (Guy de Bazoches, Guillaume de Tyr, Lambert d'Ardres, Hélinand de Froidmont, Graindor de Douai, le *Chevalier au cygne* de Berne) ou qu'ils la connaissent (les deux *Dolopathos*, *Elioxe*, *Isomberte*, *Béatrix*). — Il y a quelque maladresse à dire (p. 161), au début d'une analyse des deux légendes réunies telles que les expose *Béatrix*, que l'on va se borner « aux traits essentiels, ceux sur lesquels l'imagination des trouvères a brodé dans la suite », lorsque l'on doit être amené (p. 167) à affirmer que certains de « ces traits sont postérieurs ». — Pourquoi avancer (p. 159) que « l'époque de la belle floraison épique était, au début du XIIIe siècle, close depuis un siècle environ » et ajouter presque aussitôt (p. 160) : « Les barons de l'an 1100 sentirent « palpiter en eux l'âme des guerriers du IXe siècle et il « se trouva des poètes pour célébrer dignement les grandes

« chevauchées d'Orient ». Soit dit en passant, l'appel à la première croisade n'a pas eu lieu « presque un siècle avant le début du XIIIe siècle ». — *Baudouin de Sebourg* n'est pas du tout une « œuvre négligée ou sans couleur épique » ; Gaston Paris la trouvait (*Manuel*, § 29) « pleine de gaieté et d'agréable invention ». — Je n'oserais pas affirmer, quant à moi, que l'attribution d'une origine fabuleuse à la maison d'Ardenne n'avait pu se produire en 1130 environ, trente ans après la mort de son plus illustre représentant. L'évolution épique était souvent fort rapide : c'est ainsi qu'en 826, Ermoldus Nigellus mettait en latin des récits fortement idéalisés déjà, relatifs à la prise de Barcelone, de 801 ou 803, alors que, de leurs deux héros, l'un, Louis le Pieux, vivait encore et l'autre, Guillaume de Toulouse, était mort en 812. Au reste, un texte classique, d'un auteur que M. Blondeaux connaît bien, Lambert d'Ardres, démontre les falsifications éhontées dont les chansons d'Antioche, qui furent nombreuses, étaient l'objet du vivant de ceux-mêmes qui avaient pris part à la grande expédition de 1096.

Une deuxième étude (XXXVIII, pp. 230-242) est intitulée : *Les versions de la légende*. Nous avons vu que M. Blondeaux a déjà parlé, au long et au large, des textes, français ou latins, originaires de France ; ce qu'il en dit ici (pp. 232-234) constitue donc une répétition, au moins superflue (1). Le reste de l'article est occupé par l'analyse de l'antique version conservée dans un texte danois du XIIIe siècle, la *Karlamagnussaga*, d'où les Enfants-Cygnes sont exclus, mais qui fait une allusion très claire à la famille d'Ardenne et par une étude, adroitement

(1) Je ne sais pourquoi M. Blondeaux adopte, pour le classement des versions françaises de la légende du Chevalier au cygne, la répartition, faite par Gaston Paris, des textes qui contiennent les Enfants-Cygnes, car il s'empresse, tout le premier, de démontrer que ce classement est impertinent.

conduite, sur trois versions allemandes : le *Schwanritter* de Conrad de Wurzbourg, le *Parsifal* de Wolfram d'Eschenbach et le *Lohengrin* anonyme. M. Blondeaux eût bien fait d'étudier avec précision la contamination nouvelle de la légende du Chevalier au cygne avec celle du Saint-Graal ; les deux derniers textes la supposent operée, mais je la croirais volontiers d'origine française.

Quelques mots suffiront à propos d'un troisième chapitre intitulé : *les destinées de la légende* (XXXIX, pp. 40-49 ; 371-380). Chacun sait combien il est difficile d'être complet en pareille matière mais, au moins, peut-on exiger un exposé bien ordonné, l'absence de digressions oiseuses (1) et l'étude des travaux les plus généraux sur le sujet que l'on traite. Notre mémoire s'occupe, plusieurs pages durant, des avatars assez inattendus que prend la légende du Chevalier au cygne dans les pays de Clèves et de Brabant ; pourquoi donc son auteur a-t-il négligé l'excellente étude de MM. Auguste et Georges Doutrepont sur la *Légende de César en Belgique* (2) ? Comment expliquer, d'autre part, que les renseignements bibliographiques donnés par Léon Gautier (3) n'aient été

---

(1) C'est ainsi qu'il faut qualifier le résumé de l'histoire générale des chansons de geste du XVIe au XVIIIe siècle (pp. 373-375), accompagné d'un fragment de la *Chanson de Roland* du marquis de Tressan et, à plus forte raison, l'appréciation que nous donne M. Blondeaux (pp. 40-41) sur l'historiographie du moyen âge et la mentalité humaine au XIVe et au XVe siècle. L'hymne au « soleil radieux du ciel hellénique » sonne faux, lorsqu'il sert de préface à l'énumération des fantaisies généalogiques les plus ridicules. Cette manie des origines antiques est d'ailleurs beaucoup plus ancienne que le moyen âge finissant. M. Blondeaux la signale au XIIe siècle ; elle existait dès l'époque mérovingienne et Frédégaire en était atteint. (Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens*, pp. 133 et suivantes.)

(2) Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1895.

(3) *Epopées françaises*, II, pp. 448-419, 516-547, 601 ; *Bibliographie des chansons de geste* pp. 65, 76-81, 90-91, 127, 136. Voir aussi J.-J. Talen, *Taal en Letteren*, 1898, pp. 287-294 et notre *Bulletin*, 1901, pp. 37-44.

utilisés que d'une façon incomplète ? M. Blondeaux y eût trouvé des indications précises sur ce *Chevalier au cygne*, rédigé en prose dès le XIII° siècle et dont M. Todd a imprimé un fragment (¹) ; il eût mérité quelques pages, ce doyen des mises en prose de nos vieilles épopées. — Ici, comme ailleurs, notre jeune érudit montre une certaine insouciance de l'exactitude dans la manière de s'exprimer. Ainsi, bien qu'il parle, à plusieurs reprises (²) et dans des termes identiques, des tentatives faites pour réunir en un vaste cycle épique les diverses chansons de geste qui aboutissaient au récit de la première croisade, M. Blondeaux ne se pique pas de démontrer, par l'analyse des manuscrits, la réalité du fait. Il affirme d'autre part que *Baudouin de Sebourg* et le *Bastart de Bouillon*, ces épigones des chansons de la croisade, auraient fait partie intégrante des compilations épiques en question. Or cela est inexact ; les auteurs de ces deux poèmes annoncent bien leur intention de poursuivre leur récit jusqu'à leur époque, celle de Philippe-le-Bel, mais non de remonter en arrière jusqu'à l'histoire de Godefroid ou de ses ancêtres; au surplus, nous savons ce que valent ces promesses de continuations, ces bons propos de persévérance chez les poètes du moyen âge et ... d'aujourd'hui (³).

B. F. B.

(¹) *Publications of the modern language Association of America*, IV, 1889, pp. 95-120. M. Blondeaux en a copié quelques lignes sans se douter de l'intérêt que ce texte présentait. Cf. Gaston Paris, *Romania*, XIX, 1890, p. 321, note 2.

(²) XXXVIII, pp. 160 et 231 ; XXXIX, pp. 43 et 371.

(³) Quelques détails encore. Il y a, peut-être, un peu de pédantisme à user du nominatif pour le seul nom propre : *Renaus* ; la forme usuelle, Renaud, se trouve de-ci, de-là (XXXVIII, p. 234). — Les rares textes anciens auraient gagné à être reproduits plus fidèlement (XXXVIII, p. 166). — Il y a certainement maldonne dans cette phrase (XXXIX, p. 377): « A la fin du XVIII° siècle, en 1795, le marquis de la Doucette,

64. J.-F.-D. Blöte. *De Brabantsche Zwaanridder.* — *Taal en Letteren*, XII, pp. 1-25. Leyde, 1902.

65. J.-F.-D. Blöte. *Mainz in der Sage vom Schwanritter.* — *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXVII, pp. 1-24. Halle, 1903.

66. J.-F.-D. Blöte. *Der Schwanritterpassus in einem Brief des Guido von Bazoches.* — *Zeitschrift für deutsches Altertum und deutsche Literatur*, XLVII, pp. 185-191. Berlin, 1903.

67-68. M. Kawczynski. *Rycerz z labedziem, poemat francuski z wieku XII w polaczeniu z cyclem poematow odnoszacych sie do pierwszej krucyaty...* (Der Schwanritter, französische Dichtung aus dem XII Jhd. in Verbindung mit den anderen chansons de geste welche sich auf den ersten Kreuzzug beziehen). *Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie,* 1902, pp. 25-44 et pp. 148-149. Cracovie, 1902.

69. *Annuaire-Bulletin de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques.* Année 1902, pp. 56-59. Gand, 1903.

M. Blöte continue, avec une ardeur que rien n'affaiblit, la série de ses publications sur le Chevalier au cygne. On se rappelle ses travaux antérieurs sur les légendes relatives à la famille de Godefroid de Bouillon, à la maison de Clèves et à certaines familles anglaises qui prétendent se rattacher au chevalier mystérieux (*Bulletin*, année 1901, pp. 38-42). Depuis lors, il a étudié les versions

---

ancien préfet de la Rœr, rédigea l'histoire de Béatrice et d'Elie Grail ». — Je doute fort que Caxton ait imprimé, en 1484, une traduction anglaise de notre poème, « sous le titre de l'Histoire de Godefroy de Boulogne et de la conquête de Jérusalem (XXXIX, p. 373) » ; Caxton mettait des titres anglais aux livres qu'il imprimait en anglais.

successives de la légende brabançonne du Chevalier au cygne et exposé les résultats de ses recherches dans une conférence à la *Provinciaal Genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noord-Brabant*, publiée par la revue néerlandaise *Taal en Letteren* (1902). Ces conclusions ont été reprises et développées en un mémoire absolument remarquable, *Das Aufkommen der Sage von Brabon Silvius, dem brabantischen Schwanritter*, paru en 1904 et que je rencontrerai, j'espère, l'an prochain. Je me bornerai pour le moment à faire connaître les diverses formes de la tradition brabançonne, telles que M. Blöte nous les montre.

Avant la seconde moitié du XII[e] siècle, les comtes de Louvain ne se rattachaient en aucune façon à un Chevalier au cygne, mais, vers la fin du siècle, la légende pénètre dans le Brabant, sans doute à la suite du mariage de Henri I avec Mathilde de Boulogne (1179), car la tradition qui se crée, considère le chevalier mystérieux comme le grand-père maternel de Godefroid de Bouillon et elle est modelée sur la légende d'Hélyas. Cette première période s'étend jusque vers 1325 : le chevalier a l'aspect d'un cygne, ou bien il apparaît dans un esquif traîné par un cygne.

Le merveilleux s'évanouit pendant la seconde période (1325-1500). Les ducs de Brabant ne descendent plus d'un homme-cygne (*zwaan*), mais d'une personne qui s'appelait *Zwaan* (d'où *Swana*). Un personnage nouveau surgit *Brabon Silvius* (d'où *Brabant*), lieutenant de César, qu'une chasse donnée à un cygne conduit jusqu'à Nimègue où habite Swana ; il quittera ce pays, non parce qu'il a été interrogé sur son origine, mais parce qu'il va prendre part à la lutte contre Pompée ; il mourra de la main de ceux qui seront les meurtriers de César.

Cette forme de la légende se maintient deux siècles

durant; cependant, vers 1500, elle subit une nouvelle et dernière transformation, lorsque Jean Lemaire de Belges écrit la *Vraye histoire du Cygne de Clèves* et mêle la légende de Brabon à la légende du cygne de Clèves qui, elle-même, est dérivée de la tradition primitive. C'est de Clèves que part Brabon; sur le Rhin, il voit un cygne qui traîne un bateau, il y monte et arrive auprès de Swana qu'il épouse; il est le Chevalier au cygne et l'ancêtre des ducs de Brabant.

Il y aurait, je crois, quelques réserves à formuler au sujet de la thèse de M. Blöte concernant le mode de fixation de la légende dans la maison de Brabant; toutefois l'on peut définitivement considérer la version brabançonne comme issue de la version française qui fait du Chevalier au cygne l'ancêtre de Godefroid de Bouillon et c'est une conclusion importante pour l'étude de la formation de la légende.

***

La note de G. Paris à propos de *Mayence et Nimègue dans le Chevalier au cygne*. (*Bulletin*, année 1901, p. 43) n'a pas convaincu M. Blöte qui s'est efforcé de démontrer que la mention de *Nimègue*, comme lieu de débarquement du chevalier, est probablement la plus ancienne. Sans doute, cette question : *Nimègue ou Mayence*, est plutôt secondaire, mais M. Blöte y consacre néanmoins une longue et minutieuse étude. Voici ses principaux arguments :

1° La double mention de *Mayence*, dans le conte des Enfants-Cygnes de la *Gran Conquista* (I, ch. 68), ne constitue pas une preuve en faveur de la thèse de G. Paris, parce que cette version renferme plusieurs traits nouveaux *propres au compilateur* et que, par conséquent, rien n'établit que *Mayence* se trouvait dans le texte utilisé par lui.

2° L'histoire détaillée du Chevalier au cygne (*Conquista*, I, ch. 69 à 138) présente au début plusieurs traits qui sont en contradiction avec la suite du récit, mais qui s'accordent avec le conte des Enfants-Cygnes. Le compilateur subissait donc l'influence de la première version et, si *Mayence* est cité au commencement du ch. 69, c'est qu'il lui est suggéré par la mention antérieure et non parce qu'il se trouvait à la rime ; dans les chapitres suivants, l'œuvre espagnole offre régulièrement *Nimègue*, ce qui sans doute était la leçon de la rédaction française utilisée pour cette seconde partie.

3° La *Gran Conquista* (II, ch. 101) renferme une dernière version de la légende, qui correspond à la relation de la *Chanson d'Antioche*. M. Blöte se demande d'abord si *Antioche* représente, comme on le croit généralement, l'état primitif de la légende ; à son avis, il n'en est rien et, surtout, l'on ne peut tirer un argument de ce fait que ni le combat judiciaire, ni la question défendue ne s'y trouvent. Cependant, si la version d'Antioche était la plus ancienne, elle démontrerait à toute évidence que *Nimègue* est la mention première, car *Nimègue* figure dans tous les manuscrits français d'*Antioche*. Quant au texte de la *Conquista* : *Nimaya la Grande, á que agora dicen Maenza*, il prouve que *Nimègue* est la mention du modèle. La dernière partie de la phrase appartient au compilateur ; dans le cas contraire, n'aurait-il pas écrit : *Maenza à que agora dicen Nimaya ?*

4° Pour ce qui est du témoignage de la *Chronique de Brogne*, il est sans importance, et *Mayence* dans le *Lohengrin* allemand s'explique par des raisons aisées à déduire.

Nimègue peut donc être regardé, pense M. Blöte, comme le lieu de débarquement du chevalier dans le texte original. La confusion entre Mayence et Nimègue

se comprend d'ailleurs facilement : la première laisse de l'archétype contenait la mention de *Mayence*, le poète y racontait comment il avait appris dans cette ville l'histoire du Chevalier au cygne,

Ensi come l'estoire le raconte a Maience,
Del bon duc Godefroi vos dirai la naissence.
(*Chev. au cygne.* — *Romania*, XXIII, p. 448).

L'apparente contradiction entre ce début et la suite du poème amena la substitution de *Mayence* à *Nimègue* ou de *Nimègue* à *Mayence*.

La conclusion est très ingénieuse et les arguments ne manquent pas. Sont-ils tous également probants ? J'en doute. Le savant critique n'accorde pas assez d'attention à la triple répétition de Mayence dans la version des Enfants-Cygnes et le commencement de l'histoire détaillée (I, ch. 68 et 69). Je concède volontiers qu'au début du du ch. 69, l'auteur espagnol continue à utiliser le conte des Enfants-Cygnes, mais, si *Mayence* y figure, n'est-ce pas la preuve que cette mention se trouvait dans le texte qui a servi de modèle pour le ch. 68 ? Cette observation me conduit à une critique d'ordre plus général. La méthode de M. Blöte consiste à ruiner successivement l'autorité des témoignages invoqués par G. Paris. Or, il y a peut-être là une cause d'erreur, parce que la thèse de G. Paris repose surtout sur le fait que la mention de *Mayence* se rencontre dans de nombreux textes d'origine différente.

***

Dans *Der Schwanritterpassus in einem Brief des Guido von Basoches*, M. Blöte se propose d'interpréter les trois distiques signalés par G. Paris (*Romania*, XXX, p. 406) et dont l'un se rapporte au chevalier de la légende. Ces distiques font suite à une lettre où Gui de Bazoches (vers 1170)

développe à ses amis la généalogie de son oncle, archidiacre de Laon et petit-fils de Baudouin II de Hainaut. Le premier contient un éloge exagéré du comte de Hainaut, qui ne peut s'expliquer, d'après M. Blöte, que par l'erreur dans laquelle est tombé Gui, en rattachant Baudouin au Chevalier au cygne. En effet, les comtes de Hainaut n'ont jamais prétendu descendre du chevalier mystérieux, comme le prouve le silence de Jacques de Guyse et de Van Maerlant qui, l'un et l'autre, ont recueilli les récits fabuleux relatifs aux familles régnantes des Pays-Bas. Gui a confondu Baudouin de Hainaut († 1098) avec Baudouin de Boulogne, frère de Godefroid, lequel, de même que le précédent, prit part à la croisade (cf. le 3e distique où il est question de l'expédition en Terre-Sainte), et devint roi de Jerusalem († 1118). Ce dernier était un descendant du Chevalier au cygne, et il se distingua en Palestine; ainsi s'expliquent l'allusion au chevalier et l'éloge qu'adresse Gui à ce *comes quo nemo clarior inter Francorum proceres, Austrasiosque fuit.*

Cette interprétation est très rationnelle : elle l'est d'autant plus que Gui qui, on le sait, a revu et corrigé le texte de ses lettres, s'est aperçu de son erreur et a raturé le distique concernant la parenté de Baudouin de Hainaut avec le Chevalier au cygne; mais il a conservé le premier distique, et à ce propos, je ferai observer que les chroniqueurs s'expriment d'ordinaire en termes excessifs, même dans l'éloge de personnages très peu marquants. (Cf. Gilbert de Mons parlant de Gilles de Saint-Aubert : *fama, inter universos milites tam in regno Francorum quam in imperio Teutonicorum gyrovagantes, prae caeteris fuit exaltata;* Jacques de Guyse écrivant au sujet de Gilles de Chin : *inter probos milites, expertes et audaces, ipse probior, fortior, audacior et excellentior habebatur et in Francia et in Allemania*). Il me semble, d'autre part, que

M. Blöte passe rapidement sur la difficulté qu'offre le mot *nepos* dans cette proposition : *Hic erat ille nepos fatalis militis*, et que la traduction *descendant*, bien que très plausible, ne s'impose pas absolument.

***

M. Kawczynski a inséré dans le *Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie*, un résumé, écrit en allemand, d'un ouvrage rédigé en polonais où, comme le titre l'indique, l'auteur veut montrer les liens qui unissent les poèmes du cycle de la croisade : la *Chanson d'Antioche* d'abord, au sujet de laquelle il s'efforce de déterminer le caractère de l'œuvre de Richard le Pèlerin vis-à-vis de l'œuvre de Graindor de Douai ; les *Chétifs* ensuite, dont le rôle est de séparer les deux plus anciens poèmes du cycle, primitivement réunis ; *Jérusalem* où l'histoire a moins de place que dans *Antioche* et où, par suite, l'appoint de Graindor est plus important ; la *Chanson du Chevalier au cygne* que M. Kawczynski compare aux autres versions de la légende, et enfin les *Enfances Godefroi*, poème consacré surtout à la glorification de la maison de Boulogne.

L'auteur étudie les versions de la légende du Chevalier au cygne que contiennent les textes suivants : *Chronique de Guillaume de Tyr*, *Antioche*, la *Chronique d'Hélinand*, les *Enfances Godefroi* et le *Chevalier au cygne ;* il observe que les premiers ne relatent pas l'épisode de la question défendue, contrairement à la *Chanson du Chevalier au cygne*, mais il ne croit pas possible d'affirmer pour cela le caractère primitif de cette version plus courte. C'est aussi, nous l'avons dit, la conclusion que M. Blöte formule au sujet d'*Antioche*.

Quant au *Chevalier au cygne*, M. Kawczynski le fait dériver en grande partie, de même que *Partenopeu de*

Blois (cf. *Romania*, XXX, pp. 473 et 475) et *Huon de Bordeaux* (cf. plus loin), d'*Amor et Psyché* d'Apulée. A vrai dire, il n'apporte aucun argument sérieux à l'appui d'une thèse aussi étrange et se contente de réflexions dans le genre de celles-ci. Le bateau que monte le mystérieux chevalier fait penser à l'esquif de Partenopeu et la défense, faite à Béatrice, de poser au chevalier une question au sujet de son origine, correspond à la défense qu'Amor fait à Psyché. *Béatrice prend la place de Psyché, le chevalier, celle d'Amor. Il ne pouvait pas raisonnablement lui défendre de le voir et c'est pour cela que la défense dut être modifiée et, peut-être aussi, parce que le poète ne voulait pas reproduire textuellement le motif ancien. Béatrice enfreint la défense; inquiète et curieuse, elle veut connaître l'origine du Chevalier. Celui-ci l'abandonne comme Amor délaisse Psyché. Telle est l'analogie de ce thème dans les deux œuvres qu'elle suffit pour faire découler la légende du Chevalier au cygne de la légende antique.* L'explication du conte des Enfants-Cygnes est la même ; le poète a encore puisé dans les œuvres d'Apulée. Le changement des enfants en cygnes rappelle la métamorphose de Lucius qui, désireux d'être changé en oiseau pour atteindre Pamphila, fut métamorphosé en âne !

Nous n'insisterons pas ; disons, en finissant, que M. Kawczynski traite de très haut les *savants* qui ne sont pas de son avis et suivent une méthode différente de la sienne.



La Société pour le progrès des études philologiques et historiques s'est aussi occupée des origines du Chevalier au cygne. A la séance du 16 novembre 1902, M. Brants a fait une communication sur les hypothèses émises par Golther, Lang, Blöte et Laistner au sujet de

la formation de la légende. Malheureusement elle est résumée, au Bulletin de la Société, d'une façon si sommaire qu'une appréciation est presque impossible. Au surplus, pouvait-on jusqu'à ces dernières années émettre, sur un sujet aussi obscur et aussi vaste, autre chose que des conjectures absolument hasardées? Aujourd'hui même, la question est-elle mûre? Qu'il me suffise de faire observer que M. Brants considère à tort la théorie de M. Blöte comme une explication de l'origine de la légende : après les travaux du savant néerlandais, la question reste entière.

C. Liégeois.

70. Martin Beck. *Schwan und Schwanenritter in der Mythologie.* — *Deutsche Zeitung*, n° 10778. Vienne, 3 janvier 1902.

Article sans prétention à la science, sur diverses croyances populaires relatives au cygne et sur les légendes qui en sont issues. Notre *Chevalier au cygne* y trouve son histoire racontée brièvement.

B. F. B.

71. Pio Rajna. *Un eccidio sotto Dagoberto e la leggenda epica di Roncisvalle.* — *Beiträge zur romanischen und englischen Philologie. Festgabe für Wendelin Förster.* Halle a. S., Max Niemeyer, 1902, p. 253-279.

Le brillant travail que nous avons ici ne rentre qu'indirectement dans le cadre de ce *Bulletin*. Nous nous bornerons à en signaler le sujet. L'auteur rencontre, pour la combattre, une hypothèse de Paulin Paris (1), qui a généralement trouvé un accueil favorable auprès des historiens de l'épopée, et que M. Kurth a développée en

(1) *Histoire littéraire de la France*, XXII, pp. 727-755, paru en 1852. Gaston Paris était du même avis : *Manuel d'ancien français*, 2e éd., p. 28.

dernier lieu dans son *Histoire poétique des Mérovingiens*, pp. 461-464. Il s'agit de savoir si la chanson de Roland, outre le souvenir de la bataille de Roncevaux, de 778, qui est son fondement principal, n'a pas recueilli l'héritage poétique d'un désastre analogue et plus ancien, celui qui frappa une partie de l'armée de Dagobert, au val de Soule, en 636-637. M. Rajna se prononce pour la négative. Il ne nous appartient pas d'entrer dans l'examen des savantes raisons sur lesquelles l'illustre romaniste s'appuie pour nier l'un des spécimens les plus intéressants de la survivance dans les chansons de geste, des antiques légendes mérovingiennes.

ALPHONSE BAYOT.

72. HANS GRÄVEN. *Die Handschrift des Fierabras in der Königl. Bibliothek zu Hannover.* — *Hannoversche Geschichtsblätter*, IV, 560-564. Hannover, 1901.

73. A. TOBLER. *Bruchstücke altfranzösischer Dichtung aus dem in der Kubbet in Damaskus gefundenen Handschriften. 1. Zwei Bruchstücke der Chanson de geste von Fierabras.* — *Sitzungsberichte der Königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften*, Berlin, 1903, pp. 960-966.

74. CURT REICHEL. *Zur handschriftlichen Überlieferung der Chanson de geste Fierabras.* — *Beiträge zur romanischen und englischen Philologie dem X. deutschen Neuphilologentage überreicht von dem Verein akademisch gebildeter Lehrer der neueren Sprachen in Breslau.* Breslau, Preuss et Jünger, 1902, pp. 143-176.

75. H. JARNIK. *Studie über die Komposition der Fierabrasdichtungen* (*Fierabras, Destruction de Rome*). Halle a. d. S., Max Niemeyer, 1903.

Lorsqu'il publia la *Destruction de Rome*, en 1873, M. Gröber conclut de l'étude de la langue à son origine

picarde. Dans sa pensée, la même conclusion devait s'étendre à la chanson de *Fierabras*, puisque, à cette époque, il croyait que les deux compositions avaient eu le même auteur. Mais, depuis, des controverses se sont élevées relativement à la patrie de ces poèmes. On les trouvera retracées dans l'ouvrage de M. Jarnik qui, après avoir contrôlé les arguments produits de part et d'autre, finit par se rallier à la thèse dont M. Gröber s'est constamment fait le défenseur (p. 54). Ce dernier examen de la question sera, sans nul doute, tenu pour décisif. Ses résultats cadrent du reste avec le nom de l'un des trouvères qui a écrit la *Destruction*, Gautier de Douai, et aussi bien, pour ce qui regarde *Fierabras*, il semble impossible, à la simple inspection de ses rimes, de ne pas y reconnaître le dialecte du Nord. Aussi ferons-nous ici une place aux travaux dont les deux épopées ont été l'objet durant la période qui nous occupe.

Le titre de l'article de M. Gräven n'en indique pas bien le contenu. Ce ne sont que quelques pages de vulgarisation destinées à un public de non-spécialistes. Elles exposent, en s'inspirant des principales sources, le sujet de *Fierabras* et surtout celui de la *Destruction de Rome*, dont le ms. de Hanovre est seul à conserver la copie. Mais il n'y faut chercher aucun renseignement sur ce codex lui-même.

Dans un lot de manuscrits les plus variés, retrouvés à Damas par M. von Soden et aujourd'hui déposés à la bibliothèque du Musée royal de Berlin, se rencontrent quatre fragments français, dont deux appartiennent à la chanson de *Fierabras*. Ils correspondent aux vv. 4080-4139 et 4475-4529 de l'édition Kröber et Servois. M. Tobler les publie en y joignant quelques notes. Leur texte paraît se rapprocher de celui de l'Escurial. Mais le savant professeur renonce à déterminer d'une façon plus précise leurs

rapports avec l'ensemble des mss., aussi longtemps que les exemplaires de Hanovre et de la collection Didot ne seront pas mieux connus.

M. Reichel n'avait, lui non plus, qu'une connaissance imparfaite de ces deux dernières copies (*DH*), ainsi que de celle du Vatican (*V*). Néanmoins, il a cru pouvoir fournir une utile contribution au classement des mss. de *Fierabras* en versant dans le débat la recension de deux exemplaires non complètement utilisés jusqu'à ce jour, celui de la B. N. fr. 1499 (*B*), et celui du British Museum, Roy. 15. E. VI (*L*). Ces éléments nouveaux lui permettent, en effet, de réformer les schèmes de filiation établis autrefois par MM. Gröber et Friedel. Des rapprochements auxquels ils donnent lieu, ressort le groupement *AE* d'une part, *BL* de l'autre. Toutefois *L* est un exemplaire retouché et pour lequel le remanieur a utilisé, outre son principal modèle, une seconde copie apparentée à *E*. Quant aux prototypes de chacune de ces deux familles, ils dérivent, l'un et l'autre, d'une source commune, postérieure déjà à l'original. Partant de ces grandes lignes, l'auteur essaie aussi d'assigner une place aux autres mss., mais les rapports proposés sont trop peu assurés pour devoir être consignés par nous.

Le mémoire de M. Jarnik reprend *in extenso* le problème si souvent discuté des relations existant entre les différentes compositions épiques consacrées au personnage de Fierabras et qui se ramènent, comme types principaux, au *Fierabras* français, au *Fierabras* provençal, et à la *Destruction de Rome*. Bien que les hasards de la composition aient voulu que deux de ces œuvres fussent rédigées par des poètes parlant le picard, ce n'est sans doute pas une raison pour que nous pénétrions avec l'auteur jusqu'au cœur du sujet. Celui-ci n'offre en soi rien de septentrional; il déborde les frontières linguistiques que nous nous

sommes tracées, il appartient à la France entière. Qu'il nous suffise donc de dire un mot de la méthode employée par M. Jarnik, et de dégager sommairement, de son travail, les conclusions essentielles auxquelles il aboutit.

Sa méthode consiste à faire soigneusement l'historique de chaque point du problème avant d'exposer les résultats de ses propres recherches. C'est un procédé excellent dans des questions aussi débattues que cellès-ci. Qu'il s'agisse de solliciter l'adhésion des esprits à des solutions nouvelles, ou qu'il y ait lieu simplement d'apporter de nouvelles bases à des explications antérieurement proposées, le lecteur a sous les yeux le dossier complet du procès, sa conviction peut s'établir sur une connaissance parfaite de la cause. De la sorte, l'auteur arrive à rendre concluantes les propositions qui suivent : 1) La chanson française de *Fierabras* a pour fondement un récit analogue à celui dont Mousket nous a conservé le souvenir dans les vv. 4664 et suivants de sa chronique, mais peut-être a t-il existé un intermédiaire entre ce type primitif et le remaniement que nous en possédons. 2) Le récit de Mousket et la *Destruction de Rome* représentent deux développements différents d'une même tradition. 3) La rédaction de la *Destruction* offre une incontestable parenté avec celle de *Fierabras*, à laquelle elle est postérieure, et dont elle constitue, dans son état actuel, une sorte de prologue. 4) L'épisode propre à la version dont on a gardé une traduction provençale, est conservé sous sa forme première dans cette traduction ; c'est un résumé qu'on en trouve aux vv. 28-39 du *Fierabras* français. 5) Pour ce qui concerne cet épisode, il y a un rapport direct entre le passage du texte provençal et la *Destruction*.

Notons encore, en terminant, que M. Jarnik consacre plusieurs paragraphes à l'histoire de Fierabras telle qu'elle a été insérée par David Aubert au t. II de ses *Conquêtes*

de Charlemagne. Les données de cette version la rattachent à la chanson traduite en provençal. Le célèbre calligraphe et remanieur n'y a introduit aucun élément personnel ; les modifications que le récit a subies sous sa plume devaient se produire d'elles-mêmes. A la fin du volume, l'auteur en imprime le texte d'après le ms. B. R. 9067, f. 13v-28 (ou f. 1v-16 après la table).

ALPHONSE BAYOT.

76. G. L. KITTREDGE. *The Chanson du comte Hernequin*. *Romania*, t. XXXII, 1903, p. 303-306.

77. FERDINAND LOT. *La « Mesnie Hellequin » et le comte Ernequin de Boulogne*. — *Ibid*., t. XXXII, p. 422-441.

On connaît le thème légendaire de la chevauchée infernale, dont la « Mesnie Hellequin » nous offre une forme française au moyen âge. Dans les *Études romanes dédiées à Gaston Paris* (1891, pp. 51-68), M. G. Raynaud avait essayé d'identifier le chef de la fantastique « Mesnie » avec un comte Hernequin de Boulogne, tué à Saucourt, en 880, dans un combat contre les Normands. Il pensait qu'il avait existé sur ce personnage une chanson de geste dont le *Siège de Neuville*, du XIIIe siècle, nous avait gardé la mention ; il croyait même retrouver un résumé de son contenu dans un passage de Walter Scott, qui en avait, disait-il, utilisé un texte aujourd'hui disparu.

Mais, ainsi que nous l'apprend M. Kittredge, on ne peut attribuer aux quelques lignes de l'écrivain anglais semblable signification. Elles sont simplement tirées de l'*Histoire de Richard sans Peur*, parue dans la *Bibliothèque bleue*, à Liège, en 1787, qui copiait elle-même une rédaction en prose, publiée en 1601, du poème du XIVe siècle sur *Richard sans Peur*. Le chapitre relatif au lignage maudit de Hellequin n'est autre qu'une interpolation attribuable

au remanieur de 1601. Il suit de là qu'on n'a conservé en réalité aucun renseignement sur le sujet de l'hypothétique *Chanson du comte Hernequin*.

Dans un savant article, dont la publication a été occasionnée par la note de M. Kittredge, M. Lot reprend la question de plus haut. De ses observations, il résulte qu'aucun lien ne rattache la « Mesnie Hellequin » à la maison de Boulogne. Tout au plus certaine confusion, due à la ressemblance des noms, a-t-elle pu se produire à une époque récente, notamment dans l'esprit du remanieur de 1601, entre le chasseur sauvage et un comte, resté longtemps célèbre, du nom d'Hernequin. L'auteur établit en effet, en se fondant sur la chronique de Lambert d'Ardres et la *Généalogie des comtes de Boulogne* de la fin du XIIIe siècle, le caractère parfaitement historique d'un comte Arnoul, dénommé familièrement Hernequin, dont G. Paris avait mis l'existence en doute dans son compte rendu du travail de M. Raynaud. Ce personnage vivait au Xe siècle. Il fut l'objet de traditions orales dont le souvenir a été transmis par Lambert ainsi que par la *Généalogie*. Mais on ne saurait affirmer que ces traditions aient jamais revêtu une forme épique, bien que cela puisse paraître assez vraisemblable. Aussi l'interprétation à donner au vers du *Siège de Neuville* :

> *Assés l'avés oït* . . . .
> *Van conte de Bouloigne, van conte Hoillequin*,

reste-t-elle incertaine.

Après avoir indiqué le procédé linguistique qui, de l'appellation d'*Arnoul*, nous conduit à celle d'*Hernequin*, M. Lot se devait de proposer une étymologie du nom donné au conducteur de la fantastique chevauchée, *Hernequin* ou *Hellequin*. C'est ce qu'il fait, en même temps qu'il critique les conjectures émises jusqu'ici à ce

sujet. Selon lui, le mot aurait une origine germanique et reposerait sur le radical *helle*, « enfer ». *Hellequin* serait proprement la « gent d'enfer », puis aurait servi à désigner le chef de la lignée. Les arguments qu'il développe à l'appui de cette hypothèse donnent à celle-ci une apparence tout à fait séduisante.

ALPHONSE BAYOT.

78. KR(ISTOFFER) N(YROP). *Oberon*. DANIA, *Tidsskrift for dansk sprog og litteratur samt folkeminder*, VIII, pp. 108-110. Copenhague, 1901.

79. M. M. KAWCZYNSKI. *Huon de Bordeaux, poemat starofrancuski, streszczenie, rozbior i objasmenie*. (*Huon de Bordeaux, poème en ancien français, analysé et expliqué*). Résumé dans : *Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie*, pp. 139-149. Cracovie, 1902.

80. PH.-AUG. BECKER. *Der pseudohistorische Alberich*. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXVI, pp. 265-273. Halle, 1902.

81. FELIX LINDNER. *Über die Beziehungen des « Ortnit » zu « Huon von Bordeaux »*. *Studien zur vergleichenden Litteraturgeschichte*, II, pp. 284-287. Berlin, 1902.

82. FELIX LINDNER. *Zur geschichte der Oberonsage*. Rostock i. M., Warkentien, 1902.

83. RICHARD VON KRALIK. *Die wunderbaren Abenteuer des Ritters Hugo von Burdigal*. Nach dem alten Sang und dessen Erneuerung durch GASTON PARIS dem deutschen Volke wiedererzählt. Munich, Allgemeine Verlagsgesellschaft, s. d.

84. OTTO ENGELHARDT. *Huon de Bordeaux und Herzog Ernst*. Witten, Krüger, 1903.

85. Hermann Briesemeister. *Uber die Alexandriner-version der Chanson de Huon de Bordeaux in ihrem Verhältnis zu den anderen Redaktionen.* Greifswald, Abel, 1902.

86. John-R. Macarthur. *The influence of Huon of Burdeux upon the Fairie Queene. Journal of Germanic Philology*, IV, pp. 215-238. Bloomington, 1902.

87. A. Counson. *La légende d'Obéron. Revue générale*, LXXVIII, pp. 129-149. Bruxelles, 1903.

La publication presque simultanée du magnifique travail de M. C. Voretzsch: *Epische studien. I.: Die Composition des Huon von Bordeaux* et de la nouvelle et si pénétrante étude de G. Paris: *Huon de Bordeaux* (*Romania*, XXIX, pp. 209-218; *Poèmes et légendes du moyen âge* pp. 24-96) n'a pas mis fin aux controverses sur la formation de la légende de Huon de Bordeaux et de son protecteur le nain Auberon. On admet généralement l'origine germanique du nom que porte le mystérieux défenseur de Huon: *Auberon* est une forme familière d'*Auberi*, terme français correspondant à l'allemand *Alberich* (Auberi, Auberon; Michel, Michon; Marie, Marion).

Mais ce n'est pas l'avis de M. Kawczynski : d'après lui, *Auberon* pourrait « dériver d'*alba* avec le suffixe composé *eron* » et « indiquerait la splendeur du personnage ou se rapporterait à sa demeure orientale où l'aube apparaît ». La thèse n'est pas neuve, elle a été émise par Villemarqué et exposée par Guessard dans son édition de Huon de Bordeaux. En 1861 (*Revue germanique*, XVI, p. 350), G. Paris la combattit victorieusement (cf. aussi Voretzsch, *op. cit.*, pp. 250-251) et, depuis lors, elle n'a guère trouvé de défenseurs. G. Brandès l'ayant reprise à propos de l'*Oberon* de Shakespeare, M. Nyrop lui a consacré une note, assez sommaire d'ailleurs (*Dania*, 1902, pp. 108-110), où il

rappelle les arguments souvent développés à l'appui de la thèse de l'origine germanique du nom d'*Auberon* et du personnage lui-même, car il ne paraît pas douteux qu'*Auberon* se rattache, également par son caractère et ses traits principaux, à l'*Alberich* des traditions germaniques. M. Kawczynski s'élève aussi contre cette opinion et il considère que la chanson de geste de *Huon de Bordeaux* vient du conte d'Apulée, *Amor et Psyché*. La ressemblance dans le thème général lui semble évidente : « Une personne innocente, d'un mérite peu commun (Huon), c'est bien Psyché elle-même ; le personnage puissant et vindicatif (Charlemagne), c'est Vénus ; l'être supérieur (Auberon) serait alors Amour ». La trace de l'emprunt apparaît encore, continue-t-il, dans les détails de l'exécution ; « tandis que les auteurs de *Partenopeu* et du *Chevalier au cygne* ne reproduisent que des parties du conte d'Apulée, l'auteur de Huon en reproduit non seulement le thème principal, mais presque tous les motifs de détail, avec cette différence toutefois qu'il multiplie les défenses et, par cela, les aventures ». Et le trop ingénieux critique de conclure qu'il n'y a jamais eu de chanson de *Huon de Bordeaux* antérieure à celle que nous possédons. D'accord en cela avec M. Ph.-Aug. Becker, dont nous allons immédiatement examiner la thèse concernant le pseudo-Albéric, il se refuse à voir dans le récit de Jacques de Guyse la preuve de l'existence de traditions locales relatives à Auberon et il nie ensuite que le prologue de Turin soit le résumé d'une chanson plus ancienne sur Huon de Bordeaux. Le ménestrel de Saint-Omer aura connu l'épisode de la mort de Charlot par les chroniques, peut-être par les *Annales Bertiniani* écrites à Saint-Omer. Malheureusement, M. Kawczynski ne se donne pas la peine de démontrer ses assertions, si extraordinaires et si invraisemblables qu'elles soient ; il ne se demande même pas, remarque ironique-

ment G. Paris (*Romania*, XXXII, p. 479), comment le poète de *Huon* aurait pu lire le roman d'Apulée, et cette observation suffit à ruiner une thèse d'ailleurs insoutenable puisqu'elle ne tient aucun compte des conclusions définitivement acquises et nie les faits les plus évidents.

On doit reconnaître, cependant, que l'explication généralement admise de la formation de la légende (Cf. Voretzsch, *op. cit.*, p. 355 et Paris, *Romania*, XXIX, p. 215) s'appuie sur un argument d'une valeur très contestable. En effet, M. Becker (*Der pseudohistorische Alberich*) prétend que l'histoire d'Albéric racontée par Jacques de Guyse, d'après Hugues de Toul, est une invention de ce pseudo-chroniqueur. Après avoir rappelé que les historiens du XIII[e] siècle se préoccupaient souvent de donner aux familles princières des généalogies illustres et montré que, pour Hugues de Toul, il s'agissait de rattacher les Carolingiens aux premiers rois francs et de justifier leur origine troyenne (ce qu'il fit en créant Alberich, fils de Clodion, dont Mérovée et ses descendants n'auraient pas été les héritiers) M. Becker tire plusieurs arguments du texte même, traduit par Jacques de Guyse; il insiste tout particulièrement sur le fait que le pseudo-chroniqueur attribue à Alberich la construction de la tour d'Auberon à Mons et de plusieurs autels à Mont Saint-Aubert, à la Houppe d'Albertmont, à Aubry près de Valenciennes, comme si ces dénominations toponymiques avaient une origine identique. Or, il est évident qu'elles ne proviennent pas d'un seul et même nom, ce qui prouve indubitablement que Hugues de Toul inventait et ne puisait pas à la tradition populaire.

Je dois néanmoins faire observer qu'à elle seule, la tour carrée de Mons mentionnée par Hugues de Toul suffirait à justifier l'existence d'une ancienne tradition montoise relative à Auberon. M. Becker le conteste parce que, selon

lui, ce nom peut tenir à cent autres circonstances; seulement ce n'est pas résoudre la difficulté : il faudrait pour exclure complètement la possibilité de l'existence d'une légende locale, établir que la tour doit cette dénomination à une autre raison que le souvenir du « *roy de faërie* ».

Au surplus, s'imposât-elle absolument, la thèse de M. Becker ne modifierait pas sensiblement les conclusions relatives à la légende d'Auberon. Certes, sans la localisation de cette légende en Hainaut, on s'explique moins aisément le passage en pays roman de la vieille tradition germanique, mais il demeure à peu près certain que l'histoire relatée dans un poème franc dont le héros s'appelait *Hugo* et était protégé par le roi des *Alben*, s'est annexée à l'histoire d'Huon de Bordeaux telle qu'elle est présentée dans le prologue de Turin, et a donné naissance à la chanson de geste si célèbre que nous possédons. G. Paris se proposait de reprendre, à propos du livre de M. Voretzsch, l'étude des sources de *Huon* (cf. sur quelques conclusions plutôt secondaires où M. Voretzsch est en désaccord avec G. Paris : *Epische Studien*, Berichtungen und Nächträge pp. 418-419); il y aurait discuté la thèse « très habilement soutenue », écrit-il, (*Romania*, XXXI, p. 452) de M. Becker. La mort hélas! l'a empêché de réaliser ce dessein.

La ressemblance entre l'*Ortait* allemand et *Huon de Bordeaux* a amené la plupart des critiques qui se sont occupés de ces questions à croire que les deux œuvres sont, en ce qui concerne « la partie merveilleuse dont Auberon est le centre, la mise en œuvre d'un même récit, germanique d'origine. » C'est, d'ailleurs, un des arguments sur lesquels s'appuie la thèse de la formation de la légende que je viens d'exposer. Depuis longtemps déjà, (*Über die Beziehungen des Ortnit zu Huon de Bordeaux*, Rostock, 1872), M. Lindner a défendu une théorie

différente que, récemment encore, à l'apparition de l'ouvrage de M. Voretzsch, et dans un discours à l'Université de Rostock, il s'est efforcé de démontrer (*Studien zur vergleichenden Litteraturgeschichte* II, pp. 284-287, et *Zur Geschichte der Oberonsage*, Rostock, 1902). Selon lui, on ne peut expliquer que par l'influence directe de *Huon*, la transformation qu'a subie dans *Ortnit*, l'Alberich des *Nibelungen :* c'est par l'intermédiaire de l'Auberon de la chanson française que le *Schwarzelbe* des *Nibelungen* devient le *Lichtelbe* d'*Ortnit* et les différences entre Elberich et Auberon doivent être attribuées au mélange, qu'a opéré l'auteur du poème allemand, des deux formes de la tradition d'Alberich, la forme ancienne, germanique et païenne, la forme dérivée, française et chrétienne.

Mais n'est-il pas plus naturel d'admettre une évolution de la légende germanique, indépendante de la chanson de geste, étant donné surtout qu'*Ortnit* conserve certain trait essentiel de la tradition primitive qui a disparu de *Huon de Bordeaux*? Elberich est, en effet, le père d'Ortnit et cette paternité, qui explique l'amitié qu'Elberich porte et conserve à Ortnit malgré ses désobéissances, mais qui est « un reste de la vieille mythologie », a été supprimée par le poète français (cf. F. Hummel, *Das Verhältnis des Ortnit zum Huon de Bordeaux. Archiv Herrig*, LX, pp. 295-342 ; G. Paris, *op. cit.*, p. 215, et C. Voretzch, *op. cit.*, pp. 253-275).

J'ai dit plus haut comment la chanson de *Huon de Bordeaux* s'est vraisemblablement constituée. M. von Kralik, dans les remarques qu'il joint à la traduction allemande de *Huon*, d'après la rédaction du poème de Saint-Omer et surtout d'après le texte français de Gaston Paris (*Huon de Bordeaux,* avec illustrations d'Orazi, Paris, 1900, et *Die wunderbaren Abenteuer des Ritters Hugo von Burdigal*, Munich [s. d.]) exagère comme à plaisir la

part de l'élément germain dans l'épopée française et particulièrement dans *Huon de Bordeaux*. Il semble perdre de vue que, si Huon a un prototype dans Hugo du poème franc, il en a d'autres dans Huon de Bordeaux, fils de Seguin de Bordeaux et dans Aubouin, le meurtrier du fils de Charles le Chauve (cf. A. Longnon, *L'élément historique de Huon de Bordeaux*, *Romania*, VIII, pp. 1-11). Ceux-là mêmes qui refusent d'admettre avec M. Longnon que la première partie de *Huon de Bordeaux* repose sur un fondement historique, reconnaissent que les débuts de la chanson sont imités d'*Ogier* et du *Couronnement Louis* et qu'à l'origine, la légende de Huon de Bordeaux est indépendante des traditions germaniques (Voretzsch, *op. cit.* pp. 202-236).

C'est une dissertation très claire et très méthodique qu'a présentée, à l'Université de Tubingue, un élève de M. Voretzsch, M. O. Engelhardt, sur les relations de *Huon de Bordeaux* et d'*Esclarmonde* avec le poème allemand *Herzog Ernst* (*Huon de Bordeaux und Herzog Ernst*). Nous n'aurions guère à nous occuper de ce travail si, précisément après avoir démontré que les analogies qu'il signale entre *Huon* et *Herzog Ernst* ne proviennent pas d'un emprunt du poète français et que le poème allemand n'est pas davantage une imitation d'une chanson de geste antérieure sur Huon de Bordeaux (car plusieurs épisodes de l'œuvre allemande sont historiques et lés aventures en Orient ne figurent pas dans la chanson de *Huon* primitive), M. Engelhardt ne prétendait pas que l'auteur d'*Esclarmonde* a imité *Herzog Ernst*, directement ou par le canal de la tradition populaire et non en recourant à une traduction latine qui suivit d'assez près la composition de l'œuvre. Je ne puis nier que les rapprochements établis entre *Esclarmonde* et *Herzog Ernst* m'ont paru singulièrement frappants ; je ne me prononcerai pas

toutefois à ce sujet, la question me semblant fort complexe, mais ces analogies fussent-elles absolument probantes, il ne me serait pas possible de me rallier à la seconde partie de la thèse de M. Engelhardt. *Esclarmonde* serait imitée de la rédaction en dialecte bas-rhénan de *Herzog Ernst!* Mais il ne suffit pas de dire qu'*Esclarmonde* a été composé en Picardie, peut-être dans la région de Saint-Omer et le plus ancien *Herzog Ernst* entre Maestricht et Aix-la-Chapelle, dans le Limbourg belge (hollandais sans doute?); il faudrait expliquer comment l'auteur du poème français a pu lire une œuvre écrite en bas-rhénan. Qu'il l'ait connue à la cour du comte de Flandre (*flämische Graf*, comme s'exprime à tort M. Engelhardt), c'est ce que je ne saurais admettre, cette cour étant toute française. Qu'il ait puisé dans la tradition populaire, c'est ce qui n'expliquerait pas les analogies de détail qui ont fait conclure à la dépendance d'*Esclarmonde*. Il est donc plus probable — de nouvelles recherches sur *Esclarmonde* et surtout sur le caractère du poème permettraient peut-être de l'établir nettement — que s'il s'est inspiré de la légende du duc Ernest, l'auteur qui écrivait dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, aura utilisé la version latine en prose de *Herzog Ernst* composée au plus tard en 1250.

J'avais espéré trouver dans l'étude de M. H. Briesemeister (*Über die Alexandrinerversion der Chanson de Huon de Bordeaux in ihrem Verhältniss zu den anderen Redaktionen*) la solution des questions, non encore élucidées, concernant les diverses rédactions de *Huon de Bordeaux*. Malheureusement, M. Briesemeister se borne, en règle générale, à comparer le texte de la rédaction française en alexandrins (B. N., f. fr., 1451) avec le texte de l'édition Guessard (manuscrit de Tours et quelques variantes de B. N., f. fr., 22555). Pour ce qui est des relations entre les versions françaises et les rédactions

néerlandaises, spécialement le *Volksboek*, publié par F. Wolf, il en revient, après un trop sommaire examen, à la thèse de l'éditeur du *Volksboek* et la précise quelque peu. Combattue d'abord par Riedl qui faisait dériver cette version du roman en prose français (*Zeitschrift f. vergl. Litteraturgeschichte*, N. F., III, pp. 115-121), la thèse de Wolf a été discutée par M. Longnon pour qui le livre populaire représente une tradition française antérieure au *Huon de Bordeaux* de l'éd. Guessard (*Romania*, VIII, pp. 1-2 et G. Paris, *Romania*, XXIX, pp. 210-211) et elle a été l'objet d'une critique très serrée de la part de M. Voretzsch (*op. cit.*, pp. 99-121), celui-ci prétendant que le *Volksboek* dérive d'un plus ancien poème néerlandais qui a également servi de modèle pour le poème dont nous avons conservé des fragments. Sans discuter les opinions de ses devanciers, M. Briesemeister conclut hâtivement des analogies qu'il constate entre le livre populaire et la rédaction en alexandrins que le traducteur néerlandais pourrait bien avoir connu cette rédaction ou une version très proche de celle-là.

Quant au roman français en prose, l'auteur affirme au début de sa dissertation qu'il renferme un texte très voisin du *Huon de Bordeaux* en décasyllabes (manuscrit de Tours). Est-ce la conclusion de recherches personnelles de M. Briesemeister ? Je l'ignore, mais il aurait bien fait de s'expliquer à ce sujet, car G. Paris (*Romania*, XXIX, p. 210, note) déclare que la question n'a pas encore été étudiée et M. Voretzsch fait remonter la partie ancienne du roman à une source qui lui est commune avec la version en alexandrins et le manuscrit de Turin (*op. cit.*, p. 98).

Ces réserves faites, je m'empresse de reconnaître que la comparaison des textes de l'édition Guessard et du manuscrit B.N., f. fr., 1451, a donné des résultats positifs que l'on

peut regarder comme définitivement acquis. Le remanieur était un clerc ; il a utilisé une copie qui se rapprochait sensiblement du manuscrit de Tours et qui contenait la chanson *d'Yde et Olive*; il l'a suivie très fidèlement dans la première partie, mais, dans la suite, contrairement à ce que prétend M. Voretzsch (*op cit.*, p. 98), il s'est permis des additions et des modifications assez nombreuses : c'est ainsi qu'il réduit la part de merveilleux des aventures de Huon et multiplie les traits qui donnent l'impression de la réalité, qu'il esquisse plus finement les caractères des personnages qui sont chrétiens pour la plupart et montrent une foi plus robuste, qu'il ajoute enfin des épisodes étrangers au manuscrit de Tours, mais pour lesquels il s'inspire du récit d'événements analogues contenus dans son modèle et qu'il reproduit également.

Une simple mention de l'article de M. J.-R. Macarthur : *The influence of Huon of Burdeux upon the Fairie Queene*, suffira, puisqu'il n'y s'agit pas de la chanson française ou du roman en prose, mais du texte anglais composé d'après cette dernière œuvre et de son influence sur *Fairie Queene* de Spencer. L'auteur soutient, à l'encontre de M. Fletcher (*Journal of Germanic Philology*, 1898, pp. 203-212.), que la dépendance de *Fairie Queene* vis-à-vis de *Huon of Burdeux* se manifeste uniquement dans des détails infimes et que ni le thème général de *Fairie Queene* ni le sujet d'un des livres qui le composent, n'est emprunté à *Huon of Burdeux*.

Je termine cette revue des publications relatives à Huon de Bordeaux et à Auberon, par l'étude de M. Counson : *La légende d'Obéron*. Destinée au public qui lit, mais que n'intéresse pas la discussion scientifique, elle fait connaître à grands traits l'histoire du roi des *Elfes* que l'auteur résume en ces termes : « Cette légende, mythe germanique à l'origine, a été racontée par les populations du nord de

la Gaule ; elle s'est localisée dans le Hainaut et elle a donné lieu à une légende savante qui faisait d'Albéric un prince franc. Elle a pris place dans l'ancienne poésie française et ne semble pas avoir pénétré en Italie ni en Espagne ; mais le roman de Huon de Bordeaux l'a fait passer en Angleterre où elle a occupé Shakespeare et plus tard en Allemagne, où Wieland l'a reprise ».

L'exposé est très clair, fort méthodique, le style élégant et, certes, l'article de M. Counson n'aura pas manqué de plaire aux lecteurs pour qui il a été composé. Il est regrettable que la destination même de son étude n'ait pas permis à l'auteur de s'exprimer d'une façon plus précise sur l'existence d'une tradition hennuyère, ou plus proprement montoise, antérieure au récit de Hugues de Toul. A certains endroits, cependant, il semble marquer sa préférence pour une théorie qui serait une espèce de compromis entre les idées de MM. Paris et Voretzsch et celles de M. Becker. Je me suis assez nettement expliqué sur ce point pour qu'il me soit loisible de n'y plus revenir une seconde fois. Mais, à mon sens, l'argument tiré du fait que plusieurs des annalistes belges ont substitué au nom *Alberic* la forme *Auberon* (latin : *Albero*) et remplacé la *Houppe d'Albermont* par la *Houppe d'Auberon* comme si *la légende populaire pénétrait de plus en plus dans la tradition écrite*, cet argument a peu de valeur. Ces formes nouvelles n'apparaissent qu'au XVI[e] siècle ; les historiens connaissaient sans doute la légende française d'Auberon et ils peuvent avoir appelé *Auberon* l'*Alberic* de Hugues de Toul sous l'influence de la tradition voisine. D'autre part, n'auraient-ils pas remarqué l'anomalie que présente le texte reproduit par Jacques de Guyse où sont confondus les noms si différents *Aldebertus*, *Albericus*, *Adalbero* et ne l'ont-ils pas fait disparaître en donnant au personnage le nom *d'Auberon* que porte la tour carrée de Mons et en

dénommant *Houppe d'Auberon* l'endroit où Jacques de Guyse place la sépulture du héros? Une troisième hypothèse est possible, car rien n'empêche d'admettre que l'explication, donnée par Hugues de Toul et rééditée par Jacques de Guyse, des dénominations *Tour d'Auberon* et *Houppe d'Albermont*, se soit répandue et que la légende érudite ait donné naissance à une tradition populaire qui, à son tour, a réagi sur la légende primitive. La preuve que fournit l'examen des transformations de la légende savante n'est donc pas décisive. C'est ailleurs, dans une étude sur l'origine de l'expression *Tour d'Auberon*, qu'il faut, je crois, chercher la solution de cette question difficile. Quant aux autres dénominations, on pourrait les négliger puisqu'elles n'ont, primitivement au moins, aucun rapport avec Auberon.

C. LIÉGEOIS.

88. LEO JORDAN. *Die « Geisel Ogier ». Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*; hrsgg. von *Alois Brandl* und *Heinrich Morf*, CXI, pg. 324-349. Brunswick, 1903.

La légende d'Ogier — G. Paris le notait déjà en 1865 — est une de celles dont les sources sont les plus nombreuses et les plus anciennes et dont, par conséquent, la forme primitive est la plus difficile à retrouver (¹). Aussi, jusqu'à présent, malgré l'intérêt qui s'y attache, l'histoire poétique du Danois n'a pas été examinée dans son ensemble; l'évolution de la légende est peu connue et les romanistes verraient avec bonheur paraître l'édition de la *Chevalerie Ogier* qu'a promise, depuis si longtemps, M. Voretzsch et que le savant professeur de Tubingue fera, sans doute,

(¹) G. PARIS, *Histoire poétique de Charlemagne*. Paris, Franck, 1865, p. 313.

précéder d'une étude des diverses traditions relatives à Ogier. Toutefois, l'on considère généralement (¹) comme presque assurées les conclusions suivantes :

a) La forme la plus ancienne de la légende racontait la longue guerre soutenue par Ogier contre Charlemagne pour défendre les droits des enfants de Carloman (il y est fait allusion dans la troisième branche du poème de Raimbert). *b*) L'œuvre d'Adenet est un simple *rifacimento* de la première branche d'*Ogier*. *c*) *Gaufrey* ne s'appuie sur aucune tradition antérieure concernant le Danois et a pour but de rattacher la légende d'Ogier au cycle de Doon de Mayence.

Mais M. L. Jordan soutient une thèse toute différente et que voici : Adenet, pour composer les *Enfances Ogier*, s'étant inspiré uniquement du début de la *Chevalerie Ogier*, son œuvre ne peut servir à retrouver la tradition primitive des *Enfances*; il n'en est pas de même de la seconde partie de *Gaufrey* dont le sujet a été puisé dans une chanson de geste très ancienne, reposant même sur un fondement historique et qui est le point de départ de la légende d'Ogier, l'*Ostage Ogier*. On y relatait l'expédition de Charlemagne en Danemark, à la suite de laquelle Gaufrey dut payer à l'empereur un tribut annuel et lui donner son fils Ogier en otage.

M. Jordan appuie cette thèse très originale sur des arguments assez peu décisifs à mon sens. Il trouve d'abord le récit de l'auteur de *Gaufrey* beaucoup plus naturel que celui d'Adenet et je le concède, mais le fait est sans grande importance. Il constate ensuite, entre les

---

(¹) G. Paris, *op. cit.*, pp. 72, 78, 137, 249, 293, 305-313, 330 ; L. Gautier, *Les Épopées françaises*, III, pp. 52-55 ; C. Nyrop, *Storia dell' epopea francese*, trad. E. Gorra, pp. 85-86 et 161-166 ; G. Gröber, *Grundriss der rom. Philologie*, II, p. 800 et passim ; C. Voretzsch, *Über die Sage von Ogier dem Dänen*, 1891.

deux parties de *Gaufrey*, une telle différence de conception et d'exécution qu'il ne peut attribuer cette œuvre à un seul auteur. Cela prouve-t-il l'ancienneté de la seconde partie ? Certes, reprend M. Jordan, puisqu'elle renferme des traits absolument anciens, celui-ci par exemple : Charlemagne exige comme tribut *quatre* deniers ; lorsque Gaufrey néglige de le payer, l'empereur envoie *quatre* messagers ; le roi de Danemark ordonne de leur arracher à chacun une dent qu'il fait parvenir à Charles en remplacement du tribut. C'est à tort, continue-t-il, que M. Voretzsch considère cette forme de l'outrage aux messagers comme empruntée à *Huon de Bordeaux ;* l'auteur de *Huon* doit ce détail à l'*Ostage Ogier,* car dans son œuvre, les *quatre* dents n'ont pas la signification symbolique qu'elles possèdent dans *Gaufrey.* Ce raisonnement ne me convainc pas : quoi qu'en dise M. Jordan, il est plus probable que *Gaufrey* est imité de *Huon* ; les détails que ne renferme pas *Huon de Bordeaux* sont tirés de la *Chevalerie Ogier :*

V. 6. Atant es vos *quatre* de ses mesages.
V. 1492. Sers de la teste, rendans *quatre* deniers.

Faut-il enfin voir, dans le rapprochement que fait M. Jordan entre la chanson de geste qu'il prétend reconstituer et les assertions des annalistes concernant les guerres de Charlemagne contre les Danois, la preuve de l'ancienneté de la légende ? Je ne le crois pas ; ces guerres ont une brève mention dans la *Chevalerie Ogier* et constituent le sujet de *Gaufrey*, mais elles sont ignorées de toutes les autres chansons de geste et des imitations étrangères relatives à Ogier, ce qui serait bien étonnant si, dès le XI[e] siècle, une chanson de l'*Ostage Ogier* avait existé.

C. Liégeois.

89. Ferdinand Castets. *Description d'un manuscrit des Quatre Fils Aymon et la légende de saint Renaud: Trentenaire de la Société pour l'Etude des Langues Romanes, 24-26 mai 1900.* Montpellier, 1901, pp. 240-260.

Ce travail a fait l'objet d'une communication au congrès des langues romanes tenu à Montpellier, lors du trentième anniversaire de la fondation de cette Société (24-26 mai 1900). Il a également paru dans la *Revue des langues romanes*, t. XLIV, et nous l'avons déjà analysé dans notre *Bulletin* de 1901, pp. 30-1.

G. D.

V.

Moyen Age. Romans divers.

90. G. Paris. *Sur Amadas et Idoine. An English Miscellany presented to Dr Furnivall in honour of his seventy-fifth Birthday.* Oxford, Clarendon Press, 1901, pp. 386-396.

On ne connaît d'*Amadas et Idoine* qu'un seul manuscrit complet, exécuté à Arras en 1288, et deux fragments d'un second qui doit avoir été fait en Angleterre. Par la comparaison des passages qui se trouvent dans l'un et l'autre texte, G. Paris arrive à prouver que le poème original ne peut avoir été composé que dans ce dernier pays. Voilà donc la littérature anglo-normande qui s'enrichit d'une œuvre nouvelle, laquelle, d'après l'éminent romaniste, serait du XIIe siècle.

Si nous mentionnons ici cette étude, c'est que le copiste du manuscrit complet, par les formes grammaticales dont il use, se révèle artésien de langue.

G. D.

91. LIESE. *Der altfranzösischen Roman « Athis et Prophilias » verglichen mit einer Erzählung von Boccaccio* (x, 8). Görlitz, *Görlitzer Nachrichten und Anzeiger*, 1901.

Le titre de cette étude en indique exactement le contenu (¹). M. Liese croit à une imitation directe du roman français. C'est plus que douteux, mais je ne ferai pas ici la démonstration de l'opinion contraire; l'attribution du roman d'*Athis et Porphirias* au domaine picard est d'ailleurs fort hypothétique et le travail de M. Liese, de nature purement littéraire, ne demande pas une critique approfondie.

B. F. B.

92. *Aucassin et Nicolette*, texte critique accompagné de paradigmes et d'un lexique, par HERMANN SUCHIER. 5e éd., traduite en français par ALBERT COUNSON. Paderborn, F. Schöningh, 1903.

93. *C'est d'Aucassin et de Nicolette, chantefable du XIIIe siècle*, traduction de LACURNE DE SAINTE PALAYE, revue et complétée [par REMY DE GOURMONT] d'après le texte original. Paris, l'Ymagier, 9, rue de Varenne, [sans date].

94. *Aucassin und Nicolete*, übersetzt von PAUL SCHÄFENACKER. Halle a. S., Otto Hendel, [1903].

95. *Aucassin and Nicolette*, translated from the old french by FR. W. BOURDILLON. Londres, Kegan Paul, Trench, Trübner and Co, 1903.

96. *This is of Aucassin and Nicolette*, an old-french song-tale translated by M. S. HENRY, versified by EDWARD W. THOMSON. Edimbourg, Otto Schulze and Co, 1902.

(¹) M. Liese omet d'indiquer que le roman d'*Athis* est inédit pour la plus grande partie et que le fragment publié correspond, à lui seul, au conte de Boccace.

97. ***Of Aucassin and Nicolette, a translation in prose and verse from the old french, together with Amabel and Amoris***, by LAURENCE HOUSMAN. Londres, John Murray, [sans date].

Ce bouquet de publications nouvelles atteste la vogue toujours croissante, en France et plus encore à l'étranger, de *notre* exquise chantefable, dont le charme, éternellement jeune ne saurait lasser.

Voici d'abord le cinquième tirage de l'édition Suchier qui est devenue classique partout et que l'excellente traduction de M. Counson va contribuer à répandre dans le public français. Ce nouveau tirage contient d'assez nombreuses corrections et ajoutes, entr'autres un relevé bibliographique sommaire des éditions, traductions et imitations du poème; l'auteur annonce même une bibliographie complète des ouvrages concernant *Aucassin et Nicolette*.

Quant à la question de provenance, toujours obscure, M. Suchier confirme sa croyance, déjà exprimée, à l'origine hennuyère de l'œuvre; c'est donc bien, selon toute probabilité, un produit de la Belgique picarde. Au sujet du poète, il émet une conjecture nouvelle. Le *viel antif* du sibyllique vers 2, qui continue à faire le désespoir des philologues présents, désignerait peut-être un jongleur ainsi surnommé : le *Vieil Antif*, et qui serait notre auteur inconnu. Voilà qui simplifierait et éclaircirait tout ([1]), pense-t-il, si, bien entendu, l'on trouvait une autre mention quelconque de ce personnage. M. A. Schulze a rapproché ce nom de celui du cheval de Roland, et M. Suchier suppose que le jongleur a reçu le dit surnom « comme récitateur de la chanson de *Roland* et, en même temps, par allusion à son propre âge avancé ». Pourquoi imaginer cette complication de l'hypothèse? Le surnom

([1]) Tout? c'est trop dire. On ne comprendrait pas encore clairement ce *deport du Vieil Antif?*

s'expliquerait bien tout seul, sans jeu de mots, si la moindre preuve venait soutenir la conjecture.

Parmi les quelques corrections apportées au texte du tirage précédent, je n'en signalerai que trois :

1° La plus importante me semble assez hardie. M. Suchier ayant remarqué que, dans les 21 laisses d'*Aucassin*, le petit vers final se termine quinze fois par une assonance féminine en *i* et six fois seulement d'autre façon (*ou*, *a*), en conclut que cette uniformité d'assonance du vers final a dû être voulue et complètement réalisée par le poète et constituait sans doute une règle du genre ; pour la rétablir, il n'a pas hésité à changer le mot final de ces six vers insoumis, ce qui même l'a amené à modifier l'avant-dernier vers de la laisse 5 (1). Cette sextuple correction est heureusement et naturellement trouvée ; n'empêche qu'elle est basée sur une raison très problématique, notre chantefable étant l'unique spécimen connu du genre. Le savant éditeur allègue, il est vrai, le *lai de la rose* du roman de *Perceforest*, édité par Gaston Paris (cf. *Romania*, XXXII, 1894, p. 78), qui présente une particularité semblable ; mais, outre que le *Perceforest* appartient au XIVe siècle, l'époque des recherches et des régularisations prosodiques, et ne peut nous instruire sur la fin du XIIe, le susdit lai est, même de son temps, un cas isolé. Et puis encore, l'existence de la règle étant supposée établie, serait-il bien légitime de corriger en son nom la négligence du vieux jongleur ? Ne faudrait-il pas respecter sa gaucherie et son sans-gêne aussi bien que ses charmes délicats ?

2° Au v. 8 de la laisse 21, M. Suchier a rétabli, avec raison, la leçon de sa première édition, qu'il avait abandonnée dans les éditions suivantes :

---

(1) Dans ce passage il aurait donc dû y avoir double faute du copiste ?

et le mescine au corset

qui corrige plus naturellement le vers fautif du manuscrit:

et le mescinc au cors corset.

Une intéressante note lexicographique justifie cette leçon et montre que ce *corset* semble désigner une partie du *bliaut* des femmes. Or, Nicolette avait revêtu un bliaut (12, 12). Le moyen-haut-allemand *kursît*, qui vient de *corset*, remplace couramment *bliaut* dans les œuvres germaniques traduites du français. A ces judicieuses remarques, l'auteur eût pu ajouter que cette laisse, par une fantaisie spéciale du poète, est toute entière terminée par des diminutifs, car il semble bien, cette fois, que ce n'est pas un hasard. Or, la correction « *et le mescine au cors net* » proposée par K. Bartsch, G. Paris, A. Tobler, et admise d'abord par M. Suchier, supprimerait cette disposition prosodique.

3° La lacune de trois vers à la laisse 25 se trouve comblée par une conjecture différente et meilleure :

Je quid, dix le veut avoir
por la lumiere de soir,
[que par li plus bele soit.
Douce suer, com me plairoit
se monter pooie droit,]
que que fust du recaoir,
que fuisse lassus o toi !

On peut cependant préférer toujours la conjecture de G. Paris.

Les notes, pleines de précieuses et savantes remarques, sont beaucoup plus développées que dans la quatrième édition : quinze pages au lieu de dix.

A propos du curieux passage sur le ciel et l'enfer, M. Suchier a ajouté un texte intéressant d'une nouvelle inédite du XVe siècle, qui lui a été signalé par M. Vossler.

Faut-il admirer, dans cette déclaration descriptive, une « *ingénuité ravissante* » comme le dit l'éditeur à la première page de son avant-propos? C'est bien plutôt, me semble-t-il, une malice voulue et artificielle, — sans réelle intention blasphématoire, bien entendu. Ces paroles, en somme, se trouvent placées maladroitement dans la bouche du héros, où elles ne sont nullement en situation. Telle n'est pas du tout la réponse que le triste et tendre Aucassin devait faire au vicomte. C'était l'instant, non de plaisanter sur le ciel et l'enfer, mais de protester qu'il voulait épouser sa bien-aimée, non l'*asognenter*. Amené par une autre circonstance, ce cri de passion évidemment eût pû être vrai : qu'il préférait l'enfer avec Nicolette au paradis sans elle; mais la description, en tout cas, sonne faux. Au contraire, cette tirade, mise dans la bouche du récitant, du jongleur lui-même, eût gardé toute sa saveur. Réponse plaisante, de bonne guerre, du chanteur populaire aux prédications cléricales dirigées contre lui et ses pareils (1). Parfois la repartie est moins impertinente, mais beaucoup plus sincère, spirituelle et explicite. Rappelez-vous le fabliau de *Saint Pierre et du jongleur*, l'exquis *Jongleur de Notre-Dame*, le miracle *du cierge qui descendi au jongleur*. Les rieurs n'étaient pas toujours du côté du *provoire*.

A notre humble avis, M. Suchier a eu tort de maintenir, au sujet de l'exclamation : *Dix, douce creature !*, qu'il faut entendre évidemment : *Jésus, douce creature!*, sa singulière remarque sur la prétendue confusion, durant le moyen âge, entre Dieu le Père et Dieu le Fils. Il en donne comme preuve, outre l'exclamation relevée, un passage du *Pèlerinage de Charlemagne* où le Christ est appelé *Deus*,

(1) Cf. G. Paris, *Poèmes et légendes du moyen âge*, p. 109. Ce n'est donc pas la passion amoureuse qui inspire cette bravade à Aucassin. C'est le jongleur qui profite, plus ou moins adroitement, de la circonstance pour exhaler, sans amertume, ses antipathies.

ce qui n'est pas plus surprenant que l'exclamation susdite, et un passage du *Jeu d'Adam* où le Créateur est appelé *Salvator*, ce qui n'est pas beaucoup plus démonstratif.

Au sujet de l'expression « *por les ex a crever* » (22, 19), j'aurais voulu une note développée, là où M. Suchier se contente de traduire le passage. Or cette traduction, admise par des éditeurs et traducteurs tels que Suchier, Paris, Michaut, demanderait une justification et une explication syntaxique. Voici le texte. C'est, on s'en souvient, la réplique insolente du berger à Aucassin qui lui demande de redire sa chanson sur la mescine au corset : « *Quant il n'a si rice home en cest païs sans le cors le conte Garin, s'il trovoit mes bués ne mes vaces ne mes brebis en ses pres n'en sen forment, qu'il fust mie tant hardis por les ex a crever, qu'il les en ossast cacier.* » M. Suchier entend : Nul ne serait assez hardi pour chasser de sa propre terre mes bêtes, même si on le menaçait de lui crever les yeux s'il ne les chassait pas, c'est-à-dire même si un tiers voulait le forcer à le faire en le menaçant de lui crever les yeux en cas de refus, car, en le faisant, il s'exposerait à un traitement pire encore de ma part. Cette interprétation rend invraisemblablement énorme la tartarinade du pastorel, déjà assez ridicule, quelqu'*enparlé* qu'il soit. Pourquoi ne pas comprendre simplement comme ceci : Personne n'oserait toucher à mes bêtes, *de crainte* d'avoir les yeux crevés *par moi*, sachant bien que je châtierais ainsi son audace ? M. Bourdillon l'entend de cette manière également, ainsi que les nouveaux traducteurs allemands et anglais signalés en tête de cet article (1). Mais la syntaxe autorise-t-elle cette traduction ? Sans doute les quelques exemples qu'on trouve, au mot *por*, dans Godefroy, ou encore dans le

(1) Je mentionne, pour mémoire, une troisième traduction, celle de M. Bovy : « Il n'y a homme si puissant.... qui soit assez hardi pour crever les yeux à mes bœufs (!) ou même pour oser les chasser.... »

glossaire de Froissart par Scheler, et dont on peut citer, comme type, celui de *Mainet* (p. 28, éd. Paris) :

Mais il nel vausist faire por a tolir un membre,

donnent raison, en principe, à la première traduction. J'y pourrais joindre ce vers du *Couronnement Louis* (éd. E. Langlois, p. 122) :

Looys l'ot, lou sanc (= *le sens*) *cuide desver,*
n'alast avent, por les menbres coper,

et un vers analogue de *Godefroid de Bouillon* (v. 5375, éd. Reiffenberg). Cf. aussi le *Vair Palefroi*, v. 548 :

Je vous pris tant en mon corage
que, por sofrir trop grant malage,
ne vous sera chose vcée
qui de par vous me soit rouvée ;
ains vous en ert graez li dons,

et ce passage des *Miracles de Notre-Dame*, de Jean le Marchant, mal compris par Godefroy :

De sa mein oster la vouloit [*la gerbe*]
et mestre jus ou il souloit,
mes ne peüst, por vif ardoir,
de ses meins fere desardoir
la manvée de la senestre.

On pourrait rechercher des exemples de cette expression jusqu'au XVIIe siècle où je lis, entre autres, chez Tallemant des Réaux (*Hist.* 326) : « *Le maréchal de Luxembourg n'eût pas mangé de la viande le samedi pour sa vie, mais il en mangeoit fort bien le vendredi* », et les relier aux expressions modernes dans lesquelles *pour* a conservé le sens de *malgré.*

Mais, dans tous les passages ci-dessus où *por* signifie très clairement : *au risque de*, ce sens ne comporte aucune complication. Dans l'exemple d'*Aucassin*, au

contraire, l'expression ainsi entendue aurait une signification tellement complexe qu'elle a dû perdre ce sens primitif et n'être plus, en réalité, qu'un juron menaçant ayant le sens plus simple indiqué tantôt. Il est donc légitime de traduire de cette dernière façon. N'oublions pas, d'ailleurs, que *por* signifie parfois directement : *de crainte de*, comme dans ce vers d'*Helias* (cit. Godefroy) :

Mais li mares est granz, n'osent por affondrer.

En voilà assez sur ce *por* que j'ai voulu signaler aux amateurs de casuistique grammaticale.

L'énigmatique jeu de *nimpole* (33,9) qu'on trouve seulement au lexique avec un point d'interrogation, méritait les honneurs d'une note. Ce parait être un « jeu de tables », plutôt d'adresse que de hasard, dans un ban de l'échevinage de Hénin, au XIII[e] siècle, qui défend de jouer *de nul jeu de tavles se n'est a le nimpole et a le vielle asise et a le hamie et as eskies* (cité par Godefroy). G. Paris a signalé encore (*Romania*, XXIX, 1900, p. 290, note 4), un passage d'une fatrasie et un vers assez significatif d'Adenet (*Bueves de Comarchis* 3060), où la *grande limpole* me semble bien désigner un jeu d'adresse.

***

En France, par les soins de M. Remy de Gourmont, l'*Ymagier* a republié dernièrement, plus ou moins corrigée, la version en français moderne de Lacurne de Sainte-Palaye dont la première édition parut en 1752 et eut le grand mérite de révéler la chantefable au public français. Cette seule considération pouvait lui valoir les honneurs de la réimpression. Elle n'est d'ailleurs nullement dépourvue de valeur et se lit encore avec plaisir. Une postface... de sept lignes nous avertit que l'œuvre a été « rédigée dans le dialecte de l'Isle-de-France » (!). — Rappelons ici, pour la France, les versions de Delvau

(1859), Bida (1878), et celle de Michaut (1901) que j'ai signalée dans le dernier *Bulletin*. Quant aux éditions, rien depuis celle de Moland et d'Héricault (1856) reproduite en 1866 par Delvau. Celle de G. Paris accompagnant la traduction Bida est devenue introuvable.

Chose étrange ! C'est chez nous, en Belgique, dans la patrie même de l'œuvre, qu'on parait s'y intéresser le moins. A côté de la version de M. Bovy (1898) et des quelques précieuses pages critiques de M. Wilmotte (*Bulletin* 1901, p. 24), je n'ai rien à mentionner.

En Allemagne et en Autriche, où l'on avait déjà les traductions de Wolff (1833), de Wilhelm Hertz, la meilleure (1865, réimprimée dans le *Spielmannsbuch*, 1900), de Grundlach (1891) et de von Sallwürk (1896), M. Paul Schäfenacker vient de donner à la Bibliothèque populaire de littérature universelle, éditée par Hendel, une version nouvelle assez soignée, mais qui ne perdrait rien à être plus littérale, et à n'esquiver pas les difficultés du texte.

Si l'on peut mesurer le succès de notre *Aucassin* dans un pays au nombre de versions qu'on en essaie, c'est en Angleterre qu'il est le plus vivement goûté. M. Bourdillon, on le sait, fut le véritable artisan, l'apôtre convaincu de cette conquête. Son édition de 1887-1897 accompagnée d'une traduction, ainsi que sa superbe édition facsimile de 1896 qui permet à tous d'étudier le manuscrit sans devoir recourir à l'original de Paris, ont rendu l'œuvre populaire et ouvert la série des versions anglaises [1]. Il vient de la réimprimer,

---

[1] N'oublions pas cependant celle de Macdonough à New-York, en 1880, d'après celle de Bida. Pour les traductions ici indiquées, et que je ne connais pas directement, je m'en réfère au sommaire bibliographique de M. Suchier, dans l'avant-propos de sa cinquième édition.

sensiblement perfectionnée. — La même année 1887, a paru celle de M. Andrew Lang, réimprimée également trois fois. Enfin, voici deux belles publications, exécutées toutes deux en 1902, avec ce soin, avec ce goût impeccable et exquis qui, chez nos voisins d'Outre-Manche, font du livre une œuvre d'art véritable. L'un d'eux est la version de MM. Henry et Thomson dont le texte avait déjà paru à Boston, six ans auparavant, et dont l'éditeur Schulze, d'Edimbourg, a fait un superbe volume destiné à mettre en joie les plus raffinés bibliophiles. L'autre, en un petit format, de toilette plus modeste, mais également délectable, est la traduction nouvelle (la cinquième en anglais !) qu'a essayée M. Laurence Housman. L'auteur a même pris un tel plaisir à la besogne qu'elle lui a inspiré de composer une gracieuse chantefable à l'instar d'*Aucassin*, et cela nous vaut l'histoire jolie d'*Amabel et Amoris* à côté de son modèle.

Ces deux versions nouvelles ont également, surtout la seconde, de très aimables qualités, sans valoir celle de M. Bourdillon. M. Housman a, comme ce dernier, conservé, pour les laisses, le vers de sept pieds, si alerte et si pimpant, de l'original, tandis que M. Thomson emploie arbitrairement et souvent au cours d'une même strophe, le vers heptasyllabique et le vers octosyllabique.

J'avoue un faible pour ces versions anglaises. Est-ce une impression subjective, mais il me semble que, de toutes les langues, c'est l'anglaise, fluide et subtile, qui peut le mieux rendre la beauté gracile, délicate et malicieuse de la ravissante fleur d'art médiévale.

« When my sweet friend holds me fast,
« Clasps and finds me soft and round,
« Then to school am I so bound,
« Paces, graces, dance-array,

« Harps and viols making gay,
« Jigs, and mirth at nimpole play
« May all away ! » (1)

Ne sont ce pas là gentils vers ?

Une remarque générale pour terminer. Pourquoi n'avoir pas, dans toutes ces éditions et même dans ces traductions, reproduit la notation musicale en tête des laisses, comme l'a fait Moland dans l'édition de la *Bibliothèque elzévirienne* et M. Bourdillon dans l'excellente édition parue chez Macmillan ? C'est là un élément essentiel de la chantefable et qui en accentue la saveur pittoresque (2).

CHARLES MARTENS.

98. ANDREW LANG. *Aucassin and Nicolete.* — The Library, Second Series, IV, 1903, pp. 22-27 ; Londres, 1903.

Article destiné au grand public. Les amis de notre délicieux récit y trouveront cependant à glaner : M. Lang, à qui nous devons une bonne traduction anglaise d'Aucassin, esquisse l'histoire de la chantefable ou récit mêlé de prose et de vers, dans la littérature populaire universelle, jusque chez les sauvages de l'Australie et du Congo ; il soutient aussi le caractère personnel, savant, de notre roman (3). On pourrait chicaner sur quelques détails :

(1) Version Housman, p. 53.

(2) M. Bourdillon est le seul qui l'ait reproduite correctement. M. Michaut l'a mise d'une façon tout à fait fautive sur la couverture de sa charmante version : le *la* final du premier vers est oublié, il faut un *fa naturel*, et la musique du petit vers final doit être lue une quinte plus bas. M. Tiersot, dans sa remarquable *Histoire de la Chanson populaire en France* (p. 409), la reproduit de la même façon inexacte.

(3) L'article de M. Lang signale une série de traductions anglaises et américaines qui sont fort peu connues sur le continent européen ; à ce titre, son travail intéresse les bibliographes d'*Aucassin et Nicolette.*



M. Lang ne sépare pas, avec assez de précision, le cas où le public souligne, en quelques vers, les tirades du narrateur populaire, de celui où, comme dans *Aucassin*, le trouvère a seul la parole ; il touche presque à l'erreur lorsqu'il affirme que l'auteur de notre poème « a inventé « son récit sur la vieille donnée de l'enfant royal qui s'est « égaré ». *Aucassin et Nicolette* n'a point été créé de toutes pièces ; tout le problème consiste à retrouver son odyssée à travers l'Europe et jusqu'au Nord de la France.

B. F. B.

99. D.-C. Hesseling. *Tureluurs. Taal en letteren*, XII, pp. 478-480. Leyde, 1902.

Le savant philologue néerlandais rapproche fort heureusement l'expression : *het is om tureluurs te worden* (c'est à devenir fou) du nom de Torelore, le pays imaginaire où Aucassin contemple de si étonnantes merveilles dans le domaine de la balistique et de la... physiologie ; l'adjectif *tureluursch* désignerait l'habitant du royaume de Torelore (¹). M. Hesseling se montre préoccupé du point de savoir comment ce fantastique état est arrivé à la con-

---

(¹) M. Hesseling s'efforce, après M. Suchier et Lacurne de Sainte-Palaye, de retrouver la place de Torelore dans la géographie réelle. Il est à craindre qu'il ne cherche longtemps. J'avoue n'avoir qu'une confiance médiocre dans cette affirmation du vieux romaniste français qu'Aigues-Mortes « encore aujourd'hui est appelé vulgairement pays « de Turelure, à cause des singularités qui regardent le pays et les « habitans. » Nombre de villes jouissent de cette réputation, qu'elles ont parfois la galanterie de s'échanger entre elles : on peut citer Gand et Bruges. Au demeurant, rien n'empêche que l'auteur de notre chantefable ait découvert Torelore au cours de son voyage au Midi de la France, en même temps que l'*herbe de la garrigue* et autre chose encore. Il semble cependant plus naturel de supposer qu'il l'a trouvé dans quelque refrain de son propre pays et M. Hesseling a bien raison de rapprocher le *royaume de Torelore* du *land van Tralala*, si connu dans la littérature populaire des Pays-Bas contemporains.

naissance des Néerlandais ; il aurait été moins perplexe s'il avait réfléchi sur la patrie propre d'Aucassin et Nicolette. Je ne serai pas le premier, au surplus, à rapprocher *Torclore* du mot, si populaire en Belgique, de *Turlurette*.

B. F. B.

100. S. *Sur un vieux livre. Journal des débats politiques et littéraires*. Paris, 13 janvier 1902.

Article écrit dans un style fort agréable sur l'*Aucassin* de M. Gustave Michaut. D'après M. S., « la vieille histoire « d'Aucassin et Nicolette est moins une idylle qu'une « œuvre d'ironie et de parodie légères où l'auteur inconnu « ... s'est un peu moqué, dans une contrefaçon tendre et « narquoise, des beaux sentiments, des aventures invrai- « semblables et des prouesses extraordinaires des chansons « de geste et des romans héroïques. » Je ne vois pas trop bien comment on pourrait mettre cette vue nouvelle sur le but dernier de notre chantefable en accord avec la « grâce de naïveté » qu'on lui prête aussitôt après. Il est vrai que M. S. finit par y reconnaître « l'esprit ... et « l'esprit sous toutes ses formes : la finesse, l'agrément, « les sous-entendus, la malice, la raillerie. » Et je crois qu'il a raison, ici au moins. L'auteur d'*Aucassin et Nicolette* connaissait trop bien le Midi de la France, qui lui a, peut-être, fourni la donnée sur laquelle il a construit son chef-d'œuvre, il était trop bien chez lui dans le pays des troubadours pour ne pas devenir, à leur exemple, un artiste au courant des secrets du métier et très conscient de sa valeur personnelle. *Aucassin et Nicolette* ne m'a jamais fait l'impression d'être une parodie ; ce n'est assurément pas une œuvre naïve.

B. F. B.

101. Camille Liégeois. *Gilles de Chin. L'Histoire et la Légende. — Recueil de travaux publiés par les Conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain*, 11e fascicule. Louvain, Ch. Peeters; Paris, Fontemoing, 1903.

102. Alphonse Bayot. *Le roman de Gillion de Trazegnies.* — Même recueil, 12e fascicule. 1902.

Ces deux mémoires importants et fort intéressants traitent deux questions d'histoire littéraire qui offrent plusieurs points de contact. Nous les analyserons l'un à la suite de l'autre dans un même article.

Gilles, fils de Gontier, seigneur de Chin, est un personnage historique, né au début de XIIe siècle ou à la fin du XIe, qui fut chambellan de Baudouin IV, comte de Hainaut, prit part aux luttes de Gérard de Saint-Aubert contre l'évêque de Cambrai et périt, en 1137, à la suite de blessures reçues dans un tournoi. M. Liégeois, après avoir relevé les rares indications que nous fournissent les documents diplomatiques, les chartes du XIIe siècle, sur Gilles de Chin, aborde l'examen des sources littéraires qui forme le véritable sujet de son mémoire. Ces sources sont d'abord les *Gesta pontificum Cameracensium*, puis la chronique du Hainaut, de Gilbert de Mons, mais surtout l'important poème du XIIIe siècle, publié en 1847 par le Baron de Reiffenberg, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal. M. Liégeois recherche avec ingéniosité la date de composition de ce poème et croit pouvoir le placer entre 1200 et 1240. L'auteur se nomme, dans les derniers vers, *Gautier de Tournay*, mais il y a de plus, au vers 4904, une allusion à un *Gautier le Cordier*, qui

traita la matiere premiers
de mon signor Gille de Cyn,
mais il n'en fist mie la fin.

Et M. Liégeois en conclut que ce Gautier le Cordier avait déjà raconté les exploits de Gilles en Terre-Sainte et, pour cette partie du récit, avait servi de source à Gilbert de Mons et à Gautier de Tournai. Ce poème perdu, écrit, lui semble-t-il, vers 1170, aurait été une vraie chanson de geste du cycle de la croisade, tandis que le poème du XIII[e] siècle a bien les caractères d'un roman courtois, inspiré de la matière de Bretagne (Chrétien de Troies) et de la matière antique (*Eneas*).

M. Ernest Langlois, dans un très judicieux et savant article de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (année 1904, p. 203) a réfuté cette opinion : il a prouvé que la mention de Gautier le Cordier n'émanait pas de l'auteur du poème, qu'elle faisait partie d'un long épisode intercalé après coup à la fin du récit et que ce Gautier le Cordier désigné par l'interpolateur, est identique au Gautier de Tournai. L'hypothèse d'un poème-source du XII[e] siècle doit donc être écartée. D'ailleurs, comme le fait remarquer M. Langlois, il serait difficile d'admettre que, quelque quarante ans après la mort de Gilles, on eût pu déja lui attribuer de copieuses aventures légendaires.

Au XIV[e] siècle, nous retrouvons mention de notre héros dans les *Annales* de Jacques de Guyse et, au XV[e], il est le protagoniste d'un des romans à succès de la littérature bourguignonne, la *Chronique du bon Chevalier messire Gilles de Chin*. Ce récit en prose, publié en 1837 par R. Chalon, est dû à un remanieur resté anonyme, auquel M. Liégeois, après examen attentif, attribue également deux autres œuvres de l'époque : le *Roman de Gillion de Trazegnies* et le *Livre des Faits de Jacques de Lalaing*. M Gaston Raynaud a donné cette dernière histoire à Antoine de la Salle, l'auteur du *Petit Jehan de Saintré*, mais la réponse de M. Liégeois (p. 85) nous paraît convaincante.

Enfin, l'auteur énumère et analyse les nombreux textes des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, relatifs à Gilles de Chin et à la légende du dragon. Ajoutons qu'il nous promet une étude sur la langue du poème de Gautier de Tournai, laquelle l'amènera sans doute à corroborer les conclusions susdites de M. Langlois.



Le sujet traité par M. Bayot peut être envisagé à un double point de vue : on peut y voir en effet une question d'histoire littéraire et une question de folklore, toutes deux intéressantes et difficiles qui, jusqu'à présent, n'avaient guère été élucidées. On ne connaissait le roman hennuyer du XVe siècle que par la peu correcte édition Wolf de 1839 et on attendait depuis longtemps l'étude approfondie promise par Gaston Paris ; l'illustre et regretté maître n'avait fait qu'effleurer le sujet dans sa lecture à l'Académie des Inscriptions, en 1887, sur *la légende du mari aux deux femmes*.

La première de ces questions, — à savoir l'histoire du roman de Gillion, ses sources et ses dérivés, — occupe naturellement, dans ce mémoire de philologie romane, la première place et la plus importante ; la seconde — à savoir l'histoire du type légendaire du mari bigame, ses origines et ses transformations dans l'imagination populaire — est traitée beaucoup plus sommairement dans un court chapitre inséré au milieu du mémoire. L'auteur n'a pas visé à être complet sur ce point, mais seulement à fournir quelques matériaux pour des recherches ultérieures sur le cycle traditionnel de la bigamie.

Le roman du XVe siècle, dédié à Philippe le Bon, nous est parvenu dans trois manuscrits français de l'époque : celui d'Iéna (éd. Wolf), celui de Bruxelles et celui de Dülmen — et deux versions latines postérieures du XVe et

du XVIe siècles (v. la note additionnelle de la p. 195). Le codex incomplet de Bruxelles porte des corrections faites d'après un autre manuscrit : il a donc une valeur double au point de vue de la critique du texte. Le remarquable manuscrit de Dülmen (château du prince de Croy), confectionné en 1458 par David Aubert, le fameux calligraphe de la cour bourguignonne, contient une leçon sensiblement différente des autres quant à la forme, et une conclusion très allongée. M. Bayot établit avec beaucoup d'ingéniosité et de sens critique la généalogie des quatre rédactions françaises conservées et la genèse de l'œuvre littéraire que nous possédons. Selon lui, le roman de Gillion a dû être rédigé vers 1450 par un remanieur de profession qui en a allongé lui-même la fin quelques années plus tard, en vue de l'exemplaire luxueux commandé par le Grand Bâtard de Bourgogne à David Aubert. Ce dernier a lui-même plus ou moins retouché le texte qu'il copiait.

Quant à la personnalité du romancier ou plutôt du rédacteur, sans doute un « professionnel du remaniement », elle nous demeure inconnue et nous ignorons jusqu'à son nom. Mais M. Bayot estime, comme M. Liégeois, qu'il faut également lui attribuer deux autres productions romanesques du XVe siècle : la *Chronique de Gilles de Chin* et le *Livre des Faits de Jacques de Lalaing*. La démonstration de cette paternité commune ne ressort pourtant pas à l'évidence, il s'en faut de beaucoup, de la longue et minutieuse étude de stylistique comparée que l'auteur a rejetée en appendice à la fin de son mémoire. Les mots et expressions communes aux trois œuvres, relevées ici, semblent peu caractéristiques et puisées au fonds banal du langage du temps ; il nous paraît difficile de tabler sur elles pour résoudre une question de propriété littéraire. C'est là, sans doute, un point fort délicat et qui ressortit

plutôt au sens subjectif qu'au raisonnement ; on peut avoir, en lisant attentivement deux œuvres, l'impression nette de leur *fraternité* sans pouvoir la prouver formellement. Mais afin de faire partager cette impression au lecteur, il eût fallu, comme dans le travail de M. Liégeois, lui mettre sous les yeux, non pas uniquement des expressions, formules et phrases détachées, mais des pages entières des trois textes. Ajoutons cependant que ces conclusions viennent corroborer celles, mieux établies, du mémoire sur Gilles de Chin.

La même observation pourrait s'appliquer, dans une moindre mesure, à la démonstration de l'existence d'un poème perdu du XIV[e] siècle (composé vers 1365), en vers octosyllabiques à rimes plates, que l'écrivain du XV[e] siècle se serait borné à remanier en prose, et dont les traces rimiques et métriques se laisseraient retrouver dans le roman hennuyer. Ici également la reproduction de passages étendus du texte devrait compléter la preuve, en faisant voir que la fréquence des mots voisins rimant entre eux et des débris de vers est trop grande pour s'expliquer par le hasard. Mais précisément je doute que la lecture du roman puisse donner à cet égard une impression convaincante : les véritables traces de vers y sont rares et disséminées ; le passage cité p. 51 (portrait du héros) est peut-être le seul qui fasse songer à une suite d'octosyllabes. Dans ces conditions, que doit-on penser de ces traces ? L'auteur avoue que les exemples cités sont individuellement peu concluants et pourraient n'être que des cas fortuits — c'est surtout vrai pour les prétendues traces de rimes — ; mais il croit qu'il lui suffit de découvrir dans le roman un seul vers ou une seule couple de rimes pour établir sa thèse. Affirmation manifestement trop absolue. Le prosateur n'aurait-il pu puiser dans n'importe quel récit en vers les traits banals du passage susdit ? Ne

pouvait-il emprunter au langage populaire un proverbe rimé comme celui-ci :

> *Puis que ungs homs en est parti* [du monde],
> *Tantost en est mis en oubli.*

qui évidemment peut être inséré dans un roman en prose sans qu'il faille en conclure à une source rimée ? Mais je ne reproche ici à M. Bayot que la façon trop radicale de présenter son argumentation ; sa thèse me paraît très vraisemblable, la plupart des romans du XVe siècle ayant une genèse semblable : encore faudrait-il qu'elle fût, dans ce cas, plus solidement établie pour entraîner l'adhésion.

De l'histoire externe du roman de Gillion, M. Bayot passe à son histoire interne, à la provenance des matériaux. Ce conte du XIVe siècle auquel nous avons remonté, de quelles sources traditionnelles et littéraires provient-il lui-même ? Pas de doute qu'il n'existât dès lors une tradition populaire attribuant, de façon sommaire, à un seigneur de Trazegnies, une histoire de bigamie. Quant à la forme détaillée du récit, on a depuis longtemps remarqué la similitude curieuse de l'aventure de Gillion et de celle d'*Eliduc*, si gracieusement racontée par Marie de France. Tout semble indiquer que ce lai d'*Eliduc* constitue la source principale du poème supposé et que l'auteur de celui-ci — en somme le véritable auteur du récit romanesque — a christianisé, transformé, dans une intention édifiante et au profit du héros hennuyer, la donnée du lai breton, s'inspirant aussi peut-être de quelques traits empruntés à d'autres lais de la poétesse.

Reste à expliquer l'origine de la légende hennuyère elle-même ; et c'est ici la partie la plus originale et la plus ingénieuse du livre de M. Bayot. Comment la romanesque aventure a-t-elle pu être attribuée, sans

l'ombre d'un fondement historique, à un seigneur de Trazegnies? Sans doute de la même façon qu'elle l'a été au comte de Gleichen, dont l'histoire légendaire, beaucoup plus récente, dérive directement, semble-t-il, de celle de Gillion : par un phénomène de mythologie iconographique. Une tombe qu'on montre encore à Erfurt et qui représente un chevalier couché entre deux femmes, évidemment ses épouses successives, a fait travailler l'imagination populaire au sujet d'un comte de Gleichen et lui a fait appliquer une des légendes de bigamie alors en cours. De même, sans doute, pour Gillion. Mais ici le problème apparaît beaucoup plus obscur et sa solution plus difficile, vu qu'on ne possède pas de pierre tombale d'un seigneur de Trazegnies analogue à celle d'Erfurt et qu'aucun membre de cette famille ne s'est trouvé en situation de se voir attribuer la légende de façon semblable. Aucun, en effet, n'a été enterré avec ses deux épouses successives au prieuré d'Herlaimont *où la légende a dû prendre naissance*, comme l'auteur le démontre fort ingénieusement. M. Bayot conjecture que c'est la pierre tombale de Gilles († 1162), fils d'Othon, qui a fourni l'élément nécessaire à la fixation du conte en pays hennuyer. Ce Gilles ne fut marié qu'une fois, mais sa femme avait un double nom : *Damise-Gerberge* et ce double nom, gravé à côté du sien sur son tombeau, a pu faire croire, dans la suite, à l'existence de deux épouses différentes et... simultanées. Le nom même de Damise peut être rapproché de la *Dame Marie* du roman, et celui de Gerberge n'est pas si éloigné de *Gracyenne*, la princesse étrangère. Ce rapprochement, en somme n'est point forcé, et M. Langlois a eu tort, selon moi, de le critiquer (1). Il s'agissait ici, ne l'oublions pas, de trouver non un argument, la preuve d'une hypothèse,

(1) Voir article ci-dessus mentionné, p. 98.

mais une explication, la plus plausible, d'un fait positif qui veut être expliqué : l'attribution à un Gilles de Trazegnies de la célèbre légende.

La question purement folklorique, l'étude du cycle de la bigamie, qui forme à elle seule un sujet très vaste, déjà assez bien élucidé par les travaux de M. Nutt, fait ici l'objet d'un aperçu plutôt sommaire, que l'auteur a glissé au cours de son travail. Le lai d'*Eliduc*, le conte écossais de *Gold Tree et Silver Tree*, l'histoire nordique d'*Amleth* rapportée par Saxo Grammaticus y sont parallèlement étudiés et M. Bayot croit avoir découvert le type le plus ancien de notre légende dans un drame indien de Kâlidâsa : *Vikramorvaçi*. Ce rapprochement est fort curieux, mais cependant un peu forcé, et il appelle des réserves.

Il reste à formuler un vœu. Souhaitons que M. Bayot nous donne bientôt une édition nouvelle du roman hennuyer avec la fin, encore inédite, du manuscrit de Dülmen ; ce serait le couronnement de son beau travail. J'ajoute que l'*Histoire de Gillion* n'est pas indigne de cet honneur ; outre qu'elle présente un intérêt incontestable au point de vue de notre histoire littéraire à l'époque bourguignonne, elle donnera joie et déport à ceux qui goûtent la niaiserie amusante et savoureuse des romans de la décadence médiévale, sans doute par contraste avec la rouerie et le raffinement des lettres d'aujourd'hui. Pour mon compte, je viens de lire et de relire d'un bout à l'autre l'édifiante et délectable aventure du bon seigneur de Trazegnies, de Dame Marie sa femme, de l'aimable pucelle Gracienne, et j'avoue y avoir pris, comme le Bonhomme au récit de Peau-d'Ane, un plaisir extrême.

Charles Martens.

103. A. Römermann. *Über das Verhältniss der Handschrift* D *von Girard d'Amiens'* cheval de fust (*N° 1455 des f. fr. der Pariser Nationalbibliothek*) *zu Adenet le Roi's Cleomadés.* Greifswald, F.-W. Kunike, 1903.

Des quatre manuscrits qui nous ont conservé le *Roman de Meliacin*, par Girard d'Amiens, plus connu sous le titre de *Cheval de fust*, l'un (Bibliothèque nationale de Paris, f. fr., n° 1455) est, dans sa première partie, l'introduction plus ou moins remaniée d'un sujet traité par Adenet le Roi dans *Cléomadés.* La chose a été constatée déjà par MM. Tobler, Stengel et G. Paris; ce dernier avait supposé que le copiste de ce manuscrit, en ayant un autre sous les yeux où il manquait environ 13 feuillets, avait tout simplement comblé la lacune par un long emprunt à l'œuvre du poète brabançon. L'histoire ici racontée était la même que celle de son *Cheval de fust*, et cela avait suffi à le décider à procéder de la sorte. Mais en reprenant le texte d'Adenet, il l'a retouché : il a fait des abréviations et des modifications importantes. C'est à l'examen de celles-ci que M. Römermann consacre sa dissertation. De son intéressante et consciencieuse étude, il résulte que le copiste était un homme plus entreprenant qu'intelligent.

G. D.

104. G.-L. Kittredge. *Arthur and Gorlagon.— Studies and notes in Philology and Literature*, VIII, pp. 149-275, Boston, 1903.

L'auteur publie un texte latin inédit d'après un manuscrit de la Bodléienne : *Narratio de Arthuro rege Britanniæ et rege Gorlagon lycanthropo* (Rawlinson B. 149), et, à cette occasion, il étudie les légendes relatives au loup-garou. Parmi les textes qu'il examine et compare, on trouve le *Lai de Melion*, écrit par un poète picard.

G. D.

105. M. Kawczynski. *Amor i Psyche w poezyi Staro-frankuskiej. I. Parténopeus de Blois poemat z dwunastego wieku. Streszczenie, rozbior i objasnienie.* — Rozprawy akademii umiejetnosci. Widzial filologiczny. (Publications de l'Académie de Cracovie. Classe de philologie). Série II, t. XIX, pp. 1-162. Cracovie, 1902.

106. M. Kawczynski. *Parténopéus de Blois, poemat francuski z wieku XII ; strezczenie, rozbior i objasnienie* (Parténopéus de Blois, altfranzösische Dichtung aus dem XII Jhd ; Inhaltsangabe, Analyse und Erklärung). — Bulletin international de l'Académie de Cracovie. Classe de philologie. Classe d'histoire et de philologie, 1901, pp. 123-133. Cracovie, 1901.

107-108. [M. Kawczynski]. *Zur Partenopeus-Frage.* — *Ibidem.* 1902, pp. 42-44 et 148-149. Cracovie, 1903.

Dans le *Bulletin international de l'Académie des Sciences de Cracovie*, I. Classe de philologie, II. Classe d'histoire et de philosophie, juillet 1901, pp. 123-133, sous le titre de *Parténopéus de Blois, altfranzösische Dichtung aus dem XII Jhd.; Inhaltsangabe, Analyse und Erklärung*, M. Kawczynski nous donne, en allemand, un résumé de son travail, qu'il a écrit en polonais.

Dans le même *Bulletin*, février 1902, pp. 42-44, 148-9 : *Zur Partonopeus-Frage*, l'auteur répond, en allemand aussi, à l'article que M. Foerster a consacré à son ouvrage dans le *Literaturblatt* de 1902, n° 1. Il prétend que le poète de Parténopéus est un Français du Sud qui avait appris la langue d'oïl, alors que le savant professeur de Bonn le croit de Tournai [1]. G. D.

[1] Cf., sur cette même question, *Romania*, XXXI, 1902, p. 475. Voir *ibid.*, p. 473, au sujet d'un manuscrit de ce roman, manuscrit acquis en 1901 par la Bibliothèque nationale ; G. Paris voulait entreprendre une nouvelle édition de l'œuvre en collaboration avec M. J. Bédier.

109. W.-A. Nitze. *The old french Grail Romance Perlesvaus, a Study of its principal sources.* Baltimore, John Murphy Company, 1902.

D'après M. Nitze, le roman de *Perlesvaus* (1) a été inspiré par les croisades, mais sans que l'auteur ait eu l'une d'elles spécialement en vue. On sait qu'il est dédié à Jean de Nesle, mais cette dédicace est de peu de valeur pour déterminer l'expédition dont il s'agirait ici, car elle ne se trouve que dans le manuscrit de Bruxelles qui n'est pas l'original. Néanmoins nous avons, dans cette version, la preuve que le récit a été fait dans un but précis. Suivant M. Nitze, l'original du manuscrit de Bruxelles aurait été composé en même temps que celui des autres textes.

Potvin a identifié Jean de Nesle avec un personnage de ce nom qui a été châtelain de Bruges et qui a joué un rôle important à la quatrième croisade. L'auteur de la présente étude fournit un argument qui corrobore cette opinion. Mais, d'après lui, l'évêque de Cambrai qui engagea le poète à offrir son roman au seigneur brugeois, n'est pas Roger de Wavrin mort en 1191. C'est plutôt Jean III de Béthune qui fut consacré en 1200 et perdit la vie dans une expédition contre les Albigeois.

M. Nitze dit en terminant que l'œuvre doit être datée des premières années du XIIIe siècle, (le texte de Bruxelles serait antérieur à 1212), et qu'il faut la considérer comme indépendante des continuations données au poème de Chrétien de Troyes par Mennessier et Gerbert de Montreuil (2).

G. D.

---

(1) *Perceval le Gallois ou le Conte du Graal. Première partie : le roman en prose*, éd. Ch. Potvin, Mons, 1866.

(2) Sur un autre continuateur, dit Gautier, dont il est question *ibid.*, pp. 73-77, voy. P. Meyer, *Romania*, 1903, XXXII, pp. 585-6 et J. L. Weston, *ibid.*, 1904, XXXIII, pp. 333-343: *Wauchier de Denain as a continuator of* Perceval *and the Prologue of the Mons MS.*

110. A. Nitze. *Glastonbury and the Holy Grail.* — *Modern Philology.* I, pp. 247-257. Chicago, 1903.

Article très érudit où l'auteur montre que la source latine du *Perlesvaus* doit provenir de l'abbaye de Glastonbury. Ce n'est pas sans raison qu'il rapproche la composition de ce *Perceval* monastique, écrit dans l'antique rivale de Cantorbéry, des démêlés du roi Henri II avec Thomas Becket. Le roi affirmait que Glastonbury possédait les tombeaux d'Arthur et de la reine Guenièvre et l'on a remarqué depuis longtemps que l'auteur du *Perlesvaus* assimilait l'île d'Avalon avec Glastonbury ; rien, dans ces conditions, n'empêche de croire que, encouragé par la protection royale, quelque moine gallois aura eu l'idée d'utiliser le *Perceval* de Chrétien de Troyes, ou l'un de ses dérivés, pour l'établissement de l'œuvre, mi-chevaleresque, mi-dévotieuse, qu'un clerc des Pays-Bas devait traduire en français pour Jean de Nesle.

B. F. B.

111. F. Löwe, *Die Sprache des Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole.* Gœttingue, L. Hofer, 1903.

De cette étude sur la langue du *Roman de la Rose* ou de *Guillaume de Dole*, il résulterait que le poème a été écrit dans le dialecte de l'Ile-de-France, mais que ce dialecte est ici fortement influencé par le picard et le normand. L'auteur parlerait donc une langue mélangée, et ce serait vraisemblablement celle du Beauvaisis.

G. D.

112. Karl Seelheim. *Die Mundart des altfranzösischen Veilchenromans.* Leipzig, O. Schmidt, 1903.

L'étude que M. Seelheim fait ici du dialecte du *Roman de la Violette* l'amène à penser que l'auteur aurait écrit dans une région comprise entre Laon, Montcornet et Hirson, soit dans le département de l'Aisne. Mais, comme

cet auteur, vu le nom qu'il porte, Gerbert de Montreuil, a dû vivre dans le Ponthieu, il faut admettre qu'il est allé habiter ce pays assez tard ou bien qu'y étant né, il l'a quitté par la suite. Tout cela ne va pas sans difficulté. De même en est-il pour la patrie que M. Seelheim assigne au copiste à qui l'on doit le prototype du ms. 1553 de la Nationale de Paris : ce serait un Artésien qui aurait passé quelque temps dans le Centre ou en Champagne.

G. D.

113. G. Paris. *Corrections sur Sone de Nansai.* — *Romania*, XXXI, pp. 113-132, Paris, 1902.

114. A. J. Morrison. *An old french Parallel to certain Lines in* Geraint and Enid. — *Modern Language Notes.* XVIII, pp. 220-222, Baltimore, 1903.

Notre premier *Bulletin* (pp. 34-5) a signalé cet article de l'*Archiv* de Herrig (1901), où M. A. Tobler apportait une série considérable de corrections à l'édition du roman de *Sone de Nausay*, due à M. Maurice Goldschmidt (pour le *Litterarische Verein* de Stuttgart, 1899). De son côté, G. Paris avait noté sur son exemplaire d'assez nombreux passages de ce roman, qui seraient à rectifier. Il les a donnés dans la *Romania* de 1902. Omettant les points où il se rencontre avec le savant professeur de Berlin et où ses indications feraient double emploi avec les siennes, il arrive néanmoins à fournir presque vingt pages d'améliorations nouvelles. Inutile de dire quel en est le prix. Nous y signalerons spécialement ce qu'il relève au sujet du poète, lequel était sans doute Brabançon, et des deux personnages, le comte Ansel de Brabant et le comte Ernoul de Flandre (1).

---

(1) G. Paris dit préférer la forme *Nansay* à *Nausay*.

Quant à l'étude plus courte de M. Morrison, nous n'avons à la mentionner que parce que l'auteur fait un rapprochement entre quelques vers de *Sone de Nausay* et les *Mabinogion* d'une part, le *Geraint and Enid* de Tennyson, de l'autre.

G. D.

115. Karl Sachrow. *Über die Vengeance d'Alexandre von Jean le Venelais* [*Jehan li Venelais*]. Halle a/S., H. John, 1902.

116. Schultz-Gora, *Die Vengeance Alixandre von Jehan le Nevelon*. Berlin, E. Ebering, 1902.

En 1886, M. Wilmotte a prouvé que le vrai nom de l'auteur de la *Vengeance d'Alexandre* n'était pas Jehan le Nivellois ou de Nivelles, mais bien Jehan le Venelais. On voit que M. Sachrow adopte cette dernière appellation, tandis que M. Schultz-Gora retient le nom qu'il a trouvé dans celui des manuscrits qu'il publie ici et qui sert de base à son édition. L'intérêt que présentent ces deux travaux pour notre *Bulletin*, réside en ce que le poème est dédié à un comte Henri lequel pourrait être Henri V, comte de Luxembourg depuis 1288 et proclamé roi des Romains en 1308. Telle est du moins l'opinion de M. Paul Meyer dans son *Alexandre le Grand dans la littérature francaise du moyen âge* (II, pp. 263 et sqq.) (1), opinion que reprend pour compte M. Schultz-Gora. Mais, d'après M. Sachrow, ce serait Henri le Large, de Champagne, mort en 1181 (2).

(1) En note d'un long compte rendu de la *Romania*, XXXII, 1903, pp. 150-160, par M. E. Walberg, qui fait marcher de pair les deux travaux, M. P. Meyer dit que cette opinion lui parait encore la plus probable.

(2) L'auteur du compte rendu que je viens de citer se prononce en faveur de cette manière de voir. A noter qu'il a lui-même projeté de publier une édition critique de la *Vengeance* : *ibid.*, p. 151,

Une autre raison que nous avons de mentionner l'une et l'autre étude, c'est qu'un écrivain de la cour de Philippe le Bon, Jean Wauquelin († 1452) a parlé de Jean le Venelais, ou plutôt, comme il dit, de Jean Nevelaus, dans son *Histoire du noble roy Alexandre*, composée ou mieux compilée, aux environs de 1450 par ordre de Jean de Bourgogne, comte d'Étampes et de Nevers, le petit-fils de Philippe le Hardi (voir Sachrow pp. 5, 36 et 73).

G. D.

117-118. Ernest Closson. *Les origines légendaires de « Feuersnoth » de Richard Strauss.— Revue de l'Université de Bruxelles*, 1902-1903, pp. 161-179 et 382-3. Bruxelles, 1903.

A propos de la récente comédie lyrique de Richard Strauss, M. Closson étudie, en un article fort intéressant et très documenté, les diverses formes du vieux conte rabelaisien qui en a inspiré le sujet. Un amoureux, expert en sorcellerie, pour se venger des honnêtes refus d'une dame qui l'a berné, frappe toute la ville d'une étrange calamité : l'impossibilité d'y allumer et d'y conserver du feu. Désormais, on ne pourra s'en procurer qu'en soumettant l'honneste dame à un traitement public, ignominieux et grotesque : son dos — dit une version atténuée ! — émettra des flammes et les bonnes gens du lieu devront *tous* venir y allumer leurs flambeaux. Ainsi fut fait, et ainsi fut punie sa vertu ! Cette aventure — vrai sujet de fabliau — fut attribuée au moyen âge... à Virgile, qui, on le sait, était devenu pour nos pères un nécromant de haut vol. N'oublions pas que ce n'est qu'un *gab*, une *trufe*, comme les aimaient nos pères, moins exigeants que nous en matière de risées. On devine avec quelle satisfaction nos vieux peintres néerlandais ont dû retracer cette scène de l'exposition et de la prise du feu. Étrange sujet pour une œuvre lyrique,

dira-t-on. Bien entendu, M. Strauss n'a pas poussé la bizarrerie jusqu'à mettre en musique ce beau tableau final. Il a préféré une conclusion moins extraordinaire, plus bourgeoise et, en somme, plus choquante : c'est ici la complaisance amoureuse de la fille qui fait lever l'interdit.

Le conte en question appartient à notre folklore belge par la version recueillie à Audenarde et publiée dans les *Niederländische Sagen* de J.-W. Wolf (1843), où le compositeur allemand semble l'avoir trouvé, par celle que rapporte Jean d'Outremeuse dans sa chronique *Ly Myreur des Histors* et par une petite *Historie van Virgilius* du XVI[e] siècle dont les traductions ont dû répandre le récit partout.

M. Closson expose, avec esprit et netteté, divers témoignages, traces et avatars de cette légende et signale les monuments iconographiques qui s'y rattachent.

CH. MARTENS.

VI.

Moyen-Age. Historiographie.

119. A. MOLINIER. *Les Sources de l'Histoire de France des origines aux guerres d'Italie (1494)*. Première partie de *Les Sources de l'Histoire de France depuis les origines jusqu'en 1789*, par MM. A. Molinier, H. Hauser, A. Lefranc, M. Tourneux. Paris, Alphonse Picard et fils, in-8°.

I. *Epoque primitive, Mérovingiens et Carolingiens.* 1902.

II. *Epoque féodale, Les Capétiens jusqu'en 1180.* 1902.

III. *Les Capétiens, 1180-1328.* 1903.

Les Sources de l'Histoire de France du regretté A. Molinier constituent un répertoire bibliographique où sont énumérées dans un ordre méthodique « les sources narratives de

l'histoire de la France médiévale », et où sont indiqués « les principaux mémoires et articles à consulter sur chaque auteur ou chaque ouvrage ». M. Molinier néglige les sources diplomatiques et se borne aux sources *narratives*, c'est-à-dire aux écrits « dont les auteurs se sont proposé de raconter l'histoire soit de leur temps, soit d'une période déterminée ». Il y joint les sources *indirectes*, « les ouvrages de caractère plus ou moins littéraire servant à la connaissance de l'histoire : lettres, poèmes, inscriptions... », et les principales œuvres composées dans les autres pays d'Europe et pouvant servir à l'étude de l'histoire de France.

Il convient certes, nos provinces ayant entretenu d'actives relations avec la France et la culture historique y ayant été particulièrement abondante, de signaler ici ce magnifique manuel de bibliographie que la critique a si favorablement accueilli et que distinguent surtout l'excellence de la méthode et la richesse de l'information. Toutefois, comme il ne se rattache qu'indirectement à l'objet de ce *Bulletin*, nous nous contenterons d'un simple relevé des œuvres qui appartiennent à la littérature française de nos régions.

Les chansons de geste qui ne sont, en principe, que des récits historiques et dont plusieurs ont été composées dans la partie septentrionale du domaine gallo-roman, ne figurent pas dans l'ouvrage que nous annonçons : l'auteur a jugé superflu de les énumérer, « le départ entre la vérité et la fable n'ayant pas encore été complètement fait ». Il y a, toutefois, une exception pour le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem* (I, p. 210, n° 682), mais elle ne se justifie pas, selon moi, puisque les aventures attribuées à Charlemagne sont une pure fiction et que le voyage à Jérusalem ne repose sur aucune base sérieuse. M. Molinier prête plus d'attention au *Cycle poétique de*

la première Croisade (II, pp. 294-295, n° 2154), et, des poèmes français qu'il mentionne, nous retiendrons la *Chanson d'Antioche*, œuvre du trouvère artésien Richard le Pèlerin, dont nous ne possédons plus qu'un remaniement par Graindor de Douai, la *Chanson des Chétifs* revue par ce même Graindor, et la vaste compilation du *Chevalier au cygne et Godefroid de Bouillon*, au sujet de laquelle cependant l'information de l'auteur du Manuel me paraît insuffisante. (Cf. *Bulletin*, année 1901, pp. 37-44).

D'autres écrits relatifs aux croisades, en prose ceux-là, et d'une valeur historique réelle, sollicitent notre attention. Ce sont particulièrement l'*Histoire de l'empereur Henri*, par Henri de Valenciennes, rédaction en prose, abrégée, d'un poème rédigé en forme de chanson de geste (III, p. 41, n° 2350) et l'*Estoire de chiaus qui conquisent Constantinoble*, par un simple soldat de la quatrième croisade, originaire de l'Amiénois, Robert de Clari (III, p. 42, n° 2351).

Mais voilà que l'on s'intéresse surtout aux événements nationaux, anciens ou contemporains, et l'anonyme de Béthune, un ménestrel, familier de Robert VII de Béthune, écrit un peu après 1220, une *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre* où, en réalité, il raconte les faits auxquels Robert VII et lui ont été mêlés (III, pp. 5-6, n° 2219). On lui attribue également une *Chronique des rois de France* (III, p. 6, n° 2220), sorte d'histoire universelle dont, seule, la dernière partie (1185-1217) est originale, et qui a été utilisée, ainsi que les *Récits d'un ménestrel de Reims* (III, p. 96, n° 2528), par l'*Istore de Flandre*, grande compilation due à un habitant de la Flandre française, probablement de Saint-Omer (III, p. 203, n° 2891) [1]. Ces

[1] M. Ch. V. Langlois soutient cependant que l'auteur de l'*Istore de Flandre* n'a pas pillé le Ménestrel, mais qu'il a puisé aux mêmes

recueils se multiplient : le Tournaisien Philippe Mousket compose (en 1243) une histoire générale, *Chronique rimée* des rois de France, allant de la prise de Troie jusqu'à 1241, et comptant plus de 31,000 vers (III, p. 92, n° 2522) ; plus tard, apparaît encore la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*, dont il existe deux rédactions, l'une antérieure à 1281 et l'autre à 1284 (III, pp. 175-176, n° 2797).

Cependant la chronique relatant uniquement les faits contemporains n'est pas abandonnée et nous pouvons citer la *Chronique de Guy de Dampierre* rédigée, peu après 1301, par un Artésien, vivant ordinairement à Arras, et les *Extraits d'une chronique anonyme* finissant en 1308, également composée en Artois (III, pp. 192-193, n°s 2849 et 2850) ([1]).

Parmi les sources indirectes de l'histoire, notons les *Miracles de saint Éloi* (II, p. 39, n° 1112), poème du XIIIe siècle, écrit en dialecte picard (cf. outre l'édition citée, G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, p. 211), les pièces relatives aux croisades, comme la satire de Huon d'Oisy (III, p. 38, n° 2346), les chansons de Conon de Béthune (III, p. 38, n° 2347 ; cf. l'édition non mentionnée de M. Wallensköld, Helsingfors, 1891), la chanson de Huon, châtelain d'Arras, (III, p. 45, n° 2364), et la *Complainte de Jérusalem*, que G. Paris attribue à Huon de Saint-Quentin et qu'il date de 1221 (III, pp. 51-54, n° 2395) ([2]). Signalons

---

sources. (Cf. Petit de Julleville : *Histoire de la langue et de la littérature française*, II, p. 301) D'autre part, à propos des chroniques universelles (III, p. 85), M. Molinier parle de *deux* anonymes de Béthune.

([1]) Pour que le relevé fût complet, il y aurait encore à mentionner les œuvres ou traductions d'œuvres, signalées aux numéros suivants : II, n°s 1117, 1666, 1667, 1730, 1784, 1825 ; III, n° 2246 et sur la légende de la bataille de Courtrai, n° 2954.

([2]) L'auteur aurait pu ajouter les chansons du Châtelain de Coucy, publiées par M. F. Fath, Heidelberg, 1885.

encore les œuvres d'Adam de le Hale (III, p. 167, n° 2770), à cause des renseignements qu'elles fournissent pour l'histoire d'Arras et de l'Artois au XIII[e] siècle (1) et enfin les poésies de l'abbé de Saint-Martin à Tournay, Gilles li Muisis (III, p. 202, n° 2890).

Ces trois volumes des *Sources de l'Histoire de France*, parus en 1902 et 1903, nous conduisent jusqu'au commencement du XIV[e] siècle; les deux volumes suivants (1904) embrassent la période, si brillante pour l'historiographie belge, qui va du début du XIV[e] à la fin du XV[e] siècle, plus exactement de 1328 à 1494. Ils seront l'objet d'une notice dans le prochain *Bulletin*.

C. Liégeois.

120. G. Paris et A. Jeanroy. *Extraits des Chroniqueurs français Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines*, publiés avec des notices, des notes, un appendice, un glossaire des termes techniques et une carte, 5[e] édition. Paris, Hachette, 1902.

Cet ouvrage, qui est arrivé en 1902 à sa cinquième édition, obtient, comme on le voit, tout le succès qu'il mérite. Nous pouvons nous dispenser de l'analyser et d'en faire l'éloge; il est assez connu des romanistes et nul n'ignore les qualités scientifiques et littéraires qui le distinguent. Rappelons seulement la part qui s'y trouve réservée à nos chroniqueurs Froissart et Commines, lesquels occupent plus de la moitié du volume, ainsi qu'à Jean le Bel, Monstrelet, Olivier de la Marche, Chastellain qui se partagent, avec Robert de Clari, Jean Sarrazin et le Ménestrel de Reims, les 50 pages de l'*Appendice*.

G. D.

---

(1) A ce point de vue, Jehan Bodel ne méritait-il pas aussi une mention ?

121. E. Teichmann. *Aachen in Philipp Mouskets Reimchronik.* — *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, xxiv, pp. 65-164. Aix-la-Chapelle, 1902.

Charlemagne, dit M. Teichmann, est sans conteste la plus brillante figure de la *Chronique rimée* de Philippe Mousket. Ainsi qu'on le sait, l'illustre guerrier honora d'une préférence toute spéciale la ville d'Aix-la-Chapelle, et c'est ce qui fait que celle-ci joue un rôle marquant dans les récits du vieux poète. L'auteur de la présente étude a pensé qu'il y avait là matière à un travail intéressant; étant donné que la *Chronique* n'est pas sans valeur pour l'histoire même de cette ville, il a jugé qu'il ferait œuvre utile en relevant toutes les allusions importantes de Mousket à Aix-la-Chapelle et en les discutant, après en avoir fourni la traduction allemande.

Avec une patience et une science également louables, il passe en revue et commente ces allusions. Le long article qu'il leur consacre, article remarquablement documenté, abonde en détails instructifs et curieux pour les romanistes et pour les historiens à la fois ([1]).

G. D.

122. Henri Lemaître. *Gilles li Muisis.* Extrait de : *École nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1903 pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe.* Mâcon, Protat frères, 1902.

Nous avons ici le résumé d'une étude fort vaste sur la vie et les œuvres du vieux chroniqueur Tournaisien ainsi que sur la situation matérielle de l'abbaye de Saint-Martin au temps de son gouvernement.

([1]) Dans les dernières pages (151-164), M. Teichmann discute la question de savoir si l'auteur du faux diplôme de Charlemagne était d'Aix-la-Chapelle.

Ce travail, diminué du chapitre relatif aux finances du monastère de Tournai, formera l'introduction de l'édition des œuvres du Muisit, que M. Lemaître prépare pour la *Société de l'Histoire de France*. Il serait éminemment souhaitable que le reste reçoive l'hospitalité dans les publications d'une de nos sociétés savantes ou bien dans la *Revue d'histoire ecclésiastique*.

B. F. B.

123. W. Schmidt. *Untersuchung der Reime in den Dichtungen des Abtes Gilles li Muisis.* Leipzig-Reudnitz, August Hoffmann, 1903.

Comme l'indique le titre, ce travail, peu étendu d'ailleurs, est une étude sur la rime dans les compositions poétiques de l'abbé de Tournai, Gilles li Muisis.

Le jeune docteur allemand a recherché les différentes particularités qui distinguent la poésie et la langue du célèbre auteur tournaisien. L'œuvre de Gilles li Muisis prête à diverses études autrement importantes et certainement plus intéressantes et plus utiles que celle que nous avons sous les yeux ; toutefois, il y a lieu de féliciter M. Schmidt du soin avec lequel il a analysé les écrits de Gilles, et des conclusions qu'il a tirées de cet examen. Elles dénotent chez lui une connaissance sérieuse de la vieille langue française et de sa grammaire.

V. Desclez.

124. Victor Chauvin. *Le prétendu séjour de Mandeville en Égypte.* — *Wallonia*, X, pp. 237-242. Liège, 1902.

C'est un des types les plus curieux de notre histoire littéraire que ce médecin liégeois, nommé Jean de Bourgogne, qui écrivit, entre 1361 et 1371, en Angleterre et sous le pseudonyme de Jean de Mandeville, un récit, dont le succès fut énorme, d'un voyage de trente-quatre

années qu'il prétendait avoir accompli à travers l'Orient tout entier. M. Albert Bovenschen [1] a démontré que ce *Voyage d'outremer* n'a guère demandé à son auteur que d'avoir une vaste lecture, une imagination fertile et surtout une audace au-dessus de tous les scrupules. Le critique allemand (reproduit par M. Gröber, *Grundriss*, II, 1, p. 1087) croyait, cependant, que certains chapitres relatifs à l'Égypte trahissaient une connaissance personnelle des hommes et des choses de ce pays ; il en concluait qu'il fallait croire à la réalité du séjour que l'auteur déclarait avoir fait à la cour du sultan. M. Chauvin démontre au contraire que, des deux chapitres allégués par M. Bovenschen, l'un est une paraphase de quelques versets du livre d'Esther et l'autre un décalque du *Dialogus Miraculorum* de Césaire de Heisterbach.

B. F. B.

125. *Chronique rimée des troubles de Flandre en 1379-1380*, publiée par H. Pirenne. — (*Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Publication extraordinaire*, N° 1). Gand, J. Vuylsteke, 1902.

Nous avons annoncé dans notre premier *Bulletin*, p. 26, la présente réédition de la chronique publiée en 1842 par Le Glay. M. Pirenne s'est attaché à donner, cette fois, une fidèle copie du manuscrit ; il l'accompagne d'un commentaire historique excellent, cela va sans dire. Pour ce qui regarde la personnalité de l'auteur, il croit qu'il faut voir en lui un fonctionnaire de Louis de Male. On sait que c'était un flamand, et peut-être habitait-il Bruges. Il a, en tout cas, écrit à une date qui peut se placer avec assez de certitude entre le mois de juin de l'année 1384 et la fin de 1385.

---

[1] *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin*, XXIII, pp. 177-306.

Une partie des observations philologiques auxquelles les méchants vers de cette relation donneraient lieu, ont été faites par M. Wilmotte dans un compte rendu de la *Romania*, t. XXXII, 1903, pp. 621-624. Ce qu'on y lit relativement à la constitution du texte est parfaitement juste, comme aussi les quelques remarques consacrées aux particularités grammaticales et syntaxiques de l'écrivain. L'alinéa qui traite de la phonétique me semble, par contre, sujet à critique. *Ai*, n'étant plus une diphtongue au XIV[e] siècle, ne pouvait éprouver de difficulté à passer par le gosier de notre anonyme, à moins d'admettre que la connaissance du français acquise par ce flamand de naissance, ne fût surtout livresque. Au premier abord, cette deuxième hypothèse ne paraît pas tout à fait improbable, seulement rien ne vient confirmer pareille supposition. Les rimes ne sont jamais choisies pour l'œil, ce qui devrait arriver à mainte reprise si l'écrivain n'avait d'autre pratique que celle de la langue écrite.

L'étude de ces mêmes rimes dénonce plutôt une prononciation vivante, mais manquant d'assurance et souvent approximative. Pour *a : è* (>*ai*), on a 1224 *plaist : trouvast* (*dira-je*, allégué par M. Wilmotte, se trouve dans le corps du vers ; c'est peut-être une graphie incomplète), mais en revanche 494 *trait : vallet*, 550 et 1260 *guerre : faire*, 602 *contraire : crere*, 980 *trompet : retrait*. L'hypothèse d'une voyelle *ou* (*u* germanique) dans le mot *cœur*, en rime avec *seignour*, est inutile; le son labial issu de ō tonique libre se rencontre à la fin du vers avec toute la gamme des voyelles labiales, tant antérieures que postérieures : 281 et 762 *hors : seignors* (cf. 646, 720, etc. *hors : lors*); — 21 et 1256 *seignour : amour*, 69 *flour : estour*, 131 *cours : labourours;* — 716, 1132 et 1236 *cuer : seigneur;* — 740 *conjureur : dur.*

D'autres exemples de cette hésitation qui caractérise les articulations de l'écrivain, sont fournis par les rimes *ui : u*, *ie : ié*. De même, par une série telle que celle-ci : 742 *tamps : parlans*, 722 *ens : temps*, 283 *ens : mains* (= *moins*).

ALPHONSE BAYOT.

126. SYLV. BALAU. *Comment Jean d'Outremeuse écrit l'histoire*. Étude critique des commencements du règne d'Henri de Gueldre, racontés dans *Ly Myreur des histors*. — *Compte rendu des séances de la Commission Royale d'Histoire ou Recueil de ses Bulletins*, t. XXI, pp. 227-259. Bruxelles, 1902.

127. JOS. CUVELIER. *Notes pour servir à la biographie et à l'étude critique de l'œuvre de Jacques de Hemricourt* (1333-1403). — *Ibid.*, pp. 260-274.

Ce sont des questions d'histoire, et non d'histoire littéraire, que traitent MM. Balau et Cuvelier. Aussi ne ferons-nous que mentionner leurs deux articles, mais en ayant soin d'ajouter qu'ils peuvent être utiles et se recommandent, par leur valeur scientifique, aux romanistes.

Se limitant aux premières années du règne d'Henri de Gueldre, M. Balau montre combien il faut se défier de son chroniqueur. En revanche, c'est plutôt pour mettre en lumière les solides qualités du sien que M. Cuvelier a fait son étude.

G. D.

128. *Jehan Froissart's Cronyke van Vlaenderen getranslateert uuten franssoyse in duytscher tale bij Gerijt Potter van der Loo in de XVe eeuw*, uitgegeven en toegelicht door NAPOLEON DE PAUW. — *Uitgaven der Koninklijke Vlaamsche Academie*, 3e série, n° 15. — Tweede deel: *Rekeningen der Baljuws van Vlaenderen*. — Gand, A. Siffer, 1900, 1902.

129. *The chronicle of Froissart, translated out of french by Sir John Bourchier Lord Berners, annis 1523-25,* with an Introduction by William Paton Ker. — *The Tudor Translations edited by W. E. Henley*, xxvii-xxxii. Londres, D. Nutt, 6 vol. 1901-1903.

130. *Selections from Froissart's chronicles*, edited by N. L. Frazer. Londres, H. Marshall et fils, 1903.

Parmi les nombreuses traductions de Froissart en langue étrangère, on en compte une en néerlandais (vers 1430) par le magistrat Gerijt Potter van der Loo, et une en anglais (1523-1525) par sir John Bourchier, lord Berners.

L'une et l'autre œuvre ont été imprimées déjà [1]. En 1898, M. de Pauw a republié celle de l'écrivain flamand, qui comprend le récit de la lutte de sept ans que les Gantois soutinrent contre Louis de Male [2]. Dans le travail, paru de 1900 à 1902, que nous annonçons ici, il donne, à titre de complément à son édition, des comptes des bailliages des Flandres qui vont de 1374 à 1386. Ce sont autant d'éclaircissements sur la guerre dont il est question dans la *Chronique*.

Quant à la traduction anglaise, elle vient de paraître à nouveau dans une très belle édition due à la maison Nutt, de Londres. Elle est précédée d'une introduction (lxxxiii pp.) signée William Paton Ker, qui retrace, d'une part, la vie de John Bourchier et, de l'autre, celle

---

(1) Voir Potthast, *Bibliotheca historica medii aevi*, 2e éd., Berlin, 1896, I, p. 474, et Molinier, *Sources de l'histoire de France*, IV, n° 3094.

(2) C'est la partie de la *Chronique de Flandre* (1378 à 1386) rédigée par Froissart vers 1386 et insérée, après correction, dans son IIe livre. Elle correspond, dans l'édition Luce-Raynaud, aux t. IX (p. 158) à XI. Voir là-dessus et sur ce que l'on connaît de la traduction de Gerijt Potter, les comptes rendus des *Archives Belges*, 1899, pp. 27-29, par M. F. Van Veerdeghem, et 1902, pp. 24-26, par M. V. Fris.

de Froissart. En commençant cette dernière, l'auteur renvoie au charmant et excellent volume de Mme Mary Darmesteter (*Les Grands Écrivains Français*, Paris, Hachette, 1894), et dit qu'il n'est pas aisé d'y ajouter quelque chose de neuf.

Reste l'ouvrage de M. N. L. Frazer. Ce sont des extraits de la même traduction de Froissart, par Bourchier, extraits dont le texte a été modernisé et la narration abrégée, en vue des jeunes lecteurs auxquels cet ouvrage, qui est une édition classique, est destiné. Ils sont empruntés à la *Globe Edition*, parue à Londres, chez Macmillan et Cie.

G. D.

131. H. Omont. *L'édition de Froissart de Dacier.* — *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France.* 1903, pp. 193-199. Paris, 1903.

En ces quelques pages, M. H. Omont raconte comment le baron Dacier (1742-1833) fut amené deux fois à entreprendre l'édition de Froissart et comment, les deux fois, il ne put la conduire à bonne fin. Les matériaux de la première édition sont aujourd'hui conservés à la Nationale de Paris et ils ont été en partie utilisés par Buchon et Kervyn de Lettenhove. Quant à la seconde, il serait encore possible de mettre à profit ce qui a survécu du travail du vieil érudit.

G. D.

132. A. Bayot. *Un manuscrit du Livre de Baudouin de Flandre.* — *Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, I, pp. 361-370. Renaix, 1903.

La Bibliothèque royale de Bruxelles a fait, en 1903, l'acquisition d'un manuscrit provenant du fonds Barrois, de la bibliothèque Ashburnham, et intitulé *Croniques de france et de flandres encommencees en lan de grace mil cent et quatrevingz ;* c'est l'ouvrage connu sous le nom de

Livre de Baudouin de Flandre et de Ferrant de Portugal (¹). M. Bayot nous donne ici une description détaillée de ce manuscrit qui a reçu la cote II. 3022 et, après avoir montré que, dans cette prétendue chronique, l'histoire est fortement *romancée*, il examine les autres copies qu'on en possède. Chose curieuse, le texte ne paraît pas avoir passé par la librairie des ducs de Bourgogne ; M. Bayot ne le trouve pas dans leurs inventaires de livres. Pourtant, il était « de nature à les intéresser, tant par ses héros que par le théâtre de l'action qui, le plus souvent, est en Flandre ou en Orient ». C'est ce qui porterait à penser qu'il n'a été composé qu'à la fin du XVe siècle.

Souhaitons — et M. Bayot en fait aussi le vœu — que l'œuvre tente quelque romaniste belge et que nous sachions bientôt à quoi nous en tenir sur cette question de date et sur les sources où l'auteur a puisé. En tout cas, le nouveau manuscrit de Bruxelles serait précieux pour une étude de l'espèce et une édition critique : il représente, en effet, un texte infiniment moins altéré que les copies connues jusqu'ici et les éditions incunables.

G. D.

133. *Mémoires de Philippe de Commynes*. Nouvelle édition publiée avec une introduction et des notes, d'après un manuscrit inédit et complet ayant appartenu à Anne de Polignac, comtesse de La Rochefoucauld, nièce de l'auteur, par B. DE MANDROT. T. II, 1477-1498. — *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, XXXVI, Paris, Picard et fils, 1903.

Le premier volume (1464-1477) a paru en 1901, et nous l'avons annoncé dans notre *Bulletin* de cette même année

(¹) Voir l'édition de C.-P. SERRURE et A. VOISIN, *Le livre de Baudoyn, conte de Flandre, suivi de fragments du roman de Trasignies*. Bruxelles, Berthot et Perichon, 1836.

(p. 15). Nous avons fait connaître le manuscrit que M. de Mandrot a pris pour base de son édition et nous avons dit en quoi elle marquait un progrès sur les précédentes. Nous ne pouvons aujourd'hui que répéter les paroles élogieuses que nous avons déjà prononcées à ce sujet. Encore que ce ne soit pas une édition critique, (laquelle d'ailleurs n'est guère possible), et que l'auteur ait cru devoir faire un choix entre les variantes des autres manuscrits ou textes antérieurement publiés, le travail qu'il vient d'achever est hautement méritoire. Ainsi que dans le premier volume, M. de Mandrot donne, dans le second, beaucoup de notes où personnages, lieux et événements qui paraissent dans les *Mémoires* de Commynes sont identifiés, expliqués et discutés autant qu'il en est besoin. C'est seulement ici que nous avons son *Introduction* (cxxv pp.) : il y fait avec grand soin la biographie de l'historien, recherche à quelle époque il a dû écrire, se demande dans quelle mesure on peut avoir foi en lui, et examine ses manuscrits, éditions et traductions. Le texte même est précédé de la liste, en 14 pages ([1]), des ouvrages cités dans les annotations. Il est suivi d'une de ces tables analytiques très détaillées qui rendent tant de services et qu'heureusement on prend de plus en plus l'habitude de joindre à des publications de l'espèce.

G. D.

VII.

Moyen Age. Littérature narrative et morale.

134. Alice A. Hentsch. *De la littérature didactique du moyen âge s'adressant spécialement aux femmes.* Cahors, Coueslant, 1903.

([1]) Pp. cxxvii-cxl.

Cette publication n'appartient pas uniquement à la philologie romane ; Melle Hentsch y passe en revue des écrits latins, italiens, espagnols, français, anglais, allemands ; elle a voulu faire œuvre de vulgarisation en groupant « en un faisceau les nombreux textes, d'un accès parfois difficile, qui constituent le champ très vaste de la littérature destinée à instruire les femmes du moyen âge. » Ce n'est donc qu'un assemblage d'analyses et de critiques, les premières parfois très détaillées, les secondes la plupart du temps très écourtées. De plus, pour ce qui concerne la durée de ce qu'on est convenu d'appeler le moyen âge, il nous semble que Melle Hentsch dépasse la mesure en le faisant aller des années 200 à 1550 environ.

Plusieurs auteurs de nos provinces sont l'objet d'une mention. Sauf Watriquet de Couvin, qui a composé son *Miroir* en 1324, pour la reine de France, Jeanne d'Évreux, tous ont vécu à la cour des Pays-Bas (fin du XVe siècle et commencement du XVIe). Ce sont: Watriquet de Couvin, *li Mireoirs as Dames* (pp. 121-125) ; Bouton, *le Miroir des Dames* (pp. 161-163) ; Olivier de la Marche, *le Triomphe des Dames* et l'*Instruction aux Princes, aux Dames et aux serviteurs des Dames* (pp. 185-187) ; Jean Molinet, *le Chapelet des Dames* (pp. 207-209) ; *les Conseils de Marguerite d'Autriche* (p. 223). Cette série d'analyses littéraires est conçue d'après le schéma suivant: notice biographique, étude substantielle de l'œuvre, appréciation de sa valeur esthétique et morale.

JEAN BEHEN.

135. R. ZIMMERMANN. *Li honneurs et li vertus des dames par Jehan Petit d'Arras.* — *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, CVIII, pp. 380-88, Brünswick, 1902.

C'est un fragment d'un manuscrit de la Nationale de Paris (n° 25566, f. 273a — f. 278a) où un « maistres », interrogé par son « biaus fieus » et « dous amis », lui apprend ce qu'il faut savoir de l'amour et des dames. Le texte est picard, et, d'après les particularités linguistiques qu'il y relève, M. Zimmermann serait disposé à le placer au XII[e] siècle et même aux environs de 1150.

G. D.

136. Pietro Toldo. *Pel fableau di Constant du Hamel.* — *Romania*, XXXII, pp. 552-564. Paris, 1903.

Après quelques considérations sur le caractère irrespectueux des fableaux à l'égard de la vertu des femmes, et une analyse détaillée du poème qui fait l'objet de l'article (¹), M. Toldo nous présente une farce du moyen âge, dans laquelle le protagoniste joue le même rôle que Constant du Hamel et cela dans des circonstances analogues : *la Farce nouvelle a VI personnages, savoir deulx Gentilzhommes, le mounyer, la meunyere et les deulx femmes des deulx Gentilzhommes abillees en demoiselles.* Il trouve ainsi l'occasion de défendre une théorie qu'il a soutenue déjà dans ses *Études sur le théâtre comique français du moyen âge et sur le rôle de la nouvelle dans les farces et dans les comédies* (²) : « la farce du XV[e] et du XVI[e] siècle n'est, dans la plupart des cas, qu'un fabliau mis en action ». Nous sommes plutôt de l'avis de G. Paris qui a démontré « que les auteurs de farces ont pris, comme ceux des fableaux, leurs motifs dans la tradition orale, toujours vivante » (³).

(¹) M. Pillet, dans un travail que nous examinerons tout-à-l'heure (pp. 128-130), a démontré que *Constant du Hamel* avait été composé au nord de la France, vers le milieu du XIII[e] siècle.

(²) Pietro Toldo. Turin, Loescher, 1902. (Extrait des *Studj di filologia romanza*, vol. ix, fasc. 2).

(³) *Romania*, XXXII, 1903, p. 176.

L'article de M. Toldo a d'ailleurs pour objet principal de démontrer, contrairement à l'opinion de M. Bédier ([1]) l'origine orientale de l'histoire des amants bafoués par le mari de la belle. Avec une singulière richesse d'information, le savant romaniste italien nous montre ce thème représenté non seulement par un récit arabe du XVI[e] siècle, déjà connu avant lui, mais par d'autres histoires trouvées partout en Orient : à Cachemire, dans l'Afghanistan, à Damas, etc. Il semble donc que, cette fois, l'information si sûre de l'auteur des *Fabliaux*, est restée incomplète.

JEAN BEHEN.

137. ALFRED PILLET. *Das Fableau von den Trois Bossus Ménestrels und verwandte Erzählungen früher und später Zeit;* ein Beitrag zur altfranzösischen und zur vergleichenden Litteraturgeschichte. Halle, Niemeyer, 1901.

Le fableau des *Trois bossus ménestrels*, par Durand, de Douai (?), développe, avec esprit et gaieté, un thème bien connu de la littérature universelle, « celui de trois cadavres de gens conformés ou vêtus de même, morts accidentellement chez une femme, qui essaie de se débarrasser d'eux en les faisant enlever successivement par un rustre; furieux de l'obstination du mort, et rencontrant un quatrième personnage semblable aux trois premiers — c'est ici le propre mari de la femme —, il le jette aussi à l'eau » ([2]).

Deux autres fableaux appartiennent à la même famille : l'*Estormi* et les *Quatre prestres*, d'un certain Haiseau.

([1]) JOSEPH BÉDIER. *Les Fabliaux*, 2[e] éd., Paris, 1895, pp. 147 et 454-457.

([2]) *Romania*, XXXI, 1902, p. 142. Dans le compte rendu élogieux du travail de M. Pillet (pp. 136-144), G. Paris se sépare de lui sur plusieurs points, notamment sur l'objet du conte primitif (p. 138) ; il se range ici à l'avis de M. Bédier : *Les Fabliaux*, 2[e] éd., Paris, 1895, pp. 236-250.

M. Pillet traite toutes les questions que comporte l'étude de ces contes : auteur, date, patrie, origine, influence. C'est, dans l'état actuel de la science, une monographie complète du sujet.

La partie purement philologique et littéraire du travail de M. Pillet mérite les plus grands éloges ; il n'est plus permis maintenant, pour ne citer qu'un exemple, de faire un seul et même personnage de Huon Piaucele, l'auteur de l'*Estormi*, de Huon de Cambrai, qui a composé une des versions de la *Male Honte*, et de Huon le Roi, le gracieux rimeur du *Vair palefroi*. M. Pillet tire tout le parti possible des données linguistiques que lui offrent les textes, utilisant de main de maître les phénomènes phonétiques révélés surtout par l'étude des rimes et les transformations morphologiques manifestées dans la déclinaison et la conjugaison ; il est arrivé ainsi à établir avec certitude que les *Trois Bossus Ménestrels* et l'*Estormi* ont vu le jour en Picardie et les *Quatre Prestres* en Normandie, et que le premier de ces contes, qui sont tous du XIIIe siècle, est le plus ancien. Leur parenté est infiniment probable, certaine peut-on dire ; les données, qui sont semblables, font penser qu'il y a eu, de part et d'autre, un intermédiaire qui a transmis oralement, et altéré plus ou moins profondément, le récit antérieur des *Trois bossus*, ou encore que les deux fableaux plus récents ont puisé dans la même tradition. Il y a également tout lieu de croire, avec M. Pillet, que la contamination du thème des trois cadavres avec celui, assez voisin, des trois amants bafoués, contamination dont l'*Estormi* et les *Quatre prestres* nous offrent des exemples, est due à l'influence du fableau, un peu plus ancien, de *Constant du Hamel*, dont nous avons parlé plus haut, pp. 127-128.

Reste la question mythographique, ou de l'origine première et des migrations géographiques du thème des

trois cadavres. Ce n'est pas ici le lieu de discuter le problême si vaste et si compliqué de l'origine des contes populaires. Qu'il me suffise de dire que M. Pillet croit à la provenance orientale du récit des *Trois bossus ménestrels* et Gaston Paris, fidèle à l'une de ses théories les plus chères, n'a pas manqué l'occasion d'en donner une confirmation nouvelle. Ni l'un ni l'autre n'ont, je l'avoue, réussi à me convaincre. A mon humble avis, il n'y a point lieu de voir un reste des coutumes orientales dans la circonstance que nos trois jongleurs sont bossus; que les choses se passent ainsi en Asie, je le veux croire, mais ailleurs aussi nous voyons les bossus, les boîteux et autres contrefaits, pratiquer le métier facile de musicien, de chanteur, de danseur bouffe, pour lequel leur infirmité, loin d'être une gêne, constitue plutôt une élément de succès.

JEAN BEHEN.

138. H. COULON. *Proverbes d'autrefois.* — *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, LVI, pp. I-VI et 1-174. Cambrai, Régnier frères, 1902. Avec un *fac-simile.*

M. Coulon a trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque de Cambrai, n° 433 (XIIIe siècle, 1re moitié ?), une série de 225 exemples. Il les a rangés par ordre alphabétique, publiés, traduits, accompagnés enfin d'un vaste commentaire formé de ses propres méditations plus encore que de ses lectures. L'auteur a trouvé un visible plaisir à la rédaction de son mémoire, mais cela ne prouve pas qu'il n'eût, à son choix, pu lui donner une étendue double de celle qu'il a présentement ou bien le réduire des trois quarts. Au point de vue de l'histoire littéraire, la publication du texte de Cambrai, assez peu important d'ailleurs, est presque inutile. M. Coulon laisse échapper des fautes de lecture (n° 62, *meilleur* pour *meneur*) ou des fautes de traduction (n° 35 ; *Belle chose est tot hapée, belle chose est*

tôt ravie ; nº 182 : *Quant a mal voisin, si a mal matin, quand on a...*) et l'absurde principe de la reproduction servile du manuscrit lui interdit soit de corriger une leçon manifestement corrompue (nº 75 : *En petite eure Diex labeure*), soit même de rétablir un texte incomplet (nº 67 : *de mauves arbres mau*, ajoutez *s fruiz*). Quant à l'introduction qui, par une singulière anomalie typographique, précède le titre du mémoire, mieux vaut n'en rien dire. M. Coulon nous affirme que son *manuscrit a pour auteur Jacques de Vitry, historien qui fut évêque de Tusculum vers 1240* (1) — puis, immédiatement après, que *les proverbes du manuscrit en question ont été précisément tirés des Proverbes ruraux et vulgaux, parus vers 1235* (2), *le premier recueil de proverbes en langue française.* Les deux affirmations sont inconciliables et il semble bien qu'elles ne sont exactes ni l'une ni l'autre.

B. F. B.

139. JACQUES BRETEX ou BRETIAUS. *Le Tournoi de Chauvency*, publié par GAËTAN HECQ. *Supplément.* — *Société des Bibliophiles belges séant à Mons.* Nº 31 des *Publications.* Mons, Dequesne-Masquillier, 1901.

Nul plus volontiers que M. Hecq ne parle « des progrès réalisés aujourd'hui par les sciences philologique et archéologique. » En parler moins, les mettre mieux à profit, serait une autre façon de leur rendre hommage.

La réimpression du poème de Bretel qu'il a donnée en 1898 d'après le manuscrit de Mons, déjà publié dès 1835 par les Delmotte, ne s'imposait pas. Cet exemplaire présente des défectuosités et des lacunes trop nombreuses. A tout

(1) Jacques de Vitry est mort en 1240.

(2) Publiés par Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes français*, 1859, II, 549. De la première moitié de XIVe siècle (Gröber, *Grundriss*, II, 1, p. 864).

le moins, l'éditeur devait-il utiliser en même temps le ms. d'Oxford et les fragments de Reims, signalés par M. Paul Meyer dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2e s., t. V, 1868) pp. 154-62, 214-16, et dans les *Documents manuscrits sur l'ancienne littérature de la France conservés dans les bibliothèques de la Grande Bretagne*, Paris, 1871, pp. 150-57, 210-12, puis à nouveau dans la *Romania*, t. X (1881), pp. 593-98. Mais ces notices avaient échappé jusqu'alors à M. Hecq. C'est ce qui nous vaut le présent *Supplément*, où sont rangées en colonnes les variantes des deux copies trop longtemps ignorées. L'éditeur publie aussi *in extenso* le commencement et la conclusion du ms. d'Oxford. Ce n'était pas bien nécessaire. Les mêmes extraits ont été donnés par M. Paul Meyer, et d'une façon plus lisible. Car, en fait de publication d'anciens textes, M. Hecq a des principes (1). Il n'admet que la reproduction pure et simple des manuscrits, *sans interprétation aucune*. Donc pas de ponctuation, ni d'accents, ni de majuscules; nulle séparation des mots, nulles corrections. Une édition diplomatique, alors? me direz-vous. Pas précisément. M. Hecq oublie que la typographie dispose d'artifices suffisants pour reproduire les signes abréviatifs, ou qu'au pis aller, on pourrait imprimer en caractères différents, en italiques par exemple, la solution des abréviations. Aussi résoud-il tout simplement ces dernières. Mais là se borne son intervention. Si ce système ne fait pas le compte du lecteur, il est par contre très commode pour l'éditeur. On aurait mauvaise grâce d'insister là-dessus. Encore cependant la question se pose-t-elle de savoir si les leçons des manuscrits sont scrupuleusement respectées. En l'espèce, la comparaison des lectures de M. Hecq avec celles de M. Paul Meyer ne

(1) Voir à ce sujet les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*. t. VIII (1894), pp. 292-97, et l'introduction de l'édition de 1898.

me donne pas tous mes apaisements ([1]). Et puis, pourquoi garder, jusque sur le titre du volume, sous prétexte d'exactitude, ces formes du nom de Bretel? *Bretex*, qui était excusable chez les Delmotte, est absurde aujourd'hui : il faudrait au moins lire *Bretcus*. Mais c'est là une forme de la langue du centre qui s'est glissée au v. 22 du ms. de Mons, où elle rime avec *entr'eus*. Partout ailleurs on a, conformément au dialecte de l'auteur, *Bretiaus: entr'iaus*; donc, au cas régime, *Bretiel* ou, en francien, *Bretel*.

A propos du ms. d'Oxford, M. Hecq dit qu'il lui paraît impossible de ne pas y reconnaître l'influence normande. Dès 1868, M. Paul Meyer a fait remarquer qu'il est d'origine lorraine. Le caractère oriental de ses graphies est du reste flagrant.

A la fin de ce *Supplément*, nous avons un *Glossaire archéologique*. J'y note l'article suivant: *Chambrelain, 4688 : chambellan, valet de chambre.*

En somme donc, beaucoup de papier, et de beau papier, pour peu de chose. Si, au lieu de ces efforts un peu vains, la Société des Bibliophiles nous donnait un jour des éditions photographiques de nos principaux manuscrits! Entretemps, l'édition critique des *Tournois de Chauvency* reste à faire.

ALPHONSE BAYOT.

140. ALFRED J. MORRISON, *Old French Parallels of Inf. V. 127-138.* — *Modern Language Notes*, XVIII, pp. 94-5, Baltimore, 1903.

141. A. PIAGET, *Bulletin de la Société des anciens textes français*, p. 66, 1902.

([1]) On relève notamment chez M. H. 10 *esteit* pour *estoit* chez P. M., 25 *quatre* pour *quaitre*, 28 *maticiteit* pour *Nativiteit*, 4500 *parole* pour *paraule*, 4503 *vest* pour *nest*, 4594 *braicice* pour *braicíée*, 4719 *du* pour *dou*, 4728 *son* pour *S[aint]*. A remarquer aussi que les vers 4715-16 sont mal coupés.

Van Hasselt, dans son édition de *Cléomadès*, a rapproché du célèbre passage de Francesca di Rimini quelques vers de l'*Espinette amoureuse* de Froissart. M. Morrison dit qu'on pourrait en faire autant avec d'autres œuvres de la littérature française, antérieures aussi bien que postérieures à Dante, et il cite *Floire et Blanceflor*, *Floris et Liriope*. Je ne vois pas trop la pertinence de ces parallèles.

Quant à M. Piaget, il fait, dans une note sur le t. X des *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps* (édit. Le Queux de Saint-Hilaire et Raynaud), un rapprochement entre une ballade de Guillaume de Machaut et une pièce de Froissart.

G. D.

142. ALCIUS LEDIEU. *Pièce de vers du XVe siècle sur le sacre du roi à Reims. — Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1901, pp. 409-413. Paris, 1902.

En couplets de douze vers octosyllabiques, les douze pairs de France, introduits par le roi lui-même, exposent la fonction qu'ils remplissent au sacre et promettent de servir fidèlement leur souverain. M. Ledieu ne s'est pas aperçu que le couplet attribué au comte de Champagne est trop court d'un vers, le sixième. La pièce qu'il publie se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque d'Abbeville (161, fol. 79 v° et suiv.), qui provient de l'Hôtel-Dieu de Saint-Riquier.

B. F. B.

VIII.

Moyen Age. Littérature scientifique.

143. JULES CAMUS. *La seconde traduction de la Chirurgie de Mondeville. — Bulletin de la Société des anciens textes français*, XXVIII, pp. 100-119. Paris, 1902.

M. J. Camus fait connaître, dans cette notice, un manuscrit de Turin (Bibl. nat., L. IV. 17) renfermant, entre autres traités de médecine, une traduction de la *Chirurgie de M*[e] *Henri de Mondeville*, très proche de celle qui existe à la Bibliothèque d'Upsal et que le D[r] Bos, l'éditeur de la traduction de 1314 (*Société des anciens textes français*, 2 vol., 1897-1898), a signalée dans le *Bulletin* de la Société (1900, pp. 63-87).

Il y a bien quelque différence, quant à la langue, entre les copies de Turin et d'Upsal. « Le manuscrit d'Upsal, bien que transcrit par un Picard, est en pur français, tandis que le texte de l'autre, plus archaïque, offre souvent des formes graphiques qui semblent dériver d'un manuscrit wallon ». Mais les deux textes proviennent évidemment d'une même source et représentent une seule traduction très abrégée de la seconde rédaction latine de l'œuvre de Mondeville, c'est-à-dire une version postérieure à celle de 1314 et complètement indépendante de celle-ci. Elle remonte néanmoins au XIV[e] siècle car, ainsi que M. Camus le prouve, c'est sur elle qu'est basée la version provençale qui nous a été conservée dans un manuscrit du même siècle, appartenant à la Bibliothèque Laurentienne de Florence.

Le manuscrit de Turin renferme dix-neuf livres ; quelques-uns méritent une mention spéciale.

I (ff. 20-70). *Le Livre des nons translatés de latin en franchois*. Ce glossaire contient, écrit M. Camus, « plus de 8000 mots français, picards et wallons », *canicies*, kenuesche ; *cecare*, avuler ; ... *equa*, yeuwelle ; ... *monstruosus*, ierrés ; *nuditas*, nuesche ; *precanere*, esbiener (?) ; *sertum*, capiau de tille ; ... *upupa*, hullepiau ...

II (ff. 72-97). *Les sinonimes pour trouver les nons et les congnoissances des herbes*. Glossaire spécial, riche en noms peu connus.

VI et VII (ff. 150-178 et 181-212). *L'Anothomie Henry de Mondeville* et *Le traicté de la Surgerie maistre Henry de Mondeville.*

XV (ff. 432-435). *Ung traictié contre l'epidimie.* L'auteur de ce traité est « Jehan de Bourgougne autrement dit Alabarbe, citoien du Liege, professeur en l'art de medecine », ce même médecin liégeois (mort en 1372 ?) qui passe pour avoir écrit les fameux *Voyages de Jean de Mandeville.*

C. LIÉGEOIS.

144. E. LANGLOIS. *Recueil d'arts de seconde rhétorique.* Paris, Imprimerie nationale, 1902. — *Documents inédits sur l'histoire de France.*

Des sept *Arts de rhétorique* que contient le recueil de M. Langlois, il en est cinq qui nous intéressent ou qui rentrent dans le cadre de notre *Bulletin.* Ce sont les 2e, 3e, 5e, 6e et 7e.

Le deuxième, *Les règles de la seconde rhétorique* (1), est un ouvrage anonyme qui doit avoir été composé entre 1411 (2) et 1432, par un écrivain qu'on dirait originaire du « pays des puis », et plus spécialement de la région du Nord ou du Nord-Est.

Le troisième, comme le précédent, est resté inédit jusqu'à la présente publication ; il s'en est inspiré. C'est le *Doctrinal de la seconde rhétorique* (3). Il a pour auteur Baudet Herenc, lequel nous est connu par un poème

(1) Introduction, pp. XIX-XXXII ; texte, 11-103.

(2) M. Langlois écrit, p. XXVI : « Avant d'exposer les règles de la seconde rhétorique, [l'auteur] a cru devoir mentionner les principaux rhétoriqueurs. Parmi ceux qui *furent,* il cite Eustache Deschamps, qui vivait encore en 1404, et Jean Froissart, mort en 1411. Il n'est donc pas permis de faire remonter notre traité au delà de cette dernière date ». Mais cette date de 1411 est-elle bien celle de la mort du célèbre chroniqueur ? N'est-on pas d'accord pour dire qu'on ne sait pas quand il est décédé ?

(3) Pp. XXXII-XLII ; 104-198.

composé en réponse à la *Belle dame sans merci* d'Alain Chartier. De plus, on possède sur lui un document d'où il résulte qu'il était de Chalon-sur-Saône et qu'il habitait cette ville le 7 avril 1449. Du reste, l'on voit bien, à lire son *Doctrinal*, qu'il a résidé dans le Chalonnais. D'autre part, on apprend aussi, à l'entendre parler des Flandres, de l'Artois et des régions environnantes, qu'il avait séjourné dans le pays. Ajoutons qu'on relève chez lui des formes picardes ainsi que certains détails qui permettent à M. Langlois de formuler la conclusion : Baudet Herenc, originaire de Chalon, est venu habiter le Nord de la France ou les Pays-Bas, probablement Lille, et ensuite il est retourné en Bourgogne.

On a plus de renseignements sur le cinquième texte, soit le *Petit traitié compilé par maistre Jehan Molinet* (¹). Toutefois l'on a été longtemps induit en erreur au sujet de son attribution. Imprimé dès la fin du XVᵉ siècle, il l'a été sous le nom de Henri de Croy. La substitution est due à Antoine Vérard qui en a fait la première édition en 1493. Comment a-t-il pu se la permettre ? M. Langlois conjecture que Molinet a dédié son Art de rhétorique au seigneur de Croy, Philippe I, ou à son fils Henri, et que celui-ci s'en sera attribué plus tard la paternité et l'aura offert comme sien au roi de France, Charles VIII (²). Quant à la date de composition, le savant professeur de Lille serait disposé à la placer entre 1477 et 1492.

Il est assez curieux d'observer comment l'on a modifié les exemples qui étaient donnés par Molinet « bon bourguignon », et où s'exprimaient des sentiments hostiles à la France.

(¹) Pp. LVI-LXVIII ; 214-252.

(²) Exemplaire sur vélin de l'édition Vérard, lequel est à la Bibliothèque nationale de Paris.

Le sixième texte, *Traictiét de rectorique, fait pour aprendre a rimer*, est un petit ouvrage anonyme, édité plusieurs fois ([1]) ; il en existe un manuscrit (Bibliothèque nationale, fr. 2375, fol. 38 v°) qui est picard ([2]). Celui-ci est beaucoup meilleur que l'imprimé lequel a été francisé, mais remonte à un manuscrit qui était, lui aussi, picard. M. Langlois en déduit que cet Art de rhétorique a été versifié dans la région où se parlait ce dialecte. D'après lui, il est de la fin du XVe siècle.

Reste le septième et dernier, l'*Art et science de rhétorique*, qui a été composé vers 1525 ([3]). C'est un remaniement du traité de Molinet qu'il suit pas à pas ; il est pourtant intéressant en ce qu'il nous fait connaître les progrès de la métrique au cours des quarante années qui le séparent de l'auteur qui lui sert de guide. Il a du prix notamment pour ce qu'il nous apprend sur Jean Lemaire de Belges.

C'est bien M. Langlois qui nous devait la publication que je viens d'analyser en partie. Nul autre que l'auteur de la thèse *De artibus rhetoricae rythmicae*, de 1890, n'était mieux préparé pour faire cette édition et toutes les recherches que comportait la mise au jour de ces *Arts poétiques*. Nous voilà désormais en possession d'un livre excellent de tous points, sur une période et des manifestations d'une littérature qui, négligée jusqu'en ces dernières années, attire à elle de plus en plus les travailleurs. Cette littérature, M. Langlois l'éclaire par une introduction et des notes qui sont le fruit d'une information très personnelle et très étendue en ce qui concerne d'une part

---

([1]) Pp. LXVIII-LXXIII ; 253-264. A. de Montaiglon l'a reproduit, en 1856, dans son *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles*.

([2]) M. Langlois le publie en utilisant les variantes de l'imprimé.

([3]) Pp. LXXIII-LXXXVIII ; 265-426.

les documents originaux à consulter, et d'autre part les travaux consacrés au XV[e] et au XVI[e] siécle ([1]).

G. D.

145. L. E. Kastner. *Les grands Rhétoriqueurs et l'abolition de la coupe féminine.* — *Revue des langues romanes*, t. XLVI, 1903, pp. 289-297.

En 1903, M. L. E. Kastner a fait paraître en anglais une histoire de la versification française où il a dit ([2]), comme à peu près tout le monde, que l'abolition officielle et raisonnée ([3]) de la coupe féminine, soit donc la règle de l'élision de l'*e* à la césure, était due à Jean Lemaire de Belges. Il revient ici à la question pour établir qu'il faut attribuer la loi nouvelle à Georges Chastelain et Molinet.

G. D.

IX.

Moyen âge. Poésie lyrique.

146. *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1902, pp. 141-142. Paris 1902.

147. A. Guesnon. *Nouvelles recherches biographiques sur les trouvères artésiens.* — *Le Moyen Age*, XV, pp. 137-173. Paris 1902.

([1]) Dans son compte rendu de la *Romania*, XXXII, 1904, p. 112, M. Emile Picot. dont l'avis est précieux en ces matières, dit « qu'il serait difficile d'y faire aucune addition importante », et il ne trouve à ajouter que quelques observations portant sur des détails bibliographiques.

([2]) *A History of French Versification*, Oxford, 1903, p. 85. M. Langlois (voir compte rendu précédent) le dit aussi, p. LXXXV.

([3]) Cf. sa note, p. 289, au sujet de la remarque de M. Paul Meyer, d'après laquelle l'auteur anonyme de *Brun de la Montagne*, roman d'aventure de la seconde moitié du XIV[e] siècle, aurait déjà traité la césure comme aujourd'hui.



148. R. Schmidt. *Die Lieder des Andrieu Contredit d'Arras.* Halle a. S., Kaemmerer, 1903.

149. G. Steffens. *Der kritische Text der Gedichte von Richart de Semilli. — Beiträge zur romanischen und englischen Philologie; Festschrift für W. Förster.* Halle, Niemeyer, 1902, pp. 331-362.

150. E. Langlois. *Notes sur le Jeu de la Feuillée d'Adam le Bossu. Romania,* XXXIV, pp. 384-393. Paris 1903.

Les études minutieuses se succèdent au sujet du mouvement littéraire bourgeois dans l'Artois, au moyen âge. On comprend de mieux en mieux l'intérêt que présente pour l'histoire littéraire générale du temps, celle de la curieuse cité artésienne. M. Guesnon est un de ceux qui, par de patientes recherches d'archives et des études philologiques, ont accompli de ce côté les plus fructueuses investigations, redressant les erreurs, comblant les lacunes, éclairant des noms restés quasi ignorés. Il y a dix ans déjà, dans un travail présenté au congrès des sociétés savantes et inséré au *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1894), il avait publié les renseignements recueillis par lui sur cinq poètes chansonniers d'Arras : Pierre de Corbie, Adam de Givenci, Simon d'Authie, Gilles le Vinier et Guillaume le Vinier.

Dans une communication faite au même Comité, le 2 avril 1902 (*Bull.* 1902, pp. 141-142), et publiée au numéro de mai-juin du *Moyen Age*, le savant auteur « enquête » au sujet de vingt-cinq autres poètes artésiens qui sont : Jean Bodel, Maître Renas, Wibert Kaukesel, Baude Augrenon, Guillaume Veaus, Sauvale Cosse, Andrieu Douche, Sauvage d'Arras, Jean Mados, Nievelot Amion, Rikier Amion, Guadifer d'Anions ou d'Avions, Jacques le Vinier, Œude de la Corroierie, Hue châtelain d'Arras, Vilain d'Arras, Moniot d'Arras, Alart de Caus, Audefroi le Bâtard, Jean

Erart, Andrieu Contredit, Robert de le Pierre, Jean de Grieviler, Jean Bretel, Adam le Bossu.

On sait que le principal document que nous possédons pour fixer la biographie des trouvères d'Arras est le *Registre de la Confrérie des Jongleurs et Bourgeois d'Arras*. M. Guesnon a eu le grand mérite de montrer le véritable caractère de ce document. S'il est, comme l'établit le savant auteur, dans une communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Cf. *Comptes rendus*, 1899, pp. 464-475), non pas un livre d'entrée, mais au contraire un livre de sortie, un nécrologe, les données biographiques qu'on en a tirées jusqu'ici se trouveront naturellement bouleversées. C'est ainsi que la date du *Congé* de Jean Bodel se trouvera définitivement fixée au début du XIIIe siècle, à l'an 1200, conformément à l'opinion de Paulin et Gaston Paris, G. Raynaud, Cloëtta, alors que Dinaux et, tout récemment, M. Guy la fixaient à 1248. La croisade dont parle le poète *mesel* et que son horrible mal l'a empêché de suivre, est donc l'expédition contre Constantinople et non celle de saint Louis en Égypte.

Andrieu Contredit a fourni à M. Schmidt le sujet d'une dissertation doctorale à l'Université de Halle. Dans son introduction, l'auteur groupe les quelques détails que les documents nous donnent sur ce *minimus poeta*, sa langue, sa métrique, l'établissement de son texte. Il édite ensuite avec soin les 18 pièces connues d'Andrieu, plus la pièce douteuse : *Penser ne doit vilanie*. Il faut rapprocher de cette édition les remarques et ajoutes de M. Guesnon, exposées dans le compte rendu qu'il en a donné (cf. *Moyen Age*, 1903, pp. 385-91). M. Guesnon est parvenu à lire ou à « conjecturer » certains vers quasi indéchiffrables dans le manuscrit et laissés en blanc par le jeune éditeur allemand. Quant à la vie d'Andrieu, l'auteur des *Nouvelles recherches biographiques* (p. 159) semble indiquer comme épisodes vécus « ses chevauchées et ses prouesses galantes

aux alentours de cette ville, où il ramenait triomphalement en croupe le butin conquis ». Or il s'agit d'une prouesse racontée dans une pastourelle, c'est-à-dire d'un récit tout artificiel, de pure imagination et répondant d'ailleurs à un type littéraire invariable. On ne peut donc rien en conclure sur les mœurs et aventures galantes de Messire Andrieu.

Richart de Semilli est notablement plus intéressant et digne d'estime littéraire que son confrère Andrieu. On comprend donc qu'il ait pu inspirer à un philologue éditeur, un zèle de bon aloi. Malheureusement M. Steffens s'est borné à établir le texte d'une façon un peu hâtive et sans parler aucunement du poète, alors que sa biographie n'a jamais été étudiée, que son époque et son pays n'ont jamais été recherchés. Il suffit cependant d'observer ses rimes pour l'assigner à la région picarde.

Un article substantiel et fort intéressant de M. E. Langlois, dans la *Romania* (juillet 1903), intitulé *Notes sur le Jeu de la Feuillée d'Adam le Bossu*, répond à la fois à certaines allégations de M. Guesnon et de M. Guy, l'auteur de la plus importante et de la plus ingénieuse étude parue sur Adam de la Halle. Trop ingénieuse même, a-t-on dit, car le zèle de M. Guy pour compléter la biographie du trouvère, à peine esquissée par les faits que nous connaissons, l'induit parfois en un impressionnisme dangereux. Dans les *Notes* susdites, M. Langlois établit : *a*) contre M. Guesnon que le *Jeu de la Feuillée* est bien d'Adam, malgré le ton de violente et grossière plaisanterie dont on y parle du Bossu, de sa femme, de son père ; d'ailleurs le titre constant de *Jeu Adan* (et non *Jeu d'Adan*) ne peut s'expliquer autrement ; — *b*) que, contrairement à l'opinion généralement admise, la pièce n'a pas été écrite pour être représentée au puy d'Arras ; — *c*) que rien ne prouve la présence des femmes à ce spectacle ; — *d*) que les vers 866-871 ont été ajoutés en vue d'une représentation ultérieure.

Charles Martens

151. Alfred Jeanroy, Louis Brandin et Pierre Aubry. *Lais et descorts français du XIIIe siècle.* Texte et musique. Paris, Welter, 1901.

Cette magnifique publication, due à MM. Jeanroy et Brandin pour les textes, à M. Aubry pour la musique, nous offre, groupés pour la première fois et notés, les lais et descorts français du XIII[e] siècle. La plupart des poèmes appartiennent à la région picarde. Les treize lais profanes, publiés d'abord, sont de Gautier de Dargies, Colin Muset, Guillaume le Vinier, Gilles le Vinier, Adam de Giveuci, Andrieu Contredit, Thomas Hérier; les cinq lais dévots, de Thibaut de Champagne, Gautier de Coinci, Ernoul le Vieux. Suivent onze lais anonymes, dont neuf profanes et deux pieux. Presque tous proviennent de l'important manuscrit 12615 du fonds français de la Bibliothèque nationale, où ils se trouvent, en grande partie, notés.

L'introduction sommaire, qui précède les textes, d'abord édités seuls, puis munis de leur notation musicale, est double. M. Jeanroy traite de la versification des poèmes, examine les caractéristiques du genre et ses origines. M. Aubry étudie, en quelques pages, la musique des lais, mais seulement au point de vue des questions soulevées par son collaborateur littéraire.

Le savant auteur des *Origines de la poésie lyrique en France* établit d'abord l'identité du *lai* et du *descort*, conformément à l'ancienne opinion de F. Wolf et contrairement aux opinions récentes de M. Suchier et de M. Appel. On ne peut établir une distinction nette et formelle entre les pièces ainsi différemment qualifiées. Le genre s'oppose à la chanson par la *discordance* de sa construction strophique : variabilité extrême dans le nombre des strophes, leur constitution, leur longueur, la forme et le nombre des vers. Chaque strophe toutefois, prise isolément, forme le plus souvent un ensemble

symétrique, en général bipartite (et non tripartite comme dans la chanson). Les formes les plus fréquentes du couplet sont la strophe à rimes croisées (*ab ab*), la strophe couée (*aab aab*) et le couplet monorime. Dans la suite, au XIVe siècle, la forme du lai se modifia dans le sens d'une complète symétrie, le nombre des strophes fut fixé à vingt-quatre et leur parallélisme, deux à deux, fut exigé. Mais primitivement, sans doute, cette discordance caractéristique du genre fut plus absolue encore qu'au XIIIe siècle. M. Jeanroy pense que le lai-descort « a été à l'origine destiné à peindre et pour ainsi dire à figurer matériellement, par l'incohérence de sa forme, non point seulement les angoisses de l'amour, ce qui le distinguerait médiocrement de la chanson, mais le trouble le plus extrême et une sorte de déséquilibrement produit par la rapide succession de sentiments contraires. » Cela nous paraît peu vraisemblable, vu le sentiment exprimé dans nos lais, qui a bien ce caractère lourdement et laborieusement recherché, si peu spontané, qui affecte toute la lyrique amoureuse du moyen âge. Les deux débuts de descorts « d'ailleurs médiocrement clairs » allégués par M. Jeanroy, ne semblent guère probants et peuvent s'expliquer très bien par une fantaisie individuelle du poète, ayant découvert après coup un rapport psychologique entre la forme poétique et l'idée de trouble amoureux, — beau sujet de remarque et beau thème de discours pour des abstracteurs de quintessence comme nos rimeurs de lais ! D'ailleurs, si à ce seul terme était réduit le problème, pour expliquer, qu'à côté des formes poétiques régulières, les trouvères aient adopté une forme libre, caractérisée par une incohérence apparente et raffinée, faudrait-il chercher une raison profonde de convenance littéraire ? L'inventive imagination d'un jongleur suffisait à donner naissance à cette sorte de vers libre médiéval.

Mais nous avons certains indices qui nous permettent de penser que les trouvères français n'ont pas, en fait, *trouvé* cette forme. Où l'ont-ils empruntée ? A la séquence liturgique, comme a essayé de l'établir Wolf, dans son célèbre livre ? Aux traditions celtiques, comme le nom de *lai* l'a fait conjecturer ? M. Jeanroy refute parfaitement la théorie de Wolf en établissant que la similitude entre la séquence paralléliste et le lai est un fait tardif, inconnu des plus anciens descorts et il tâche de montrer la vraisemblance de l'origine celtique. Les lais bretons qui étaient des récits chantés, en passant dans notre langue, se seraient dédoublés. D'une part le fond, le récit se retrouverait dans les lais narratifs, comme ceux de Marie de France, et, d'autre part, la mélodie isolée à laquelle on aurait *adapté* un texte lyrique quelconque aurait amené l'éclosion du descort ou lai lyrique. Ainsi l'on comprendrait la curieuse identité de titre et la différence de fond observée, d'un côté, dans les lais narratifs du *Chèvrefeuille,* des *Deux Amants*, rimés par Marie de France, et, de l'autre, dans les lais anonymes purement lyriques du *Chèvrefeuille*, des *Amants* qui sont publiés ici. Le genre alors serait né sur les confins de la Bretagne, à la fin du XII[e] siècle, à l'époque de la grande vogue du lyrisme courtois, et se serait répandu dans la France du Nord, puis dans le Midi d'où il serait revenu avec un air de provenance provençale, sous le nom de *descort*.

L'élément celtique ayant survécu dans nos lais lyriques serait donc l'élément musical. On voit l'importance extraordinaire que confère cette hypothèse aux mélodies éditées, avec un soin admirable, par M. Aubry. Même si elle devait être écartée, je n'hésiterais pas à considérer la publication de ces mélodies comme beaucoup plus importante que celle des textes littéraires, au point de vue scientifique et artistique. L'étude des si rares mélodies

médiévales que nous connaissons en dehors des cantilènes ecclésiastiques, est d'intérêt essentiel pour toutes les questions de l'histoire musicale, pour le départ entre l'élément populaire et l'élément savant dans l'art du moyen âge et, par conséquent, dans les origines de l'art moderne. Et le cas présent montre même les enseignements qu'on en peut tirer en matière littéraire, puisque les conclusions et les conjectures de M. Aubry ont corroboré celles de l'éditeur des textes, quant à la coupe et à l'origine du lai lyrique. Seulement l'examen des mélodies a amené le savant musiciste à restreindre, en tout cas, l'hypothèse de l'origine celtique aux mélodies des lais anonymes et des deux lais dévots d'Ernoul le Vieux. Ces lais qui, dans le manuscrit, sont incomplètement notés et dont l'éditeur a reconstitué la musique, d'après celle des fragments notés, selon l'identité des schèmes rythmiques, semblent bien avoir été adaptés à des mélodies préexistantes, de caractère populaire, tandis que les mélodies des lais entièrement notés et attribués à des trouvères connus, ont un caractère artistique plus personnel et doivent, sans doute, être attribuées aux poètes eux-mêmes, qui les avaient composées à l'instar des mélodies celtiques.

Nous regrettons que M. Aubry n'ait pas étudié plus en détail, ni comparé entre elles et avec d'autres compositions médiévales, les deux groupes de mélodies qu'il a publiées si soigneusement. A première vue déjà, elles attirent vivement l'attention du lecteur musicologue, surtout celles du groupe populaire : les lais des *Amants*, de la *Rose*, du *Chèvrefeuille*, des *Pucelles*, de la *Pastourelle*, d'*Aélis*, des *Hermins*, « *Puisqu'en chantant covient que me deport* », « *Virge glorieuse* », « *Lasse, que deviendrai-gié ?* (Plainte de Marie au pied de la Croix) et ceux d'Ernoul le Vieux. Beaucoup présentent ce qu'on pourrait appeler des variations sur un thème généralement très simple, exposé

d'abord et répété plusieurs fois à la manière des cantilènes des chansons de geste, puis modifié dans les couplets suivants. Plusieurs mélodies sont puisées aux mêmes sources. Remarquez, entre autres, le joli air pimpant en majeur (p. 114) qui se retrouve dans plusieurs lais profanes et pieux. Il est curieux de constater que la mélodie du 3e vers du lai des *Amants* reproduit exactement celle du 2e vers des laisses chantées d'*Aucassin et Nicolette*. On pressent qu'une foule de rapprochements et d'enseignements divers seraient le fruit de cette étude.

Nous ne pouvons nous étendre davantage sur l'intérêt musical de ce beau travail. Nous souhaitons qu'ailleurs M. Aubry revienne à son sujet et développe, comme il convient, les questions qu'il a touchées à peine. Il est mieux que personne à même d'en tirer tout le profit attendu pour l'histoire de l'art.

Charles Martens.

152. E. Monaci. *Sul carros di Rambaldo di Vaqueiras* — *Bullettino della Società filologica romana*. II, pp. 17-20. Rome, 1902.

L'éminent professeur italien rapproche assez heureusement, du *Carrousel* de Rambaut de Vaqueiras, le *Tournoi des dames*, d'Huon d'Oisy, le vieux gentilhomme cambrésien, qui avait épousé une fille de Thierry d'Alsace, puis Marguerite de Blois, et fut le maître de poésie de Conon de Béthune, son parent. M. Monaci montre les divergences qui séparent les deux œuvres ; Huon met en présence, sur le papier, les plus grandes dames de France avec une intention satirique bien accusée ; le grand poète provençal n'a d'autre but que d'exalter la *joven* et la *beutat* de Béatrix de Montferrat, et son combat se passe suivant la mode de son pays d'adoption.

M. Monaci a tort, selon moi, d'admettre l'hypothèse émise

jadis (*Histoire littéraire de la France*, XXIII, pp. 626-627) sur la date précise de l'œuvre d'Huon d'Oisy (1185) et sur la circonstance qui l'aurait fait naître; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle est antérieure à la mort du poète cambrésien, donc à 1191, voire à 1189 (*Romania*, XXI [1892], p. 326). La parenté qu'il trouve évidente, entre le *Tournoi des dames* et le *Carros*, ne me semble pas aussi sûre qu'à lui, et M. Jeanroy, dans un article qui a échappé à son attention (*Romania*, XXVIII [1899], pp. 232-244), n'est même pas éloigné de supposer, à l'œuvre de Rambaut, une source italienne perdue. Il n'y a point lieu cependant de discuter la question de l'imitation du poème provençal par Huon d'Oisy, ainsi que le fait le professeur de Toulouse; la chronologie s'y oppose, Rambaut n'ayant passé en Italie qu'aux environs de l'an 1200.

B. F. B.

153. H. Hosdey. *Trois lettres autographes inédites de Sidronius Hosschius. — Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, LIII, pp. 49-88. Bruges 1903. Avec un fac-similé.

Notre grand sigillographe Olivier de Wree avait prié Sidroine de Hossche, poète latin et recteur du collège des Jésuites à Courtrai, de lui fournir des renseignements d'ordre diplomatique sur des chartes des comtes de Flandre conservées à l'abbaye de Groeninghe, en particulier sur certains diplômes donnés par l'empereur Baudouin de Constantinople, de son palais de Blaquerne, au mois de février 1204 (a. st.) (1), et relatifs à la transmission de la

(1) Les originaux de ces diplômes sont perdus. Il en reste deux copies; l'une, authentique et du XVe siècle, conservée aux Archives générales de Bruxelles, a été publiée par Galesloot, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série (1876), pp. 139-154; l'autre se trouve dans un *Cartulaire de l'abbaye de Groeninghe*, fait à partir de 1631, inédit et conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 18273.

seigneurie de Rodenburg, sous Marcke, celle même qui devait, en 1237, devenir le berceau du célèbre monastère. M. Hosdey publie à ce propos trois lettres de de Hossche à de Wree (1637 et 1648), récemment entrées à la Bibliothèque royale de Bruxelles; outre la réponse aux demandes de ce dernier, ces lettres touchent à divers autres sujets; l'éditeur les entoure d'un commentaire plus copieux que satisfaisant. Quelques exemples suffiront d'ailleurs à montrer la valeur de la documentation de M. Hosdey.

La croisade de Baudouin est qualifiée de cinquième (p. 68); Villehardouin est constamment cité d'après la pitoyable édition de Mailhard de la Couture, Lille (et non : Paris), 1889, et l'auteur semble ignorer l'existence de celle de Natalis de Wailly; le grand maréchal de Champagne est nommé deux fois (p. 67 et p. 73) : *historien sincère quoique naïf*; Manassès de l'Isle est supposé (p. 75) appartenir à la famille des châtelains de Lille, en Flandre, alors que M. Hosdey sait, par le *Livre des vassaux du comté de Champagne et de Brie* de M. Longnon, sinon par Villehardouin lui-même, que ce chevalier était champenois; le mot *delune*, trouvé dans une charte de 1280 est dit (p. 79) *emprunté au dialecte roman provençal* (¹); un alinéa spécial (pp. 67-68) est consacré à nous apprendre *que la Romania citée dans les diplômes de l'empereur Baudouin ne correspond pas aux principautés unies de Moldavie et de Valachie*, etc. M. Hosdey va même jusqu'à passer aux autres le trop plein de ses richesses. Les témoins cités sont groupés en deux séries: *homines nostri de Flandria* et *homines nostri de Romania;* ces derniers sont Amaury, prévôt d'Arras, Conon de Béthune, Geoffroy de Villehardouin, Milon le

---

(¹) Le fac-similé de la lettre de Hosschius donne incontestablement *delune*; la charte originale, conservée aux archives de Courtrai et publiée par F. Van de Putte, *Speculum Beatae Mariae Virginis ou Chronique et Cartulaire de l'abbaye de Groeninghe à Courtrai*, pp. 22-23, Société d'Émulation, Bruges, 1882, porte la forme très connue: *deluns*.

Brebant, Manassès de l'Isle, Machaire de Sainte-Menehould. Cela nous vaut l'annotation suivante (p. 68) : « Galesloot a « cherché à identifier la personnalité de ces témoins (de « l'une et de l'autre série), mais il a vu que, à l'exception « de Guillaume, avoué de Bethune (*sic*) et de Roger de « Courtrai, les témoins, dans les cinq diplômes de l'empereur « Baudouin, portent des noms qui ne sont guère connus « dans l'histoire, bien qu'ils appartiennent à la noblesse « féodale flamande. » Galesloot, faut-il le dire, n'a pas eu la distraction que lui prête M. Hosdey; ce n'est qu'en parlant des *homines de Flandria* qu'il s'exprime dans les termes que M. Hosdey a rapportés trop hâtivement.

Le travail de M. Hosdey n'aurait pas à être mentionné par nous si, au nombre des témoins qui comparaissent aux diplômes de 1204, ne figurait, à côté de Villehardouin, *Cono de Betunia, fidelis et consanguineus noster.* On doit supposer que M. Hosdey ne possède sur le grand poète artésien que des notions assez vagues ; M. Longnon doit lui apprendre que Conon *était un des plus célèbres trouvères de son époque;* on serait également désireux de savoir laquelle des deux dates indiquées par M. Hosdey pour la croisade du poète (1200 et 1203, p. 73) est tenue par lui comme la vraie et les raisons qu'il a de ce choix (¹).

B. F. B.

154. LEGRAND. *Rapport sur trois chansons du XVe siècle. — Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie.* X, pp. 487-490. Saint-Omer, 1902.

Elles ont été trouvées dans la reliure d'un missel, provenant de Thérouanne, aujourd'hui conservé à Saint-Omer. Ce sont des *compositions sans prétention*, destinées

---

(¹) M. Hosdey ignore l'existence de l'excellente édition critique des chansons de Conon de Béthune due à M. Wallensköld, Helsingfors, 1891.

à quelque fête de famille ; elles ne sont pas dépourvues de gaîté et ont conservé un certain coloris dialectal. Le commentaire que M. Legrand y a joint, est insuffisant et inexact tout ensemble ; quoi qu'il en pense, *de het*, de plein gré, n'est pas un mot bas et populaire ; *riffler* (*dans un sac et une mandelete*, un petit panier) ne veut pas dire ici : manger goulûment, mais : piller.

B. F. B.

155. Arthur Piaget. *La* Belle Dame sans merci *et ses imitations* (Suite). *Romania*, XXXI, pp. 315-349. Paris, 1902.

En cours de publication : voir *Bulletin* de 1901, p. 26.

G. D.

X.

Moyen âge. Littérature religieuse.

156. S. Berger. *Une bible française copiée en Italie.* — *Mélanges Paul Favre*, pp. 353-364. Paris, Picard, 1902.

M. Samuel Berger, connu par ses beaux travaux sur la Bible au moyen âge, consacre ici quelques pages à la description d'un manuscrit nouveau, qui contient la traduction française de quelques livres saints ; ce manuscrit date du XIV[e] siècle et présente cette particularité qu'il a été copié en Italie. C'est le n° X du fonds latin de la Bibliothèque Saint-Marc de Venise ; il provient du cardinal Contarini. La décoration du manuscrit est italienne, elle aussi. Le texte est écrit en dialecte picard et paraît plus ancien. Nous y trouvons la version latine du Nouveau Testament, les Actes des Apôtres exceptés, dont les divers livres sont rangés dans un ordre fort inusité : Évangiles, saint Paul, Apocalypse, Épitres catholiques. Elle occupe le milieu des pages et est encadrée par une médiocre traduction française qui est d'une autre main que

le reste. Comme le fait remarquer M. Berger, l'existence d'un texte copié en Italie par des Picards n'aurait rien d'étonnant. On conserve, entre autres, au Vatican, un très beau manuscrit contenant un commentaire sur le Nouveau Testament, signé de Geoffroy de Picquigny, traducteur et compilateur, et de Pierre de Cambrai, copiste; ces deux hommes firent partie d'un groupe d'écrivains picards qui vivaient à la cour des Malatesta, à Rimini, dans les années 1321 à 1323. Il ne s'agit cependant pas ici d'un ouvrage de ce genre. Il existe, en effet, une traduction française de la Bible, qui est représentée par trois manuscrits, tous trois anglo-normands de langage (1); or l'original français, ou picard, de cette Bible anglo-normande paraît avoir été assez rapproché du Nouveau Testament vénitien. Ces ressemblances toutefois ne pourraient pas suffire à établir à la dépendance des deux versions, mais il existe un texte picard conservé par deux manuscrits, l'un et l'autre du XVe siècle, et qui semble intermédiaire entre la Bible anglo-normande et le manuscrit de Venise. On se trouve donc en présence de trois versions bibliques, l'une anglo-normande, les deux autres picardes; elles se distinguent des traductions françaises par leur littéralisme presque servile et présentent des ressemblances si étroites qu'on est porté à se demander si elles n'ont pas une même origine. Elles semblent remonter toutes à une époque assez reculée; la version de Venise, la plus ancienne par son langage, paraît appartenir au XIIIe siècle. Il serait intéressant de les étudier de plus près, pour déterminer si elles ont réellement une souche commune et dans quelle mesure elles en dépendent.

V. Desclez.

---

(1) Mss. B. N., f. fr., 1 (milieu du XIVe siècle); M.B., I.C.3 (XVe siècle), qui ne comprend que la moitié de l'Ancien Testament; B. N., f. fr., 9562 (Actes des Apôtres, 2e moitié du XVe siècle).

157. Alfred Schulze. *Zu der altfranzösischen Bernhardhandschriften.— Beiträge zur Bücherkunde und Philologie August Wilmanns zum 25 März 1903 gewidmet*, pp. 389-404. Leipzig, Otto Harrassowitz, 1903.

Depuis quelques années, l'étude des traductions françaises des sermons de saint Bernard constitue un des thèmes favoris des romanistes allemands ; M. Schulze, en particulier, s'en est, depuis longtemps, fait une spécialité.

La découverte, à Nantes, d'un manuscrit nouveau (des environs de l'an 1200) qui contient quarante-quatre sermons sur le Cantique des cantiques, plus quelques morceaux d'importance secondaire, est de nature à nous intéresser très vivement ; ce manuscrit est, en effet, rédigé en langue wallonne, tandis que ses deux aînés sont messins. Le Saint-Bernard wallon semble voisiner avec la traduction des *Moralia in Hiob*, de saint Grégoire-le-Grand, et démontrer l'existence, dans nos provinces, vers la fin du XIIe siècle, d'une littérature théologique en langue vulgaire. L'on sait qu'un mouvement analogue se produisit à Metz et aboutit à la condamnation par le pape Innocent III, en 1199, des livres qui en étaient issus ; il ne paraît pas impossible que ces deux groupements soient apparentés (1).

B. F. B.

---

(1) Un premier état du travail de M. Schulze se trouve dans l'*Archiv für das Studium der Neueren Sprachen*, CVIII, pp. 162-163. Sur la question de la diffusion à Liège, au XIIe siècle, de certaines sectes hérétiques, l'on consultera Maurice Wilmotte, *Le Wallon*, Bruxelles, Rosez, (1893), pp. 59-61. Une étude approfondie de ce beau sujet serait aussi attrayante qu'utile ; il va sans dire qu'elle devrait être écrite par un homme au courant de l'histoire du mouvement théologique et philosophique du moyen âge.

158. Gustav Gröber. *Ein Marienmirakel.* — *Beiträge zur romanischen und englischen Philologie. Festgabe für Wendelin Förster.* Halle a. S., M. Niemeyer, 1902.

Le miracle que publie M. Gröber est celui *D'une none tresoriere qui fu hors de s'abeie .v. ans et Nostre Dame servi pour li.* Il est tiré du ms. 3518 de l'Arsenal, remontant à la fin du XIIIe siècle. C'est une rédaction rimée du conte bien connu de la sacristine. Sous une forme plus ou moins complète, tantôt en vers, tantôt en prose, le même récit a pris place dans nombre de recueils du moyen âge. M. Gröber en cite au total une douzaine de versions, soit latines, soit françaises, qu'il compare entre elles pour reconstituer leur prototype. Depuis qu'a paru ce travail, les Bollandistes en ont encore signalé six autres textes latins (1). La variante la plus intéressante du miracle de l'Arsenal, c'est que le personnage principal de la légende est remplacé, durant son absence du couvent, non point par la Vierge elle-même, comme le porte le titre inscrit dans le ms., mais par un sosie que lui envoie Notre-Dame.

La langue dans laquelle est écrite cette rédaction, sans présenter rien de bien remarquable, est picarde. C'est ce qui nous amène à nous en occuper. Mais, abstraction faite de cette considération, l'étude de M. Gröber mériterait d'être signalée dans ce *Bulletin*. La légende que nous avons ici, en effet, a joui d'une faveur toute particulière dans nos pays. En 1846, les *Sagen Belgiens* de Marie von Ploennies la plaçaient au monastère du Parc-les-Dames, près de Louvain. Depuis, il me souvient qu'un écrivain français, André Theuriet, l'a située en Lorraine (2). Mais,

---

(1) *Miraculorum B.V. Mariae quae saec. VI-XV latine conscripta sunt index*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXI, 1902, p. 241-360, nos 431, 582, 586, 603, 620, 1621. Cf., pour les autres rédactions, nos 194, 590, 845.

(2) *Le Journal* de Paris, 29 juin 1901.

quoi qu'il faille penser de ces deux localisations, dont l'absence de toute référence ne nous permet pas, pour le moment, de contrôler la valeur, la fixation de la tradition se trouve attestée dès le début du XVII[e] siècle en Hainaut, à l'abbaye de l'Olive. Jusqu'à nos jours, bien que le couvent ait disparu, elle a gardé toute sa vitalité dans la région, et elle y a conservé ses fidèles, notamment à Morlanwelz, où, sous le nom de sainte Béatrix, son héroïne est encore l'objet d'un pieux pèlerinage (1).

C'est assez dire que les quelques pages d'introduction dont M. Gröber fait précéder son texte, ne peuvent être considérées que comme la première esquisse d'une étude d'ensemble sur le sujet. De tous les thèmes légendaires que nous a légués le moyen âge, l'histoire de la sacristine est assurément l'une de celles qui a le plus séduit les conteurs modernes (2). Elle n'est pas moins digne d'attirer la curiosité des savants, et il serait intéressant d'en retracer tout au long les destinées.

ALPHONSE BAYOT.

159. RUDOLF BERGER. *Le feu de l'étincelle.* — *Wallonia*, X, p. 50. Liége, 1902.

Cite, à propos d'une maladie épidémique, encore désignée, sous ce nom, du XV[e] au XVIII[e] siècle, un fragment d'un poème artésien, déniché dans le *Cartulaire*

---

(1) Voir A. BAYOT, *Le roman de Gillion de Trazegnies*. Louvain, 1903, p. 119, note 2.

La note à laquelle nous renvoyons ici et qui, naturellement, attribue à l'histoire de sœur Béatrix le caractère légendaire qui est le sien, a même provoqué les protestations d'un archéologue local, dans un journal du chef-lieu d'arrondissement, *L'Éducation populaire* de Charleroi, 27[e] année, 7 Mai 1903.

(2) On pourrait nommer en France Charles Nodier, en Espagne José Zorrilla, etc. Signalons aussi le drame de M. Maeterlinck, *Sœur Béatrice*.

de Notre-Dame des Ardents, à Arras, publié par M. Louis Cavrois (Arras, 1876).

B. F. B.

160. Werner Söderhjelm. *Une vie de saint Quentin en vers français du moyen âge. — Mémoires de la Société Néo-Philologique à Helsingfors*, III, pp. 443-525. Helsingfors, Hagelstam, 1901.

La vie de saint Quentin dont il est question dans cet article, se trouve dans le manuscrit du fonds français n° 23117 (S. Victor, 300), de la Bibliothèque nationale à Paris. Ce manuscrit, qui date de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, contient 91 pièces ; la vie qui nous occupe est la seule qui soit écrite en vers.

Fils de Zénon, sénateur romain, Quentin, né à Rome vers le milieu du IIIe siècle, prêcha le christianisme dans la Gaule du nord, fut arrêté et torturé à Amiens pendant la première persécution de Dioclétien, puis décapité à Augusta Viromandorum.

Telle est la relation de sa vie comme on la retrouve dans ses actes. On en possède plusieurs versions : la plus brève, publiée par Surius, à la date du 31 octobre ; une autre contenue dans un manuscrit du IXe siècle de la Bibl. nat. à Paris (f. lat. 5299) et enfin une troisième conservée dans le manuscrit de la basilique de Saint-Quentin, connu sous le nom de « l'Authentique ou le manuscrit du chanoine Raimbert », écrit vers l'an 1104. L'auteur de la vie qui est publiée par M. Söderhjelm, a probablement eu sous les yeux cette dernière version, car il donne au martyr onze compagnons ; or toutes les versions, celle de Raimbert exceptée, ne lui en laissent qu'un seul. Il s'est aussi inspiré d'une tradition probablement orale lorsqu'il raconte que, du cou du martyr décapité, aurait jailli du lait blanc, tandis que les actes en font s'envoler une colombe blanche.

L'étude de la rime et du mètre, un examen attentif de la langue et des caractères qu'elle présente dans la Vie en question, montrent bien que celle-ci a été écrite en dialecte picard. C'est du reste en Picardie, dans la ville actuelle de Saint-Quentin et dans les environs, que florissait surtout, au XIII[e] siècle, le culte du saint. Toutefois, dans certains cas, la rime montre des procédés totalement inconnus au picard. L'auteur, par exemple, fait rimer *filz* avec *paradis*, *pris*, *servis*, à la façon du francien et du normand; de même, il identifie, pour la rime, *ei oi* provenant de *e* fermé latin avec *ai* ; *craire* (credere) rime avec *repaire*. Ces faits semblent indiquer qu'on se trouve en présence d'un auteur picard dont la langue a subi l'influence du français proprement dit. Le poème date de la fin du XIII[e] siècle ou du début du XIV[e]. La prédominance des formes régulières de la déclinaison, les rimes généralement pures, la versification correcte portent à croire qu'il faut le faire remonter à la date la plus reculée. A ce dernier point de vue, M. Söderhjelm remarque, entre autres, qu'*e* garde sa valeur syllabique devant une voyelle dans la plupart des cas ; les hiatus sont assez fréquents. Ce qui frappe surtout, c'est le grand nombre d'enjambements d'une strophe à l'autre, qui ne permettent pas au lecteur de s'arrêter après le dernier vers du quatrain.

M. Söderhjelm termine son intéressant article en examinant la place qu'occupe saint Quentin dans la littérature du moyen âge. Sa vie a été mise en vers plus d'une fois. Nous possédons, entre autres, un poème composé par Huon le Roi, de Cambrai ; cette œuvre remarquable, qui comprend 4092 vers, est écrite en pur dialecte picard, suivant la version de Raimbert mentionnée plus haut. A citer aussi les vers renfermés dans un manuscrit des archives de l'église Saint-Quentin à Louvain,

qu'a publiés M. Everaerts ([1]). Un poème sur les miracles de saint Éloi mentionne l'invention, par ce dernier, des reliques de saint Quentin. Enfin il existe un *Mystère de saint Quentin*, inédit, dont M. Fleury a donné une analyse et qui est de Jean Molinet ([2]). On pourrait ajouter encore un certain nombre de versions en prose; M. Söderhjelm fait suivre son article de trois d'entre elles d'après les mss. de Saint-Pétersbourg et de la Bibliothèque nationale de Paris.

V. Desclez.

161. Walter Suchier. La *Venjance Nostre Seigneur*, poème en vieux français. — *Trentenaire de la Société pour l'étude des langues romanes, 24-26 mai 1900.* Montpellier, 1901, pp. 127-136.

Au congrès des langues romanes organisé à Montpellier, pour fêter le trentième anniversaire de ladite Société (24-26 mai 1900), M. W. Suchier a présenté les résultats de ses recherches sur l'ancien poème français de la *Venjance Nostre Seigneur*. L'étude complète a été publiée dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIV, pp. 161-198; XXV, pp. 94-109, et déjà P. Foulon l'a fait connaître dans notre *Bulletin* de 1901, p. 35.

G. D.

162. P. Meyer. *Wauchier de Denain.* — *Romania*, XXXII, pp. 583-586. Paris, 1903.

Dans cet article, M. Paul Meyer met en lumière un nom jusqu'ici peu connu et destiné à occuper désormais une place importante dans l'histoire littéraire du nord de la France, celui de Wauchier de Denain. Il existe, en effet, un manuscrit de la Bibliothèque de Carpentras ([3]),

---

([1]) Louvain, 1874. (Aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles).

([2]) *Romania*, XXII, pp. 552 et sq.

([3]) N° 473 du nouveau catalogue, 465 du catalogue Lambert.

formé de deux parties bien distinctes ; la seconde est une copie complète de *Barlaam et Josaphat ;* la première, d'une autre écriture, contient, en prose, les versions des ouvrages suivants :

1. Vie de saint Paul l'Ermite, de saint Jérôme.
2. Vie de saint Antoine, de saint Athanase.
3. Vie de saint Hilarion, de saint Jérôme.
4. Vie de saint Malchus, de saint Jérôme.
5. Vie de saint Paul le Simple (Rufin, *Historia monachorum*, ch. XXXI).
6. Saint Grégoire le Grand, livres I et III du *Dialogue.*
7. Rufin, *Historia monachorum*, moins quelques chapitres, notamment le ch. XXXI de plus haut.
8. Rufin, *Verba seniorum* (incomplet de la fin).

Or, toutes ces versions sont du même traducteur, Wauchier de Denain, qui donne son nom au cours du *Dialogue* de Grégoire. On peut en outre lui attribuer, sans aucune espèce d'hésitation ([1]), les traductions des vies de saint Jérôme, de saint Benoît (livre II du *Dialogue* de saint Grégoire), de saint Martin, de saint Brice, des Dialogues de Sulpice Sévère sur saint Martin. Il est probablement aussi l'auteur de la vie de sainte Marthe, en prose mêlée de vers ([2]). C'est lui encore, vraisemblablement, qui a rédigé le *Livre des histoires* ([3]). Enfin, il est presque hors de doute qu'il est le continuateur du roman de Perceval, connu sous le nom de *Gauchier de Dolens, de Doudain, de Dordans* ou *de Donaing.* Cette dernière forme doit être la bonne.

V. Desclez.

([1]) Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIII.

([2]) *Notices et extraits*, XXXV, pp. 500-503.

([3]) *Romania*, XIV, pp. 37 et suiv. Cf. *Bull. de la Soc. des anciens textes*, 1905, pp. 83-96.



XI.

Moyen âge. Littérature dramatique.

163. Ernest Pein. *Untersuchungen über die Verfasser der Passion et der Vengence Jhesucrist enthalten in der Handschrift n° 697 der Stadtbibliothek zu Arras.* Werder a. H., Otto Siltmann, 1903.

L'intérêt qu'offre cette étude pour nous est que les textes dont elle s'occupe sont picards ; ils appartiennent à des auteurs différents. La *Vengence*, seule, est d'Eustache Marcardé, official de Corbie, lequel a, du reste, largement tiré profit, pour la composition de son œuvre, du mystère de la *Passion*. L'un et l'autre drame ont été composés pour la même compagnie dramatique.

G. D.

164. Léon Lefebvre. *La Procession de Lille du XVe au XVIIe siècle.* Groupes, histoires et jeux scéniques. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1902.

165. Léon Lefebvre. *L'évêque des fous et la fête des innocents à Lille du XIVe au XVIe siècle.* Lille, *ibid.*

166. Léon Lefebvre. *Le Puy Notre-Dame de Lille, du XIVe au XVIe siècle.* Lille, *ibid.*

167. Léon Lefebvre. *Fêtes lilloises du XIVe au XVIe siècle.* Jeux scéniques, ébattements et joyeuses entrées. Le roi des sots et le prince d'amours. Lille, *ibid.*

M. Léon Lefebvre, imprimeur, est aussi un sérieux amateur d'historiographie et présente parfois à la Société des sciences de Lille, à la Commission historique du Nord, à la Société d'études de la province de Cambrai, les résultats de ses recherches dans les archives lilloises. Les quatre brochures ci-dessus mentionnées ont pour objet certaines institutions locales à la fin du moyen âge. L'auteur s'est

borné généralement à grouper les textes ou indications puisés dans les comptes communaux ou autres documents diplomatiques, sans en tirer tous les enseignements attendus sur la nature et l'origine de ces institutions. Il se tient trop exclusivement sur le terrain lillois, alors que l'existence dans toute la région franco-belge des dites organisations eût dû l'amener, semble-t-il, à de fréquentes comparaisons avec les villes voisines. Amiens, Valenciennes, Tournay, Arras surtout pourraient fournir d'utiles observations à qui entreprendrait un travail d'ensemble sur les puys, sur les sociétés joyeuses, sur les jeux de parture, et voudrait examiner à nouveau leur origine et leur développement, encore assez peu connus. Il y aurait lieu de discuter et de vérifier, par exemple, l'opinion de M. Henri Guy, sur l'origine des puys, exposée très judicieusement dans son livre sur Adam de la Halle.

En attendant, remercions M. Lefebvre de ses intéressantes communications, dont profiteront les travailleurs futurs. Disons cependant que parfois se révèle chez lui un manque de préparation méthodique et philologique. — Que sont les *danseurs d'amourisse* qui se trouvent mentionnés, sans autre explication, avec des acrobates ou « *joueurs de soupplesse* » (*Procession de Lille*, p. 7) ? Il s'agit sans doute des *danseurs de morisque*, bien connus au XVe siècle.

CHARLES MARTENS.

XII.

La Littérature à la cour des ducs de Bourgogne.

168. A. PIAGET. *Un manuscrit de la Cour amoureuse de Charles VI.* — *Romania*, XXXI, pp. 597-603, Paris, 1902.

M. Piaget complète ici, d'après un manuscrit des Archives de la Toison d'or à Vienne, la liste des grands-

conservateurs et des conservateurs de l'association littéraire fondée, en 1400, sous le titre de *Cour amoureuse*, liste qu'il a publiée dans la *Romania* de 1891 (XX, p. 422), mais qui ne contenait que quatorze noms. Celle qu'il édite, à la date de 1902, en contient vingt-six. Ainsi qu'on sait, dans cette association, la noblesse bourguignonne, avec ses princes Philippe le Hardi, Jean sans Peur et Philippe le Bon, a occupé une place fort en vue (¹).

G. D.

169. ERNEST PETIT. *Le poète Jean Regnier, bailli d'Auxerre (1393-1469)*. Auxerre, Ch. Milon, 1904. — Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2e semestre, 1903.

Jean Regnier est un poète contemporain de Charles d'Orléans et d'Alain Chartier, qui est généralement peu connu. Son œuvre n'est pourtant pas à dédaigner ; elle fait songer à Villon et rien qu'à ce titre déjà, elle mériterait l'attention (²).

M. Ernest Petit nous fournit ici de précieux éclaircissements, à la fois sur sa vie et sur son activité littéraire, grâce aux documents d'archives, documents assez nombreux, qu'il a eus à sa disposition. Entre diverses choses, que nous lisons dans la présente étude, nous croyons devoir signaler particulièrement ce qui a trait au duc Philippe le Bon, à sa munificence envers le poète, et aussi à la manière dont ce dernier, richement renté, a payé sa dette de gratitude. Les détails que nous donne M. Petit à ce sujet sont d'un vif intérêt pour l'histoire des lettres et des mœurs au XVe siècle. Son article est certes à classer

---

(¹) Sur Antoine de La Sale qui y paraît également, voyez ci-dessous.

(²) Rappelons toutefois l'étude qui a été consacrée à cet auteur, par le regretté Petit de Julleville dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1895, pp. 157-168.

parmi les bons que l'on possède sur cette époque : il est tel qu'on pouvait l'attendre de l'érudit à qui l'on doit les *Itinéraires de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur* et la monumentale *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* (1).

G. D.

170-171. Burger. *Eine Französische Handschrift der Breslauer Stadtbibliothek,* herausgegeben von — : II et III. *Prologue de l'acteur sur le debat de honneur entre trois chevaleureux Princes.* — Städtiches Realgymnasium am Zwinger zu Breslau. Beilage zum Programm Ostern 1902, pp. 3-8, 17-21. Breslau, Grass, Barth u. C°. (2).

172. J. Ulrich. *Die Sprichwörtersammlung Jehan Miélot's.* — *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XXIV, pp. 191-9. Berlin, 1902.

En 1901, comme l'indique la note placée au bas de cette page, M. Burger a publié le *Débat de noblesse*, ou discussion sur la vraie noblesse entre Publius Cornelius Scipion et Gayus Flaminius, devant les sénateurs de Rome, soit la traduction française, par Jean Miélot, chanoine de Lille, du traité latin de Bonus Accursius ou Buono Accorso de Pistoie (3). Elle est datée de l'an 1449.

---

(1) M. Ant. Thomas, en annonçant ce travail dans la *Romania*, XXXIV, p. 169, dit qu'il faudrait rectifier l'affirmation des pp. 11-15, suivant laquelle Chartier est décédé vers 1458, et il renvoie à son étude parue dans la même revue, XXXIII, p. 392.

(2) Voir aussi, sous le même titre, dans la même collection (Programm Ostern 1901) et par le même éditeur : I. *Prologue de l'acteur sur le debat de noblesse, translaté de latin en cler françois.* En réalité, les deux publications contiennent plus que ne disent les titres, car les prologues en question sont suivis, l'un, d'un traité désigné *Debat* ou *Controversie de noblesse*, l'autre d'un texte intitulé *Debat de honneur.*

(3) On l'appelle plus souvent Buonaccorso et l'on rencontre aussi le nom de Bonnesurse.

Dans les manuscrits, cet opuscule est accompagné d'un *Debat de honneur entre trois chevaleureux Princes* qui sont Alexandre de Macédoine, Annibal et le consul romain Scipion, et qui, devant Minos, juge d'enfer, « estrivent ensemble lequel d'eulx trois estoit de plus grant renom et le plus resplendissant en gloire ». On l'attribue aussi à Jean Miélot.

Pour l'un et l'autre texte, le *Débat de noblesse* et le *Débat d'honneur*, M. Burger a eu à sa disposition un manuscrit de la Bibliothèque de Breslau (Declamationes et Orationes quæd., Gallice), deux autres de Bruxelles (nos 9278-80 et 14838), et un quatrième de la Nationale de Paris (no 1968). De plus, il a utilisé l'édition des deux traités faite par Colard Mansion, de Bruges, dont la même Bibliothèque de Paris possède un exemplaire (Réserve D. 862, parties 4 et 5) (1).

L'attribution du *Débat d'honneur* à Miélot est-elle fondée? Sur ce point, M. Burger se contente de reproduire l'avis que lui a communiqué par écrit M. W. Viennot, de la Bibliothèque nationale, en lui fournissant une

(1) Il existe d'autres manuscrits. Voici des renseignements plus précis sur ceux de Bruxelles, renseignements qui m'ont été fournis par M. A. Bayot :

a) 9278-80 : f. 1-8 v. *Debat d'honneur* (sans indication d'auteur) ; f. 10-43 v. *Debat de noblesse*, par J. Miélot ; f. 45-48 v. *Rapport sur les fais et miracles de monseigneur saint Thomas l'Apostre et Patriarche des Indiens*. C'est le manuscrit autographe exécuté en 1449-50 pour Philippe le Bon ; il correspond à Barrois, *Bibliothèque protypographique* : nos 1006, 1735.

b) 10493-7 : f. 71-110 v. *Noblesse* ; f. 110 v-121 *Honneur* (l'un et l'autre sans indication d'auteur). Manuscrit de Croy.

c) 10977-79 : f. 1-7 v. *Honneur* ; f. 7-30 v. *Noblesse* (l'un et l'autre sans indication d'auteur). Barrois, nos 1010, 2119.

d) 14821-40 : f. 60-65 v. *Honneur* (sans indication d'auteur) ; f. 73-92 v. *Noblesse*, par Miélot. Manuscrit du XVIe siècle.

J'ajoute que les deux *Débats* sont dans le manuscrit Thott 1090 de Copenhague : Abrahams, *Manuscrits français du moyen âge de la Bibliothèque de Copenhague*, 1844, pp. 28-33.

indication sur l'exemplaire de Colard Mansion : « Le premier [*Débat de noblesse*] est traduit de Bonus Accursius par Jean Miélot et l'autre est vraisemblablement du même auteur et du même traducteur ». Je le pense aussi. Mais c'est un point qui serait à éclaircir par l'examen des textes et des manuscrits (1). M. Burger n'a pas assumé cette tâche ; il se borne à publier les deux *Débats*, en faisant connaître les variantes des manuscrits et de l'édition qu'il a consultés. C'est évidemment un service qu'il rend aux lettres, et en particulier aux lettres belges, car Miélot est un écrivain dont l'activité s'est surtout exercée pour le compte du duc Philippe le Bon (2).

Arrivons au *Recueil de proverbes*.

Leroux de Lincy, *Le livre des Proverbes français*, I, 2, XXVII, dit avoir trouvé parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale [nationale] de Paris deux recueils de proverbes, composés au milieu du XVe siécle. Le premier (de 1456), qui est de Jean Miélot, fait partie d'un volume renfermant plusieurs traités de morale, volume qui paraît avoir été composé pour Philippe le Bon. Il a été publié par Leroux de Lincy qui cependant n'en a pas donné le tout et a souvent modernisé ce qu'il donnait. C'est ce qui engage M. Ulrich à rééditer ce recueil, ou plutôt à l'éditer complètement et dans sa forme originale. Mais il n'y ajoute pas de notes, c'est-à-dire des citations de dictons analogues, pensant que le travail serait préma-

---

(1) A remarquer que la troisième œuvre du manuscrit autographe, nos 9278-80 de Bruxelles, le *Rapport sur saint Thomas*, œuvre, qui est une traduction du latin, porte, comme la deuxième, la signature de Miélot.

(2) Cf. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, II, p. 1145.

Nous ferons également observer que le *Débat de noblesse* lui a été commandé par le seigneur de Bourgogne et que, outre les manuscrits mentionnés ci-dessus, p. 164, la librairie de ce dernier renfermait encore le no 1007 (Barrois) qui est un *Débat d'honneur*, et le no 1015 qui est un *Débat de noblesse*.

turé et qu'il faudrait qu'on ait d'abord republié les diverses collections de proverbes utilisées par le savant français pour faire son *Livre*.

Assurément, c'est un motif d'abstention qui est plausible, mais on peut se demander pourquoi M. Ulrich n'a pas cru devoir fournir quelques indications sur le manuscrit de Paris et son auteur Jean Miélot (¹). A part cela, la publication est bonne et utile : elle comprend 351 proverbes. C'est un complément précieux à la collection des 487 *Proverbes ruraux et vulgaux* (XIIIe siècle) qu'il a éditée dans la même revue, XXIV, 1902, première partie, *Abhandlungen*, pp. 1-35.

G. D.

173. L. Delisle. *Un nouveau manuscrit de la Fleur des Histoires de Jean Mansel possédé par M. Olschki.* — *La Bibliofilia*, t. V, pp. 269-275. Florence, 1903-1904.

La compilation de Jean Mansel, connue sous le nom de *Fleur des Histoires*, renferme une somme variable de morceaux détachés dont l'agencement est loin de présenter rien de fixe dans les multiples manuscrits qui nous l'ont conservée. En 1900, M. Delisle a mis en lumière l'ensemble de ces manuscrits, dont le nombre s'élève à soixante environ (²). Le volume de M. Olschki, qui n'avait pas jusqu'à présent été décrit, semble provenir de la famille de Plaines, dont plusieurs membres ont figuré à la cour de

(¹) Voyez p. 165, note 2. Le manuscrit porte la cote 12441 (suppl. fr. 201); cf. la description qu'en fournit le *Catalogue* de la Nationale. Je crois que ce manuscrit est le n° 764 de Barrois (*Bibliothèque protypographique*. Inventaire de *circa* 1467), qui reparaît au n° 1940 (*ibid.*, Inventaire de 1487). Contrairement à l'indication de l'Appendice, n° 2257 (*ibid.*), il était donc mentionné dans les Inventaires de la Librairie de Bourgogne au XVe siècle. On le trouve encore signalé dans le répertoire de Viglius, année 1577, n° 412 : voyez Marchal, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*, t. I, p. CCLIX.

(²) *Journal des Savants*, 1900, pp. 16-26, 106-117, 196-197.

Bourgogne durant le XVe siècle. On y trouve les derniers morceaux du recueil. Par le détail du contenu, il se rapproche du ms. B. N. fr. 299, exécuté pour Jean-Louis de Savoie. L'éminent savant à qui nous devons cette notice, pense aussi qu'il pourrait offrir beaucoup d'analogie avec l'exemplaire Lammens, vendu à Gand en octobre 1839, dont il ignore le sort actuel. C'est exact. Sous les nos 21252-21253, ce dernier ms. repose aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Belgique, qui l'a acquis, le 24 mai 1855, à une vente chez Heussner, à Bruxelles. La description étendue qui en est donnée dans le catalogue de la vente Lammens [1], aussi bien que les traces d'un ancien ex-libris, ne laissent aucun doute sur sa provenance antérieure; c'est une copie de la fin du XVe siècle, présentement sectionnée en deux tomes, mais qui ne formait autrefois qu'un seul volume. Sa ressemblance, pour le texte, avec le ms. de M. Olschki semble complète. Dans la guirlande encadrant le frontispice du t. I, f. 19, il y a les armes suivantes, dont les propriétaires ne me sont pas connus, et qu'accoste la devise *Gar toy de ly* : de sable à la croix d'or, cantonnée de quatre croix ancrées du même [2].

A propos de l'épilogue en vers qu'il imprime ici d'après le ms. analysé, M. Delisle nous apprend que la même pièce se lit dans le ms. Arsenal 5088, ainsi que dans le volume possédé autrefois par Lammens. Qu'il nous soit permis d'ajouter que, pour ce qui regarde les exemplaires de la Bibliothèque royale, elle se rencontre également dans les numéros qui suivent : 9232, f. 489-490; — 9233, f. 219v-220; — 9260, f. 278-279 ; — 9269, f. 286-287.

ALPHONSE BAYOT.

---

(1) *Seconde partie du catalogue des livres et manuscrits.... de feu M. P.-Ph.-C. Lammens.* Gand, D. J. Vanderhaeghen-Hulin, [1839], p. 403, no 85.

(2) Voir, sur ce ms., le *Catalogue* du R. P. VAN DEN GHEYN, t. V, pp. 18-19, art. 8080.



174. F. Egidi. *Per la datazione del codice Casanatense A. I. 8 (233).* — *A Ernesto Monaci per l'anno XXV del suo insegnamento, gli Scolari. Scritti vari de filologia,* Rome, Forzani, 1901 (en réalité 1902), pp. 403-412.

Ce manuscrit (¹), qui est orné de belles miniatures, renferme une rédaction du *Livre des histoires* étudié par M. P. Meyer (²). M. Egidi prouve qu'il a été exécuté au XVᵉ siècle pour la cour de Bourgogne et, selon lui, cela résulte, entre autres, d'une comparaison avec les *Miracles de Notre Dame* de Jean Miélot (Paris, Nation. nº 9199 et Oxford nº 374 ; des environs de 1456), la *Cronique du Hainaut*, de J. de Guyse, modernisée par Jean Wauquelin (Bruxelles nº 9242 ; de 1446) et les *Conquestes de Charlemaine* de David Aubert (Bruxelles nºˢ 9066-8 ; de 1458).

Mais s'il en est ainsi, il me paraît difficile, comme le fait l'auteur de la notice, de dater le *codice Casanatense* du règne de Jean sans Peur (³). D'autre part, il est étrange que M. Egidi n'ait pas, pour résoudre le problème, consulté les inventaires de la librairie de Bourgogne publiés par Peignot et Barrois. Toutefois, en dépit de cette lacune et de l'une ou l'autre assertion contestable (⁴),

---

(¹) Il s'agit d'un volume qui est à la bibliothèque de la Minerve à Rome, qu'on appelle aussi *Casanatense*.

(²) *Romania*, XIV, 1885, pp. 1-81.

(³) G[aston] P[aris], *Romania*, XXXI, 1902. p. 639, en signalant l'article de M. Egidi, observe que, si le manuscrit a été exécuté au XVᵉ siècle pour la cour de Bourgogne, « il paraît moins certain qu'il remonte au temps de Jean sans Peur ; mais il est en tout cas antérieur à 1450 ». Cf. *ibid.* pour deux autres remarques de M. Egidi qui sont aussi à relever.

(⁴) Ainsi, contrairement à ce qu'il dit de Philippe le Bon, les plus beaux manuscrits qu'on doit aux goûts artistiques de ce prince, sont plutôt des vingt dernières années de son règne. Je dois également faire observer que le volume qui a fait l'objet de ses recherches, a été décrit par M. E. Langlois dans les *Notices et Extraits des Manuscrits* XXXIII, 2ᵉ part. (1889), pp. 298-301. M. Egidi ne parle pas de cette étude.

son étude offre des indications intéressantes et qui établissent, une fois de plus, la richesse du dépôt réuni au XV[e] siècle par les célèbres ducs.

G. D.

175. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, séances du 6 et du 20 Février 1903, pp. 74 et 80.

Nous venons de parler de l'importante collection de manuscrits qu'avaient rassemblée, chez eux, les princes de Bourgogne. On est loin encore d'en savoir toute la valeur. Dans les séances de l'Académie des Inscriptions que nous indiquons ci-dessus, M. Salomon Reinach a entretenu ses collègues du splendide manuscrit des *Grandes Chroniques* qu'il a vu à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg et qui provient de Philippe le Bon.

Il vient d'en reproduire quarante miniatures avec une introduction sur l'œuvre, dans la Fondation Eugène Piot, *Monuments et Mémoires* publiés par cette Académie, 1904. Nous analyserons cette remarquable édition dans notre prochain *Bulletin*.

G. D.

176. Curt Valentin. *Untersuchung über die Quellen der Conquestes de Charlemaine* (Dresdener Hs. O. 81). — *Romanische Forschungen*, XIII, 1901, pp. 1-99.

Le seul manuscrit complet des *Conquestes de Charlemaine* qui semble ou doive avoir jamais été fait, forme les n[os] 9066-68 (3 tomes en 2 volumes), de Bruxelles (1458). Il est dû à l'auteur, ou plutôt au compilateur lui-même, David Aubert, qui l'a exécuté pour son maître, le seigneur Jean V de Créquy, de la cour de Philippe le Bon, et l'a dédié au duc de Bourgogne (1). Mais il existe aussi à

(1) Le manuscrit a deux prologues, soit un pour chaque volume. Dans le premier, l'auteur dit qu'il est au service de Monseigneur

Dresde un remaniement abrégé, avec quelques additions d'après Turpin et des chroniques, composé entre 1485 et 1488 ([1]). Comme le dit le titre de l'article que nous analysons, M. Valentin s'est appliqué à rechercher les sources d'Aubert, mais il l'a fait d'après ce manuscrit incomplet. Sur un travail de l'espèce, nous ne saurions porter d'autre jugement que celui de la *Romania* (XXXI, 1902, p. 634) : la base de l'étude ne pouvait être que le texte de Bruxelles, et il fallait y ajouter celui de Girard d'Amiens où le compilateur a aussi puisé.

Cela dit, nous ne manquerons pas de rendre hommage au labeur assurément considérable que s'est imposé M. Valentin. S'il reste des additions à faire à son œuvre, ou plutôt si même celle-ci est à reprendre sur nouveaux frais, il a du moins le mérite de révéler beaucoup de choses sur ces *Conquestes de Charlemaine* qui sont une des productions importantes et caractéristiques de la cour de Bourgogne. Jusqu'ici, comme la *Romania* le remarque, on ne les connaissait que par les rubriques : celles du manuscrit de Bruxelles ont été publiées par Reiffenberg (*Philippe Mouskes*, I, pp. 474 et sqq.) et celles de Dresde ont été données par M. E. Stengel, dans la dissertation de son élève, G. Lichtenstein, *Vergleichende Untersuchung über die jüngeren Bearbeitungen der chanson de Girart de Viane*, pp. 60-72 (*Ausgaben und Abhandlungen*, 1899).

G. D.

---

de Créquy, et qu'il travaille pour lui. Le second s'adresse au duc de Bourgogne. A voir la manière dont l'un et l'autre sont tournés, je crois pouvoir conjecturer que le seigneur de Créquy aura mis David Aubert à la tâche, et que, au cours de la rédaction ou bien après son achèvement, le livre des *Conquestes* aura passé sous le patronat de Philippe le Bon. Il est daté de 1458, mais quant à l'époque où il a été composé, c'est une question qui ne peut pas être traitée ici.

([1]) Il a été fait pour Philippe de Hornes, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, mort en 1488.

177. Ch. Porée. *Note pour établir l'exactitude d'un continuateur de Monstrelet. Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique*, 1902, pp. 483-488. Paris, 1902.

Il s'agit d'un compte de la fabrique de Sens qui établit l'exactitude d'un passage dû au continuateur de Monstrelet, relatif à la prise de Sandwich par les Français (1457). L'événement figure dans la troisième partie de la chronique de cet auteur, laquelle partie s'étend de 1444 à 1467 et n'est pas de Monstrelet, puisque celui-ci est mort en 1453. C'est ce qui fait qu'elle ne se trouve pas dans l'édition de Douët d'Arcq. Le document en question prouve que le continuateur était très bien informé.

G. D.

178. F. Vanden Bemden. *Renseignements généalogiques inédits sur Georges Chastelain, historien gantois. — Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.* IX, pp. 319-24. Gand, 1901.

179. *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.* IX, p. 385. Gand, 1901.

Le célèbre chroniqueur nous apprend lui-même qu'il est né au pays d'Alost, et sort des maisons de Gavre et de Masmine. M. Vanden Bemden, grâce à de nombreuses recherches qu'il a faites sur les *Castelein* dans les actes scabinaux de Gand, arrive à démontrer qu'il appartenait à une famille gantoise [1].

G. D.

180. Ph.-Aug. Becker. *Autobiographisches von Jehan Molinet. — Zeitschrift für romanische Philologie*, 1902, XXVI, pp. 641-651. Halle, 1902.

---

[1] Voir, p. 385, une note additionnelle de M. Richebé, relativement à l'écu des Vilain de Gand et à celui qui ornait l'épitaphe de Chastelain.

On sait si peu de chose sur la vie de Molinet, dit M. Ph.-Aug. Becker, qu'une publication comme celle-ci se justifie d'elle-même. C'est la réédition de la *Complainte pour le trespas de Madame Marie de Bourgoigne*, morte à Bruges, le 25 Mars 1482 (27 strophes de 8 vers décasyllabiques), mais avec le commentaire historique qui est indispensable pour qu'on puisse comprendre l'œuvre. Après l'avoir expliquée, M. Becker se résume, c'est-à-dire qu'il réunit en une page finale les données biographiques qu'on possède sur le poète. Ainsi prouve-t-il combien est utile à consulter pour des renseignements de l'espèce, la *Complainte* qu'il republie, et ainsi montre-t-il également avec quel soin il s'est acquitté de sa tâche [1].

G. D.

181. René Giard et Henri Lemaître. *Les origines de l'imprimerie à Valenciennes. Jehan de Liége. — Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1903, pp. 349-362. Paris, 1903.

182. O[scar] G[rojean]. *Jehan de Liége. — Revue des bibliothèques et archives de Belgique*, I, p. 339. Renaix, 1903.

MM. Giard et Lemaître étudient les volumes, tous conservés en exemplaire unique, qui furent imprimés à Valenciennes, vers 1500, par Jean de Liége ; l'un d'entre eux contient les *Chansons georgines* de Georges Chastellain ; un autre, le *Débat de Cuidier et de Fortune*, d'Olivier de la Marche ; trois, enfin, des œuvres de Jean Molinet. Ce dernier, chanoine de Saint-Géry, à Valenciennes, aura, sans doute, déterminé le séjour de Jean de Liége dans la ville que lui-même habitait.

L'article de M. Grojean est un simple résumé de l'étude que nous venons d'analyser.

B. F. B.

---

[1] P. 645, str. 19, vers 6 : il faut lire sans doute *hongne* (et non *hongue*), de *hogner*, *hoigner*, *hongner* = grogner, gronder, etc. (Voy. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*).

183. Félix Hachez. *L'histoire héroïque de Jehan d'Avesnes. — Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXII, pp. 162-176. Mons, 1903.

On ne trouvera rien de neuf dans cet article. Il se borne à résumer les publications vieillies du marquis de Paulmy, de Chabaille et de Dinaux, sur le roman en prose de Jean d'Avesnes. Par contre, il ignore les lignes substantielles consacrées par Gaston Paris à cette œuvre composite du XVe siècle, dans ses articles sur la légende de Saladin, *Journal des Savants*, 1893, pp. 288 et *passim*.

L'auteur se méprend lorsqu'il croit que les premiers érudits, qui se sont occupés du roman, ont utilisé des manuscrits différents. Tous trois parlent expressément de l'exemplaire qui repose aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal, où il porte la cote 5208. C'est du reste l'unique copie qui soit citée ici, dans le paragraphe intitulé *Les Manuscrits du Roman*. Aucune mention ne rappelle celle qui a fait partie de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe (1) et qui est maintenant à Paris, B. N. fr. 12572. On ne nous dit rien non plus de l'histoire du volume de l'Arsenal, qui a successivement appartenu aux Croy de Chimay (2), à Marguerite d'Autriche (3), à Marie de Hongrie (4), à la Bibliothèque de Bourgogne (5), puis finalement au marquis de Paulmy. Quant à l'ouvrage qui figurait parmi les papiers de Gérard avec le titre d'*Histoire du vaillant chevalier Jehan*

(1) Barrois, *Bibliothèque protypographique*, nos 1279, 1877. Voir en outre le tableau des inventaires donné par Marchal en tête de son *Catalogue*, t. I, n° 85 de Viglius.

(2) Voy. H. Martin, *Cat. des manuscrits de la Bibl. de l'Arsenal*, t. V (1889), p. 155.

(3) Voir *Correspondance de Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche* publ. par Le Glay, 1839, t. II, p. 469, et *Bull. de la Commiss. roy. d'hist.*, 3e sér., t. XII (1871), p. 27.

(4) *Bull. de la Commiss. roy. d'hist.*, 1e sér., t. X (1845), p. 227, n° 7.

(5) Inventaire cité de Viglius, n° 735.

d'Avesnes, sans nom d'auteur, ce sont de ces extraits, accompagnés de notes, que Gérard lui-même a tirés en si grand nombre des manuscrits de Bruxelles, et qui se trouvent présentement, pour une bonne partie, à La Haye.

Les quelques pages que voilà ne nous apportent donc pas l'étude attendue sur le roman de Jean d'Avesnes. Les sociétés savantes qui écartent de leurs recueils les travaux préparés de cette façon, ne causent aucun préjudice à la science.

ALPHONSE BAYOT.

184. LUCIEN TILMANT. *Les albums poétiques de Marguerite d'Autriche.* — *Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines*, XI, pp. 129-149, Malines, 1901.

Il est, dans notre histoire nationale, peu de personnalités aussi sympathiques que notre grande Marguerite. Elevée par son aïeule, Marguerite d'York, dans les pures traditions de la maison de Bourgogne, elle se vit chargée, en qualité de tuteur des enfants de son frère, Philippe le Beau, de les transmettre à son neveu et pupille, Charles-Quint. En elle survécurent jusqu'en plein XVIe siècle — elle mourut en 1530 — les goûts littéraires et artistiques de ses ancètres et M. Tilmant nous donne un tableau attachant de la vie que l'on menait à sa cour. J'aime moins l'étude relative aux trois célèbres manuscrits, conservés à la Bibliothèque royale de Bruxelles, qui ont appartenu à Marguerite et qui contiennent de nombreuses poésies françaises, latines et néerlandaises. Pour résoudre ces délicats problèmes de paternité littéraire, il ne suffit d'être un homme de goût — et M. Tilmant l'est certainement, ainsi que Van Hasselt et Loise, qui les ont étudiés avant lui, — il faut connaître toute la littérature lyrique des XIVe et XVe siècle et posséder des connaissances étendues dans

dans le domaine, si peu exploré encore, de la musicologie. Je me hâte d'ajouter que l'hypothèse de la collobaration très large de Pierre Picot, médecin de la princesse, m'a paru tout a fait séduisante.

B. F. B.

XIII.

Antoine de La Sale.

185. E. Gossart. *Antoine de La Sale. Sa vie et ses œuvres*, 2e édition. Bruxelles, Lamertin, 1902.

186. J. Nève. *Antoine de La Salle, sa Vie et ses Ouvrages d'après des documents inédits... suivi du Réconfort de Madame Du Fresne... du Paradis de la Reine Sibylle, etc.. par Antoine de La Salle et de fragments et documents inédits...* Paris et Bruxelles. Champion et Falk fils, 1903.

187-188. Gaston Paris. *Légendes du moyen âge. — Le Paradis de la reine Sybille ; la légende du Tannhäuser.* — Paris, Hachette, 1903.

189. G. Raynaud. *Un nouveau manuscrit du* Petit Jehan de Saintré. — *Romania,* XXXI, pp. 527-56. Paris, 1902.

190. K. Haag. *Ein altfranzösisches Novellenbuch.* Wissenschaftliche Abhandlung zum Programm der K. Friedrich-Eugens-Realschule in Stuttgart zum Schlusse des Schuljahrs 1902/03. Stuttgart, C. Liebich, 1903.

191. Karl Vossler. *Zu den Anfängen der französischen Novelle. — Studien zur vergleichenden Litteraturgeschichte*, II, pp. 3-36. Berlin, 1902.

192. F. Heuckenkamp. *Les Quinze Joyes de Mariage. Texte de l'édition princeps du XVe siècle.* Première réimpression. Halle, Niemeyer, 1901.

193. O. Soelter. *Beiträge zur Überlieferung der Quinze Joyes de Mariage mit besonderer Berücksichtigung der Handschrift von St-Petersburg.* Greifswald, J. Abel, 1902.

194. A. Dressler. *Die Chantilly-Handschrift der Quinze Joyes de Mariage herausgegeben und erläutert. Ibid.*, 1903.

195. A. Fleig. *Der Treperel-Druck der Quinze Joyes de Mariage. Ibid.*, 1903.

196. *Une énigme d'histoire littéraire. L'auteur des XV Joyes de Mariage.* Paris, 1903. Tiré à 290 exemplaires [sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, ni d'éditeur].

197. W. Foerster, *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, XXIV, col. 402-411. Leipzig, 1903. Analyse des travaux, ci-dessus mentionnés, de MM. Gossart, Nève, Heuckenkamp, Soelter, Dressler, Fleig et de l'auteur d'*Une énigme d'histoire littéraire* (1).

Décidément Antoine de La Sale est à la mode et, pour un peu, nous aurons la *Revue La Sale.* Toute la bibliographie qui précède ne le concerne pas uniquement, mais il n'y a point là d'étude qui ne dise quelque chose sur lui. Si l'on s'en occupe tant (et de nouvelles recherches ont encore paru en 1904 (2) ou sont annoncées), c'est que le XVe siècle commence à intéresser la critique et que plusieurs des œuvres marquantes d'alors lui sont dues, ou bien ont été mises, à tort ou à raison, sous son nom. Les travaux que je viens de citer ne pourraient guère, dans un compte rendu comme celui-ci, être strictement séparés l'un de l'autre ni examinés isolément. Aussi, tout en essayant de

(1) Cette analyse est assez importante et renferme assez de vues originales sur La Sale pour qu'elle soit ici l'objet d'une mention. En examinant les travaux dont elle parle, j'aurai d'ailleurs plus d'une fois l'occasion de la citer.

A noter aussi que les deux articles publiés par G. Paris dans la *Revue de Paris* (*Le paradis de la reine Sibylle*, 15 décembre 1897, *La légende du Tannhäuser*, 15 mars 1898), articles où il est question de La Sale, ont paru dans les *Légendes du moyen âge*, éditées après sa mort, chez Hachette, en 1903.

(2) Voir celles de MM. Grojean, Labande et Söderhjelm que nous signalons ci-dessous. M. Söderhjelm prépare actuellement une étude d'ensemble sur cet auteur,

respecter l'ordre de la nomenclature, me permettrai-je parfois de revenir sur ce qui a déjà été vu ou d'entamer, sans l'épuiser, une question, sauf à la reprendre plus loin.

Parlant de plusieurs de ces travaux, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, M. Ern. Langlois dit que l'honneur d'avoir débrouillé la physionomie du vieil écrivain appartient à deux savants belges, MM. E. Gossart et J. Nève (¹). C'est ce que fait également observer, à propos du premier, M. Oscar Grojean dans une analyse très personnelle des études récemment consacrées à notre auteur (²) : « A lui, écrit-il, [à M. Gossart] revient le mérite d'avoir, le premier, fourni des renseignements précis sur les plus anciennes œuvres de La Sale qui soient arrivées jusqu'à nous, et d'avoir définitivement éclairc quelques points obscurs de sa biographie » (³). En effet, on lui doit beaucoup, et, depuis longtemps du reste, hommage lui a été rendu. Son étude, qui porte sur la vie et les écrits de La Sale, avait paru en 1871 dans le *Bibliophile belge* (⁴). Il l'a réimprimée en 1902, mais en l'augmentant et en la corrigeant. Les rectifications ont trait à diverses questions que, depuis trente ans, d'autres érudits ont reprises et fait avancer (⁵).

(¹) T. LXV, 1904, pp. 211-15, où il examine les livres de ces deux savants et l'ouvrage anonyme : *L'auteur des XV Joyes*.

(²) ANTOINE DE LA SALE : *Revue de l'Instruction Publique en Belgique*, t. XLVII, 3ᵉ livr., 1904, pp. 153-187. J'ai cité assez souvent cet article qui renferme des opinions vraiment intéressantes sur La Sale.

(³) P. 153.

(⁴) Il s'y occupe spécialement du *Réconfort à Catherine de Neufville*, de *La Salle* et des *Quinze Joyes*. La brochure qu'il en a faite (35 pages in-8, s. l. n. d.) n'a été tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires et n'a pas été mise dans le commerce.

(⁵) Voy. là-dessus Foerster, col. 404, et ce que je dis plus loin p. 186. Comment n'a-t-il pas supprimé l'opinion, définitivement abandonnée, qui attribue les *Cent Nouvelles* à Louis XI ou les met sous son nom ?

C'est aussi une réédition que nous donne M. Nève, mais avec des retouches et des additions plus notables. En 1881, il avait inséré un travail sur le *Réconfort de Madame du Fresne* dans la *Collection de la Société des Bibliophiles de Belgique* (n° 14). Voici maintenant, c'est-à-dire en 1903, tout un livre et un gros livre. M. Nève amplifie et rectifie, lui aussi, en s'aidant des découvertes qui se sont produites depuis lors, et il a pu surtout s'aider de documents trouvés aux Archives d'Arles et de Marseille, par M. Pierre Champion ([1]).

Dans une première partie (pp. 7-97), tout en passant en revue les principaux événements de la carrière d'Antoine, M. Nève examine successivement *La Salade*, *La Salle*, le *Petit Jehan de Saintré*, le *Réconfort*, le traité *des Anciens tournois et faictz d'armes*, la *Journée d'Onneur et de Prouesse*, les *Quinze Joyes de Mariage* et les *Cent Nouvelles nouvelles*. L'ouvrage a une seconde partie, qui comprend le texte du *Réconfort*, et un appendice où l'on trouve deux fragments de *La Salade* relatifs au séjour de La Sale en Italie en 1407 et 1420 (*Excursion aux îles Lipari*, *Paradis de la reine Sibylle*), la *Lettre à un nouveau religieux*, des extraits de *La Salle*, déjà publiés en 1881, ainsi que diverses pièces justificatives ([2]).

([1]) Il parle assez longuement de la famille d'Antoine. L'écrivain est, comme on sait, le fils naturel de Bernard de La Sale, un chef de bande, originaire d'Agen, qui se rendit célèbre dans le midi de la France et en Italie et qui mourut en 1391. Mais sur ce personnage, sur ce guerroyeur jadis fameux, le dernier mot n'est pas dit par M. Nève. En effet, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* de 1904 (t. LXV, pp. 55-100, 321-354 : *Antoine de La Salle, Nouveaux documents sur sa vie et ses relations avec la maison d'Anjou*), M. L.-H. Labande est revenu sur la question avec beaucoup de pièces inédites, et, en nous faisant mieux connaître la vie du père, il a éclairé d'un jour nouveau celle du fils. Ce sera une publication à analyser dans notre prochain *Bulletin*.

([2]) La *Journée d'Onneur et de Prouesse*, qui était dans l'édition de 1881, a disparu. — Le *Paradis* a déjà été étudié par G. Paris et

Je me dispense d'apprécier cette édition de textes et me contente de renvoyer à l'examen qu'en a fait M. Grojean, lequel a pu consulter les manuscrits mêmes. Il y apporte de nombreuses corrections et montre que, si l'étude historique et littéraire de M. Nève a de vrais, de sérieux mérites, l'on ne lui doit point d'éloges pour la manière dont il entend le rôle d'éditeur ([1]). Mais, je l'ai dit, il a beaucoup fait pour éclaircir les problèmes obscurs que soulève l'activité intellectuelle de La Sale. Je ne suis pourtant pas de son avis pour ce qui concerne la paternité des *Cent Nouvelles nouvelles;* c'est un point sur lequel je reviendrai. Pour l'instant, bornons-nous à rappeler qu'elles sont parmi les propriétés contestées de La Sale.

En revanche, aucun doute n'est émis sur *Jehan de Saintré*. L'œuvre est sienne ; toutefois, depuis l'article de M. G. Raynaud, la critique a dû modifier ses dires au sujet de la date et du lieu de composition. « L'*Histoire du Petit Jehan de Saintré*, par Antoine de la Sale, [a été] écrite en 1459, au château de Genappe, pour le plaisir et profit du vieux Philippe le Bon, de son fils Charles, et de leur hôte le dauphin Louis. » Telle est l'opinion de G. Paris ([2]), opinion que je reproduis, non parce qu'elle lui est propre, mais parce qu'elle est, pour ainsi dire, traditionnelle ou consacrée et que le maître de la philologie romane l'appuie de son autorité. De la publication faite par M. Raynaud, il résulte que l'œuvre doit être datée d'une autre année et d'un autre milieu.

Le *nouveau manuscrit* par lequel il a démontré la chose, a passé par la bibliothèque de Barrois et provient d'Ashburnham-Place (cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*,

---

M. Söderhjelm *Antoine de la Sale et la légende de Tannhäuser.* — *Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfors*, pp. 101-167. Ce dernier avait signalé, avant M. Nève, la lettre adressée *à un nouveau religieux*, laquelle prouve que La Sale était marié.

([1]) Cf. aussi les corrections de M. Foerster, *Literaturblatt*, col. 405-6.

([2]) *La Poésie du Moyen Age*, II (1895), p. 222.

t. LXII, 1901, pp. 311-12, et t. LXIII, 1902, pp. 26-7). Il est entré, en 1902, à la Nationale de Paris, où il a reçu la cote 10057 des Nouvelles Acquisitions françaises. Ce manuscrit, M. Raynaud l'a plutôt révélé que découvert, car il n'était pas « tout à fait inconnu des érudits », mais il n'avait pas encore été étudié comme il l'est ici. C'est un beau volume sur papier, qui porte la date de 1456 et, comme indication de provenance, Châtelet-sur-Oise, où a vécu quelque temps Antoine de La Sale, en qualité de précepteur des trois fils de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, et où il a également composé son traité *La Salle*. A voir ce manuscrit de *Saintré*, il faut désormais admettre que l'œuvre était écrite « jusqu'à la dernière ligne, avant le 6 mars de cette année [1456] au moins » ([1]). M. Raynaud estime cependant que la rédaction ne remonterait pas plus haut que 1454. A cette occasion, il examine les huit manuscrits connus ([2]) de Saintré, et il les divise en deux groupes : le premier, sans dédicace ni lettre d'envoi, contenant une rédaction plus courte, et le second présentant un texte plus long, avec dédicace et lettre d'envoi à Jean d'Anjou, duc de Calabre, ainsi que l'*Histoire de Floridan et Elinde* et, dans deux manuscrits, l'*Addition extraite des chroniques de Flandre* du même écrivain. C'est au second qu'appartient le texte de Châtelet-sur-Oise ([3]).

([1]) *Romania*, XXXI, p. 545.

([2]) Aujourd'hui on en connaît neuf : Raynaud, *Romania*, XXXIII, 1904, p. 108 ; H. Omont, *Bibl. Éc. Chartes*, LXIV, 1903, p. 542-3.

([3]) A ce propos, je note que les ducs de Bourgogne ont possédé un manuscrit de Saintré. C'est le n° 1268 de la *Bibliothèque protypographique* de Barrois, Inventaire de *circa* 1467, lequel est répété par le n° 1854, Inventaire de 1487. On le trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Laurentienne de Florence : Medic. Palat. 102 (Bandini, *Suppl.*, III, 296). Il rentre dans le premier groupe. M. Raynaud, ne l'ayant connu que tardivement, a dû le laisser en dehors de sa discussion relative à la classification des manuscrits.

Au cours de cet examen des manuscrits, qui renferme des résultats qu'on peut tenir pour définitifs, il rencontre une autre question, celle de la paternité, tant discutée déjà, du *Livre des faits du bon chevalier Messire Jacques de Lalaing* (1). Selon lui, c'est Antoine de La Sale qui aurait fait cette espèce de roman biographique dont on n'est pas, jusqu'ici, parvenu à indiquer l'auteur. M. Raynaud constate en effet que l'ouvrage renferme un long passage où le père du héros conseille à son fils d'éviter les sept péchés capitaux en matière d'amour et que des instructions absolument identiques sont données à Saintré par sa dame.

D'un autre côté, *Jehan de Saintré* « paraît s'être inspiré, au moins dans la première partie, des prouesses de Jacques de Lalaing » (2). Mais il n'y a point là, à notre avis, de preuves bien convaincantes. Dans sa dissertation doctorale, parue en 1903, sur le *Roman de Gillion de Trazegnies* (3), M. A. Bayot a répondu que le *Livre des Faits* est composé de pièces et morceaux, et que par conséquent son auteur et La Sale ont bien pu prendre le discours précité dans un même modèle, à moins que l'écrivain de *Lalaing* n'ait tout simplement copié l'écrivain de *Saintré* (4). Pour lui, et c'est aussi l'opinion de M. C.

(1) Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de Georges Chastellain*, t. VIII (1866), pp. 1-259 (*Acad. Roy. de Belg.*).

(2) P. 553.

(3) Voyez ci-dessus, p. 97, le compte rendu de ce travail, ainsi que de celui de M. Liégeois sur *Gilles de Chin*.

(4) M. Grojean dit la même chose, savoir que le *Livre des Faits* et *Saintré* « peuvent avoir une source commune, par exemple un chastiement, une paraphrase des péchés capitaux » p. 169; cf. aussi *Revue Instruct. publique*, 1902, p. 436-7. D'ailleurs, M. Raynaud lui-même, dans un article sur l'ouvrage de M. Nève, explique par une « communauté d'emprunts » des ressemblances entre *La Salle* et les *Quinze Joyes* d'une part, et entre les *Quinze joyes* et le *Miroir de mariage* d'Eustache Deschamps de l'autre: *Romania*, XXXIII, 1904, pp. 107-8. Sur les ressemblances entre *La Salle* et les *Quinze Joyes*, voyez Foerster, *Literaturblatt*, col. 404.

Liégeois (¹), le premier de ces récits est sorti de la même plume qui a fait *Gillion de Trazegniès* et même la chronique en prose de *Gilles de Chin*. Dans les trois œuvres, on relève les mêmes procédés de travail, les mêmes moyens d'amplification, les mêmes façons de parler. M. Liégeois montre de plus que le *Livre des Faits* n'a pu être composé avant 1468. Qu'on veuille bien d'ailleurs remarquer que Philippe le Bon est mort en 1467, et que ce texte n'en parle jamais que comme d'un homme qui n'est plus (²). Il importe d'ajouter que M. Raynaud, en rendant compte de l'ouvrage de M. Nève dans la *Romania* de 1904, a donné raison sur ce point à M. Liégeois (³). En même temps, il invoque le document signalé par M. Söderhjelm et d'après lequel La Sale vivait encore en 1469 (⁴). Mais reste à savoir comment ce document doit être interprété (⁵). En outre, on ne doit pas perdre de vue cet autre argument formulé par M. Liégeois : c'est que La Sale assistait à un tournoi donné à Nancy, en 1445, et que l'auteur du *Livre des Faits* déclare ne pas y avoir été.

Le problème n'est donc pas résolu. Il en est de même

(¹) GILLES DE CHIN, pp. 65-93, 130-1. Voir la démonstration de M. Bayot, pp. 129-194.

(²) KERVYN, pp. 3-4, 31.

(³) XXXIII, p. 109.

(⁴) M. Grojean, *ibid.*, p. 170, en parle d'après la communication qui lui a été faite par le savant finlandais. Mais il admet la solidité des preuves de M. Liégeois, sans vouloir les reconnaître décisives.

M. Raynaud tire également parti de ce document : *Romania, ibid.*, p. 108

(⁵) Dans son nouvel ouvrage : *Notes sur Antoine de La Sale et ses œuvres* (*Acta Societatis Scientiarum Fennicæ*, t. XXXII, nº 1, Helsingfors, Imprimerie de la Société de littérature finnoise, 1904), pp. 30-2, M. Söderhjelm examine, interprète lui-même sa source et dit qu'il craint qu'elle « ne soit un peu trouble ». M. G. Raynaud, parlant de ces *Notes*, dans la *Romania*, XXXIV, 1905, p. 318, exprime l'avis suivant : « La date de 1469 semble bien devoir se changer en 1459, ou mieux en 1460 ».

pour les *Cent Nouvelles nouvelles*, ou du moins l'attribution qui en paraissait acquise à La Sale et qui avait pour elle l'autorité des noms les plus distingués, lui a été contestée en ces derniers temps par divers savants (¹).

De sérieuses considérations historiques et littéraires plaident en sa faveur. Elles ont été exposées et défendues par des juges très avisés, comme je viens de le dire. Je ne veux pas remettre ici tout en question, mais il semble qu'il y a un argument difficile à écarter : le recueil révèle, dans son unité de forme, une seule et même plume ; il a été composé à la cour de Bourgogne, lorsque La Sale y était ou devait y être, et seul ce dernier était de taille à l'écrire. On a émis l'hypothèse que l'œuvre serait due à l'un des conteurs, soit un seigneur, un écuyer, un échanson de la cour qui, pour un coup d'essai, aurait fait un coup de maître. Mais, pour qu'elle soit admise, il faut un effort de bonne volonté qu'on a peine à s'imposer quand on a sous la main la personnalité de La Sale, laquelle explique tout, sans qu'aucune loi de vraisemblance critique ou historique s'en trouve blessée. N'oublions pas, je le répète, qu'il est de la maison, et qu'il en est un des écrivains. Sans doute, M. Nève fait observer que « depuis la fin de 1451 jusqu'à la fin de 1458, [il a] partagé son temps entre les deux résidences de Châtelet et de Vendeuil » (²), et qu'avant cette dernière date, des nouvelles devaient avoir été composées. Mais tout dépend de la manière dont la *composition* est comprise et entendue. Reprenant pour compte l'opinion de Wright (³), M. Nève écrit : « Il faut considérer comme de pure fantaisie les attributions des

---

(¹) Ainsi pensent MM. Gröber, Nève, Langlois et Foerster. Voyez, dans l'article de ce dernier du *Literaturblatt*, les noms de ceux qui ont attribué à La Sale les *Quinze Joyes* et les *Cent Nouvelles*.

(²) P. 91.

(³) Édition des *Cent Nouvelles nouvelles*, *Bibliothèque Elzévirienne*, 1858.

noms des narrateurs placés en tête de chaque nouvelle. Il règne dans tout le recueil une unité de style qui ne permet pas d'en attribuer la rédaction à des mains différentes.... Tout le monde admet que les noms des conteurs, pour trente-quatre d'entre eux tout au moins, ne sont là que pour augmenter le piquant du récit et qu'ils ne correspondent à aucune réalité... » (1).

Donc, ces conteurs ne sont pas des rédacteurs, des écrivains, et chacun d'eux n'a pas rédigé la ou les nouvelles mises sous son nom. Nous l'admettons très bien. Mais pourquoi ne les auraient-ils pas narrées, débitées et pourquoi un *acteur*, selon nous La Sale, n'aurait-il pas fourni le style ou la rédaction ? M. Nève dit encore que, si l'attribution aux trente-quatre conteurs est de fantaisie, il en va de même pour La Sale. « L'argument serait valable » pour nous si nous voyions dans lesdits conteurs autant d'hommes qui ont collaboré, mais par une collaboration écrite, au célèbre recueil. Or, comme nous venons de le faire observer, on peut entendre autrement les choses (2).

M. Haag ne s'est pas demandé de qui étaient les *Cent Nouvelles nouvelles*, et il leur a, tout simplement, conservé le nom sous lequel elles ont presque toujours figuré. Son

---

(1) Pp. 91-92.

(2) Dans son nouvel ouvrage cité plus haut p. 176, *Notes sur Antoine de La Sale*, M. Söderhjelm écrit : « Jusqu'ici je ne vois pas qu'on ait allégué de preuve *contre* [Antoine], tandis que le fait qu'il y est nommé et qu'une des nouvelles est une refonte habile du petit roman Floridan et Ellinde, à lui dédié, parlent, avec d'autres circonstances, beaucoup *pour* ». (p. 32).

M. E. Langlois écrit dans son compte rendu de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1904, p. 212 : « Si les *Quinze Joies* et les *Cent Nouvelles* étaient d'Antoine de la Sale, on en trouverait des copies dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne ». Cependant les *Cent Nouvelles* y sont : voyez Barrois, *Bibliothèque protypographique*, nos 1261-1689, et l'édition Wright, I, pp. VI-IX.

étude, qui ne prétend pas résoudre les difficultés de propriété littéraire dont je viens de parler, contient en revanche une série d'observations précieuses sur les emprunts et les sujets du célèbre recueil, les procédés de composition et de mise en scène, les qualités de style et les particularités de langue qu'on y remarque (¹). Il y a là beaucoup de détails curieux qui serviront à celui qui tentera l'étude d'ensemble sur La Sale qui s'impose et qui, espérons-le, ne tardera plus guère. Après tous les travaux qui ont déjà paru et qui sont signalés plus haut, nous possédons, semble-t-il, les données biographiques et les indications littéraires qui sont nécessaires pour aboutir à une solution. Mais il faudrait que les œuvres soient étudiées, je dirais, moins isolément, qu'elles soient mieux mises en rapport avec la vie de l'écrivain, qu'elles soient examinées dans tous les traits communs qu'elles présentent et dans ce qu'elles offrent de disparate. Il faudrait qu'on essaie un relevé méthodique de tous les sujets et genres de composition qu'elles renferment, de tous leurs tours de style plus ou moins caractéristiques, et de toutes les particularités qui révèlent, à un degré quelconque, le faire spécial d'un homme. M. Söderhjelm dit de son côté : « Une étude d'ensemble sur Antoine de La Sale devra donc se proposer de reprendre cette question [l'attribution des *Quinze Joyes* et des *Cent Nouvelles*] d'une manière autrement énergique et efficace qu'on ne l'a fait jusqu'ici, et deviendra en même

(¹) C'est par inadvertance sans doute qu'il place la mort de Jean sans Peur en 1415 (p. 9). Je crois devoir mentionner, pour les quelques renseignements qu'il renferme sur les *Cent Nouvelles*, le travail de M. Karl Vossler, *Zu den Anfängen der französischen Novelle : Studien zur vergleichende Litteraturgeschichte*, Berlin, 1902, II, pp. 3-36.

M. Haag a publié dans l'*Archiv* de Herrig de 1904, CXIII, un long travail sur Antoine de La Sale, pp. 101-135, 315-351.

temps une étude sur la langue, le style, la composition, les sources de ces deux œuvres » ([1]).

Cependant, il paraît bien, dès maintenant, que les *Quinze Joyes de Mariage* doivent lui être retirées ([2]) Occupons-nous d'abord des éditions nouvelles qui en ont été faites. Le texte le plus répandu de ces *Quinze Joyes de Mariage* est celui de Jannet ([3]). Il a été établi d'après le seul manuscrit que connaissait ce dernier, le manuscrit de Rouen, ainsi que d'après l'édition princeps et celle de Jehan Treperel (au plus tard en 1499). Mais on n'avait pas encore utilisé les deux autres manuscrits de Saint-Pétersbourg et de Chantilly; ils sont indispensables pour l'édition critique qui manque encore. M. Heuckenkamp la prépare. On lui doit déjà la réimpression, en une jolie plaquette, de l'édition princeps, d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque Nationale de Paris ([4]).

Voici trois publications qui vont l'aider dans sa tâche : ce sont celles de MM. Fleig, Soelter et Dressler. Les deux derniers ont travaillé sous sa direction.

M. Soelter a fait un examen attentif des manuscrits, des éditions, des traductions et des adaptations anglaises des *Quinze Joyes*. Il s'occupe surtout du texte de Saint-

---

([1]) *Notes* etc., p. 5. Il a paru à Frauenfeld, en 1893, une dissertation due à M. Schmidt et intitulée : *Syntaktische Studien über die Cent Nouvelles nouvelles*.

([2]) M. Gossart avait fait des rapprochements intéressants entre les *Quinze Joyes* et *La Salle*, mais, suivant l'observation de M. Raynaud, « ils deviennent moins concluants, quand on établit la même comparaison entre les *Quinze Joies* et d'autres ouvrages du même genre et de la même époque », *Romania*, 1904, p. 110. Voyez les observations très justes que présente sur ce même point M. Foerster, *Literaturblatt*, col. 404. MM. Langlois et Bédier (cf. ci-dessous, p. 187) se prononcent également contre l'attribution à La Sale. De même M. Labande, *o. c.*, p. 99.

([3]) *Bibliothèque Elzévirienne*, 1853, 2e édit. de 1887.

([4]) Coté actuellement Y[2] 150 et décrit par Brunet, *Manuel du libraire*, IV, p. 1030.

Pétersbourg, texte plus court que celui de Rouen, mais où l'expression est assez fréquemment allongée ou amplifiée en vue de la clarté, et qui est orné de seize miniatures intéressantes. Quant à M. Dressler, il reproduit celui de Chantilly, lequel ne contient que onze *Joyes*, avec le prologue et la conclusion. Mais, avant de le faire, il étudie également les manuscrits et l'édition princeps (1) ; il constate que le codex qu'il imprime a des lacunes, mais qu'il présente certaines bonnes leçons qu'on ne trouve pas ailleurs. M. Fleig, qui nous fournit une réédition de Treperel, a également commencé par un examen comparatif des textes.

Espérons que ces diverses publications (2) aideront M. Heuckenkamp à nous révéler le nom de l'écrivain à qui l'on doit les *Quinze Joyes*. Là-dessus, MM. Dressler et Fleig ne disent rien. M. Soelter se prononce pour La Sale (3), mais sans apporter d'argument nouveau. C'est uniquement à éclaircir ce problème que s'attache l'auteur de la brochure : *Une énigme d'histoire littéraire*. Faisons tout d'abord observer qu'il nous a lui-même posé une nouvelle énigme et que, pas plus que l'écrivain des *Quinze Joyes de Mariage*, il n'a voulu nous révéler son nom. Ladite brochure n'est pas signée et M. Foerster, à qui elle est dédiée, s'est vainement efforcé de soulever le voile de l'anonymat dont son admirateur a prétendu rester couvert (4).

---

(1) M. Heuckenkamp a mis à sa disposition les deux copies de Rouen et de Saint-Pétersbourg qu'il possède.

(2) Voyez, à ce propos, M. Foerster, *Literaturblatt*, col. 408-411, sur le travail de comparaison des textes qui serait à faire.

(3) La biographie qu'il en donne, pp. 56-58, serait à rectifier ou à compléter sur plus d'un point. Il cite, comme étant deux œuvres distinctes, l'*Histoire et plaisante chronique du petit Jehan de Saintré*, et l'*Histoire de la jeune dame des Belles-Cousines*.

(4) Voir Foerster, *Literaturblatt*, col. 406 et J. Bédier, *Romania*, XXXIII, 1904, p. 439, qui laisse entendre que M. Nève connaît l'auteur. Voir, dans la même revue, XXXIV, 1905, p. 162, la déclaration de M. Nève, qui dit ne point savoir de quelle plume est sortie cette brochure.

Quoi qu'il en soit, pour lui, l'écrivain des *Quinze Joyes* n'est pas Antoine de La Sale. C'est un moine, c'est un Picard, qui vivait à la fin du XIV[e] siècle. L'hypothèse n'a guère rencontré de succès et il n'y a pas jusqu'à M. Foerster qui n'en conteste le bien fondé (1). On la trouve ingénieuse, mais non convaincante.

GEORGES DOUTREPONT.

XIV.

Littérature moderne.

198. PAUL BERGMANS. *Le Tombeau poétique de Gilbert d'Ongnies, évêque de Tournai* († *1574*). — *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, 2[e] série, VII, pp. 266-283. Tournai, 1902.

M. Bergmans publie, sous ce titre, six poésies manuscrites (Bibliothèque de la ville et de l'université de Gand, ms. 717) sur la mort du dit évêque, enlevé par la peste. « L'écrivain, observe l'éditeur, est évidemment de la seconde moitié du XVI[e] siècle, et nous nous trouvons sans doute en présence d'une copie préparée pour l'impression. »

La première pièce, intitulée *Complaincte pour la mort de Monseigneur le Révérendissime Evesque de Tournay, Monsieur Guilbert d'Ongnies, advenue le 25 d'aoust 1574*, comprend 90 vers alexandrins. Les rimes sont plates, sans qu'il y ait — pas plus dans cette pièce que dans les autres

(1) *Literaturblatt*, col. 406-407 ; voyez aussi LANGLOIS, *Bibl. Éc. Chartes*, pp. 213-215, et J. BÉDIER, *Romania*, pp. 438-40 ; M. RAYNAUD, *ibid.*, pp. 110-11, dit que les *Quinze joyes* ne sont ni d'un moine ni d'un Picard, et il n'admet pas non plus le déchiffrement proposé par l'auteur. Il se rangerait plus facilement à son avis pour la date : « L'auteur des *Quinze Joies*, un Parisien probablement, a écrit son œuvre à la fin du XIV[e] siècle ou au commencement du XV[e], juste au moment où Deschamps rimait son *Miroir de mariage* qui présente avec les *Quinze Joies* de si nombreux points de comparaison ».

— alternance des rimes masculines et féminines. Dans toutes les six l'hiatus est admis. — La seconde poésie est l'*Epitaphe de feu Révérendissime Seigneur Monsieur Guilbert d'Ongnies, Evesque de Tournay, auquel ledict Révérendissime Seigneur déclare les discours de sa vie et de sa mort advenu le 25 d'aoust*, en 92 alexandrins à rimes plates. — Vient ensuite un *Dialogue desur la mort Monsieur le Révérendissime Guilbert d'Ongnies, Evesque de Tournay*, entre deux interlocuteurs fictifs : *l'Estranger* et *Tournay*, qui échangent vingt-six reparties en quatrains rimés (abba). Les vers sont ordinairement de douze syllabes, parfois de onze ou de treize. — Dans la quatrième pièce, de 108 vers, *Elégie pitoiable sur la mort de feu Révérendissime Seigneur Monsieur Guilbert, evesque de Tournay*, les alexandrins alternent régulièrement avec les vers de six syllabes. — A cette élégie succède une *Déploration de la mort de monsieur le Révérendissime Guilbert d'Ongnies, évesque de Tournay*, en dix strophes de sept décasyllabes, dont le septième est toujours un proverbe (¹). La césure est après la quatrième syllabe. Les rimes se succèdent dans l'ordre suivant : ababbcc. — Les deux acrostiches finals, chacun de huit alexandrins, *Epitaphe de Monseigneur le Révérendissime Guilbert d'Ongnies, évesque de Tournay, commenchée et finie par les lettres capitales de son nom et surnom*, sont du galimatias rimé (ababbcbc), où *horribles* s'accouple à *filles*.

Si nous nous sommes attardé si longtemps à cette œuvre, ce n'est point à cause de sa valeur esthétique : le

(¹) Ung petit bruict souvent faict grande alarme. — Au blancq plumage on recong... la cyngne. — Cop dangereux faict bien mauvais cousteau. — C'est moins perdu (moindre est la perte) de maison que de ville. — On dict qu'ung coup à la teste vault deulx. — Plus tost le mal vient qu'on ne l'a cerché. — Les bien faisans sont souvens déboutez. — On recongnoit les amis au besoing. — Les grand vanteurs ne sont les plus hardis. — Bon serviteur mérite récompense.

fond on est totalement dépourvu comme la forme. Mais elle n'est peut-être point sans importance sous le rapport de la langue. L'une ou l'autre rime spécialement peut nous renseigner sur la prononciation en usage à Tournai au déclin du XVI[e] siècle.

Il faut regretter toutefois que la transcription de M. Bergmans soit assez imparfaite. « Je me suis borné, écrit-il, à corriger quelques fautes, évidemment imputables au copiste : fautes d'accord ou d'orthographe dénaturant le sens du mot, lettres oubliées dont la prosodie exigeait le rétablissement. Ces corrections ont d'ailleurs été imprimées en italique ». Nous savons gré à l'éditeur de nous avoir ainsi franchement indiqué ses *amendements*, car il en est auxquels nous ne saurions souscrire. Par contre, il est tel vers (par exemple, I, 90 : *de* dessus ; II, 53, *je* fus ; III, 21 et 27, et douloir ; IV, 95, second hémistiche, ...-ère ; V, 47, etc.) que nous n'aurions pas hésité à modifier.

Une dernière question se pose qui tentera peut-être un érudit : quel est le versificateur — un clerc sans doute, à en juger par certaines de ses locutions — qui signe FAD chacune des cinq premières pièces ?

HECTOR GEVELLE.

199. E. DEBIÈVRE. *Chronique rimée de la fin du XVI[e] siècle.* Lille, Danel, 1902.

Cette plaquette signale l'existence, à la Bibliothèque de Lille, sous le n° 185[bis], d'un petit manuscrit intitulé *Cronicque abrégée en vers huytains des choses singulières advenues depuis l'an 1509 jusques l'an 1580*, « en assez bonne écriture de la fin du XVI[e] siècle ».

C'est une série de vers de six syllabes, agrémentés de force chevilles et groupés en 200 huitains. Le style, terre à terre, mais assez clair et correct, ainsi que certaines

allusions, révèlent un homme de quelque culture. Il rapporte des *faits divers* de tout genre : supplices d'hérétiques, guerres, gelées extrêmes, incendies, meurtres; ici, une religieuse est stigmatisée tous les vendredis; là, ont éclaté *d'aspres maladies*, *suette* ou *trousse-galand*, etc. Le théâtre en est plus particulièrement la Flandre et les provinces voisines.

M. Debièvre publie, en les annotant, le prélude et une cinquantaine de strophes de cette *revue du siècle écoulé*, dont l'intérêt philologique ne consiste guère que dans quelques curieux termes du terroir.

HECTOR GEVELLE.

200. JULES DECLÈVE. *Lettres de prince au XVII*e *siècle : Florent de Ligne à Nancy (1607-1608).* — *Mémoires et Publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 6e série, IV, pp. 99-107. Mons, 1902.

M. Declève analyse le contenu de ces lettres originales, encore inédites, actuellement possédées par la Bibliothèque publique de Mons, et qui ont été écrites, de la cour du duc de Lorraine à Nancy, par le jeune prince Florent de Ligne († 1622), certains officiers de sa suite, et quelques princes et princesses de Lorraine. Remplis de curieux détails sur la vie et les mœurs de l'aristocratie à cette époque, ces documents n'intéressent que très indirectement l'histoire littéraire.

HECTOR GEVELLE.

201. A.-C. DE SCHREVEL. *Statuts de la gilde des libraires, imprimeurs, maîtres et maîtresses d'école, à Bruges, 19 janvier 1612.* — *Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, LII, pp. 135-302. Bruges, 1902.

M. De Schrevel publie et analyse ici des règlements du plus vif intérêt sur l'organisation de l'enseignement

primaire à Bruges. Parmi ces documents, il en est un auquel nous devons une mention spéciale : c'est la liste des livres prohibés et autorisés dans les écoles de cette ville, en 1612 (pp. 175-177). L'auteur reprend cette liste à la fin de son annexe, et il y joint des annotations sur les ouvrages qu'elle contient (pp. 265-302). C'est une contribution des plus précieuses à l'histoire des lettres en Belgique.

G. D.

202. O. Bled. *Un nouveau manuscrit de Jean Hendricq, chroniqueur audomarois. — Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique*, XI, pp. 27-40. Saint-Omer, 1902.

M. Justin de Pas, secrétaire général de la dite Société, a acquis ce manuscrit en Angleterre lorsque, il y a quelques années, on mit en vente la bibliothèque de lord Ashburnham. Le titre véritable en est : *Extraits des Annales de Jean Hendricq bourgeois et marchand de Saint-Omer.* « C'est un in-8° long, ou petit in-folio de 234 pages, écriture du XVIIe siècle ». Il résume, pour les années 1422 à 1623, les mémoires rédigés, avec une honnêteté poussée jusqu'au scrupule, par Jean Hendricq (1566-1636 ?) sur les événements de tous pays, mais spécialement de Saint-Omer et des environs, en un style assez facile, d'une candide simplicité comme l'âme du bon marchand qui « estant pensif et contraint de (son) naturel » n'avait pas de « plus grand plaisir et contentement (que de se) retirer en quelque lieu escarté et solitaire pour prendre ses livres et les refoculleter », qui « prie la divine miséricorde de Nostre Dieu que la fiction ne (lui) fasse écrire chose qui ne soit véritable ».

Cette curieuse chronique ne nous était parvenue que sous forme d'une copie abrégée, dont la Bibliothèque de

Saint-Omer a sauvé trois volumes (cotés 808), et d'un *Recueil de plusieurs choses mémorables arrivées principalement au West-quartier de Flandres tiré des mémoires manuscriptes de feu Jean Hendricq*, actuellement à la Bibliothèque de Bruxelles (ms. II. 156). Malheureusement, le manuscrit incomplet de Saint-Omer n'allait que de 1594 à 1623, et celui de Bruxelles, de 640 environ à 1516. Celui de lord Ashburnham, embrassant les années 1422 à 1623, a le mérite de nous faire connaître en partie le texte des *Annales* pour les faits qui se sont passés de 1516 à 1594.

Très intéressante aussi la courte notice de deux pages, empruntée par notre copiste — un Artésien sans doute, que M. l'abbé Bled aurait dû tâcher d'identifier — à la biographie, aujourd'hui disparue, que le Père François Hendricq, récollet du couvent de Saint-Omer, a écrite de son frère aîné, Jean. Cette notice, publiée *in extenso* par l'éditeur, redresse plus d'une affirmation erronée et éclaire plus d'un point obscur.

HECTOR GEVELLE.

203. ALFRED WOTQUENNE. *Catalogue de la bibliothèque du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.* Annexe I : Libretti d'opéras et d'oratorios italiens du XVIIe siècle. Bruxelles, Société belge de librairie, J.-B. Katto, 1901.

204. JEAN ROUX. *Les livrets d'opéras d'autrefois.* — *Le Petit Bleu*, 30 mars 1901. Bruxelles, 1901.

205. O. C[OLSON]. *Un ancien texte wallon.* — *Wallonia*, IX, p. 112. Liége, 1901.

206. J. HAUST. *Un ancien texte wallon.* — *Wallonia*, X pp. 116-117. Liége, 1902.

Au nombre des *libretti* recensés par M. Wotquenne, se trouve : *La Sincerita trionfante overo l'Erculeo ardire, favola boscareccia,... composta dal Sig. Ottaviano Castelli*

da Spoleti... e posta in musica dal Sig. Angelo Cecchini, musico dal Sig. Duca di Bracciano. Rome, Vitale Mascardi, 1640.

L'opéra en question, dédié à Richelieu, fut représenté à Rome, chez François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, maréchal de France, ambassadeur extraordinaire près le Saint-Siège (¹), à l'occasion de fêtes célébrées pour la naissance du dauphin de France, le futur roi Louis XIV. L'édition du livret nous intéresse par les feuillets liminaires qui y sont joints et qui contiennent des pièces relatives à l'évènement, si impatiemment attendu, de la naissance d'un enfant royal. Celles-ci sont l'œuvre de divers auteurs; elles sont rédigées en de multiples langues étrangères et imprimées le plus souvent dans l'alphabet propre de chacune; l'une d'elles, de huit vers, est écrite en *lingua belga...* c'est-à-dire en wallon. Réédités par M. Wotquenne (p. 121 de son livre), qui les attribue au dialecte liégeois, puis par M. Roux, nos huit vers ont subi deux essais de reconstitution, l'un de M. Colson et l'autre de M. Haust. Ce dernier semble donner tout ce qu'il est possible de tirer d'un texte auquel ni son premier éditeur, ni ses typographes ne comprenaient un traître mot.

B. F. B.

207-208. LÉONARD WILLEMS. *Une satire de 1678 contre le Conseil de Flandre.* — *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, V, pp. 99-111. Gand, Vuylsteke, 1904; *Bulletin* de la même Société, IX, pp. 382-384, *ibid.*, 1901.

En mars 1678, Louis XIV enlève la ville de Gand à l'Espagne. Des vingt-deux membres qui composent alors le Conseil de Flandre, dix, à l'instigation du Président,

(¹) Le frère de la belle Gabrielle, la maîtresse de Henri III et de Henri IV.

Louis Errembault, prêtent serment de fidélité à leur nouveau roi. Les onze autres doivent s'exiler à Bruges, sans qu'on leur laisse emporter avec eux les registres du conseil ni les pièces des procès en cours. C'est contre les onze traîtres qu'est dirigé ce pamphlet, jusqu'ici inédit, de 140 vers octosyllabiques à rimes plates, les masculines et les féminines se mélangeant sans alternance régulière, des singuliers rimant avec des pluriels (1). L'hiatus est assez fréquent.

L'auteur — quoique flamand, certaines de ses tournures le démontrent — ne manie pas trop mal la langue française. C'est d'abord le Président qu'il flagelle dans les 70 premiers vers :

« *Bonjour, Monsieur Errembault,*
homme qui peu ou rien ne vault.
. . . .
Qu'on te rendît la présidence,
l'on eut mieux faict [de] t'abandonner
ou sur un asne fustiguer,
ayant les deux espaules nues,
cela sur tous les coins de rues ».

Puis, des vers 71 à 108, chacun des dix autres traîtres est à son tour impitoyablement cloué au pilori : c'est Triest, c'est Claissone, c'est

« *D'hane, qui bouffi de sa gloire,*
peut, pour achever son histoire
ou bien sa généalogie,
y mettre sa friponnerie,
de son papa et de[s] ses frères... »

Certains vers sont comme un lointain écho de ceux d'Agrippa d'Aubigné : Stauthals a bien mis à profit

(1) *Col*, par exemple, rime avec *vous*.

« . . . . *les leçons jésuitiques.*
Voilà des maistres politiques,
qui dans leur confessionnal
causent aux pescheurs tant de mal.
Car il a encore pour confrères
deux pénitens de ces bons pères... »

qui se nomment van Voorspoel et Neyt. Les trente-deux derniers vers concluent, en lançant une pointe à un *suppost*, le greffier Duhaga.

Au regard de l'histoire, le pamphlet a le mérite de nous citer les dix conseillers par leur nom, omis dans les œuvres de Foppens. Cela suffirait déjà pour que M. Willems, en sauvant de l'oubli et de la destruction ce document, ait acquis des droits à notre reconnaissance.

HECTOR GEVELLE.

209. JULES FRÉSON. *Un mystère par Jean de Fies, curé de la paroisse de Saint-Remi, à Huy.* — *Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts,* XIII, pp. 221-266, Huy, 1901.

L'ancien Huy comptait déjà deux écrivains notables, l'historien Laurent Mélart et le poète Denis Coppée. Or il peut aussi revendiquer la gloire d'avoir possédé, au commencement du XVIIe siècle, un auteur dramatique, le curé Jean de Fies, dont M. Jules Fréson publie l'œuvre, retrouvée dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Liège. C'est une « Tragicomedie de S. Remy », dont le héros est donc le patron de la paroisse administrée par notre tragique. L'action, divisée en cinq actes et en deux journées dont la première s'achève avec la scène 3 de l'acte 3, se prolonge pendant les 75 ans de la vie épiscopale du saint et fait intervenir plusieurs personnages de fantaisie : c'est dire que l'auteur ne s'est aucune-

ment soucié de l'exactitude historique ni de la fameuse règle des trois unités. Aussi, observe étrangement M. Fréson, l'œuvre tient-elle plus de l'épopée que du genre tragique ; c'est pourquoi l'auteur aurait donné à son manuscrit le titre de *tragi-comédie*, et c'était de sa part manquer de révérence au grand saint Remi que de qualifier *comédie* une pièce où il n'y a certes rien de comique.

Raisonnement bizarre, en vérité, et l'éditeur a bien tort de se scandaliser ainsi et de se donner du mal pour justifier l'emploi d'un terme qui n'a ici qu'une valeur traditionnelle et de convention. En effet, dès avant qu'il n'eût été consacré par le *Bradamante* de Robert Garnier, il avait été appliqué à des mystères et à des moralités, et c'est Hardy (mort en 1631, l'année précisément où Jean de Fies rima sa tragi-comédie) qui fit prévaloir ce genre, issu d'un compromis entre l'art classique et l'art du moyen âge.

Ainsi s'expliquent et le titre et le caractère de la pièce du curé hutois, et si l'éditeur tenait à la qualifier autrement, il aurait mieux dit « miracle » ou « tragédie sacrée ».

Selon lui, le curé de Saint-Remi fut « un poète assez distingué, du moins pour l'époque ». Si donc son prétendu drame n'est guère qu'une série de scènes juxtaposées et sans ordre logique, une suite de longs récits, d'interminables dialogues, s'il n'y a pas d'action une où tout converge, si l'invraisemblance y fleurit, si Clovis trouve moyen, pendant le temps que d'autres personnages débitent une centaine de vers, d'aller avec son armée attaquer Alaric et le vaincre après un combat de plus de six heures, si les souvenirs et les termes mythologiques détonnent dans la trame des tirades mystiques, s'il y a dans la pièce beaucoup plus de lyrisme que de drame vrai, si la langue en est archaïque, trop fleurie aussi, trop savante et trop constamment guindée, par endroits vul-

gaire et de mauvais goût et même entachée de wallonismes, si la grammaire et la métrique reçoivent parfois un accroc, l'éditeur mettrait volontiers tout cela sur le compte de la mode du temps. On peut le lui concéder pour une part ; mais, Dieu merci! alors déjà on savait mieux que cela composer et écrire une pièce de théâtre.

La trop courte et trop sommaire introduction de M. Fréson aurait dû être plus corsée et plus fouillée. La façon dont il publie le texte est aussi loin d'être irréprochable: la ponctuation jure avec le sens ; nombre de vers boiteux demandaient à être redressés ; les notes sont parfois inexactes (p. ex. *ondoit* = *ondoie* et non *coulait*, p. 224) et souvent insuffisantes ; enfin il y a des fautes d'impression, si ce n'est de transcription, comme *emony* = *emmy* p. 226, *puis ceux-la ostants*, *peus cedoint à autre bande* (il s'agit de passereaux) = *estants peus* (étant repus), p. 234.

AUGUSTE DOUTREPONT.

210. G[EORGES] M[ONCHAMP]. *Une pasqueie liégeoise de 1721.* — *Leodium*, II, pp. 131-136. Liége, 1903.

Le gros chapelain André Coune vient d'être nommé chanoine de la collégiale de Saint-Barthélemy ; on fête, entre les plats et les pots, son installation ; un facétieux poète du cru, appartenant sans doute au clergé de la collégiale, chante une *pasqueie* en 190 vers octosyllabes à rimes plates non-alternées, sur le thème : *c'est une bonne noix à croquer* ; son inspiration n'est pas des plus élevées, mais elle a de l'abondance et de l'entrain. Peut-être, étant données la disposition des rimes et l'allure du début, avons-nous à faire à un *crâmignon*, dont le chronogramme initial (*Coranze rire avou maisse Andri, ka sou ki fa po bain crohi*) serait le *respleu*. La langue nous en paraît à peine archaïque ; elle est savoureuse et riche en mots,

tours et proverbes dont certains ne figurent pas encore dans nos lexiques ([1]).

AUGUSTE DOUTREPONT.

211. R. DUBOIS. *Une pasquèie sur Jean Delloye, primus de Louvain en 1733. — Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, XIII, pp. 95-100, Huy, 1901.

C'était jadis un grand honneur que d'être proclamé *primus* au concours général des quatre pédagogies (collèges) de philosophie de l'Université de Louvain. L'heureux vainqueur était l'objet, à Louvain et dans son lieu natal, de manifestations et d'une réception dont la pompe et l'apparat évoquent le souvenir de l'ancien couronnement poétique. C'est la gloire qui échut, en 1733, au jeune hutois Jean Delloye, né en 1715 ; et la Muse locale célébra son triomphe en latin, en français et en wallon. La *pasqueie* improvisée en quelque sorte par un rimeur anonyme dans le savoureux idiome du terroir, a été retrouvée en manuscrit et publiée ici ; elle comprend 162 vers de huit syllabes à rimes plates sans alternance de masculines et de féminines. C'est un curieux et précieux document, dans lequel un concitoyen du héros, avec beaucoup de verve et d'à-propos, raconte les splendeurs de la réception officielle, laissant de ci de là tomber une note facétieuse et ironique au milieu de ses explosions d'enthousiasme et d'admiration sincères.

AUGUSTE DOUTREPONT.

212. MAHY. *Chanson courante* (sic) *à Brugelette, en 1757. — Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons*, 6e série, p. 223. Mons, 1903.

([1]) L'éditeur a cru devoir respecter scrupuleusement l'orthographe arbitraire du manuscrit. Sa note au v. 86 ne nous parait pas admissible ; nous lirions plutôt : *kan n'sé-dje s'il èst-asteùre el moire* = car je ne sais s'il est maintenant sur son déclin. — Les v. 127, 167, 189 sont boiteux : la syllabe absente est facile à suppléer.

C'est une épigramme de quatorze vers octosyllabiques, irrégulièrement rimée, sans prétention littéraire, décochée à Soubise.

« *Pourquoi le bâton à Soubise*
Puisque Chevert est le vainqueur ?
. . . .
Le bâton se donne à l'aveugle,
Et non jamais au conducteur. »

M. Mahy, qui a copié cette piécette dans un registre paroissial des mariages de Brugelette, fait observer qu'il s'agit là de Charles de Rohan, prince de Soubise, maréchal de France, vaincu à Rosbach en 1757 et du général français, Fr. de Chevert (1695-1769).

HECTOR GEVELLE.

213. E. MATTHIEU. *Note sur un Livre de chansons appertenant à Mademoiselle Clair-bois, demeurant dans la rue de Sainte elisa à Mons, écrit par D. C. L. B. S. R. etc.* 198 pages in-12, 1772. — *Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons.* 6e série, pp. 210-211. Mons, 1903.

Ce manuscrit contient 185 chansons — d'amour pour la plupart — copiées avec grand soin. La dernière, émaillée d'allusions aux *attractions* de la *ducasse* de Mons (*l'pourcession*, *l'lumson*, *l'tir au mouchon*) ne manque point de finesse d'observation. Elle débute ainsi :

« *Hé bié bond' jour, cousenne,*
. . . .
Biez venu, quand ralée ? »

et se termine à peu près sur la même idée :

« *V'là in carre à wide*
. . . .
Vos vos assirez dessu.
. . . .
Or adieu donc, cousenne,
Et cest ne revenez plus. »

HECTOR GEVELLE.

214. Victor Chauvin. *Jean-Noël Paquot.* Liége, Vaillant-Carmanne, 1901. [1].

Dès 1895, M. Chauvin nous a fait voir en Paquot (1722-1803) un amateur de la littérature dialectale [2]. Ce qu'il nous donne cette fois, c'est une biographie très fouillée du savant professeur, né à Florennes (Belgique) et non à Florence, auteur de ces *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liège et de quelques contrées voisines*, qui sont, aujourd'hui encore, une mine inépuisable de renseignements de tous genres. M. Chauvin a surtout cherché à élucider la mystérieuse accusation qui fit arrêter, dans la nuit du 3 juin 1771, l'infortuné bibliothécaire de l'Université de Louvain. Il conclut (pp. 17-18), non sans force réserves, qu'à son avis, Paquot, quoi qu'en pense de Reiffenberg, « s'est rendu coupable, en 1769 ou 1770, d'un fait qu'on ne peut plus maintenant préciser et dont on ne sait pas même s'il tombait sous le coup de la loi pénale », mais « que l'accusation monstrueuse qu'on a tenté de rattacher au procès ne semble avoir aucun fondement ». Les dernières pages de cette substantielle monographie s'attachent à mettre en lumière la valeur scientifique de l'historiographe de Marie-Thérèse, bien en avance sur son temps pour ce qui a trait aux travaux de bibliographie, et à recenser très exactement ses œuvres, imprimées et inédites.

Hector Gevelle.

215. Fritz Masoin. *Histoire de la littérature française en Belgique de 1815 à 1830. — Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique*, LXII, Bruxelles, 1902.

---

[1] L'auteur lui-même a publié, peu après, dans la *Biographie nationale*, XVI, colonnes 597-609, un résumé de cette brochure.

[2] *Annuaire de la société liégeoise de littérature wallonne.*

Ceci n'est pas de l'histoire littéraire de large envergure — la matière du reste s'y prêtait fort mal — mais c'est une œuvre de solide érudition. Remarquons d'abord que, s'il s'est imposé la règle stricte de ne point franchir son *terminus ad quem*, l'auteur, au début et dans le cours de son *Histoire*, ne se fait point faute de la reprendre à 1789, voire plus haut. On ne peut que l'en approuver ; car « ce n'est pas un Traité ou un Congrès qui, du jour au lendemain, fera table rase des influences acquises dans le domaine de la pensée ».

Une des qualités maîtresses de ce livre en est la méthode. Le chapitre premier, *l'Histoire et la Littérature* : *caractères généraux de la littérature belge de 1815 à 1830*, tend à expliquer, par anticipation, *la nullité absolue* des œuvres que celle-ci a enfantées. La cause générale en est double : *la mésestime de nous-mêmes*, le mépris que professait *a priori* le public belge pour toute production non estampillée de Paris et, *cause plus néfaste* que l'autre, *l'intensité de vie publique*, qui oriente vers la politique tous les esprits un peu transcendants de l'époque, si bien que, dans la plupart de leurs écrits, ils sacrifient le côté esthétique au côté utilitaire, la forme au fond. Dans un chapitre second assez étendu, *Éléments qui ont nui ou contribué au développement intellectuel de nos provinces*, M. Masoin, sous les titres *l'Académie*, *l'enseignement*, *les sociétés littéraires*, *les réfugiés français*, *le flamand*, *le wallon* - auxquels nous aurions aimé en voir s'ajouter un, *les arts plastiques* — traite à fond la question des *influences* subies, sans oublier celle de l'Allemagne savante.

Cela étant dit, l'auteur aborde son sujet qu'il distribue en trois chapitres : *la poésie*, *l'art dramatique*, *la prose*. Chacun des chapitres III et IV — la poésie, le théâtre — débute par vingt-cinq pages de considérations générales un peu longues, un peu languissantes, et dont certaines,

à notre sens, pour ne point déflorer le sujet et pour éviter des redites, eussent mieux trouvé place à la fin dans une sorte de conclusion. En parlant ainsi, nous ne visons pas les détails, typiques et amusants, sur l'attitude des spectateurs et la mise en scène au théâtre. Mais nous aurions encore rejeté à la fin de l'ouvrage la sèche énumération, dans l'ordre chronologique, des *principales œuvres dramatiques belges de 1800 à 1830*, et celle des *journaux de théâtre*, que M. Masoin place avant le cinquième et dernier chapitre : la prose.

D'aucuns trouveront que l'auteur s'est trop attardé à ce troisième genre d'écrits, si peu esthétiques — *les œuvres d'imagination* (romans, contes, nouvelles), *l'histoire*, *la philosophie*, *les revues*, *l'éloquence parlementaire*, *la presse*, *les brochures politiques*, et qu'il a fait ici œuvre d'historien beaucoup plus que de critique littéraire. Il faut avouer pourtant que, même dans ce tout dernier groupe, des *Lettres* comme celles du patriote De Potter constituent de la pure et belle éloquence.

Pour clore le livre, viennent l'indication des *sources d'intérêt général* et une *table alphabétique des noms d'auteurs*, belges et autres, qui y sont mentionnés. Le premier de ces suppléments complète les innombrables renseignements bibliographiques, d'une minutieuse exactitude, épars dans le traité. Le second donne entière satisfaction à ceux qui pourraient se plaindre de ce que, pour connaître l'œuvre totale de certains auteurs, il faille consulter successivement chaque chapitre et subdivision de chapitre, ce qui est le cas pour bon nombre des écrivains belges de l'époque ; ils se sont essayés à tous les genres littéraires, sans d'ailleurs briller en aucun.

C'est ce que M. Masoin lui-même n'hésite nullement à avouer, et ce n'est pas un de ses moindres mérites. Il ne s'est aucunement laissé hypnotiser par son sujet, comme

il arrive si facilement à qui concentre ses recherches sur un seul auteur ou sur une seule période. Il a le courage, qui manque à Van Hollebeke, de mettre nos littérateurs belges à leur juste rang, sans d'ailleurs qu'on puisse l'accuser de dénigrement systématique.

Le choix des citations, toujours bien caractéristiques, est fait avec impartialité, et lorsque — si rarement, hélas! — une fleur de vraie poésie vient embellir et embaumer notre petit parterre belge, M. Masoin sait, avec nous, en admirer l'éclat et en respirer le parfum. Sans doute, nous ne souscrivons pas, sur le terrain de la critique littéraire, à tous les jugements portés par le savant professeur de Verviers, mais nous devons confesser que, dans l'ensemble, ils nous paraissent justes et d'un fin lettré.

Tout, dans cette étude, n'est pas également original. L'auteur est le premier à nous avertir que tel chapitre — le théâtre, par exemple — doit beaucoup à un devancier. Mais un mérite qu'on ne peut ravir à M. Masoin, c'est celui des laborieuses recherches et de l'heureuse mise en œuvre de matériaux immenses et disparates : tels, ceux que renferment les dix volumes du *Mercure belge* (1817-1821), « le recueil le plus intéressant à consulter pour notre histoire littéraire avant 1830 ».

Un style coulant et clair, sans grand relief ni mouvement, mais assez souvent agrémenté d'une pointe humoristique ou sentimentale, rend agréable la lecture d'un ouvrage un peu sec déjà par la nature même du sujet. Un autre moyen de le faire plus attrayant eût été de multiplier les rapprochements — à peine s'en trouve-t-il deux ou trois dans tout ce volume — entre nos écrivains belges quelque peu éminents et les littérateurs universellement connus de la France et de l'étranger.

HECTOR GEVELLE.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Pages

Pages

LISTE

DES

PUBLICATIONS COLLECTIVES ET PÉRIODIQUES.

ALLEMAGNE.

Archiv für das Studium des neueren Sprachen und Litteraturen.
Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie.
Beiträge zur Bücherkunde und Philologie, August Wilmanns gewidmet.
Beiträge zur romanischen und englischen Philologie den X. deutschen Neuphilologentage überreicht.
Beiträge zur romanischen und englischen Philologie. Festgabe für Wendelin Foerster.
Deutsche Erde.
Romanische Forschungen.
Hannoversche Geschichtsblätter.
Globus.
Grundriss der romanischen Philologie, herausgegeben von Gustav Gröber.
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie.
Sitzungsberichte der Akademie... der Wissenschaften zu Berlin.
Studien zur vergleichenden Litteraturgeschichte.
Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins.
Zeitschrift fur deutsches Altertum und deutsche Literatur.
Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur.
Zeitschrift für romanische Philologie.

AMÉRIQUE.

Journal of germanic Philology.
Modern Language Notes.
Modern Philology.
Publications of the Modern Language Association of America.
Studies and Notes in Philology and Literature,

ANGLETERRE.

An englisch Miscellany presented to Dr Furnivall.
Library.
Tudor Translations.

BELGIQUE.

Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique.
Annales du Cercle archéologique de Mons.
Annales du Cercle hutois des sciences et beaux arts.
Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg.
Annales de la Société archéologique de Namur.
Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.
Annales de la Société historique et archéologique de Tournai.
Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne.
Annuaire-Bulletin de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques.
Archives belges.
Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége.
Biekorf.
Biographie nationale, publiée par l'Académie royale de Belgique.
Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines.
Bulletin des séances du Cercle archéologique de Mons.
Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.
Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins.
Leodium.
Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale de Belgique.
Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.
Musée belge.
Publications de la Société archéologique de Namur.
Publications de la Société des bibliophiles belges séant à Mons.
Publications de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.
Publications extraordinaires de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.
Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'université de Louvain.
Revue de Belgique.
Revue des bibliothèques et archives de Belgique.
Revue générale.
Revue de l'Université de Bruxelles.

Tijdschrift voor boek- en bibliotheekwezen.
Uitgaven der Koninklijke Vlaamsche Academie.
Wallonia.

DANEMARK.

Dania.

FINLANDE.

Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfors.

FRANCE.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.
Bibliographie moderne.
Bibliothèque de bibliographies critiques.
Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire.
Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin historique trimestriel de la Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin de la Société des anciens textes français.
Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Collection de documents inédits sur l'histoire de France.
Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.
Compte rendu des séances de la Société académique.... de l'Oise.
Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles lettres.
Correspondance historique et archéologique.
Mélanges Paul Fabre.
Mémoires de l'Académie... d'Arras.
Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.
Moyen âge.
Positions des thèses soutenues par les élèves de l'école nationale des chartes.
Revue des cours et conférences.
Revue des langues romanes.
Romania.
Trentenaire de la Société pour l'étude des langues romanes. 24-26 mai 1900.

ITALIE.

Bibliofilia.
Bullettino della Società filologica romana.
Scritti vari di filologia. A Ernesto Monaci, gli scolari.

PAYS-BAS.

Taal en letteren.
Tijdschrift voor nederlandsche taal- en letterkunde.

POLOGNE.

Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie. Classe de philologie, classe des lettres et de philosophie.
Publications de l'Académie de Cracovie. Classe de philologie.

SLUSANA SACRA.

INLEIDING.

I. Gilden.

Onder de talrijke broederschappen en gilden, die te Sluis in de middeleeuwen bestonden, komt zeker als het oudste en voornaamste dat van Onze Lieve Vrouw der Klerken, later genoemd het gilde van O. L. V. ter Sneeuw.

Het was gevestigd in de Maria-kerk en in 1329 reeds zoo machtig, dat het onder zijn deken Jan van Zeeland, den rector der scholen, een eigen kapellanie kon stichten, wier jaarlijksche inkomsten toen reeds 15 ponden en 19 solidi bedroegen aan renten, behalve de opbrengst van het goed in de Ridderstraat, geschonken door den kapelaan Willem Baestaerd (1). In den loop der jaren werden deze inkomsten natuurlijk vermeerderd. Zoo vind ik in de tweede stadsrekening onder het hoofdstuk erfelijke renten vermeld: *Janne f. Heindricx in den name ende als deken van Onser Vrouwen ghilde der clerken in Onser Vrouwen kerke ter Sluus van den X groten*

(1) AnÉm., t. LIII (1903), p. 197.

ervelike renten, die tvors. ghilde jaerlicx heift up sinte Julyens plactse, ghehecten dAppelmaerct, der stede toebehorende ([1]).

In 1397 schonk Jan Sindael, die in den hoofdelijken omslag van 1393 vermeld staat als makelaar, met zijne echtgenoote Barbara, aan het broederschap verschillende renten, met den last daarvoor jaarlijks op 15 Augustus een zielemis te doen lezen in de O. L. V. kerk ([2]). In 1404 wordt voor het eerst een rente van 12 grooten verantwoord, gevestigd op *dhofstede wilen toebehorende Heinricke Veesaard*, die door Gheerard de Brauwer, later deken, aan het gilde geschonken was ([3]). Meerdere giften gaan wij voorbij en om een goed denkbeeld van de rijkdom van dit broederschap te krijgen wijs ik slechts op de lijst der juweelen, die het in 1526 bezat ([4]).

Het telde zijne leden, mannen en vrouwen, onder alle standen der stad en meermalen stond een der burgemeesters als deken aan het hoofd.

Waarschijnlijk was dit gilde reeds van ouds de rederijkerskamer der stad. Zooals uit de geschiedenis dier kamers bekend is, vonden deze zeer dikwijls hun oorsprong in de processien. Deze werden al spoedig opgeluisterd door voorstellingen uit het Oude en Nieuwe Testament, waartoe de priesters de hulp inriepen van anderen. Zoo kwam het, dat er in verschillende steden gilden bestonden, die zich voor die rollen leenden en in den regel door de stedelijke kas bezoldigd werden.

Voor het eerst betaalde de stad, in 1399, 3 schellingen, 4 grooten aan verschillende personen, die de processie

---

([1]) SR, 2 [= Stadsrekening, 2] (1392-Aug. 1393).
([2]) Bijlage I.
([3]) SR. 8 (1 Maart 1404-4 Juli 1405).
([4]) Bijlage III.

« als apostelen en profeten » volgden ([1]), en eenige jaren later gaf zij eene belooning aan Jan Godevaards zoon, die « *ghinc in processien voor tvors. Sacrament in figuren van den dood, scietende naer de liede, die in de vors. processie ghinghen* ([2]). » Of deze rollen reeds toen door leden van het gild der klerken op zich werden genomen, is mij niet bekend; eerst bij de processie op H. Sacramentsdag 1407 wordt uitdrukkelijk gezegd: *Janne F. Heinricx thelpen den costen bi hem als deken van Onser Vrouwen ghilde ghedaen, alse den personen in voormen van apostelen ende profeten ghaende voor Helege Sacrament, ghevende voor de noene ende snoens eten ende drincken* ([3]).

Evenmin kan ik bevestigen, of toen reeds het gilde mysterie-spelen vertoonde, die men in Sluis toch kende: *gheghevcn bi overeendraghene van der wet den personen, die speelden den XV[sten] dach van Maerte IIII[c] ende tiene een spel of exempel up de place voor scepenenhuus, te hulpen van haerlieder costen, 12 schellingen* ([4]).

Het is mijn doel niet om thans alle aanteekeningen uit de stedelijke archieven over dit broederschap mede te deelen, ik wilde slechts den aard van het gilde van O. L. V. der Klerken doen kennen.

Door den invloed der nieuwe leer, die ook in Sluis langzamerhand aanhangers won, verloor het broederschap ten laatste de meesten zijner leden, zoodat in 1569 Christiaen de Plecquere, te dien tijde deken, verlof vroeg om de goederen te mogen overdragen aan de kerkmeesters der O. L. V. parochie ([5]). Toch is het gilde blijven bestaan, ook na de overgave der stad. Het stadsarchief bezit nog

---

([1]) SR. 7 (1 Sept. 1398-Febr. 1400).
([2]) SR. 8 (1 Maart 1404-4 Juli 1405).
([3]) SR. 10 (1407-Dec. 1408).
([4]) SR. 12 (2 Maart 1411-21 Apr. 1412).
([5]) Bijlage II.

een origineele schepenbrief van 20 Juli 1626, waarin gesproken wordt van *den deken ende gemeene gildebroeders vant gilde van Onser Lieven Vrouwe Snee ofte Rethorica deser stede.*

Een ander gilde in dezelfde kerk gevestigd, was dat der kramers of merseniers onder bescherming van den H. Nicolaas. Aan het altaar van dit gilde waren verschillende diensten verbonden, die ten tijde van den bloei der stad steeds gedaan werden. Maar later met het verval verminderde het aantal priesters, zoodat de verschillende H. Missen niet konden gelezen worden. Tot twee malen, in 1568 en 1579 vragen dan ook de gildebroeders verlof, om de gelden vroeger hiervoor geschonken, te mogen uitdeelen aan den arme (1).

Eertijds had er nog een tweede St. Nicolaasgilde binnen Sluis bestaan, dat der oude kleerkoopers, maar dit was gevestigd in de St. Janskerk. De kerkmeesters dezer parochie werden den 11 Februari 1549 door de stedelijke regeering bevolen *ter beghecrte ende nersteghen vervolghe van den deken ende eedt van Sinte Nycolaes gilde, twelcke de oude cleercopers houdende zijn,... te delivrerene ende te legghene in tzelfs deken ende ghezwoeren van den ouden cleercoopers handt de selveren crootse ende alven mitre, metgaders de andre juweelkins, die zylieden onder hem hebben, tvoors. gilde toebehoorende, omme die van nu voortanne bewaert te zyne by den zelven oude cleercoopers, alzoo zy dat van allen ouden tyden ghewoenen zijn van doene* (2).

In een der cartularia komt eene akte voor, die ons wijst op het bestaan eener georganiseerde brandweer in Sluis. Zoo immers zouden we in onze dagen het gilde van den H. Adrianus, dat der arbeiders of pijners van den St. Jans-

(1) Bijlagen IV en V.
(2) Rijksarchief Middelburg, S. 1 g.

dam, noemen, toen het in 1493 belast werd met de zorg voor de brandemmers, leeren en andere werktuigen, noodig bij het blusschen van brand. Deze verplichting moest dit gilde, dat gevestigd was in de St. Janskerk, op zich nemen in ruil voor het recht van het klinkerschap met het bekken, dat de stedelijke regeering aan zijne leden schonk ([1]).

II. Het Catharina-klooster op de Zuidkeur.

In Sluis bestonden eertijds twee zuster-kloosters, het Maria-gasthuis in de Kapellestraat en het Magdalena- of Catharina-klooster op de Zuidkeur. Voor dat Sluis beide keuren van het Vrije had gekocht (1389) en binnen zijne muren had opgenomen, werd dit laatste steeds genoemd het gasthuis « buiten de Keure, » in tegenstelling met het andere, dat altijd binnen het schependom had gelegen. Later, in het begin der 16ᵉ eeuw, werd een nieuw klooster gebouwd niet ver van de Oostpoort, naast het oude waterschap op de Oostkeure, in dien tijd genoemd het Paardenwater. Van het oude klooster nabij de Zuidpoort was in 1573 nog « een cleen cappelleken » over, dat toen op verzoek der overste, Anna van der Woude, werd afgebroken ([2]). Negen jaren later hadden de zusters de stad verlaten en werden de landen en gebouwen in het openbaar verkocht, om daarmede de stad te versterken, die toen de zijde hield van den prins van Oranje ([3]).

Met opzet heb ik hier eenige akten willen mededeelen over dit klooster van Grauwe Zusters, om daardoor anderen uit te noodigen mij te willen helpen in de samenstelling der geschiedenis van deze twee conventen. In het

---

([1]) Bijlage VI.
([2]) Bijlage VII.
([3]) Bijlage VIII.

stadsarchief toch is bijna niets te vinden, en niet te verwonderen zou het zijn, dat de bescheiden door de zusters bij hun vertrek zijn medegenomen naar Brugge. Van het gasthuis in de Kapellestraat, welks laatste zuster, Neeltje Caron, eerst in 1609 de stad verliet, vind ik tot twee malen in de resolutien (1) vermeld, dat de regeering de akten opvorderde, maar het schijnt zonder gevolg.

III. Lijst der Pastoors van de St. Janskerk.

Gerardus Sambuti werd benoemd tot pastoor dezer kerk, doch hij moest afstand doen, wijl hij in strijd met de voorschriften der constitutie *Execrabilis* van paus Johannes XXII tegelijk in bezit was gebleven van het cantorschap der kerk van Worms (2).

Urbanus V benoemde 16 April 1366 (3) tot zijn opvolger *Jan van West*, zoon van Jacob van West en Margaretha de Clerck (4) uit Gent. Hij was toen priester en baccalaureus in de rechten en stond bij zijne benoeming tot pastoor het beneficie af, dat hij in 1353 in de St. Donaaskerk te Brugge ontvangen had (5), maar behield het kanonikaat van Kamerijk, dat hij sinds 1364

---

(1) In de vergadering van 16 Juli 1606 is gheresolveert, dat de ontfangher van 't gasthuus, Antonius Weyts, by alle middelen zal zien te cryghen de brieven ende carters van den gasthuuse deser stede, doende ten dien fyne open doen zulcke couffers, alst hem goet duncken zal. — 8 Januari 1607 is gheresolveert, dat men de moeder van den gasthuuse als tanderen tyde zal anghemaent worden by den burchmeester, dat se overbringhen de chartulairen van de gasthuuse up peyne, dat hair tractement zal ghesuspendeert worden. — Stadsarch. Sluis : *Resolutieboek*, n. 42.

(2) D. Ursmer Berlière, *Jean de West* (CHRBull. t. LXXIII n° 3) p. 29.

(3) t. a. p.

(4) t. a. p. p. 18 ; Nap. de Pauw, *L'adhésion du clergé du Flandre au pape Urbain VI et les évêques urbanistes de Gand* (CRHBull. t. LXXIII).

(5) t. a. p. p. 28.

bezat [1]. In de twee oudste stadsrekeningen (1391-1393) wordt hij genoemd « heer Janne van West, prochipape van Sint Jans ter Sluus ». Duidelijk is het dus, dat de pastoor van Sluis en zijn naamgenoot, de bisschop van Doornik, twee verschillende personen zijn. Hij resideerde in zijne parochie, daar hij zelf het jaargeld in ontvangst neemt, dat de stad aan den pastoor uit betaalde. Op het laatst van 1393 zal hij gestorven zijn.

SR. 1 (1391 Aug. 1392), vgl. JANSSEN en VAN DALE, *Bijdragen* IV 18; SR. 2 (1392 Aug. 1393).

Voor dat de nieuw benoemde pastoor bezit had genomen van zijne parochie werd de bediening uitgeoefend door « heer *Jacoppe de Wulf* als stedehouder van den prochiepape ».

Opvolger was « heer *Wouter Weytemanne*, prochipape van Sinte Jans ter Sluus », wien 23 Juni 1394 op het stadhuis wijn werd aangeboden, zeker den dag, dat hij bezit kwam nemen. Hij resideerde niet, en in de volgende rekening worden « heer *Jacoppe Bigghen* en de heer *Jacoppe Gharrel*, priesters en de stedehouders meester Wouter Weytemans » genoemd. In hetzelfde jaar werden de reiskosten betaald aan « heer Lievin den Vriend, capellaen ts. Jans ter Sluus over sinen aerbeid, dat hi treckende tAnengoeuws [2] drough van den stede weghe eenen beslotenen brief an meester Wouter Weytemanne, prochiepape van Sinte Janskercke te Sluus.

SR. 3 (1393 Aug. 1394); 4 (1394 Aug. 1395).

In 1397 was stedehouder « *Heinricke Danckaert* » toen waarschijnlijk het pastoraat weder openstond, wijl in 1398 pastoor genoemd wordt heer *Pauwelse van Amele.*

SR. 6 (1397 Sept. 1398); 7 (1 Sept. 1398 — Febr. 1399).

---

[1] t. a. p. p. 27.

[2] Henegouwen?

Door het ontbreken van eenige rekeningen is niet vast te stellen, of het voor hem of zijn opvolger was, dat heer *Niclaus Hellinx sons* in 1404 de kwitantie zegelde. Deze, later altijd genoemd heer *Collin* f. *Ellinx*, gaf voor het laatst kwitantie « 25 in Maerte 1410 naar Paesschen » ; heer *Geeraerd Diepenbeke* deed het 12 Juli 1410.

SR. 8 (1 Maart 1404 — 4 Juli 1405); 9 (1406 Nov. 1407); 10 (1407 Dec. 1408); 11 (1410 Febr. 1411).

De tweede helft van het stedelijk jaargeld, vervallende met « St Jan midwinter », werd in Januari 1413 betaald aan heer ***Pieter de Vriend***, deken van Aardenburg, « als hebbende », zooals n. 14 zegt, « tlast van der voorseide kerke ». Voor het laatst zegelt hij de kwitantie 10 Juli 1414, doch van 12 Januari 1415 af tot 1423 « heer *Laureins f. Jans*, mersenaris van der vorseide prochie ». Waarschijnlijk is deken de Vriend in dien tijd gestorven, in 1417 toch vind ik als deken meester Bertram Beverling.

SR. 15 (1414 Juni 1415) tot 21 (1422 Nov. 1423).

In 1424 is heer *Jan Reyngheers* (*Raingheer*) mersenaris dezer kerk.

SR. 22 (1423 Dec. 1424); 23 (1424 Dec. 1425).

De volgende pastoor is heer *Jacob Barau* of *Baderau*. In n. 20 (1421 Dec. 1422) betaalt de stad voor het eerst 20 schellingen lijfrente aan « h. Jacoppe Barau, priester van Ardemburch » en in n. 24 wordt hij gezegd 40 jaar te zijn. Waarschijnlijk resideerde hij van 1426 tot 1439 in Sluis, daar hij al die jaren zijn kwitantie teekent en niet meer na die jaren. In 1458 wordt hij genoemd « canonic van St Donaes in Brugge » en 26 Sept. 1458 zendt de stad Pieter Livet met brieven naar Brugge « an h. Jacoppe Baderau, prochipape van St. Jan, dat hi de kerk voorsien wilde van eenen vicecure ».

SR. 24 (1425 Dec.-Febr. 1427); 31 (1439 28 Febr. 1440); 45 (1458 Aug. 1459).

In de afgebrande St. Janskerk lag nog een zerk, waarop stond : « Hier ligt Jan van der .... zal[r] pastoor, die sterf MCCCC LXVIII den XI in Sporcle ». — G. C. A. JUTEN. *Grafschriften in de St. Janskerk te Sluis* bl. 24.

In SR. 55 : « 26 Wedemaent 1471 wijn gepr. an den souffraggaen van Doornike (¹) ende mijn heere den deken van Thoul, prochiepape van sint Janskercke van deser stede, hier commende ».

In SR. 56 (1479 Mei 1480) : « meester Jacob de Luus, pensionaris, van dat hy by laste van de wet gheweest heeft te Brugge int gheestelike hof van minen heer van Dornicke den XXII[en] in Sporcle LXXIX (1480 n. s.), omme aldaer van der stedé weghe te bescuddene ende verandwoordene den clocluders van sint Jans ter Sluus, die aldaer ghedaecht waeren jeghens heer *Joos Lobaert*, priester cureit van de voors. kerke van sent Jans, omdat zy gheluut hadden zonder zijn bevel of consent.

Hij was een zoon van Adriaen Lodebaert en Marie, die als weduwe sterft 9 Januari 1484.

SR. 59.

Heer *Cornelis van Holst* (*v. Olst*), pastoor der St Jan, hield de toespraak tot den keizer van Oostenrijk, toen deze, 8 Augustus 1486, in Sluis zijne intrede deed.

SR. 61.

In 1506 werd aan « meester *Marten*, prochipape over sijn offerande van de heyleghen gheest » der St Janskerk 3 pond en 4 schellingen betaald. Hij schijnt niet geresideerd te hebben, wijl de rekening 30 Juli 1506 gesloten wordt in tegenwoordigheid van « heer Christaen Braem, capelaan van den prochiepape van deser kerck van St. Jan ».

Rek. v. d. H. Geest van St. Jan 1504 Juli 1506. n. 240.

(¹) Willem Vasoris, bisschop van Sarepta 1448-1475 : D. URSMER BERLIÈRE, *Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*, p. 133.



In 1526 was pastoor heer *Michiel Waghemaker*, die reeds in 1505 priester was en tevens ontvanger van het koor dezer kerk. Hij wordt voor het laatst genoemd in 1530.

Zijn opvolger is mr *Jan de la Poorte*, prochipape, die in 1531 genoemd wordt.

Rekeningen van het St. Jorisgilde (1505-1510) n. 453, Catal. der Oudheidskamer.

In 1537 was pastoor heer *Augustin de Smidt*, in wiens bijzijn 27 Juli van dat jaar de rekening van den H. Geest zijner kerk werd opgenomen.

H. G. R. van St. Jan, 240b (1537 Dec. 1538).

« Heer *Jan Heindrickx*, ghezeyt *de Pachter*, verus prochiepape van der kercke van Sint Jans binnen der selver-stede », wordt genoemd 12 Februari 1543, 14 Januari 1545 en 31 Augustus 1546.

Rijksarchief Middelburg S. 15 b en c. *Registers van passeeringhen.*

Heer *Herman Alardts*, na pastoor te zijn geweest der O. L. V. kerk, wordt voor de eerste maal pastoor der St. Jan genoemd 7 September 1549; hij komt nog voor 15 Dec. 1550, 2 Oct. 1553 en 27 Juli 1556. Daarna wordt hij pastoor van Groede genoemd 28 Januari 1566, 15 Nov. 1567 en 18 Sept. 1571.

Rijksarch. Middelb. S. 15 c, h en l, f° 15 verso, *Reg. van passeeringhen*; S. 1 i, k en l, *Reg. van der Camere.*

Heer *Vincent de Backere* [1] heet voor de eerste maal

---

[1] In mijne vorige *Slusana Sacra* noemde ik zijne moeder Antonyne *Laureins*, dat moet zijn Bauwens, (*Reg. van passeringhe* 15 d.) gestorven 5 Dec. 1540: G. C. A. Jüten, *Grafschriften* bl. 22. Vincents vader, Pieter de B. is drie maal gehuwd geweest.

1° Met Antonyne Bauwens, waaruit: *a*) Vincent, later pastoor en *b*) Pieter, die volgens zijn testament 6 Sept. 1573 opgemaakt voor



pastoor der St. Janskerk, 24 Mei 1563 ([1]) en vervolgens 23 October 1563 (hij was toen 34 jaar oud) ([2]), 21 Januari 1564 ([1]), 23 Maart 1565 ([3]) en 9 October 1566 ([4]). Den 9 Augustus 1565 wordt hij tevens deken der christenheid genoemd ([5]). Als pastoor der St. Janskerk in 1567 opgevolgd, treffen wij hem in dat jaar aan als pastoor van Middelburg en 24 Juni 1569 neemt hij ook de parochie van Westcapelle op zich ([5]). Hij noemt zich in Juli 1570 deken en erfachtig pastoor van Middelburg ([6]) en 16 Juli 1572 alleen pastoor en wijlend deken ([7]). In Middelburg werd 23 Juni 1576 om zijn afwezigheid een andere pastoor aangesteld ([5]). Waarschijnlijk woonde hij toen in Sluis, want hem worden nog verschillende H. Missen betaald door hem in de St. Janskerk gelezen, doch wijl na Kerstmis 1578 « mijn heeren van der wet deser stede van der Sluus den outfanghere (der St. Janskerk) gheinterdiceert hebben gheen betaelynghe an eeneghe priesters, costers ende roedraeghere » te doen ([8]), vinden wij hem niet meer vermeld als priester. Doch 16 Maart 1579 verschijnt hij voor burgemeesters en schepenen om aan hen de beide curen der stad en het ontvangerschap der O. L. V. kerk over te

---

pastoor de Vos, bij zijne tweede en laatste vrouw joncvrouwe Marie, dochter van Jan de Makere had : Ferdinand, Pieter, Betken, Janneken en Mayken. (*Weesb.* S. 28 d. f. 130).

2° Magdalena, die in 1554 begraven wordt met haar kind « int onderlat » de O. L. V. kerk. K. R. n. 235 vgl. *Reg. v. passeringen* S. 15 e.

3° Jaquemyne de Clercq, weduwe van Jacop de Reepere: *Reg. v. pass.* S. 15d. Na den dood van Pieter de Backere (Nov. 1546) hertrouwt zij Cornelis Gheerolfs, gestorven vóór 12 Jan. 1549 (*Weezenreg.* S. 23 c. f. 63). Zij sterft in 1558. Uit haar huwelijk met de Backere had zij één dochter, gehuwd met Juliaan Stevenaere (later hertrouwd met Margriete), waaruit sproten : Bastiaankin, Juliaankin, Steven en Thuenkin, (*Reg. v. pass.* S. 15 c). Deze laatste trouwde met Hubrecht Noppe, poorter van Aardenburg. (*Reg. v. passeringhen* S. 15 f.).

Lijsbette gehuwd met Joos Mattheeussen was geen zuster van Vincent de B., maar met hem erfgenaam van Jaquemine de Clercq. *Reg. van passeringhen*, S. 15 i. f. 187.

dragen en een jaargeld te verzoeken, overmits hij zich ten huwelijk wilde begeven, en in dezelfde maand vraagt hij verlof om zich als notaris te vestigen, tot welk ambt de stad hem 6 April voordraagt bij de hoogere regeering ([9]). De stedelijke regeering had hem « tot zijn onderhout en elementatie » een jaargeld van 18 pond toegestaan en 1 October 1581 werd hem nog voor 9 maanden uitbetaald ([10]). Den 20 Juli 1582 worden de huwelijksvoorwaarden vastgesteld tusschen Kateryne Verhaghe, weduwe van Vincent de Backere en Hendrik van den Briele, weduwnaar ([11]).

([1]) Rijksarchief Middelburg: S. 15 f. ([2]) S. 15 f. vgl. aangehaalde *Bijdragen*, IV, 46. ([3]) S. 15 g. ([4]) S. 1 n. ([5]) K. Verschelde, *Geschiedenis van Middelburg in Vlaanderen*, bl. 177. ([6]) S. 15 k, f. 137, vgl. *Bijdragen*, III, 106. ([7]) S. 15 l, f. 127 verso, vgl. *Bijdragen*, III, 301. ([8]) Stadsarch. Rek. n. 242. ([9]) S. 15 p. vgl. *Bijdragen*, III, 104-106. ([10]) SR. n. 239. ([11]) S. 15 t.

Meester ***Anthuenis Faber*** (***Timmerman***), priester sloot 16 Juli 1567 eene overeenkomst met de stad om de parochie van St Jan te bedienen. Hij verschijnt nog voor de magistraat 22 September 1567, 28 Juli en 27 October 1569.

Bijlage IX; S. 1 n; S. 15 i; S. 15 k, f° 28 verso.

Zijn opvolger is *Jan van Branteghem*, die na vele moeiten zich ten laaste benoemd zag, gesteund door het bestuur der stad en kerk. Bij zijne komst ondervond hij echter, dat het inkomen zeer gering was en hij verzocht dan ook spoedig de stedelijke regeering zijne inkomsten te vergrooten, wat 17 Dec. 1571 werd toegestaan. Toch schijnen de geldelijke zorgen hem te machtig te zijn geweest, daar 12 Augustus 1572 de onderbaljuw beslag legt op zijne meubelen, en dit op verzoek van den stokhouder, Joos van der Straten, aan wien hij 3 pond en 18 schellingen schuldig was « van venditien »

Bijlage X; S. 15 m.

Hij wordt opgevolgd door *Christiaan Heytere*, die alleen 29 November 1574 voorkomt.

S. 15 n, vgl. *Bijdragen IV* 37.

Na hem heeft *de Backere*, die toen pastoor was der O. L. V. kerk, wederom deze parochie op zich genomen, ten minste hij noemt zich pastoor en met Sebastiaen van Dort, heer Jan Lallein en heer Pieter Cloet, korist zoo van de O. L. V. als van de St Janskerk, en te samen hebben zij, mits de ruine van O. L. V. kerk, hunne residentie genomen binnen de St Jan.

S. 15 o, vgl. *Bijdragen IV* 33.

In 1587 kwam Sluis in de macht van Parma en toen werd tot pastoor aangesteld *Pieter de Cloet*, zooals blijkt uit de volgende aanteekening : Betaelt heer Pieter de Cloet de somme van 74 pond, 14 schellingen, 10 penninghen, 12 miten over de vulle betalinghe van 216 pond groten, hen toegheleit by myne heeren van de wet deser stede van synen dienst als pastoor der voornoemde kerke van neghen jaeren, inghaende 5en in Ougst 1587 ende houdende den 5en Augst 1596, naer rate van 24 p. g. tsjaers. Hij was geboren te Sluis, zoon van Jan, sterft 29 Maart 1591 en wordt in zijne kerk begraven.

KR. n. 243 (1594 Mei 1596) ; *Grafschriften* bl. 27.

Voor dat zijn opvolger benoemd was, was in den Vasten « bij provisie pastoor » heer *Andries Dalem*, de gardiaan van het Minderbroeder klooster, die dat jaar ook de H. Oliën te Brugge haalde.

KR. n. 244 (1596 Mei 1597).

Tot opvolger werd door bisschop Lambrechts aangewezen *Christiaen de Brabandere*, in wiens tegenwoordigheid 18 Mei 1597 de aangehaalde rekening werd gesloten. Hij was een kloosterling uit de naburige

Augustijner-abdij Soetendael, waar hij gedurende elf jaren het ambt van prior bekleed had. Nadat de kloosterlingen door de beeldstormers verjaagd waren, was hij gedurende acht jaren kapelaan geweest te Damme en werd in 1597 tot pastoor en deken van Sluis aangesteld. Dat de geloovigen zijne werkzaamheden op hoogen prijs stelden, bewijzen de twee laatste bijlagen. Bij de voorwaarden der overgave in 1604 werd hem vrije uittocht geschonken.

G. C. A. JUTEN,
R. K. Pr en Kapelaan.

Sas van Gent.

BIJLAGEN.

—

I.

Jan Sindael en zijne echtgenoote, jonkvr. Barbara, schenken een rente aan het gild van O. L. Vrouw der Klerken, om daarvoor jaarlijks een H. Mis te doen lezen.

1397, 7 Augustus.

Wij Willem Stoppelare en de Jan Onthier, scepenen in de Sluus, kennen, dat voor ons quamen als voor scepenen Jan Sindael en de joncvrouwe Barbre, zijn wijf, ende ghaven up in wetteliker ghiften Pieter Tienponde tonser Vrouwen ghilden bouf der Clercken in onser Vrouwen kerk te Sluus tharen vryen eeghendomme twee sceleghen, twee peneghen groter tornoysen ende twee miten sjaers ervelike renten, bezet al binder stede van der Sluus in diversen parcheelen, also hiernaer volghende claerlike bescreven ende besceeden staet. Inth eerste up Andries Xrists huus ende up al der nachtichede dertoe behorende, staende ende ligghende an de westzide van der Mosselstrate tusschen Pieter Bruussche erve naest of een zide ende Pieter Bollaerds huus ende erve of ander zide, neghen penighen groter tornoyser, achtiene miten sjaers. Voorder up Kathelinen Scaerpoords huus ende up al der nachtichede dertoe behorende, staende ende ligghende an doostzide van der Musselstrate voorscreven tusschen Boudins van Ardenbourghs huus ende erve naest of een zide ende Truden Evem (?) huus ende erve of ander zide, zesse peneghen groter tornoysen sjaers te gheldene ; dese twee percheelen sjaers erveliker renten voorscreven telken Meye. Ende vorder up Jans huus van de Zome up al der nachtichede dertoe behorende ende up eene placke lands

der neffens an ligghende an de zuudzide van der Bruxstrate tusschen Jan Nouds huus ende erve naest of een zide ende meester Huughe Sceppers huus ende erve of ander zide tiene peneghen groter tornoysen ende eene Inghelschen penning sjaers, te gheldene telken sint Pietersdaghe inghaende Ougst. Ende al de vornoemde ervelike renten zal men ghelden telken terminen, alsoet vorscreven es, in elc jaer eeuwelike ende ervelike renten, gheldende onser Vrouwen ghilden vorscreven. Ende Jan Sindael ende joncvrouwe Barbre, zijn wijf vorscreven, wedden ende gheloofden den vornomden Pieter Tienponde dervelike rente in der manieren vorscreven tallen daghe te warandeerne te wetten ter ghilden bouf vorscreven vry, quite ende onghecalengiert jeghens elken mensche, also men ervelike rente es souldich te warendeerne. Ende dese ghifte es ghegheven in deser manieren ende condicien, dat die om onser Vrouwen ghilde vornomd elx jaers zullen doen lesen in de vorseide kerke up onser Vrouwen dagh half Ougste eene messe van Requiem, te wat ontaren zij zullen willen, over de zielen Jan Sindaels, joncvrouwe Barbren, zins wijfs vorscreven ende haerlieder vrienden zonder fraude. In kennesse der wareden hebben wij scepenen vernomd desen chaerte huuthanghende en de bezeghelt met onsen zeghelen.

Dit was ghedaen int jaer ons Heeren, als men screef dusentich drie hondert zevene ende neghentich up de zevensten dagh van Ougste.

Stadsarchief Sluis. Origineel perkament; zegels verdwenen.

II.

De laatste leden van het gild van O. L. V. ter Sneeuw geven hunne goederen over aan de kerkmeesters der O. L. V. kerk.

1569, 9 Maart.

Also up den IX^en^ van Maerte XV^c^ LXIX voor den college comparerende Xristiaen de Plecquere, voorschepene, als

dekene van onser Vrouwe van der Snee ghilde, twelk men placht te houdene in onser Vrauwen kercke der zelver stede, gheassisteert met dheer Jan Breydele stapelare als ghildebroeder van de zelve ghilde ende controleur van zeker dienst onder tzelve ghilde ghefundeert, hemlieden vindende alleene oude ende afghaende mannen int voorn. ghilde, zonder datter eeneghe over vele jaren inne ontfaen zijn gheweest, tzelve ghilde beede voluntairlic gherenunchieert ende in handen van den voorn. college ghesteld hadden, omme daermede te doene zulx alst tcollege bevinden zoude van noode ende expedient te zyne, zo heift 'tvoornoomde college voor hemlieden gheropen Joos Mattheeussen, den voorn. Xristiaan de Pleckere, Michiel Benninck ende Adriaen Verschueren, tsamen kerckmeesters van onser Vrouwen kercke binnen deser stede, ende heml. gheconsenteirt te lichten uut handen van den voorn. Xristiaen de Plecquere dekene alzulcke VI lb. IIII s. II g. VIII miten, als hij bij de laetste rekeninghe ghedaen den VII[en] van Maerte laedtsleden tachter was, oock mede te lichten zo wel de selver juweelen als kerckelicke habyten, die onder den zelven deken rustende zijn, volghende zeker inventaris achter de laetste rekeningh ghesteld by der handt van den selven deken ende by den greffier onderteekent. Voorts dat de zelve kerckmeesters ontfaen ende innen zullen de renten tzelve ghilde toecommende, behoudens dat zy oock daerup ghedooghen zullen de jaerlixsche costen, daerinne tghilde ghelast es gheweest ende dit al achtervolghende de laetste voorn. rekeninghe ende inventaris, daerof de zelve kerckmeesters copie authentycq ghegheven es. Dies zo hebben de zelve kerckmeesters belooft en de belooven by desen over hemlieden ende haerl. naercommers kerckmeesters, dat zy de zelve penninghen, te wetene de zes ponden, IIII s. II g. midtgaders de juweelen ende habyten met aldies hemlieden metten ghilde voornoomt volghende es, zullen wederomme restitueren ende leveren in handen van den zelven college nu zijnde of hiernaermaels wesende tallen tyde ende wylen, als zij daertoe by den zelven college

ghemaendt zullen zijn, ende jaerlicx ten daghe dat men de rekeninghe van de kercke doen zal, dat zyl. oock achter tslot van de kerckerekeninghe oock apart doen zullen de rekeninghe van deser ghilde, consenterende nietmin dat ter kercken proffyten blyven zal zulx als van nu voorts tghilde zal moghen wech nemen (?) boven jaerlixsche... ende dit al bij provisie ende tot an der stont bijden college daerinne anders voorzien zal wezen.

Actum ten daghe en de jare als boven.

Rijksarchief Middelburg. — S. 15 k. f. 124 (1).

III.

Lijst der juweelen, enz., toebehoorende het gild van O. L. V. ter Sneeuw.

1526.

Juweelen tvoorn. ghilde toebehoorende zulc als die meester Joos Ghijs, jeghewoordich deken van onse Vrauwe ghelevert gheweist hebben by Anthuenis van Hilten afghaende deken.

Item eenen groote schoone ryckelicken inghele met eenen hooghen voete ende met eene cruce ende tusschen beede de handen ghesslooten helichdom ende insghelijcx in den voet, ende es den zelven inghele zelvere verghult, daert noot es ende verschiert met ghesteenten.

Item een helichdom van zelvere plat ende ront met eender handthave, waerin besslooten es den melc van onser Vrauwe met andre helichdom : tzelve rust in de kerk, mids dat ment bezicht alle Zondaghe.

Item eenen schoone ryckelicken kelck zelver verghult met zynen toebehoorten ende op den voet met zelveren beilden. Onder ghebreict een overkyn.

Item twee schoone ryckelicke zelveren ampullen ghecant.

---

(1) Sommige schepenregisters zijn gefolieerd, andere niet.

Item een zelveren paesbort met vergulden canten met der bootscepe van Maria.

Item een andere latoene paesbart met zilveren schildekins up elcken houck ende in de middelwaert drie beildekins. Nemaer ten tyde, alst my ghelevert was, zo waren maer drie schildekins.

Item eene schoone zelveren verghulden croone ghemaect naer thooft van der beilde van Marie, verschiert met diversche overcostelicke ghesteente ende perlen, danof diversche voor de leveringhe uutghevallen zijn ende verlooren, ende was ooc een van de principale tacken boven ghebrooken ende verlooren.

Item een zelveren verghulden croonkin dienende ten hoofde van Jezus, met een goude laken mutskin daerondre.

Item eene zelvere lampte met latoene kethenen.

Item vier zelvere leliepotkins, omme de kersdraghers ten ommeghanghe.

Item een zelveren Agnus Dei met een buersekijn ghecoppelt an een ammeren p.... met cassedome teekenen ende een zelver helichdom, daerinne een ghewijt broot.

Item een coralen pater noster met vele verghulden teekenen met eenen perlen cnoop met een Agnus Dei, wesende thof van ons Heers met een zelveren verghulden beelde van Ste Barbele.

Item een tzelve pater noster, een ronde zelver stick zelvers van eender once zelvers metter figure van eender osse ghegheven binnen den tyden van den voorn. m^e^ Joos Ghijs, deken, by Gijsbrecht van Ardenburch volghende zekere beloofte tandren tyden by hem ghedaen.

Item een andre mindre coloren pater met diversche zelvere ende cassedome teekekins met hooft St Jan Baptiste, zelver boexkin ende St. Jacops teekenen daeran anghende.

Item noch een minder coralen pater noster met eeneghe zelver ende cassedome teekenen.

Item een pater noster van witte sleckuusekins met zelvere verghulde teekenen met een beeldekin van Ste Katheline daeran hanghende.

Met andere hand geschreven :

Andere habituacie ende lijnwaed toebehoorende tvoornomde ghilde.

Item om vier witte camelooten roxkins ghevoert met canevaersche voor vier keersdraghers.

Stadsarchief Sluis, n° 142, van den gedrukten catalogus.
Handtbouck toebehoorende onser Vrauwer van der Snee.

IV.

Het St. Nicolaasgild besluit de inkomsten voor een wekelijksche Mis in het vervolg aan den arme uit te deelen.

1568, 25 Juni.

Wij Joos Mattheeusen ende Blasius van den Wee, scepenen van deser stede enz. doen te wetene, dat voor ons als voor scepenen commen ende ghecompareert zijn in propren persoone joncvrau Cornelie, de dochter van wylent Baven Brune, dewelcke hy hadde by wylent joncvr. Lysbette Joostaert, zyne wettelicke ghezellenede, voorts Jacob Heine vrylaet als ghetrouwet hebbende Lijsbette Vos, dochtere van de voornoomde comparante ende Jozijnken f[a] Jan Sijs, de vrouw van Lauwereins de Witte, tsamen vervanghende by desen alle dander vrienden ende maeghen ter eender zyde, en de Jacob Drabbe onse medeghezelle in wette, dekene, Jacob Minne, Seb. Stevenaere, Joachin An, vinders, Bertelm. Jaqueloot, gildebroedere, tsamen vervanghende alle de ander ghildebroeders van der neeringhe van de meerceniers der voornoomder stede van der Sluus, houdende den autaer van mijn heere S[te] Niclays in onser Vrauwen kerck in Sluus ter ander zyde, dewelcke comparanten uute dien, dat tvoorn. ghilde van de merceniers onder ander verbonden staet jeghens de hoirs van den voorn. Bave Brune en Lijsbette zijn wijf van te doen celebreren voor den autaer van sinte Niclays der voorscr. kercke eens de weke telcken Donderdaghe in elck jaer eeuwelick ende ervelick gheduerende een lesende messe ende thenden

van dien den priester te doen gane ter sepulture van de voors. persoonen met ghewyde water ende daer te lezen *de Profundis* ende alzo daer toe behoort, achtervolghende de wettelicke lettre van fundatie ende bezette derof wesende ghepasseert voor scepenen deser stede in date van XXIIIe dach van Hoymaent XV^{c} ende zesse gheteekent Ardenburch. Ende omme dies wille, datter nu ter tijt binnen de kercke van onser Vrauwen niet meer priesters en zijn dan den pastoor ende den cappellaen, ende al eyst zo, datter den derde presbitre ghestaen heift ende dat tghilde hem betaelt heeft van tcelebreren van de voorn. wekemesse ende acces ter sepulture, dat men by experientie bevonden heift, dat zy den dienst nochtans niet ghedaen hebben of indien zy dat ghedaen hebben, hebben die gheconjongiert mette andere bezetten zo, dat dintentie van de fondateurs zeere zelden dier angaende can onderhouden wesen duer de macht van bezette ende de cleene nombre van priesters ende ten fynen, dat by zulx de goede duecht ende bezetten vande fondateurs niet verdonkert en zoude blyven, zo heift de comporanten van beede zyden goet ghedocht de zelve lettre van fondatien ende bezettinghe, zo verre alst tvoornoomde point ende article annegaet, by haerl. vryduncke ende eyghen wille tinnoveren ende veranderen, innoverende ende veranderende tzelve by deser in der manier naervolghende. Te wetene dat de voorn. deken, vinders ende ghildebroeders van tvoorn. ghilde van merceniers zullen van nu voorts ghehouden wesen telcken XXI^{en} daghe van Novembre in elck jaer (twelck werdt up den dach van der Presentatie van onser Lieve Vrauwe) naer de messe te deele te dissche voor den autaer van mijn heere Ste Niclaeys thaerl. coste tzestich provens, weerdich zijnde thien scellingen gr. ende dat eeuwelick ende ervelick gheduerende, al boven dertich ghelycke provens, die zy by de zelve lettre van fondatie ende bezette ghehouden zijn ten zelven daghe te distribueren, van welcken dissche de vrienden ende maghen van voorn. fondateurs vooren of hebben zullen XX provens;

midts welcken augmentatie van dissche van LX provens de voorn. joncvr. Cornelie ende Jacob Heine causa uxoris consenteren, als dat tvoorn. ghilde ontlast blyven zal van elcke weke messe te celebreren ende ten grave die *de Profundis* te doen lezene metten toebehoorten, heml. by desen derof ontlastende met renuntiatie van de clausule in de zelve lettre van bezettinghe begrepen, mentionerende, dat de kinderen of naeste vrienden van de fundateurs, indien tvoorn. ghilde in ghebreke waren te vulcommen alle de poincten van zelve lettren zouden moghen huerl. handt slaen an de huusinghen, plaetsen en de partie van lande, die ten dien respecte tzelve ghilde upghedreghen zijn gheweest, blyvende nietmin tzelve ghilde altijts ghehouden ende ghelast te vulcommene alle de ander poincten ende articlen, zo die in de zelve lettren van fundatie ghementionneert ende ghenarreert staen. Belovende de voorn. deken ende vinders uuter name van de voorn. ghilde van de merceniers ende haerl. naercommers ter eender zyde ende de voorn. joncvrauwe Cornelie ende de voorn. Jacob Heine causa uxoris ende Jozijnken Sijs over heml. ende alle de ander vrienden ende maghen van de voors. fundateurs, die zy ter dezer vervanghen ter ander zyde, dat zy sullen goet, vast; ghestadich ende van weerden houden dit jeghenwoirdich accordt van innovatie ende veranderinghe hiervooren ghespecifiert nu ende ten eeuweghen daghe; ende hierof zijn ghemact twee lettren van ghelycken inhoud, elc voor partien een tzijnder bewarenesse al zonder fraude. In kennesse enz. op den XXV^en^ van Wedemaent XV^c^ LXVIII.

Rijksarch. Middelburg. — S. 15 h.

V.

Het St. Nicolaasgilde vraagt verlof om de gelden van eenige jaargetijden uit te keeren aan den arme.

1579, 30 December.

Compareerden voor den college van schepenen der stede van der Sluus ende Waterrechte Guillaume Loysz,

als deken van St. Nicolays ghilde binder zelver stede, met die van zynen eede vertoochden, hoe datter eeneghe jaerghetyden van ouden tyde ghefundeirt waren onder het voorn. gilde, verzouckende ordonnancie, wat heml. daermede te doene stont. Tvoorn. college de zelve oversien hebbende heift gheordonneirt by desen, dat deken ende eedt voorn. by provisie zullen dachvaerden voor de dischmeesters deser stede de vrienden, die zy weten binnen der stede woenachtich te zyne ende andere, die zy ghewone ofte ghehouden zijn daer over te roepen ende te furnieren in haerl. presentie in handen van de dischmeesters ten ordinairen ende ghecostumeirden ofte tanderen bequamen daghe ontrendt den zelven tijt alsulcke somme van penninghen, als tselve ghilde voor elck jaerghetyde ghewone es te betalen voor priesters, luwers ende provens, omme al tzelve ter presentie van de zelve vrienden, indien zyt begheeren te ziene by handen vande dischmeesters jaerlicx ghedistribueirt te worden onder den armen deser stede. Ende daer de vrienden ghewone zijn oock eeneghe proven te hebben heml. die te laten volghen tot ander ordonnancie.

Actum den xxx[en] van December xv[c] lxxix.

Rijksarchief Middelburg. — S. 15 p.

VI.

Burgemeesters en schepenen geven het klinkerschap aan het gild van St. Adriaan.

1493, 21 Februari.

Allen den ghonen, die dese letteren zullen zien of hooren lesen, burchmeesters, scepenen ende raedt vander stede van der Sluus saluut. Also de deken, vinders ende al tghemeene gheselscip, houdende tghilde van mijn heer Sint Adriaen binnen der kerke van Sint Jans alhier, ons met innigher herten ghebeden hebben, dat wy hemlieder zouden willen consenteeren, verleenen, ende gheven ten eeuwighen daghen trecht van den clinkerscepe van den

beckenen alhier binnen deser stede ende dat daeran cleeft, mids zekere diensten ende servituten hier onder ghescreven, daer inne zij hemlieden ende huerlieder naercommers ten eewigen daghen jeghen ons ende onsen naercommers gheerne verbinden willen, ende dat tot hulpe, bystand, onderhoude ende vermeersene van de voors. huerlieder ghilde ende messen ende goddelike diensten meer daeran clevende, zonder welke ghifte ende de gratie van ons ende den goeden lieden hemlieden qualic moghelic waer tselve ghilde messen ende goddelike diensten voors. tonderhoudene, also zy zegghen. So eist, dat wy gheneghen ter vordernesse, versterkinghe ende augmentatie van de voors. ghilde ende goddelike diensten, alvoren hierup ghehadt tadvys ende goeddunckeu van Charles van Halewijn, hoochbailluy van de voors. stede, hebben den selven deken, vinders ende al tghemeene gheselscap van de voors. ghilde van mijn heer St. Adriaen ter voors. ghilden ende outaers behouf ghejonnen ende ghegheven, ende by dese onse lettren jonnen ende gheven over ons ende onse naercommers tvoorn. recht van de clinckerscepe metten beckene alhier binnen der stede ende datter ancleift, omme daerof te ghebrukene nu ende teewighen daghen ten behouve ende in der manieren voorscr., wel verstaende dat zylieden dat bedienende ende doende ghehouden zullen zijn tallen tyden, als zy verzocht zullen zijn te clincken, orlof te biddene mynen heer den bailluy of zynen stedehouder, als heer van allen sterfhuusen, die binnen der vors. stede ghevallen zullen, also wel daerinne de heer of de voors. stede gherecht zouden moghen wesen als ander. Mids welker ghiften de voors. van Sint Adriaens ghilde ghehouden werden te doen makene binnen eenen jaer eerstcommende ten allerlancxsten een dozyne leiren hemmers ende die van nu voortan bij heml. nu zijnde ende die naermaels wesen zullen, eeuwelick ende erfvelic tonderhoudene ende te doen onderhouden in state, verwapent metter wapene van der voors. stede ende van mynen voorn. heer Sint Adriaen, metgaders ooc twee brandleeren ofte kercleeren, die altoos hanghen ende zijn zullen binnen der voors.

kercke van St. Jans voor of omtrent den voors. outaer van mynen voorn. heer St. Adriaen, omme die terstont ghereedt te zyne ter stede behouf daer ende als dies noodt zoude moghen wesen. Ende dat zy ende elc van hemlieden ghehouden zullen zijn metten eersten ghereedt te zyne selve in huerlieder personen te commene ter plaetse, daer de stede eenighen noodt sal moghen hebben van brande met haeren voors. instrumenten ende engienen ende hemlieden zo goeten den voors. brant te helpen blusschene met aller neerstichede, zo dat behooren zal, ende dit op de verbuerte van de voors. officie ende recht vande clinckerscepe voorscreven. Ende den voors. brant ghebluscht ende ghecesseert wesende, dat zy de voors. huere instrumenten ende engienen, metgaders ooc alle daude van de voors. stede, tzy hemmers, leeren of andere zullen helpen te doene ende te bestedene. Verbindende in al dese de voors. deken, vinders ende al tghemeene gheselscap van de voors. ghilde van mynen heer St. Adriaen huerlieder live ende goeden ende de liven ende goeden van huerlieder naercommers van de selver ghilde nu ende teewighen daghen zonder eenighe fraude of arghenlist. In oircondscepen van welke zaken hebben wy burchmeesters, scepenen ende raedt voorn. dese lettren doen zeghelen metten zeghele van zaken der voors. stede vander Sluus uuthanghende.

Ghemaect ende ghegeven upten een ende twintichsten dach van Sporcle int jaer ons Heeren duust vier hondert twee ende tuegentich. Aldus gheteekent, de Clerc.

Stadsarchief Sluis. — Perk. reg. C. f. 16 v°.

VII.

Anna v. d. Woude, overste van het Magdalenaklooster, vraagt verlof om een kleine kapel af te breken.

1572, 9 Februari.

Up den ix^en dach van Sporkele xv^c lxxii zo heeft tcollege van burchmeesters ende schepenen der stede van

der Sluus ten neersteghen verzoucke van vrau Jannoken van der Woude, moedere van den convente van St. Katheryne ghesoyt de Maechdaleene deser stede met Kristiaen de Plackere, als voocht ende ten rade wesende van den zelven convente heml. geconsenteirt voor zo vele alst de voorn. stede ende de kueren van dien aenghaen mach ende behoudens tadveu van mijn Eerweerdeghe heere den bisschop van Brugghe, dat de voorn. moedere zal moghen doen afbreken ende weeren een cleen cappelleken, dat tvoorn. convent heeft staende aen de oostzyde van de Zuutkuere deser stede up tlant van den voorn. convente aan beede zyden, wesende noch reliquie van haerl. oudt convent van St. Katheryne; ende de matterialen van dien te mueghen vercoopen ende applicqueren tot meesten proffyte van den zelven convente, behoudens dat zy een muer ter stratewaerts zullen laten ende stoppen in calcke van ghelycke hoochde, dat dandere mueren zijn. Ende dit ten respecte ende omme dieswille, dat in tzelve capelleken in zeere langhen tijt gheenen dienst ghedaen en es gheweist ende dat de soldaten thoutewerck van dien meest al afghetrocken ende verbrant hebben ende ter ruyne ghebrocht. Omme tmeeste proffijct ende oirboir vanden voorn. convente zo de voorn. moedere ende voocht metgaders Mayken Beerwouts over de ghemeene religieuse van den voorn. convente verclaersden. Actum als vooren.

Rijksarch. Middelburg. — S. 15 m. f. 44.

VIII.

Met toestemming van Brugge besluiten Burgemeesters en Schepenen van Sluis het Magdalena-klooster te verkoopen.

1581, 3 Juli.

Actum int college den III^en^ July 1581, present Hubrecht ende Michiel.

Wy burchmeesters ende schepenen der stede van der Sluus ende Waterrechte doen te wetene ende certiffieren

by desen elcken diet aengaen mach, hoe wy vindende de zelve stede grootelicx belast ende ten achtere midts de groote excessive oncosten by ons ghesupporteert int maken van diveersche noodtsakelicke wercken tot fortificatie der zelver stede ende beschermenesse van de ghemeene vaderlande, daerof datter diveersche ontgonnen wercken niet en mochten vulmaect worden by faulte van ghelde, boven de noodtsakelicke refectien behouvende aen de Vliet ende caye der zelver stede gheheel ter ruyne lligghende, hebbende omme de zelve ende meer andere redenen ghedwonghen gheweist te impetreren de lettren van consente ende octroye, daerof tinhouden hiernaer volcht van woorde te woorde.

Alzo Burchmeesters ende schepenen van der stede van der Sluus hadden tcollege van schepenen der stede van Brugghe vertoocht by requeste tverval van den cloostere van de Maegdalene binnen der zelver stede, sonderlinghe sichtent ende midts de scheedinghe ende separatie vande zusters, ende aen dandersyde den onwyckelicken noodt ende grooten cost van de fortificatie ende sterckmakynghe van der stede ten aensiene van de jeghenwoordeghe alteratie van den lande, daertoe de zelve stede ende tghemeente niet machtich en waren te vuldoene zonder eeneghe notable hulpe ende onderstant, boven de sommen van hondert zes en tachtentich ponden, dertien schellinghen, vier penninghen grooten, dewelcke zy schuldich ware de staten van Zeelandt in betalinghe van acht sticken gheschots by hemlieden van de zelve staten ghecocht ende meer ander sticken ende provisien van oorloghe hemlieden noodelick tot munitie ende behoorlicke wapeninghe van der stede wesende van zo grooten begrype ende importentie als elcken was kennelick. Tot alle welcke lasten zy gheene middele en wisten dan midts ooc vercopende de erven ende edificien van den zelven cloostere ende de penninghen, die daerof procederen zouden daertoe bestedende ende employerende, ende daeromme ghebeden, dat schepenen believen zoude heml. totte zelve vercopinghe ende alienatie te auctoriserene

ende daerop heml. te doen depescheren acte in behoorlicke vorme. Tvoorn. college willende by alle weghen voorderen de fortificatien van der stede, heift de voorn. burchmeesters ende schepenen van der stede van der Sluus gheauctoriseirt ende auctoriseren heml. by desen, omme de edificien ende erfve van de voors. cloostere te vercopene ende den copers van dien halm ende wettelicke ghifte te gheven met clausel van guarande naer costume, ende de penninghe, die daerof commen zullen te bestedene inde voors. fortificatie, behoudens ende wel verstaende, dat de zelve vercopinghe werde ghedaen openbaerlick metten stocke ende in verscheyden percheelen eyst noot omme die te bringhen ten hoochsten. Ende dat de voorn. van der Sluus ghehouden worden de voorn. van Brugghe daeraf te doene goet bewijs ende rekeninghe tot elcx gherusticheyt. Ghedaen ter camere den IIII^en^ dach van Februarius XV^c^ een en tachtentich, gheteekent F. De Groot.

Vuyt crachte van welcken voors. octroye ende consente ende omme de redenen voors., zo hebben wy burchmeesters ende schepenen voorn. gheprocedeirt tot openbare vercoopinghe van de voors. cloostere van de Magdaleenen in twee distincte partyen, ende zijn van de meeste ende principaelste partye coopers bedeghen dheeren Jacob Drabbe ende Philips de Witte, te wetene van het principael woonhuus ende een hoveken ofte uppercamerken oost daeranne metter kercke daerneffens ende met twee cleene huusekens staende up het oosthende ende voorts met een groote schoone partye landts, twelck meest bogaert es, zo al tzelve ten tyde van nu ghestaen ende gheleghen es binnen deser voorn. stede van der Sluus aertvast, naghelvast ende wortelvast, ghereserveirt eeneghe materialen by den stocke vercocht ende het gheheel pavement ende autaersteen van der kercke, twelck wy tonswaerts ghereserveirt hebben; ende es het gheheele noordthende van den cloostere, beghinnende van het noordtporpem van het poortken staende in de Perdewaterstrate ende vandaer streckende oostwaert nours lancx den zuudtghevel van de principale huuse ende

lancx het loveken daeranne ghewrocht met eenen draet ghesteken duer een cleen huuseken tot de middel vander gracht aen toosthende lancx de gheheele partye by Bernaerdt Schoenacker van desen clooster ghecocht ende die aen de zuudtzyde, de strate ghenaemt de Zuudtdijck aen de noordtzyde ommekeerende van binnen lancx eenen ghemeenen scheemuer tusschen dese erve ende de erve van Willem de Smit streckende oostwaert tot den middel van de gracht naest de erve van Jacob de Grave, alwaer noch een oude stedestrate tusschen beede gheleghen es ende die aen de oostzyde, de Peerdewater-strate aende westzyde. Ende es te wetene, dat dese partye afghesteken es van de partye, by den voorn. Bernaerdt Schoonacker ghecocht, met eenen draet van het een hende tot het andere, welcken draet bewysende es deen helt vande scheemuer, die ten ghemeenen coste van de coopers van beede de partyen van desen cloostere moet upghemaect worden van zulcke hoochde ende stoffe als partyen accorderen zullen. Oock zijn ghehouden de voorn. Drabbe ende Witte te stoppen alle de veinsteren ende dueren in den zuudtghevele van de voors. huuse ende oock mede een cleen veinsterken commende up den zuudtoosthouck van den zelven huuse boven de vuest van tvoors. loveken ende verbonden gheene andere up de zelve zyde te maken zonder consent van partie. Ende wy burchmeesters ende schepenen voorn. vuyt crachte vande voors. octroye ende auctorisatie hebben ghegoet ende gheërft, goeden ende erven by desen in den voors. percheele, zo dat hier vooren ghespecifieirt staet, de voorn. dheeren Jacob Drabbe ende Philips de Witte present ende accepterende thaerl. behouve ende proffijcte ende als over haerl. vry, proper ende eyghen goet, weddende ende belovende zo over ons als over onse notable ende andere insetene ende vuyt crachte vande voors. octroye de voorn. acceptanten haerlieder hoirs ende naercommers tvoors. percheel van huusinghen ende erfachticheden in der manieren voorseit te wette, te garanderen vry, quicte ende onghecalengiert jeghens elcken mensche, midts de lasten van neghen en twintich

schellingen grooten tsiaers, daerof men ghelt de Co. M[t] II s. g. tsiaers telcken Martini, de kercke van Onser Vrauwen in Sluus XXIII g. VI miten tsiaers telcken Meye ende noch de zelve kercke VI g. tsiaers telcken Martini, den disch der zelver kercke IIII s. IX g. tsiaers telcken Meye, voorts de kercke van St. Jans in Sluus VIII s. X g. XIIII miten tsiaers ende noch den choor der zelver kercke VIII s. g. tsiaers al telcken Martini. Voorts es bespreck, indiender tnaermaels bevonden wierde meer rente te gane vuyten voors. cloostere dan voors. es, dat wy burchmeesters ende schepenen voorn. ende onse naercommers die zullen moeten ende mueghen garanderen naer rate vanden penning xx[en]. Ende nopende andere een en twintich schellingen grooten tsiaers, die men ghelt tklooster vande Willemynen in Brugghe gaende vuyten gheheelen cloostere van de Magdaleenen, dezelve zijn ghestelt up dandere voors. partye van desen cloostere ligghende up de zuudtzyde van desen verghiften percheele, nu ghecocht by Bernaerdt Schoonackere, die ghehouden es van de zelve een en twintich schellingen grooten tsiaers dit verghift percheel ten eeuweghen daghe te indempneren, zo van ghelycken dese acceptanten ende haerl. naercommers proprietarissen van desen verghiften percheel zuudt daeranne ligghende te indempneren ten eeuweghen daghe vande voors. XXIX s. g. tsiaers ende die alleene te draghene ende jaerlicx te betaelene al zonder fraude. In kennesse, etc.

Een volgende akte van 26 Juni 1581 bevat de verkoop der tweede partij aan Bernaert Schoonacker. Deze partij wordt omschreven als volgt:

« De gheheele partye ligghende aent zuudthende van den selven cloostere, twelck es een goede partye landts meest bogaert met een groot deel achterhuusinghen, twelck de oude fermerie, dormiter ende schoole gheweist es van den cloostere met nog een cleen huuseken ende inghanck aen de oostzyde van de Peerdewaterstraat tot achtere tlandt van Lievin Gheeraerts, twelck ghe-

weist es het oude schottershof aende zuudtzyde, (aan de noordzyde de eerste party), commende met het oosthende totter alver gracht gheleghen tusschen een verdonckerde strate lopende tusschen desen cloostere ende de erve van Jacob de Grave ende metten westhende tot het noordt porpem van het portken in de paardewaterstraat, enz. »

Bij akte van 3 Juli wordt nog verkocht « een partye landts groot omtrent vier oft vyf lynen gheleghen binnen deser stede van der Sluus aen de noortzyde (1) van de Neckerstraat gheseyt de zuudtkuere tusschen thuus ende erve van Pieter Bauwens ende de muelenwech aen de noortzyde, thuus ende erve van Anthonis Snouck aen de zuudtzyde achterwaerts streckende totter gracht van den muelenwal ende was wylent het houde cloostere van de Maegdalene alsdoen ghenaemt St. Catelyne gasthuis. » Deze partij werd gekocht door Pieter Hooft.

Rijksarchief Middelburg. — S. 15 s.

IX.

Overeenkomst met mr. Anthonis Faber, priester, om de St. Janskerk als pastoor te bedienen.

1567, 16 Juli.

Alzo burchmeesters ende scepenen der stede etc. vertoocht es gheweist by Pauwels Nombroot ende Jacob Daris als kerckmeesters van St. Janskercke der zelver stede, hoe dat zylieden ende Heindrick van der Meere ende Pieter Bauwens huerlieder kerckmeesters ghecontracteert hadden ende overcommen waeren met Mr Anthuenis Faber presbitre, als dat zelven Mr Anthuenis zoude bedienen de kuere van de zelve kercke. Dies zouden zijlieden kerckmeesters den zelven Mr Anthuenis toelegghen ten respecte, dat de voorn. kuere seer sober ende van cleender incompste ende vervallen es de somme van 3 p. tsjaers,

(1) Lees : oost. Aanteekening van v. Dale.

behouders tadveu ende consent van den voorn. college, zonder twelcke zy zulcx niet en vermochten te doene, verzouckende by dien, dat tvoorn. college zoude believe te agrueeren ende hemlieden acte hierof te verleenen. Zo eyst, dat burchmeesters ende scepenen voorn. als upperkerckmeesters up als wel ende rypelick gheledt hebbende gheconsenteert ende consenteren by desen de voorn. remonstranten te moghen jaerlicx toeleggheen de voorn. Mr Anthuenis van de goedinghen van der voorn. kercke totter somme van drie ponden grooten, innegaende van der date, dat den zelven heer Anthuenis zal commen zijn residentie houden binnen der stede ende zal de remonstranten jaerlicx in rekeninghe ghepasseert werden. Actum den XVI^en van Hoymaendt XV^c LXVII.

Rijksarchief Middelburg. — S. 10.

X.

Schepenen verzekeren aan Jan van Branteghem, pastoor der St. Janskerk, een behoorlijk inkomen.

1571, 17 December.

Ghezien by den college van schepenen der stede van der Sluus de requeste ghepresenteirt by heer Jan van Branteghem, pbre ende pastoor van St. Janskerke binder zelver stede, eerst an de kerckmeesters ende daernaer by den zelver suppliant ende kerckmeesters ghezaemdelick aen den voorn. college ghepresenteert, daerby den remonstrant was deducerende, hoe hy omme de pastorale kuere van St. Jans deser stede te obtineren ten gheestelicken hove te Brussele ghetraveilliert hadde den tijt van eenen jaere gheduerende, niet zonder groot grief, cost, achterdeel ende verstroynghe van ghelde, zo dat tzelve ghedebourseirde meer dan XXII lb. g. ter calculatie ghebrocht zijnde belopen zoude. Ende want den suppliant gheenen coste, moyte nochte aerbeyt ghespaert en hadde omme ten effecte te bringhen de communicatie, die hy hadde in deeste instantie met ghedeputeirde zo wel van der stede

als van der kercken, hadde ghemerct oock de missyven vol ander affectien, die den zelven tot zulcker instantigher porsuyte gheinflammeirt hadde, dat hy meerder proffijct verlatende niet ghecesseirt en hadde tot an der stont hy zyne demissie van de voorn. gheestelicke hove vercreghen hadde ende de voors. pastorie obtinerende ghecommen was tot deser stede, plecken zijnder residentie; verzouckende omme de redenen voors., dat de voorn. kerckmeesters de zelve cordiale affectie metter daet betoghende den remonstrant believen zoude te releveren van zyne excessive costen ter cause van de voors. vervolghe ghesupporteirt, ende hem nietmin te salariseren met een pensioen van III lb. g. tsiaers ten laste van de kercke lastleden ende verleenende den zelven huushuere ende woonste zonder zynen cost, alzoot den pastoor tamelic ende behoorlic es. Ende up als wel ende replycque (¹) bij den zelven college gheledt zijnde van deen zyde, dat de kercke groote lasten heeft van den hondersten ende XX^en^ penninck ende oock considererende van dander zyde tgoet devoir, dat den remonstrant es doende int predeken ende annuncieren van de woorde Godts. tSondaechs ende sheylichdaechs, daarinne zy hopen hy continueren zal, zo hebben burchmeesters ende schepenen voorn. als upperckerckmeesters by advise van de voorn. kerckmeesters ende ontfanghere den remonstrant gheconsenteirt tverzochte pensioen van drie ponden grooten tsiaers totter wederroupen van de kerckmeesters metten college voorn., inneghaande van St. Jansmesse lastleden hem consenterende oock mede vrye huushuere van de huuse, daer den remonstrant nu tertijt inne wonachtich es voor den tijt van vier continuele jaeren, metgaders noch twee ponden grooten eens ter respecte van oncosten ende het transporteren van zijn menage, al ten laste vande voorn. kercke ende dit al zonder prejuditie ofte tzelve naermals te trecken in consequentie van anderen pastooren ten laste van de kercke yet toe te legghen ten waere uut gratie. Actum den XVII^en^ van Decembre XV^c^ LXXI.

Rijksarchief Middelburg. — S. 15 I, f. 51.

(¹) Rypelic.

XI.

Getuigschrift aan den pastoor Christ. de Brabandere.

1603, 12 Mei.

Allen den ghuenen die dese presente lettren zullen zien ofte hooren lesen, burchmeesters ende schepenen der stede van der Sluus ende Waterechte saluit. Doen te wetene, certifieren ende attesteren by desen waerachtich te zyne, dat heer Christaen de Brabandere, deken van christenheyt ende pastoor deser zelver stede, gheduerende allen den tijt, dat hy de voors. pastorie bedient heeft hem heeft ghedreghen zeer eerlick, moedestelick ende paysivelick; mitsgaders zijn voors. offycie zo in celebreren van der messe, predicken van het woort Godts als anderssins bedient ende ghefungiert ghelyckerwijs alle goede pastoors ende herders schuldich zijn ende behooren te doene in zulcker wijs, dat wy ende eenen yghelicke van hem hebben grootelicx te beloven. Ende waert by aldien, dat de voorn. heer pastoor van alhier vertrecken wilde ende elders zijn residentie ende wuenste gaan houden (hoopende dat neen) zouden van hem begheeren, ja allessins bidden ende doen bidden te believen in zyne voors. dienste ende officie van pastorie alhier te continueren, duerdien dat naer zijn vertrecken van alhier wy zouden in groote pyne wesen omme eenen andere pastoor zo idoone ende bequaeme te vynden ende vercryghen. In oorcondtscepe van welcken hebben wy burchmeesters ende schepenen boven ghenompt up dese lettren ghedaen drucken den contrezeghel van zacken deser voors. stede der XII^{en} Meye XVI^{c} drie (1).

Rijksarchief Middelburg. — S. 15 ij.

---

(1) In reg. z. d. d. 1 Dec. 1603 lezen we eene gelijkluidende attestatie.

XII.

Getuigschrift aan den pastoor Christiaan de Brabandere.

1603, 18 December.

Nos bourgmagistri et scabini civitatis Slusane notum facimus universis et singulis presentes litteras inspecturis et audituris ex multis testibus fide dignis intellexisse Christianum de Brabandere quondam in abbatia de Soetendale ordinis sancti Augustini priorem fuisse annis ondecim hoc munere probe ac laudabiliter functum, donec inde religiosi ab hereticis exturbarentur, spoliata abbatia ac demon edificiis omnibus solo equatis, adeo ut nulla effulgeat spes eandem abbatiam olim restauratum iri, cum et eodem tempore agris omnibus per hostes vastatis corumque excursione infectis prefatum coactum sibi aliunde prospicere excercitiis sacerdotali ordini licitis et honestis, interea tamen abbatiam prenominatam Brugensi collegio patrum societatis Jesu aucthoritate apostolica previo indulto regio cum universis bonis, terris ac redditibus necnon ipso loco ipsius monasterii fuisse ac esse incorporatum; quam ob rem ad claustrum redeundi occasione sublata dictum dominum ecclesie parochiali Dammensi beate Virgini sacre sese dedisse atque ibi tempore octo annorum sacellanum egisse de quo decebat modo necnon et hoc eodem tempore claustrum Sareptanorum in oppido Dammensi situm, quod inhabitabant moniales ordinis sancti Augustini, non tam in spiritualibus et temporalibus rexisse accedente commissione reverendissimi domini Remigii Drucii, episcopi Brugensi, quam ab ipsis fere fundamentis erexisse majore quidam parte impendiis propriis, que sibi ex variis laboribus et operis obvenerant, minore autem monalion inhabitantium ac collectis eleemosinis; inde vero eum fuisse missum ad civitatem Slusanam a reverendissimo domino Mathia Lambrechts, episcopo Brugensi, pie memorie, idque anno domini millesimo quingentesimo nonagesimo septimo, ut non tantum parochialis ecclesie

Sluscensis existeret sed et deconatus christianitatis totius districtus Slusani, nos ipsi fidem facimus; in quibus duobus statibus magna cum vite exemplaris integritate, prudentia, vigilantia et omni pace imo satisfactione cum hactenus versatum quoque testamur atque in sacramentorum administratione verboque Dei parvulis frangendo partibus suis nuncquam defuisse.

Datum Slusis in camera nostra sub sigillo predicte civitatis Slusane anno Domini millesimo sexcentesimo tertio xviii[a] die mensis Decembris.

Rijksarch. Middelburg. — S. 15 z.

LES PLUS ANCIENS DOCUMENTS

DES

ARCHIVES DU BÉGUINAGE DE BRUGES

La chapelle castrale des châtelains de Bruges. — Procès canonique relatif à la dotation de cette chapelle. — Origine ecclésiastique du Béguinage.

Ces documents n'ont jamais été publiés intégralement et les historiens qui y ont puisé à diverses époques, ne les ont pas toujours interprétés selon la tradition. Au commencement du XVIIe siècle ([1]), on savait, sans le moindre doute, que la charte de 1185 se rapportait à la chapelle castrale du Bourg, reconstruite plus tard dans l'enclos du Béguinage, et non à la collégiale Notre-Dame comme on a voulu le prouver depuis. M. le chanoine Callewaert a démontré récemment ([2]) que la lecture de la dite charte a pu induire en erreur par suite de l'emploi du mot *basilica*,

([1]) Cf. RYCKEL. *Vita S^tae^ Beggae*. Lovanii, 1631, p. 659,

([2]) *Annales de la Société d'Émulation*, t. LVI, 1906, p. 165-173.

mais que les autres pièces qui font partie du même dossier et se rapportent à la même chapelle, rétablissent clairement la vérité. Ce premier intérêt justifie déjà notre publication.

Il y en a un autre.

Le desservant de l'ancienne chapelle castrale, du temps qu'elle existait encore au Bourg, par suite de contestations au sujet d'une dîme de Lophem, legs fait en sa faveur par la châtelaine Gertrude, intente un procès à la veuve Bela et à ses fils qui avaient la charge de cette dîme. Les dossiers d'un procès canonique de ce genre, au XIII[e] siècle, étant peu communs, et le nôtre ne présentant pas de lacunes sensibles, il mérite d'être conservé.

Voici les phases principales de cette procédure :

La dotation de la châtelaine Gertrude, comprenant la dîme de Lophem, est spécifiée et établie par les deux premiers documents datés de 1185 (1). La contestation naît en 1214. Le chapelain de l'époque, Jean, représente au pape que le chevalier Gautier de Lophem, et d'autres, lèsent ses droits au sujet de cette dîme et demande son intervention.

Le 18 juillet 1214, Innocent III désigne à Cambrai des juges délégués chargés d'examiner la cause et leur enjoint de la terminer par une sentence sans appel (n. 3).

Le 16 décembre 1215, les juges délégués, après avoir entendu et examiné les arguments des deux parties, décident que la dîme appartient à la chapellenie et que Gautier de Lophem, la veuve Bela et son fils Gossuin de Zedelghem n'y ont aucun droit (n° 4).

Le 15 novembre 1216, deux fils de Bela, Riquard, chevalier de Zedelghem et Lambert, renoncent à toutes leurs prétentions sur la dîme (n° 5). Les autres inculpés ne

(1) Voir les textes ci-contre, classés et annotés par M. le chanoine Callewaert.

se montrent pas aussi accommodants. Le 24 janvier 1217, Bela et un autre de ses fils, Thierri, qui avaient été excommuniés, se présentent à l'église Saint-Donatien où ils renoncent, en présence de représentants du châtelain, à leurs prétentions, obtiennent l'absolution de la censure (n° 6) et désignent des arbitres pour trancher la question des fruits déjà perçus et des frais du procès (n° 7). Un mois plus tard, les mêmes actes se renouvellent à l'église de l'abbaye d'Eeckhoutte, en présence des représentants de l'évêque de Tournai (n°s 8 et 9).

Il semble que l'usurpation de la dîme n'avait pas été faite de mauvaise foi ; car, d'après la sentence arbitrale prononcée le 18 mars 1217, Bela et Thierri ne sont tenus à aucune restitution : leur condamnation est conditionnelle : s'ils cherchent encore à usurper les droits du chapelain, ils devront payer une amende de 12 livres (n. 10).

Mais Gautier de Lophem et ses fils s'obstinent. Malgré l'excommunication qui avait été prononcée contre eux, ils n'avaient pas renoncé à leurs prétentions. Une seconde fois on a recours au Pape. Le 29 novembre 1217, Honorius III charge des chanoines d'Arras de confirmer la sentence des premiers juges ainsi que l'excommunication portée par eux (n. 11). Les récalcitrants se soumettent. Ils s'adressent au doyen de la chrétienté de Bruges, déclarent qu'ils ont renoncé devant la comtesse (n. 16) à toutes leurs prétentions, qu'ils reconnaissent la sentence des juges de Cambrai et demandent d'être relevés de l'excommunication (n. 12). En raison de son grand âge, Gautier réclame l'absolution sans la formalité de se présenter en personne à Arras (n. 12). Le fils de Bela, Riquard, renouvelle sa renonciation (n. 13). Gautier de Lophem et ses fils chargent Guillaume de Ware de se rendre à Arras pour traiter leur cause (n. 14). Le doyen Guillaume notifie toutes ces faits aux juges d'Arras (nn. 12, 13, 14) qui prononcent, quelques

mois plus tard, leur sentence définitive. Après avoit exposé tous les rétroactes du procès, ils confirmeur simplement la sentence première (n. 15).

Le procès était terminé (n° 16). Il faudrait croire cependant qu'il y eût encore quelque opposition, car, en 1241, le chapelain se fait délivrer un vidimus de la sentence des juges de Cambrai, parce qu'il désire pouvoir produire cette pièce « multis in locis » (n. 17). La chapellenie ne devait plus être longtemps desservie dans la chapelle du bourg. En effet, entre cette date et 1244, la châtellenie avait été achetée par la comtesse Marguerite et celle-ci décide, avec le consentement de l'évêque de Tournai, que la chapelle castrale sera transférée « ad locum Beghinarum ».

Nous arrivons ainsi aux origines ecclésiastiques du Béguinage même.

La date du transfert, janvier 1245, est connue depuis longtemps et citée comme date d'origine de l'institution ; ce qui manquait, c'était la connaissance des faits qui ont décidé et accompagné ce transfert. Les pièces que nous publions comblent cette lacune.

A en juger par les textes mêmes, rien ne permet de croire qu'il ait existé au sujet du Béguinage des chartes antérieures ayant valeur d'origine. Un groupe initial de béguines, sous l'influence de l'esprit d'association et des nécessités sociales de l'époque, s'était établi à l'endroit dit : *Vinea supra Roiam*, et s'y était développé peu à peu pendant quelques années en passant par des débuts qui échappent à l'histoire. Ce développement étant devenu important, l'autorité ecclésiastique, par suite du caractère religieux de l'association, intervient en temps utile pour lui donner une organisation régulière et reconnaitre son existence. Au moment, où les premières chartes font entrer le Béguinage dans l'histoire, on voit par les textes que les béguines sont encore assimilées aux simples fidèles

et n'ont pas d'existence propre; mais comme le territoire qu'elles occupent est devenu un objet de litige entre trois paroisses limitrophes, l'évêque de Tournai approuve le projet de la comtesse Marguerite qui désire transférer la chapelle castrale du Bourg dans l'enclos du Béguinage, et transforme celui-ci en paroisse distincte (n[os] 18, 19, 20), malgré les réclamations des curés de Notre-Dame de Saint-Sauveur et de Saint-Michel (n° 21).

Les documents postérieurs établissent une donation de la comtesse Jeanne à l'Infirmerie de la Vigne (n° 22), nous font connaître les ordres donnés par la comtesse aux autorités civiles pour assurer les droits et la défense des paroissiennes de la *Vinea* (n° 23), et nous renseignent sur le legs de la maison qui sert encore de presbytère au Béguinage (n° 24).

Enfin, par le cartulaire S[t]-Liévin, nous sommes renseignés sur l'emploi de la dîme de Lophem et sur l'histoire ultérieure de la chapellenie. Celle-ci est restée attachée à la chapelle après son transfert. Au XIV[e] siècle il y eût contestation au sujet de l'heure à laquelle devait se célébrer la messe de la chapellenie (n. 25, 26). Une déclaration portant la date du 12 avril 1787, mentionne encore la chapellenie "*fondée*" (!) par la veuve Bela de Zedelghem [1].

Il paraît donc certain que nous avons dans l'ensemble de cette collection de documents l'exposé des origines historiques du Béguinage ; ces pièces ont été conservées dans ses archives avec le soin et le respect que les institutions du moyen-âge avaient pour leurs droits et privilèges et n'admettent pas l'hypothèse, par leur connexion même avec la destinée de la chapelle castrale, de documents antérieurs plus importants.

H. Hoornaert.

---

[1] Cf. Alph. De Schodt, *Le Béguinage de Bruges*, p. 13.

Quelques notes diplomatiques.

Le chartrier de l'ancien Béguinage de Bruges se trouve partagé entre les archives du Béguinage, de la commission des Hospices civils (1) et de l'Évêché de Bruges. C'est dans ces trois dépôts que nous avons recueilli les documents que nous publions. Les pièces relatives à la chapelle castrale des châtelains de Bruges, ont été transportées à la Vigne en même temps qu'on a transféré en 1245 la chapellenie et la chapelle « cum libris et omnibus ornamentis » (n. 18). Comme la susdite chapellenie est devenue, au Béguinage, la chapellenie de Saint-Liévin (2) ou de *la première messe* (n. 26), la plupart des actes concernant la dotation de la chapellenie des châtelains ont été copiés, en 1624, dans un petit cartulaire qui est conservé au dépôt des archives de l'État à Bruges, *Archives ecclésiastiques*, n. 168 (3). Au folio 26 ss. se trouve un inventaire des chartes relatives à la chapellenie Saint-Liévin, inventaire qui fut dressé le 9 novembre 1586 et copié en 1623. Nous avons pu heureusement retrouver toutes les pièces anciennes mentionnées dans cet inventaire, ce qui nous autorise à croire que le dossier du procès concernant la dîme de Lophem est aussi complet qu'il l'a jamais été aux archives de l'ancien Béguinage.

Les chartes originales que nous publions sont importantes pour la *sigillographie*. La plupart des sceaux se trouvent dans un état de conservation relativement bon. Nous nous permettons de les signaler à l'attention des spécialistes. Voici la liste des sceaux conservés: Evrard,

---

(1) Il existe à ce dépôt un bon inventaire.

(2) Voir Cartulaire de la chapellenie de Saint-Liévin, f. 5.

(3) Renseigné dans l'*Inventaire des Cartulaires conservés dans les dépôts des archives de l'État en Belgique*, Bruxelles, 1895, p. 22.

évêque de Tournai; la châtelaine Gertrude, veuve de Raoul de Nesle; Jean de Nesle, châtelain de Bruges (n. 1); Gérard d'Oostcamp; Guillaume de Capella ([1]), maître Lambert de Velsique (nn. 5 et 10); Vigile, chanoine de Notre-Dame; chanoine Grégoire de Saint-Basile (n. 5); le prévôt de Saint-Donatien, Guillaume de Hainaut; Robin, chantre de Saint-Donatien; Samuel, et Nicolas de Novo Templo, maitres Gautier de Comines et Henri de Steene, tous chanoines de Saint-Donatien (nn. 6 et 7); Thierri, archidiacre de Flandre, de Notre-Dame de Tournai; Conon, abbé d'Eeckhoutte; Guillaume, doyen de la chrétienté de Bruges (nn. 8 et 9); Ghiselin, curé de Varssenacre (n.10); Pontius, archidiacre d'Arras; Barthélemi, doyen, et Robert, chantre du chapitre d'Arras (n. 15); Jeanne de Constantinople (n. 16); Lambert, prévôt de Notre-Dame à Bruges et J. doyen de chrétienté à Bruges (n. 17); Walter de Marvis, évêque de Tournai (nn. 18, 20); Marguerite de Constantinople (nn. 22, 24).

Les plus intéressants de ces sceaux sont ceux de Guillaume, prévôt de Saint-Donatien, si on tient compte de ce fait assez singulier, que c'est le sceau de Guillaume de Capella qui lui sert de contre-scel. A remarquer encore que le sceau de Lambert de Velsique atteste sa qualité de chanoine de Notre-Dame, alors que le document lui donne le titre de chanoine de Saint-Donatien.

Signalons enfin parmi les témoins de l'acte n. 5 *Lambertus de Gruthusa*, qui est peut-être qualifié de « bourgeois ».

C. CALLEWAERT.

([1]) A comparer avec le contre-scel de Guillaume, prévôt de Saint-Donatien.

Textes des Chartes.

1.

Evrard, evêque de Tournai, atteste et confirme la donation d'une dime de Lophem et de plusieurs autres revenus, dotation qui a été faite par la châtelaine Gertrude et son fils Jean de Nesle, en faveur de leur chapelle castrale consacrée à la Sainte Vierge.

Bruges, 10 septembre 1185.

Original sur parchemin avec trois sceaux, en cire verte, pendant à double queue de parchemin : sceau équestre, rond, de Jean, avec contre-scel (légende presque illisible); sceau de forme ovale d'Evrard : SIGILLUM EVE[RARDI T]ORNACENSIS EPIS.; sceau oval de Gertrude, sans légende. Aux Archives du Béguinage.

Copie au Cartulaire de la Chapellenie de Saint-Liévin du Béguinage, f. 5.

Edition tronquée dans MIRÆUS ET FOPPENS. *Opera diplomatica*, t. I, p. 717 = BEAUCOURT DE NOORTVELDE. *Description historique de Notre-Dame à Bruges*, Bruges, 1773, p. 18 = VREDIUS, *Flandria ethnica*, Brugis 1650, p. 563.

Cf. WAUTERS, *Table chronolog. des chartes*, Bruxelles, t. II, p. 641.

In nomine Sancte et individue Trinitatis, Amen. Ego Everardus, Dei gratia Tornacensis episcopus, omnibus tam presentibus quam posteris in perpetuum. Quum legitimi contractus modo memorie lapsu, modo avaro animi motie revolvi solent et devocari in irritum, recte et prudenter cautum est ut quod inter legitime contrahentes agitur, fideli scripto memoriter teneatur. Notum igitur fieri volumus omnibus Christifidelibus quod Gerthrudis (¹),

(¹) Gertrude était fille de Lambert, comte de Montaigu et de Clermont, qui était l'un des vassaux les plus importants de l'évêque de Liège et qui mourut vers 1147. La mère de Gertrude doit avoir été l'un des douze enfants de Simon, frère de Thierri d'Alsace, mort en 1139. Ainsi s'explique que, dans une charte de 1143 donnée en faveur

Brugensis castellana, et filius ejus Johannes castellanus (¹), basilice sue in Brugis, cum consecraretur in honore beate Marie Virginis, in dotem ad usum Roberti capellani in vita sua et subsequentium, de proprio suo, decimam scilicet de Lophem et c. solidos de Guinarden, IIII^or hot tritici de hobruge, ad mensuram Brugensem, et II pisas casei in cellario, cum oblationibus et aliis incrementis, et II libras ad Guinardem ministro capellani ad altare, et XXV libras cere et XX sol. ad lampadem etiam ad Guinardem, ad lumina procuranda, voto et rogatu mariti sui pie recordationis Radulfi castellani obligata, in memoriam anime ipsius R[adulfi] et filii sui comitis Con[onis] (²) et omnium predecessorum suorum, ipsa et filius ejus Johannes libere contulerunt. Ut autem hec donatio tam legitime et devote contracta, rata libera et inconvulsa permaneat, sigillorum

---

de l'abbaye de Tronchiennes, Thierri appelle Gertrude *mea neptis*. Après la mort de Hacket, Thierri avait donné la châtellenie de Bruges, en 1135, à Raoul II de Nesle, mari de Gertrude. De son mariage avec Raoul elle eût trois fils, Conon, Jean et Raoul. Après la mort du père, les deux premiers devinrent successivement châtelains de Bruges, et Gertrude contracta une nouvelle union, illégitime, avec Evrard III Radou, châtelain de Tournai, dont elle eut deux fils, Baudouin, châtelain de Tournai (1190-1212) et Robert. Voir L. Vander Kindere, *La chronique de Gislebert de Mons*. Bruxelles, 1904, p. 56 et notes; p. 124, n. 6.

(¹) Jean I de Nesle, fils de Raoul et de Gertrude, mari d'Elisabeth (n. 2), détenait la châtellenie de Bruges depuis la mort de son frère aîné Conon, décédé en 1179. (L. Vander Kindere, *o. c.*, p. 127).

D'après Vredius, *Flandria ethnica*, p. 570, Jean I de Nesle ne mourut que vers 1214. Il est certain qu'il était déjà mort en 1204 (voir p. 263, note 1).

(²) Conon de Nesle, fils de Raoul et de Gertrude, avait succédé à son père comme châtelain de Bruges, au moins depuis 1161, date à laquelle il paraît comme témoin d'une charte octroyée par Thierri d'Alsace. En 1178 son oncle paternel, Yves le vieux de Nesle, venant à mourir sans enfants, il devint seigneur de Nesle et comte de Soissons. A sa mort en 1179, son frère Jean lui succéda dans la châtellenie de Bruges et la seigneurie de Nesle et son autre frère Raoul devint comte de Soissons.

nostrorum impressione et subscriptarum personarum attestatione sub anathematis interdictione corroboramus.

Signum Gerulfi sancti Donatiani decani ; S. Hugonis de Utkerke, sacerdotis et canonici ; S. Eggaberti et Willelmi, sacerdotum ; S. Hugonis Ursi et Willelmi et Josephi et magistri Walteri, Hugonis abbatis, canonicorum ; S. Arnulfi, Majoris Ecclesie decani ; S. Theodorici Condatensis decani ; S. Johannis cantoris et capellani ; S. Willelmi sancti Salvatoris decani ; S. Mathei canonici ; S. Desiderii Schoutete de Maldenghiem ; S. Inwaini dapiferi ; S. Walteri cognominento Pauperis ; S. Anselli de Plaissiet ; S. magistri Henrici cancellarii qui approbavit.

Anno Dominice Incarnationis M° C° LXXXV°, consecrationis nostre XIII° (1). Actum Brugis, IIII° idus septembris.

2.

Elisabeth, châtelaine de Bruges, approuve la donatien précédente qui a été faite par son mari Jean et sa belle-mère Gertrude.

10 septembre 1185.

Original sur parchemin, avec double queue de parchemin, aux Archives de la Commission des Hospices de Bruges, fonds Béguinage, n. 1.

Copie au Cartulaire de la chapellenie de Saint-Liévin, p. 6. Le copiste ajoute que le sceau était encore conservé.

Édition tronquée : MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica* t. I, p. 717 = VREDIUS, *Flandria ethnica*, p. 567.

Cf. WAUTERS, *Table chronolog.* II p. 641.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

---

(1) Ceci semble fixer la date de la consécration épiscopale d'Evrard entre le 11 septembre 1172 et le 10 septembre 1173.

Elizabeth, Dei gratia Brugensis castellana ([1]), universis fidelibus tam posteris quam modernis in perpetuum. Sicut tempora temporibus succedunt et rerum temporalium varietas nunquam in eodem statu permanet, sic et cogitationes et vota fidelium, que Spiritu Sancto inspirante fiunt, quandoque memoria labente, quandoque avaricia animum permutante, in pejus commutarentur, nisi sapientium provida dispensatione cautum fuisset, ut quod inter bene contrahentes agitur, scripto auctentico commendetur. Notum igitur fieri volo universitati fidelium, quod domina et socrus mea Gerthrudis, Brugensis castellana, et filius Johannes castellanus, maritus meus, basilice sue Brugis in honore Beate Marie Virginis consecrate in dotem, ad usum Roberti capellani in vita sua et subsequentium suorum, et in usum ministri capellani ad altare, et in usum luminarium, de proprio suo redditus nominatos, sicut in eorum scripto confirmatum est ([2]), pro salute anime et in memoriam Radulfi castellani et omnium predecessorum suorum libere contulerunt. Hanc itaque donationem tam legitime factam et merito approbandam approbavi et voluntarium assensum prebui, et ut rata et inconvulsa permaneat, sigilli mei appensione corroboravi.

Actum Brugis, anno M° C° LXXXV[to] Dominice Incarnationis, IIII[to] idus septembris.

([1]) D'après Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, la femme du châtelain Jean était Élisabeth de Lambersart. Elle eut au moins deux fils, Jean II de Nesle qui devint châtelain de Bruges et Raoul. En 1204 elle accorda aux chanoines du chapitre de Saint-Pierre à Lille une portiôn de dime qu'elle détenait à Lambersart, à charge d'assister à l'anniversaire de son mari Jean. (Voir Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, n. LXX). Son fils Jean II de Nesle confirme la donation (ibidem, n. LXXI).

([2]) Voir document n. 1.

3.

Le Pape Innocent III délègue l'abbé de Saint-Aubert, et les chanoines de Cambrai, Jacques d'Arras et Crépin, pour examiner et trancher la question des difficultés suscitées par Gautier de Lophem et d'autres au chapelain Jean, au sujet de la dîme de Lophem.

Viterbe, 18 Juillet 1214.

Copie authentique dans le document n. 15.

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati Sancti Auberti et magistris J[acobo] de Attrebato et C[rispino] canonico Cameracensi, salutem et Apostolicam benedictionem. J[oannes] presbyter ([1]) nostro apostolatui est conquestus quod Walterus et quidam alii, Tornacensis diocesis, super decimis de Lophem et rebus aliis, injuriantur eidem. Quocirca discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatinus, partibus convocatis, audiatis causam, et appellatione remota, sine debito terminetis, facientes quod decreveritis per censuram ecclesiasticam firmiter observari. Testes autem qui fuerint nominati, si se gratia odio vel timore substraxerint, per censuram eandem, appellatione cessante, cogatis veritati testimonium perhibere. Quod si non omnes hiis exequendis potueritis interesse, duo vestrum ea nichilominus exequantur. Tu denique, fili Abbas, super teipso ac credito tibi grege taliter vigilare procures extirpando vicia et plantando virtutes, ut in novissimi districti examinis die coram tremendo judice, qui reddet unicuique secundum opera sua dignam possis reddere rationem.

([1]) Chapelain de la châtellenie de Bruges, successeur de Robert (n. 1), (voir n. 4 ss.)

Datum Viterbii, XV kalendas augusti, pontificatus nostri anno septimo decimo.

4.

Les chanoines de Cambrai, Crépin et Jacques d'Arras, agissant comme juges délégués du Pape, déclarent que la dîme de Lophem appartient à la chapellenie des châtelains de Bruges et que Gautier de Lophem et ses co-prétendants n'y ont aucun droit.

Cambrai, 16 décembre 1215.

Copie authentique dans le document n. 15 et le vidimus n. 17.

Universis presentem paginam inspecturis magistri C[rispinus] et J[acobus] de Attrebato, canonici Cameracensos, salutem in vero Salutari. Ad universitatis vestre noticiam presentium attestatione transmittimus quod cum inter Johannem cappellanum castellanie Brugensis ex una parte et Walterum militem de Lophem, Belam viduam et Gossuinum filium ejus de Sedelghem ex altera, super decima de Lophem auctoritate domini Pape coram nobis questio veteretur, ita quod dictus capellanus decimam illam ex donatione Gertrudis castellane Brugensis, Johannis filii ejus et Elizabeth uxoris ejus, accedente etiam auctoritate et ordinatione diocesani episcopi pie recordationis, videlicet Everardi quondam Tornacensis episcopi, necnon consensu et voluntate ecclesie sancti Donatiani Brugensis, que in parrochia ubi eadem decima colligitur jus patronatus habere dinoscitur, ad basilicam suam ratione dotis eidem basilice in sua consecratione ad usus capellanorum assignate, pertinere dicebat, et ad probationem assertionis sue scripta prenominatorum episcopi, castellane, et castellani filii ejus, necnon et capituli sancti Donatiani

Brugensis, sigillis eorum roborata in medium proferebat[1]. E contra Walterus miles, procurator tam sui quam Bele et Gossuini filii ejus, predictam decimam a castellano Brugensi sub annuo censu centum solidorum per longissimum tempus se possedisse dicebat, et super hoc testes quam plurimos producebat. Nos vero, tam instrumentis quam dictis testium diligenter inspectis, auditis insuper rationibus et confessionibus et allegationibus utriusque partis, attendentes quod castellanus Brugensis, tamquam laïca persona, jus percipiendi decimam prefato militi vel censu vel alio modo dare non poterat, nec etiam dare volebat sicut ex ejus litteris nobis constitit evidenter, et quod ecclesia Sancti Donatiani Brugensis ad quam jus decime dicte, ratione parrochie, pertinebat et episcopus loci in cujus dispositione consistunt decime, suum curaverant adhibere consensum, de consilio prudentum virorum, predictam decimam capelle beate Marie site Brugis in curia castellani, ad usus capellanorum ejusdem capelle, per diffinitivam sententiam adjudicavimus sine diminutione aliqua imperpetuum possidendam, predicto Waltero, Bele et Gossuino filio ejus et omnibus eorum heredibus decimam illam et censum quem in ea se habere dicebant imperpetuum abjudicantes et eis atque heredibus eorum super hoc, auctoritate domini Pape, perpetuum silentium imponentes.

Actum Cameraci, anno gratie M° CC° quinto decimo, XVII° kalendas januarii.

---

(1) Il semblerait qu'il y ait eu un acte spécial donné par le chapitre de Saint-Donatien. Nous n'avons cependant rien trouvé ; et cet acte n'est pas mentionné dans l'ancien inventaire des pièces relatives au présent procès, qui se trouve dans le cartulaire de Saint-Liévin, f. 26 ss.

5.

Gérard d'Oostcamp, Guillaume de Capella, Lambert et Gautier de Velsique, chanoines de Saint-Donatien, Virgile chanoine de Notre-Dame et Grégoire chanoine de Saint Basile, attestent qu'ils ont été présents lorsque Riquard de Zedelghem et Lambert, fils de Bela, ont renoncé à toute prétention sur la dîme de Lophem.

Bruges, 15 Novembre 1216.

Original sur parchemin aux Archives du Beguinage. Des six sceaux, en cire verte, appendus à double queue de parchemin, le quatrième a disparu.

Sceaux. *Gérard,* oval, aigle contournée, légende : † S. GERARDI DE ORSCAMP. — *Guillaume :* rond, château fort avec tourelle, légende : † S. WILL. DE CAPELLA. — *Lambert :* voir n. 10. — *Virgile :* oval, brisé, un prêtre en chasuble les mains étendues, légende : † S. V... SIS. — *Grégoire* : petit sceau oval, aigle contournée, legende : S. GREGOR... BRUGIS.

Copie au Cartulaire de Saint-Liévin f. 15vo.

Universis ad quos littere iste pervenerint. Gerardus de Orscamp, Willelmus de Capella, et magistri Lambertus et Walterus de Velsaca Sancti Donatiani, Virgilius Sancte Marie, Gregorius Sancti Basilii can[onici] Brugen[ses], salutem in perpetuum. Universitati vestre presentium attestatione notum facimus quod nos presentes eramus et ad hoc testificandum specialiter vocati in ecclesia sancte Marie Brugensis ubi Riquardus miles de Sedelghem et Lambertus frater ejus, filii Bele, tactis sacrosanctis, omnem decimam de Lophem a judicibus a domino Papa constitutis, videlicet magistris Crispino et Jacobo de Atrebato canonicis Cameracensibus, capelle castellani Brugensis Johanni capellano et successoribus ejus sine diminutione aliqua adjudicatam, in perpetuum abjuraverunt, bona fide promittentes sub jurejurando quod nec ipsi nec aliquis consilio sive auxilio ipsorum in eadem decima de cetero

aliquid juris reclamabunt. Igitur quod vidimus et audivimus hoc testamur.

Testes etiam : David de Sedelghem, Henricus de Brabantia, presbyteri ; Matheus diaconus ; Lambertus de Gruthusa, et Laurentius Burgen[sis] ([1]).

Actum Brugis, anno gratie millesimo ducentesimo sexto decimo, mense novembri, feria tertia post festum sancti Martini.

6.

Le prévôt Guillaume et plusieurs chanoines de Saint-Donatien, déclarent avoir été présents lorsque Bela de Zedelghem et son fils Thierri ont été relevés de l'excommunication et ont renoncé à toute prétention sur la dime de Lophem.

Bruges, 24 janvier 1217.

Original sur parchemin avec six sceaux en cire rouge, appendus à double queue de parchemin, aux Archives du Béguinage.

Sceau de *Guillaume* de Hainaut, prévôt de Saint-Donatien, de forme ovale ; le chancelier assis à son scriban d'où dépend un phylactère portant le mot CARTA ; légende :.... GN PPOS.... DRIE CANCEL. Comme contre-scel, le sceau de Guillaume de Capella : château fort avec tourelle, légende : S. WILL. DE CAPELLA — *Robin* : un calice surmonté d'une hostie entre alpha et oméga. — *Samuel* : rond, sorte de fleur en forme d'étoile à 8 feuilles pointues ; légende : S. SAMUELIS CANON BRUGIS. — *Nicolas* : rond, sarments de vigne (?) entrelacés ; légende : S. NICHOLAI DE NOVO TEPLO. — *Gautier* : rond, fleur en forme de rose à huit feuilles ; légende : S. MATRI W. DE COMINES. — *Henri*, oval, aigle ; légende : S. MAGISTRI HENRICI DE STENE.

Copie au Cartulaire de Saint-Liévin, f. 7.

Universis presentem paginam inspecturis, Willelmus ecclesie Sancti Donatiani in Brugis prepositus et Flandrie

---

([1]) *Burgensis* est-il ici un nom propre ou signifie-t-il simplement *bourgeois ?* Dans ce cas faut-il lire burgen*sis* ou burgen*ses*, en appliquant le qualificatif à Laurent seul ou à Laurent et à Lambert de Gruuthuuse ? A remarquer que les autres témoins ont leur qualificatifs : « presbyteri » et « diaconus ».

cancellarius [1], et Robinus ejusdem ecclesie cantor, Samuel de Comines, Nicholaus de Novo Templo presbyteri et canonici, magistri Walterus de Comines et Henricus de Stena canonici, salutem in vero Salutari.

Universitati vestre presentium attestatione notum facimus quod nos presentes eramus et ad hoc testificandum specialiter vocati in ecclesia Sancti Donatiani in Brugis, ubi auctoritatę domini Pape excommunicati, videlicet nobilis mulier Bela vidua de Sedelghem et Theodericus filius ejus, causa decime de Lophem, que pertinet ad capellaniam domini castellani Brugensis in Brugis sitam, et quam eadem auctoritate judices in hac parte delegati, videlicet magistri Crispinus et Jacobus de Atrebato canonici Cameracenses contra eos et Walterum militem de Lophem et eorum heredes eidem capellanie sine diminitione aliqua perpetuo possidendam per diffinitivam sententiam adjudicaverunt, tandem ad cor redeuntes et eidem sententie diffinitive parentes, absolutionem postulaverunt, et decimam, tactis sacrosanctis, integre et perpetuo adjudicatam abjuraverunt, promittentes sub jurejurando quod de cetero predicte capellanie Johannes capellanus et capellani subsequentes nec ab ipsis nec ab aliis de quibus cohertionem habere dinoscuntur, nec ab aliis quibuscunque de assensu vel consilio ipsorum super eadem decima molestarentur, nec in ipsa decima aliquid juris reclamarent. Igitur quod vidimus et audivimus hoc testamur.

Anno gratie millesimo ducentesimo sextodecimo, mense januario, nono kalendas februarii. Actum Brugis.

---

[1] Guillaume dit l'Oncle, fils de Baudouin IV de Hainaut et oncle paternel de Baudouin de Constantinople, bailli du Hainaut au moins depuis 1193, succéda en 1205 à Gérard d'Alsace comme prévôt de Saint-Donatien et chancelier de Flandre. Il mourut en 1231. Voir E. Reusens. *Les chancelleries inférieures en Belgique* dans *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de Belg.* t. XXVI (1896), p. 90 ss.

7.

Le prévôt Guillaume et plusieurs chanoines de Saint-Donatien attestent que Bela avec son fils Thierri et le chapelain Jean ont établi de commun accord des arbitres pour trancher la question des fruits perçus et des frais du procès.

Sans date (Bruges, 24 janvier 1217) (1).

Original sur parchemin, avec six sceaux en cire rouge pendant à double queue de parchemin, aux Archives du Béguinage. Voir n. 6.
Copie au Cartulaire de Saint-Liévin, f. 17vo.

Ego Willelmus ecclesie Sancti Donatiani in Brugis prepositus et Flandrie cancellarius et Robinus eiusdem ecclesie cantor, Samuel, Nicholaus de Novo Templo, magistri Walterus de Comines et Henricus de Stena canonicus. Universis presentem paginam inspecturis notum facimus quod nobilis mulier Bela vidua de Sedelghem, et Theodericus filius eius ex una parte, et Johannes capellanus domini castellani Brugensis ex altera, super fructibus decime de Lophem a tempore mote litis perceptis et sumptibus pro eadem lite factis in quatuor arbitros compromiserunt, videlicet Willelmum de Capella et Johannem de Sancto Johanne (2), et magistrum Lambertum canonicum Sancti Donatiani, et Gisellinum presbyterum de Versnara (3), subituri quicquid predicti arbitri cognita plenius veritate super predictis articulis in ipsos compromissis suo arbitrio ordinarent. Ceterum vidua memorata cum filio suo sub jurejurando pepigit, quam cito dominus Tornacensis episcopus ad partes Brugenses venerit, quod ipsa monita ad ipsum cum filio suo accederet abjurationem predicte

(1) Évidemment même date que l'acte précédent.
(2) Hôpital Saint-Jean à Bruges.
(3) Varsenaere-lez-Bruges.

decime sicut in nostris litteris (1) continetur facta coram eodem episcopo renovatura. Preterea quamcito dominus castellanus ad partes Brugenses veniret sub eodem jurejurando pepigit quod ipsa monita ad ipsum castellanum cum filio suo Theoderico accederet, etiam coram eo recognosceret quod sepedictam decimam abjuravit et in ea de cetero nunquam aliquid juris reclamaret.

8.

Thierri, archidiacre de Notre-Dame de Tournai, Conon, abbé d'Eeckhoutte, et Guillaume, doyen de chrétienté à Bruges, déclarent que Bela et Thierri ont promis d'observer la sentence des juges délégués sous peine d'une amende de 30 livres et de l'excommunication à encourir.

Bruges, 25 février 1217.

Original sur parchemin avec trois sceaux en cire verte pendant à double queue de parchemin aux Archives du Béguinage.

Sceaux : *Thierri* : oval, un diacre en dalmatique et manipule, tenant un livre devant la poitrine ; légende : S. THEODERICI TORNACN ARCHIDIACONI. — *Conon :* oval, un abbé en pied tenant de la droite une crosse ; légende : S. ABBATIS DE ECHOUT IN BRUGIS. — *Guillaume :* personnage à genoux à dextre devant un personnage nimbé debout.

Copie au Cartulaire de Saint-Liévin, f. 8.

Theodericus archidiaconus Beate Marie Tornacensis in Flandria, Cono abbas de Echouth, et Willelmus decanus christianitatis in Brugis, omnibus ad quos litteræ istæ pervenerint, salutem in vero Salutari. Notum facimus universis quod nobilis mulier Bela vidua de Sedelghem et Theodericus filius ejus, apud Echouth in Brugis coram nobis accedentes, decimam de Lophem que pertinet ad capellaniam castellani Brugensis et per diffinitivam sen-

(1) Voir n. 6.

tentiam a judicibus Cameracensibus, a domino Papa delegatis, eidem capellanie adjudicatam, super altare Sancti Bartholomei in Echouth abjurarunt, promittentes quod de cetero predicte capellanie Johannes capellanus et capellani subsequentes, nec ab ipsis nec ab aliis de quibus cohercionem habere dinoscuntur, super eadem decima molestarentur, nec in ipsa decima aliquid juris reclamarent. Verum si quis predictorum istud infringere convinceretur, in triginta libris flandrensium pro pena teneretur predicte capelle capellano Johanni et capellanis subsequentibus, et ab Ordinario vel a superiore ecclesiastico judice excommunicaretur. Igitur quod vidimus et audivimus hoc testamur.

Anno gratie millesimo ducentesimo sextodecimo, mense februario, quinto kalendas martii. Actum Brugis.

9.

Thierri, archidiacre de Flandre, Conon, abbé d'Eeckhoutte et Guillaume, doyen de chrétienté attestent que Bela avec son fils Thierri et le chapelain Jean ont désigné, de commun accord, des arbitres pour trancher la question des fruits perçus et des frais du procès.

Sans date (Bruges, 25 février 1217).

Original sur parchemin avec trois sceaux conservés, pendant à double queue de parchemin, aux Archives de l'évêché. Voir n. 8.
Copie au Cartulaire de Saint-Liévin, p. 18vo.

Ego Th[eodericus], archidiaconus beate Marie Tornacensis in Flandria, C[ono] abbas de Echout et W[illelmus] decanus christianitatis in Brugis, universis presentem paginam inspecturis notum facimus quod Bela vidua de Sedelghem et Theodoricus filius ejus ex una parte, et Johannes capellanus castellani Brugensis ex altera, super fructibus decime de Lophem a tempore mote litis perceptis,

et sumptibus pro eadem lite factis, interposito ab utraque parte juramento, in quatuor arbitros compromiserunt, videlicet Willelmum de Capella, et Johannem de Sancto Johanne, et magistrum Lambertum canonicum sancti Donatiani in Brugis, et Ghiselinum presbyterum de Versnara, subituri quicquid predicti arbitri cognita plenius veritate super predictis articulis in ipsos compromissis suo arbitrio ordinarent. Ceterum vidua memorata cum filio suo super altare sancti Bartholomei in Echout jurando pepigit quam cito dominus episcopus Tornacensis in partes Brugenses veniret vel ubi ipsa sine magna difficultate domini Episcopi copiam posset habere, quod ipsa monita ad ipsum cum filio suo accederet, abjurationem decime de Lophem sicut in litteris nostris [1] continetur facta, coram ipso episcopo renovatura [2].

10.

Les arbitres désignés décident que si Bela ou son fils Thierri contreviennent à la sentence des juges délégués, ils auront à payer au chapelain la somme de 12 livres de Flandre pour les fruits perçus et les frais du procès.

Bruges, 18 mars 1217.

Original sur parchemin avec quatre doubles queues de parchemin et deux sceaux (1 et 4), en cire rouge, conservés, aux Archives du Béguinage.

Le sceau de *Lambert* de Velsique conservé en grande partie est en cire rouge et de forme ovale. Il porte (voir aussi n. 5) un agneau nimbé, avec une croix de résurrection, et enjambant un squelette (?)

---

(1) Voir n° 8.

(2) Dans l'acte n. 7, Bela et Thierri promettent de renouveler leur renonciation devant le châtelain; ici c'est devant l'évêque qu'ils la répéteront. La renonciation avait donc été faite la première fois (n. 6 et 7) devant les représentants de l'autorité du châtelain; la seconde fois (n. 8 et 9) devant ceux de l'autorité ecclésiastique.

(triomphant de la mort). Bien que Lambert soit qualifié, dans l'acte, de *canonicus S. Donatiani*, la légende porte : S. MAGRI. LABTI... MARIE IN BRUGIS. — Le sceau de *Ghiselin*, rond, porte une main bénissant ; légende : S. G. PRESBITERI D... RA.

Copie au Cartulaire de Saint-Liévin, f. 8vo.

Universis quibus hoc scriptum videre contigerit, magistri Lambertus et Willelmus de Capella canonici Sancti Donatiani, et Johannes de Sancto Johanne in Brugis, et Ghisellinus de Versnara presbyteri, salutem in salutis Auctore. Noverint universi quod cum causa super decima de Lophem pertinente ad capellaniam domini castellani Brugensis in Brugis sitam, inter Johannem capellanum ejusdem capelle ex una parte et Belam viduam de Sedelghem et Theodericum filium ejus et heredes eorum ex altera, coram judicibus a domino Papa delegatis, videlicet magistris Crispino et Jacobo de Atrebato canonicis Cameracensibus diutius fuisset agitata, dicti judices prefate capellanie per sententiam diffinitivam decimam de Lophem cum integritate perpetuo adjudicarunt possidendam. Postmodum vero dicte partes super fructibus ejusdem decime perceptis, et expensis in lite factis, nos quatuor arbitros elegerunt (1). Arbitrium igitur nostrum tale est : quod quandocumque dicta Bela vel Theodoricus filius ejus vel alii de quibus cohertionem habere dinoscuntur contra sententiam a prefatis judicibus latam temere venire presumpserint, Johanni capellano ibidem servienti et successoribus suis, fide interposita, solvent duodecim libras flandrenses, nomine fructuum perceptorum super eadem decima et expensarum.

Anno gratie millesimo ducentesimo sexto decimo, mense martio, quintodecimo kalendas aprilis. Actum Brugis.

---

(1) Voir nn. 7 et 9.

11.

Le Pape Honorius III, à la demande du chapelain Jean, charge les doyen, archidiacre et chantre du chapitre d'Arras de confirmer la sentence portée par les premiers juges Crépin et Jacques et l'excommunication prononcée par eux contre Lambert de Lophem.

Rome, au Latran, 29 novembre 1217.

Copie authentique dans le document n. 15.

Honorius, episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis decano, archidiacono, cantori Attrebatensibus salutem et apostolicam benedictionem. Significavit nobis Johannes presbyter capelle Sancte Marie de Brugis quod cum magistri C[rispinus] et J[acobus] canonici Cameracenses, a Sede apostolica delegati, in causa que inter ipsum nomine capelle sue et Walterum militem de Lophem Tornacensis diocesios super decima de Lophem vertebatur, diffinitivam pro eo sententiam exigente justitia protulissent, demum in dictum militem quod ipsorum parere sententie contumaciter recusabat, excommunicationis sententiam promulgarunt. Unde nobis idem presbyter humiliter supplicavit ut easdem sententias apostolico dignaremus munimine roborare. Ideoque discretioni vestre per apostolica scripta mandamus quatinus sententias ipsas, diffinitivam videlicet sicut est justa, excommunicationis vero sicut rationabiliter est prolata, usque ad satisfactionem condignam faciatis auctoritate nostra, sublato appellationis obstaculo, inviolabiliter observari. Quod si non omnes hiis exequendis potueritis interesse, duo vestrorum ea nichilominus exequantur.

Datum Laterani, III kalendas decembris, Pontificatus nostri anno secundo.

12.

Guillaume, doyen de chrétienté à Bruges, comme juge ordinaire atteste que Gautier de Lophem et ses fils Gossuin et Baudouin se sont soumis à la sentence des juges délégués de Cambrai, prie les juges délégués d'Arras de confirmer cette sentence et les prie de vouloir absoudre Gautier sans qu'il doive se rendre à Arras.

Bruges, 30 juin 1218.

Copie authentique dans le document n. 15.

Viris venerabilibus et discretis P[ontio] archidiacono B[artholomeo] decano et R[oberto] cantori Attrebatensibus W[ilhelmus] decanus christianitatis in Brugis, salutem in vero Salutari. Constituti in presentia mea Walterus miles de Lopphem et filii ejus Gossuinus et Balduinus, confessi sunt se, fide interposita, renunciasse decime de Lopphem coram domina terre et hominibus suis (1), quam judices Cameracenses auctoritate apostolica capelle beate Marie site Brugis in curia castellani ad usus omnium ejusdem capelle capellanorum contra predictum Walterum, Belam viduam et Gossuinum filium ejus et heredes integre et perpetuo possidendam per sententiam diffinitivam adjudicaverunt, quam decimam predicti Walterus, Bela et Gossuinus filius ejus dixerant se a castellano Brugensi sub annuo censu centum solidorum possedisse et hoc idem dictus Walterus, Gossuinus et Balduinus filii sui, se observaturos in presentia mea juraverunt. Concesserunt insuper quod ipsi vel alii de quibus coercitionem habere dinoscuntur nec verbo nec facto nec auxilio vel consensu Johanni capellano jam dicte capelle vel successori suo super eadem decima injuriam inferrent vel facerent inferri

(1) Il s'agit sans doute de la renonciation faite devant Jeanne de Constantinople, renonciation dont acte fut dressé le 28 octobre 1218 (n. 16).

et nunquam eandem decimam reclamabunt. Concesserunt nichilominus quod, si contra predictam pactionem aliquo modo venire attemptaverint, ad restitutionem omnium expensarum et fructuum perceptorum et dampnorum que predicto capellano intulerunt tenerentur; quod si dicti Walterus, Gossuinus vel Bela per se vel per alios de quibus coercitionem habere dinoscuntur, contra fidem prestitam et jusjurandum temere venire presumerent, vobis super hoc, auctoritate apostolica jurisdictione reservata, sine contradictione excommunicarentur et seculari potestati traderentur. Petunt insuper ut sententiam diffinitivam super eadem decima contra eos et heredes eorum a judicibus Cameracensibus auctoritate apostolica latam eadem auctoritate confirmetis. Dictus etenim miles, quod senex et debilis est, et sine magno gravamine ad vos venire non posset, petit humiliter ut alicui scribere dignemini qui ipsi auctoritate apostolica et vestra, sub forma Ecclesie, beneficium absolutionis impendat. Hec vidi et audivi et tamquam judex ordinarius de hiis testimonium perhibeo et ad preces predictorum Walteri, Gossuini et Bele presentem paginam scribi feci, et sigilli mei munimine roboravi.

Anno Domini M° CC° XVIII°, mense junio, in crastino Apostolorum Petri et Pauli. Actum Brugis.

13.

Guillaume, doyen de chrétienté à Bruges, notifie aux juges d'Arras que Richard de Zedelghem, fils de Bela, a renoncé à tout droit sur la dîme de Lophem, et les prie de confirmer la sentence déjà portée.

Sans date (30 juin-7 juillet 1218).

Copie authentique dans le document n. 15.

Viris venerabilibus et discretis P[ontio] archidiacono, B[artholomeo] decano et R[oberto] cantori Attrebatensibus,

W[ilhelmus], decanus christianitatis in Brugis, salutem in vero Salutari. Discretioni vestre significo quod Riqardus miles, filius Bele, de Sedelghem in presentia mea constitutus cognovit se abjurasse decimam de Lopphem quam petebat Johannes, capellanus castellani Brugensis, et se in ea nichil juris habere. Promisit etiam bona fide quod nec auxilio nec consilio nec facto nec verbo super eadem decima eidem Johanni vel ejus successoribus aliquam injuriam inferret vel faceret inferri. Concessit insuper quod vos sententiam super predicta decima pro prefato capellano a judicibus Cameracensibus latam apostolica auctoritate confirmaretis. Hec vidi et audivi et ad preces prefati R[iqardi] militis presentibus litteris vobis testificor.

14.

Guillaume, doyen de chrétienté à Bruges, notifie aux juges d'Arras que Gautier de Lophem et ses fils ont délégué Guillaume de Ware pour traiter leur cause à Arras et qu'ils approuvent tout ce que les juges statueront.

7 juillet 1218.

Copie authentique dans le document n. 15.

Viris venerabilibus et discretis P[ontio] archidiacono, B[artholomeo] decano et R[oberto] cantori Attrebatensibus, W[ilhelmus] decanus christianitatis in Brugis, salutem in vero Salutari. Noverit vestra discretio quod W[alterus] miles de Lopphem, Gossuinus et Balduinus filii sui, in presentia mea constituti, Willelmum de Ware latorem presentium constituerunt super hiis que in presentia vestra egerit vel dixerit et super litteris quas ex parte ipsorum vobis presentabit, quicquid super hiis statueritis ordinandum ratum habituri.

Datum, sabbato post octavas Apostolorum Petri et Pauli.

15.

L'archidiacre, le doyen et le chantre du chapitre d'Arras, en leur qualité de juges délégués du Pape, exposent tous les rétroactes du procès et attribuent définitivement la dîme de Lophem au chapelain des châtelains de Bruges.

Arras, juillet (après le 7) 1218.

Original sur parchemin, avec trois sceaux de cire verte, pendant à des lacs de soie rouge, aux Archives du Béguinage.

Les sceaux permettent de reconstituer les noms. *Pontius :* oval, diacre en costume liturgique, tenant de la gauche un livre, de la droite une palme ; légende : + SIGILL PONTII... IS AR... CONI. Contre-scel : CUSTOS SECRETI, une aigle. — *Barthélemi :* oval, personnage en costume liturgique, tenant un livre des deux mains devant la poitrine ; légende : + SIGILL BARTHOLOME ... ANI ATTREBATENSIS. — *Robert* : oval, un moine, tenant de la droite un bâton, de la gauche un livre, légende : S. ROBERTI CA... S. ATREB...

Copie au Cartulaire de Saint Liévin, f. 9vo.

Omnibus sancte matris Ecclesie filiis quibus presens scriptum videre vel audire contigerit, P[ontius] archidiaconus, B[artholomeus] decanus et R[obertus] cantor Attrebatenses, salutem in omnium Salvatore. Sciat tam presentium quam futurorum Christi fidelium universitas presentem paginam inspectura, quod cum inter Johannem capellanum castellani Brugensis ex parte una, et Walterum de Lophem militem, Belam viduam, et Gossuinum de Sedelghem, filium ejusdem B[ele], ex altera, super decima de Lophem questio verteretur, ipso J[ohanne] capellano dicente dictam decimam ad capellaniam suam ex donatione Gertrudis castellane Brugensis, Johannis filii ejus et Elyzabeth uxoris sue omnino pertinere debere ; contra vero jam dicto W[altero] tam sui quam prefatorum Belæ et Gossuini procuratore firmiter asserente quod eandem decimam a castellano Brugensi sub annuo censu centum solidorum longo tempore tenuerat. Præfatus J[ohannes]

capellanus super hoc a domino Papa hujusmodi litteras impetravit :

Innocentius episcopus servus servorum Dei... (*Voir n. 3*).

Hac igitur auctoritate suffulti judices memorati diffinitivam pro jam dicto J[ohanne] capellano super prelibata decima sententiam protulerunt hoc modo :

Universis presentem paginam inspecturis... (*Voir n. 4*).

Prolata itaque sicut prescriptum est a judicibus Cameracensibus pro supradicto J[ohanne] capellano sententia, et decima de qua agitur ei prout dictum est adjudicata, cum sepedictus W[alterus] miles late contra ipsum sententie judicum jam dictorum parere contumaciter recusaret, iidem judices excommunicationis in eum sententiam promulgarunt. Unde postmodum capellanus jam dictus litteras domini Pape Honorii de earumdem sententiarum confirmatione nobis obtulit sub hac forma :

Honorius episcopus servus servorum dei... (*voir n. 11*).

Hujus igitur auctoritate mandati nos id quod sententiatum est a judicibus antedictis ratum habentes et gratum, litteras patentes dilecti in Christo W[ilhelmi] decani Christianitatis Brugensis recepimus et inspeximus in hec verba :

Viris venerabilibus et discretis P[ontio] archidiacono... (*voir n. 12*).

Scripsit iterum nobis idem decanus hoc modo :

Viris venerabilibus et discretis P. Archidiacono... (*voir n. 13*).

Litteras etiam ejusdem decani tertio suscepimus in hunc modum :

Viris venerabilibus et discretis P. Archidiacono... (*voir n. 14*).

Nos ergo renunciationem et abjurationem premissam quam supradicti W[alterus] miles de Lopphem et alii

fecerunt de decima sepefata ratam habemus et gratam, eandem decimam sepenominato Johanni presbytero et successoribus suis capellanis basilice beate Marie Brugensis in curia castellani, auctoritate quantum in nobis est apostolica confirmantes, ab eis libere et quiete perpetuo possidendam. Quod ut robustiori ac debita in posterum stabilitate nitatur, presentem paginam inde confectam nostrorum appensionibus sigillorum fecimus insigniri.

Datum Attrebati, anno verbi Incarnati millesimo ducentesimo octavo decimo, mense julio.

16.

Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre, confirme la renonciation faite par Gautier de Lophem et ses fils Gossuin et Baudouin, de tous les droits qu'ils auraient pu avoir sur la dîme de Lophem, qu'ils reconnaissent appartenir au chapelain de la châtellenie de Bruges.

Lille, 25 octobre 1218.

Original sur parchemin avec grand sceau, de cire brune, pendant à double queue de parchemin, aux Archives du Béguinage.
Copie au Cartulaire de Saint-Liévin, f. 16vo.

Ego Johanna Flandrie et Hainoie comitissa. Notum fieri volo omnibus presentibus pariter ac futuris, quod constituti in presentia mea fidelis meus Walterus de Lophem miles, et filii ejus Gossuinus et Balduinus quicquid habebant vel unquam habuerunt in decima de Lophem ad capellaniam castellani Brugensis pertinentem de mera voluntate sua Johanni, ejusdem capellanie tunc temporis capellano, quitum clamaverunt, omnino guerpierunt et in perpetuum abjuraverunt, promittentes firmiter super juramentum suum quod dictum Johannem super eadem decima vel successores ejus per se vel per alios nequaquam de cetero molestarent. Quod cum fecissent, me rogaverunt

humiliter, sicut dominam patrie ([1]), ut hoc eorum guerpimentum et abjuramentum scripto meo et sigilli mei munimine roborarem. Ego vero, predicti fidelis mei Walteri et ejusdem filiorum bonam voluntatem et jus prenotati capellani attente in hac parte considerans, conventionem istam, sicut in presenti cartula continetur, scripto et sigillo meo cum subscriptione testium, qui presentes affuerunt cum istud fieret, communivi.

Testes : fidelis meus Nicholaus de Condato ; Walcherus, capellanus ; Stephanus capellanus ; Arnulfus Brugensis canonicus ; magistri Evrardus et Geroldus canonici Furnenses ; Robertus Makels canonicus de Mecinis.

Actum Insulis in capella minori, proxima quinta feria ante festum Apostolorum Simonis et Jude. Anno Dominice Incarnationis M° CC° octavo decimo.

17.

A la demande du chapelain Jean, Lambert, prévôt de Notre-Dame à Bruges, et J., doyen de chrétienté à Bruges, vidiment la charte n. 4 contenant la sentence des juges de Cambrai.

Juillet 1211.

Original sur parchemin, avec deux sceaux brisés, en cire verte et brune, pendant à double queue de parchemin. Aux archives du Béguinage.

Sceaux : *Lambert*, oval, de cire verte, légende disparue. Sous une arcade trilobée, surmontée de part et d'autre d'un pinacle, un personnage à genoux en prière devant la Ste Vierge portant son divin Fils, trônant au-dessus de l'arcade. Contre-scel : un dragon avec légende en partie illisible : ...MARI... — *J. doyen*, oval, de cire brune, brisé ; partie inférieure porte un lys, avec légende : ...DECANI XPIST... Contre-scel : tête humaine avec légende : S. DECANI XRIST.

Copie au Cartulaire de Saint-Liévin, f. 19.

Universis Christifidelibus ad quos presens scriptum pervenerit, L[ambertus] prepositus Beate Marie in Brugis,

---

([1]) Voir n. 12, note 1.

et J. decanus christianitatis Brugensis salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod nos litteras magistrorum C[rispini] et J[acobi] de Atrebato canonicorum Cameracensium inspeximus in hunc modum :

Universis presentem paginam inspecturis, magistri C[rispinus] et J[acobus] de Atrebato. . (*voir n. 4*).

Nos igitur ad petitionem Johannis capellani ejusdem basilice huic transcripto sigilla nostra apposuimus, cum dictus Johannes predictas litteras sententię superius memorate in multis locis, sicut dicit, velit ostendere, et non sine gravi periculo extra basilicam ipsas litteras per loca diversa secum audeat deportare.

Datum anno Domini M° CC° XL primo, mense julio.

18.

Walter de Marvis, évêque de Tournai, demande que la comtesse Marguerite qui se propose de transférer à la Vigne la chapellenie des châtelains de Bruges, veuille y transporter en même temps la chapelle elle-même, et érige le Béguinage en paroisse distincte.

24 juillet 1244.

Original sur parchemin avec grand fragment de sceau, pendant à simple queue de parchemin, aux Archives du Béguinage.

Copie au Cartulaire de Saint-Liévin, f. 22.

Éditions : MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. I, p. 717 (texte mutilé) = A. RYCKEL, *Vita S. Beggae*, p. 653 ; = DE JONGHE, *Belgium Dominicanum*, Bruxelles, 1917, p. 193.

Voir WAUTERS, *Table chronolog.*, t. IV, p. 422.

Illustri domine M[argarete] Flandrie et Hanoie comitisse, W[alterus], Dei gratia Tornacensis episcopus, salutem et paratam ad beneplacita voluntatem. Cum bone memorie sororis vestre piam voluntatem devotione debita prosequentes, capellaniam quae fuit de castellania Brugensi, ad

locum in quo manent Beghine Brugenses, qui dicitur Vinea, velitis deinceps deserviri, ne capella consecrata in qua hactenus dictum deserviebatur beneficium, sine cultu divino remaneat, videtur nobis expediens, licitum et honestum ut et ipsam capellam, cum omni suo edificio ligneo et lapideo, libris et omnibus ornamentis ad ipsam capellam spectantibus, ad prefatum locum Beghinarum transferre cum honestate debita faciatis, ne vel dictus locus ut premissum est remaneat sine Dei cultu vel ad prophanos usus conservati lapides procedente tempore redigantur, et nos dicte translationi nostrum adhibemus assensum. Et sciant quod nos sepedictum locum Beghinanarum a circumjacentium parochiarum, presbyterorum et personarum impetitione, qui jus parochiale sibi vindicabant in eo, absolvimus, et ipsis Beghinabus, consecrato jam cimiterio, parochiam que ipsarum ambitu clauditur concessimus specialem.

Datum anno Domini M° CC° XL° quarto, Dominica post Magdalenam.

19.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, transfère la chapellenie de la châtellenie de Bruges, du Bourg où elle se trouvait, au Béguinage de la Vigne, où le chapelain célébrera le service divin pour les Béguines; elle règle les conditions de nomination à la chapellenie.

Janvier 1245.

Original sur parchemin, avec lacs de soie rouge, aux Archives du Béguinage.

Copie au Cartulaire de Saint-Liévin, f. 21. D'après la note finale de cette copie, le grand sceau de Marguerite était encore conservé.

Margareta, Flandrie et Haynonie comitissa, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Notum

facimus tam presentibus quam futuris quod requisito et obtento assensu dyocesani, videlicet W[alteri], Dei gratia Tornacensis episcopi, capellaniam que quondam castellanie Brugensi appendebat, sitam in Burgo Brugensi, juxta sanctum Donatianum, que ad nostram spectabat donationem, de consensu dicti dyocesani, transtulimus ad locum qui dicitur Vinea supra Roiam, juxta domum sancti Johannis in Brugis [1], volentes et de consilio religiosorum virorum ac ecclesiasticarum personarum ordinantes ut capellanus, qui in dicto loco qui Vinea vocatur, a nobis vel successoribus nostris instituetur, divina celebret religiosis mulieribus que Beghine vocantur in dicto loco commorantibus. Ordinamus etiam et volumus firmiter in posterum observari quod dicta capellania a nobis et successoribus nostris nullatenus possit conferri, nisi de consilio Prioris Fratrum Predicatorum Brugensium, qui pro tempore prior instituetur, et magistre dictarum Beghinarum.

Actum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo quarto, mense januario.

20.

Walter de Marvis, évêque de Tournai, atteste qu'il a approuvé le transfert de la chapellenie, du Bourg au Béguinage de la Vigne, transfert qui a été fait par Marguerite, comtesse de Flandre.

18 avril 1245.

Original sur parchemin avec fragment de sceau, en cire brune, pendant à double queue de parchemin, aux Archives du Béguinage.

Copie au Cartulaire de Saint-Liévin, f. 23.

Éditions : Miræus et Foppens, *Opera diplomatica*, t. I, p. 717 (texte incomplet) = A. Ryckel, *Vita S. Beggæ*, p. 658.

Voir Wauters, *Table chronol.*, t. IV, p. 444.

---

[1] Le Béguinage de la Vigne, sur la Reie, près de l'hôpital Saint-Jean.

Universis presentes litteras inspecturis W[alterus], Dei gratia Tornacensis episcopus, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod M[argareta], Flandrie et Haynoie comitissa, capellaniam, quæ quondam castellanie Brugensi appendebat, sitam in Burgo Brugensi, juxta ecclesiam Sancti Donatiani, de consensu et auctoritate nostra transtulit ad locum qui dicitur Vinea supra Roiam, juxta domum sancti Johannis in Brugis, ad opus Beghinarum. Ut autem dicta translatio firma sit et in perpetuum observetur, in memoriam et testimonium premissorum presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas.

Datum anno Domini M°CC°XL° quinto, feria tertia post Resurrectionem Dominicam.

21.

Walter de Marvis, evêque de Tournai, déclare que tout le territoire du Béguinage, situé à l'intérieur du fossé, constituera une paroisse indépendante malgré les réclamations des curés de Notre-Dame, de Saint-Sauveur et de Saint-Michel, auxquels le curé du Béguinage paiera une redevance annuelle.

Mai 1245.

Original sur parchemin, avec double queue de parchemin, aux archives de l'évêché de Bruges, fonds Béguinage.

Copie donnée et scellée au XIV[e] siècle par le Prieur des Frères Prêcheurs, aux mêmes archives.

W[alterus], Dei gratia Tornacensis episcopus, universis Christi fidelibus presentem paginam inspecturis salutem in Domino.

Cum in loco qui dicitur Wingarde, in confinio sancte Marie, sancti Salvatoris in Brugis et sancti Michaelis parochiarum sito, multitudo beghinarum cupiens tumultus secularium declinare habitationis gratia convenisset, nos

ipsarum laudabile propositum favore benivolo prosequentes, in predicto loco circumfosso ecclesiam eis fecimus consecrari, ut ibidem propter vicinitatem commodius et propter raritatem frequentationis secularium devotius orationi insistendi et contemplationi vacandi eis oportunitas pararetur. In quo loco circumfosso cum dictarum parochiarum presbyteri jus parochiale ita quod quilibet sibi in solidum vendicaret, tandem dictis presbyteris de personarum suarum consensu super dicti juris possessione et proprietate in nos compromittentibus, nos propositis a singulis diligenter auditis, testibus quos voluerunt producere examinatis, attestationibus publicatis, rationibus juris et facti plenius intellectis, et de ipsius loci situ per oculorum inspectionem evidentius instructi, communicato consilio viri religiosi W[illelmi] abbatis sancti Andree, et Nicholai de Brugis canonici Tornacensis, quorum ut uteremur consilio fuerat a partibus ordinatum, videntes in probatione possessionis et proprietatis singulos defecisse, ipsis perpetuum silentium super jure parochiali quod in dicto loco petebant duximus imponendum, propter evidentem dictarum Beghinarum utilitatem ut memorata ecclesia de Wingharde esset specialis parochia et ab omni alia segregata ex debito pastoralis officii ordinantes; dicte autem parochie limitem posuimus fossatum quo sepedictus locus cingitur Beghinarum. Statuentes ut infra dictam limitem habitantes ad hanc specialem parochiam debeant in perpetuum pertinere. Et quia verisimile est quod predictarum ecclesiarum parochiani propter vicinitatem loci ad hanc novam parochiam ad audiendum divina aliquando divertent, et ibidem offerent quod in suis essent parochiis oblaturi, ut per recompensationem dampni oblationum vicini sacerdotes ad promovendum Beghinarum negocia invitentur, ordinavimus ut ipsarum Beghinarum presbyter presbyteris sancte Marie Brugensis viginti

solidos, presbyteris vero Sancti Salvatoris sex solidos et presbytero sancti Michaëlis quatuor solidos infra octavam Natalis Domini annis singulis solvere teneantur.

Actum anno Domini M° CC° XL quinto, mense mayo.

22.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut assure à l'infirmerie du Béguinage de la Vigne la rente annuelle de 10 sols que sa sœur, la comtesse Jeanne, avait léguée par testament à la dite infirmerie.

Mai 1245.

Original sur parchemin, avec sceau brisé, en cire brune, pendant à double queue de parchemin, aux Archives de l'évêché, fonds Béguinage. Au dos, écriture du XIII[e] siècle : « *van X lib. tjaers ten spikere* ».

Le texte de cette charte fut repris et son contenu confirmé par Gui de Dampierre, en mai 1287, dans une charte scellée de son sceau pendant à double queue de parchemin, aux archives de l'Evêché.

Nous Margherite, contesse de Flandres et de Haynau, faisons savoir a tous, ke comme nostre tres chiere dame et suer Jehane, jadis contesse de Flandres et de Haynau, ait donnei en son testament pour Dieu et pour le remede de se ame en aumosne a le enfremerie dou Beghinage de Bruges, ke on apiele a le Vigne, diz livres par an de nostre mounoe de Flandres, nous le devantdite aumosne de diz livres par an greons et otroions pour nous et pour nos hoirs contes de Flandres, et le confermons aoes le enfermerie devantdite. Et en faisons assenement au Beghinage devantdit as bries de nostre espyer de Bruges a prendre et a rechevoir a deus tiermines : chest a savoir cent sols a le saint Martin en yvier et cent sols a le Ascention. Et ensi d'an en an a ches deus tiermes perpetuellement. Et mandons et commandons au recheveur de nostre espier

devantdit kiconques sera partas kil ches diz livres de nostres mounoe de Flandres paet chascun an a le maistresse dou Beghinage devantdit, as termines deseure dis sans attente d'autre commandement de Nous et de nos hoirs devantdis et de tant li recheveires devantdis se deliverra chascun an enviers Nous et enviers nos hoirs deseure nommeis a son conte.

En tiesmoignage de la queile chose Nous Margherite, devantdite contesse de Flandres et de Haynau, avons fait mettre nostre saiel a ches presentes lettres.

Che fu fait en l'an del Incarnation nostre Signeur mil deus cens quarante chiunc, el mois de mai.

23.

Marguerite comtesse de Flandre et de Hainaut, enjoint à tous les baillis, sousbaillis et échevins de Flandre de protéger contre toute molestation les jeunes filles qui vont vivre chez les Béguines ([1]).

Bruges, 23 novembre 1245.

Original sur parchemin, avec double queue de parchemin, sceau disparu, aux Archives des Hospices de Bruges, fonds Béguinage, chartes n. 3.

([1]) Miraeus et Foppens. *Opera diplomat.* t. III, p. 592, donnent, comme provenant « ex archivis Beguinagii » de Bruges, une charte dont le texte est identique mot à mot, mais qui est donnée par « *Joanna*, Flandriae et Haynoniae comitissa » et datée : « *Datum Maleae anno Domini MCCXL primo, sabbatho ante* Isti sunt dies » (5 avril 1242). Nous n'avons trouvé dans aucun dépôt une mention quelconque de l'original de cet acte. Il n'est pas davantage mentionné dans les chartes de Guy de Dampierre et de Louis de Nevers qui videment et confirment les principaux privilèges accordés par leurs prédécesseurs au béguinage de Bruges. Mais nous venons de constater qu'il est copié à la première du grand cartulaire du Béguinage conservé aux archives des Hospices de Bruges, que nous n'avons pu consulter qu'au dernier moment. Les deux textes identiques sont tout-à-fait généraux et ne portent aucune mention spéciale au béguinage *de Bruges*.

Copie authentique dans un vidimus de Louis (de Nevers), comte de Flandre, daté du 29 avril 1327, aux mêmes Archives, chartes n. 104.

Copie au grand cartulaire du Béguinage aux Hospices.

Margareta, Flandrie et Hayonie comitissa. Omnibus baillivis, subbaillivis et scabinis Flandrie salutem et dilectionem. Intelleximus quod puelle que convertuntur ad Dominum, cum Beghinis euntes, et in earum domicilium commorari volentes pie et sancte vivendo a quibusdam gravem aliquando sustinent pressuram, eas videlicet violenter extrahentes et rebus earum spoliantes. Unde cum nos tale quid nullatenus sustinere vellemus, que earum tuitioni et defensioni consilium apponere volumus et amamus, vobis mandamus et firmiter precipimus quatinus si alique puelle mundum et ejus concupiscentiam relinquentes, velint habitare et morari cum Beghinis, earum hereditates, res et corpora, contra quoslibet impugnantes defensetis et teneri faciatis in pace quicquid ad eas jure hereditario debet devolvi, eas nullatenus vexari indebite vel molestari sinentes, firmiter scientes quod si quis contra hujusmodi mandatum nostrum attemptare presumpseret, non relinquemus inultum.

Datum Brugis, anno Domini M° CC° XL° quinto, in die beati Clementis.

24.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, atteste que sa cameraria, Elisabeth de Bruges, a donné au Béguinage de Bruges la maison située à coté de la pierre de délimitation à Bruges.

Lille, 17 Juillet 1251.

Original sur parchemin, avec fragment de sceau, en cire brune, pendant à double queue de parchemin, aux Archives des Hospices de Bruges, fonds Béguinage, n. 4.

Copie simple du XVIIIe siècle, sur papier, avec cette suscription : « *Extrait uit een oud schrift voor titel voerende. Van den huyse op de*

hofbrugge ». La copie est suivie d'une traduction flamande, à laquelle on ajouta, le 9 pluviôse an VIII, une version française.

Marg[areta] Flandrie et Hainonie comitissa, universis presentes litteras inspecturis salutem. Noverit universitas vestra quod Elizabett de Brugis nostra cameraria pro salute anime mariti sui domum suam, sitam juxta petram (1) Brugensem, post Hedele socrus (2) sue decessum, in elemosinam contulit Beghinis Brugensibus de Vinea, ad opus infirmarie earum ; sed ipsa Hedela quamdiu vixerit proventum percipiet dicte domus. Ut autem hujusmodi collatio robur optineat firmitatis, presentes litteras ad petitionem ipsius Elizabet, sigilli nostri munimine fecimus roborari.

Datum Insulis anno Domini M° CC° quinquagesimo primo, die lune ante festum Beate Marie Magdalene.

---

(1) Au sujet de cette pierre, la copie donne les renseignements suivants :

Voortyds stont den paelsteen, die de jurisdictie scheydde van het schependom van Brugge en de geene van het leenhof van den Beggynhove in de Beggynhofbrugge gemetst tegen het huys door den pastor bewoont; maer zedert het ermaeken der zelve brugge is dien paelsteen weggenomen ende in het nieuw werk niet behoorelyk meer konnende erplaetst worden, is ter scheydings-teeken van jurisdictie eene linie gewerkt in de calzyde aldaer.

Den gemelden paelsteen is tot heden ten voorzeyden huyze te bevinden, waer hy ter bewaerenis is geleyt.

(2) La copie porte : *per* Hedele *sororis*.

25 (1).

Louis de Nevers, comte de Flandre, décide que la messe de la chapellenie doit être célébrée, à la même heure que la première messe de Saint-Donatien.

Maele, 7 février 1335.

Copie au Cartulaire de Saint-Liévin, f° 21 v° avec la note : *selec estoint avecq ung seel.*

Nous Loys, Comtes de Flandres de Nevers et de Reth[el], faisons scavoir a tous que nous voulons que la messe de la chapellenie translatée par nos predecesseurs du Bourc a no Beguinage de Bruges que on appelle le Wyngaerdt soit dicte a l'heure anchuenement accoustumée, cest a scavoir a la premiere messe de sainct Donaes (2), car ensi est nostre intention d'avoir donnee la chapellenie dessus dicte. En tesmoig de che nous avons faict mettre seel en ches presentes lettres.

Donne a Male le septieme jour de fevrier l'an de grace mil CCC trente et quatre.

---

(1) Le Cartulaire de Saint-Liévin contient encore au folio 23 v° la copie d'une charte dont l'original scellé est conservé aux archives des Hospices de Bruges, fonds Béguinage, n. 5. Elle émane des échevins d'Eecloo, est datée du mois de décembre 1255 et atteste qu'une terre sise à Eecloo a été accensée par un bourgeois de Bruges à Guillaume Cleempittere. Bien que cette terre sera probablement entrée plus tard dans la dotation de la chapellenie, nous n'avons pas voulu donner la charte, parce que tout renseignement ultérieur nous échappe au sujet de cette terre.

(2) Ici se trouve en marge : *Note que ce n'est pas charge par les fondateurs du commencement.*

26.

P. doyen de la chrétienté de Bruges, atteste que plusieurs témoins ont témoigné que depuis 40 ans la messe de la chapellenie était célébrée de très bonne heure entre l'aurore et le lever du soleil.

13 septembre 1335.

Copie au Cartulaire de Saint-Liévin, f° 24 v° ss. avec la note: « *Sigillatae erant uno sigillo sano et adhuc integro.* »

Universis presentes litteras inspecturis P..., decanus christianitatis Brugensis salutem in Domino cum notitia veritatis. Noveritis quod anno Domini millesimo trecentesimo trigesimo quinto, Dominica post Nativitatis festum sancte Marie Virginis, in mea presentia, propter hoc personaliter constituti in infirmaria curie Beghinarum de Vinea ejusdem loci venerabiles es discreti viri, videlicet frater Hugo de Ysendycka frater Minorum in Brugis presbyter et professus in ordine supradicto, etatis septuaginta annorum et amplius, dixit in anima sua quod vidit, quadraginta anni sunt elapsi, capellanum capellanie prime misse in ecclesia Beghinarum de Vinea in Brugis celebrare dictam missam suam in ecclesia predicta singulis diebus summo mane scilicet inter auroram et solis ortum, secundum quod in aliis ecclesiis dicte ville prime misse consueverunt hactenus celebrari. Dominus Jacobus de Breedene, etatis annorum quinquaginta quinque, Dominus Joannes de Zerkeghem, etatis consimilis vel quasi, capellani in ecclesia de Vinea supradicta, concordant cum fratre Hugone predicto; item fratres Johannes de Oerscamp, etatis septuaginta quinque annorum, Petrus de Slove, sexaginta quinque annorum, Begardi; item Joannes de Damme, laicus Brugensis, etatis septuaginta annorum vel circiter; item domicelle Maria Ghoes, etatis septua-

ginta quinque annorum, Heylsota de Zedelghem, etatis consimilis, Godeleva de Zandvoorde, etatis sexaginta annorum, Catherina de Uutkercke, etatis quinquaginta quinque annorum et amplius, Beghine, concordant cum primis in omnibus et per omnia temporibus suis prout superius est expressum. Et nos decanus predictus prout superius est expressum, audivimus una cum pluribus aliis personis fide dignis et in scripto redigi fecimus sub sigillo decanatus predicti anno, die, loco predictis.

TABLE ONOMASTIQUE.

TABLE DES MATIÈRES.

NÉCROLOGE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

Le présent Tome des *Annales de la Société d'Émulation* (LIVe de la collection) est le dernier de cette longue série de volumes qui ont été publiés, parfois assez irrégulièrement, depuis l'année 1839, et où se trouvent réunis lès travaux historiques les plus divers. Dorénavant cette publication sera strictement trimestrielle.

Nos prédécesseurs ont de temps en temps consacré aux membres défunts des articles nécrologiques et même parfois des notices biographiques détaillées. Le Comité-directeur de la Société d'Émulation, fidèle aux traditions, croit devoir rendre ici un tribut d'hommages aux membres que la mort a successivement rayés de nos listes et il a chargé le soussigné d'être son interprète.

Depuis la mort du vénéré chanoine Andries, Président de la Société d'Émulation, son successeur, l'illustre historien de la Flandre, a été seul l'objet d'un article

nécrologique. Mais la mort a frappé, depuis vingt ans, un grand nombre d'autres membres. Qu'il nous suffise de citer NN. SS. Namèche et De Haisnes ; MM. Ch. Piot, A. de Schodt, le R. P. Van der Speeten S. J., le comte A. van de Walle, membres honoraires ; puis, parmi nos membres effectifs : NN. SS. Bracq, Lambrecht, Faict et De Brabandere ; MM. le baron Bethune d'Ydewalle, le Dr G. Carton, le vicomte de Patin de Langhemarck, le Dr Rembry-Barth, le baron de Maere d'Aertrycke, le chanoine De Leyn, Victor Haeck, le baron de Coninck de Merckem, Ed. Neelemans, les abbés H. et C. Messiaen, et Pattyn ; R. De Grave, Ch. De Wulf, Houtave ; et, parmi nos membres étrangers, MM. Ignace de Coussemaecker, Louis De Backer, Alex. Bonvarlet et Barack, conservateur en chef de la bibliothèque de Strassbourg. Cette énumération est probablement incomplète ; quoi qu'il en soit, plusieurs de ceux que nous mentionnons ont laissé un nom connu et respecté dans le monde scientifique, grâce à des travaux historiques ou archéologiques qui passeront à la postérité. La plupart d'entre eux ont reçu ailleurs les honneurs d'un éloge funèbre. Nous ne nous en occuperons pas ici. Mais nous nous ferons un devoir de payer un tribut d'hommages à M. Edouard Neelemans et à M. le chanoine De Leyn, membres très actifs du Comité, décédés le premier en 1899 et le second en 1902. Puis nous nous arrêterons plus longuement sur la carrière si importante de M. Charles De Wulf, dont le décès, en 1904, fut une immense perte pour l'archéologie et pour l'art flamands.

H. Rommel.

M. Edouard Neelemans.

C'est dans le procès-verbal de la séance tenue par le Comité-directeur de la *Société d'Émulation* le 11 novembre 1863, que nous rencontrons pour la première fois le nom de M. Edouard-Louis Neelemans. A la date indiquée, il fut nommé membre effectif; et quatre ans plus tard, le nombre des membres du Comité ayant été porté de six à neuf, M. Neelemans fut désigné, le 31 mai 1867, pour remplir un des nouveaux mandats.

M. Neelemans naquit le 17 novembre 1820. Son père, M. Jean-Baptiste Neelemans, qui avait épousé Melle Louise d'Havé, était né, en 1785, à Aeltre, et s'était établi à Eecloo, à une époque où cette petite ville disposait de fort peu de communications avec le reste du pays. Cette localité semblait donc condamnée à ignorer toujours la prospérité dont l'industrie et le commerce sont les principales sources.

Mais M. J.-B. Neelemans était un homme d'initiative, et il fut le premier à créer à Eecloo une fabrique de tissus, qui, tout en fournissant du travail à une population pauvre et rudement éprouvée par la misère, procura à sa propre famille une situation de fortune réellement enviable. On a comparé ce qu'il fit sur le terrain industriel pour Eecloo à ce que l'énergie de Liévin Bauwens avait réalisé pour la ville de Gand. Aussi le nom des Neelemans est-il resté justement populaire à Eecloo.

M. J.-B. Neelemans mourut le 29 mai 1860; mais ses quatre fils marchèrent dignement sur les traces de leur père et ils développèrent sans cesse leurs installations industrielles. L'un d'eux, M. Isidore Neelemans, dota sa ville natale de ses communications, par voie ferrée, avec Gand et Bruges. Ce fut également lui qui amena l'établissement d'une usine à gaz. Quant à celui dont nous nous occuperons dans cette notice, il créa à Eecloo une banque, qui rendit pendant plusieurs années de grands services, au commerce local.

M. Edouard-Louis Neelemans était le plus jeune des quatre frères. Quand il eut achevé ses humanités, il songea à entrer dans l'état ecclésiastique et il suivit pendant quelque temps les cours de philosophie, préparatoires à la théologie. Mais il renonça bientôt à cette carrière. Toutefois les fortes études qu'il avait faites laissèrent chez lui de profondes traces et il ne tarda pas à en donner des preuves.

Le premier travail qu'il publia fut la traduction d'un opuscule de Silvio Pellico (1); il voulait contribuer par là à enrichir la littérature flamande, alors beaucoup moins cultivée que maintenant, et qui trouva toujours en lui un ardent défenseur.

Mais les études historiques eurent bientôt la préférence de M. Neelemans. Le passé de la ville d'Eecloo attira spécialement son attention et lui inspira de multiples recherches. Le fruit de ces efforts fut un bel ouvrage, dont le Tome I vit le jour sous le titre de « *Geschiedenis der stad Eecloo*, door Edward Neelemans. Eecloo, A. B. Van Han, Wᵉ Ryffranck, boekhandelaers; Gent, J. en H. Vander

---

(1) *Van de pligten der menschen. Redevoering aen een jongeling*, vertaeld uit het Italiaensch van Silvio Pellico van Saluzzo, door Eduard Neelemans. Gent, Wwe A. J. Van der Schelden, 1850. In-8° van 180 bl.

Schelden, boekdrukkers, Onderstraet, nr 26. MDCCCLIX „ In-8° van VI-296 bl., met 6 gekleurde platen.

Avant de publier ce volume, l'auteur avait fait de longues et consciencieuses recherches dans les archives générales du royaume à Bruxelles, dans les archives du Franc de Bruges, dans les archives provinciales de Gand, mais surtout dans les archives locales, qu'un de ses concitoyens, M. Jean De Schryver, avait parfaitement classées. Sa monographie donne, en 12 chapitres, des renseignements intéressants sur le nom d'Eecloo, sur l'administration de la ville, sur la seigneurie d'Eecloo, l'église paroissiale, les institutions hospitalières et enseignantes, l'industrie, le commerce, les sociétés d'agrément, etc. Mais la plus grande partie du livre est consacrée à la reproduction de 34 pièces justificatives.

Ce travail parut en 1859. Les années suivantes, M. Ed. Neelemans continua ses recherches concernant sa ville natale et il acheva en 1865 son Tome II, recueil intéressant de documents qui servent de supplément et de pièces justificatives au chapitre II du Tome I : *Bestuer der stad en der keure van Eecloo. Ambtenaren van den Graef. Magistraet en stedelyke bedienden.*

Ce Tome II, qui avait paru par parties, reçut en 1865 le titre que voici :

« *Geschiedenis der stad Eecloo. Verzameling van Charters, Kronyken en andere geschiedkundige stukken*, uitgegeven door Eduard Neelemans. Tweede deel. Gent, boekhandel van C. Vyt, uitgever. Eecloo, A. B. Van Han en zoon, Weduwe Ryffranck, boekhandelaers. MDCCCLXV. „ Ce volume se compose de trois fascicules, dont le premier (Tweede deel, eerste stuk) comprend les pages 1-157 ; le second (Tweede deel, tweede stuk) va de la page 158 à la p. 480 ; le troisième (Tweede deel, derde stuk) renferme les pp. 481 à 668. — Nous n'avons pas retrouvé le titre spécial

du premier fascicule ; le 2e est daté de 1863 ; le 3e de 1865.

M. Ed. Neelemans se proposait probablement de multiplier les suppléments de son histoire d'Eecloo. En effet, il publia, en 1863, un autre fascicule de 96 pages, avec table des matières et qui, sur la couverture, outre le titre commun aux fascicules déjà mentionnés, porte encore ces mots : *Vierde deel*, *eerste stuk*, avec la date 1863. Ces indications signifient évidemment : Tome IV. La première page indique que cette brochure forme un supplément au chapitre X du Tome I : *Koophandel*, *Nyverheid en Ambachtsgilden*.

Nous ne sommes pas parvenu à trouver le Tome III de l'histoire d'Eecloo. Il est possible qu'un volume de 555 pages, sans titre, ni date, ni nom d'imprimeur, et portant, en tête de la page 1, ces simples mots « *Rekeningen der stad Eecloo* » fût destiné à devenir le Tome III. Les pièces y imprimées vont de l'année 1402 à l'année 1481 (1).

Un autre travail historique de M. Ed. Neelemans sortit, peu de temps après, des presses de M. Ed. Gailliard, à Bruges et fut mis en vente à Gand et à Eecloo. En voici le titre : « *Tydrekenkundige naemlyst der baljuws, greffiers, tresoriers, burgemeesters en schepenen der stede, keure en vryhede van Eecloo en parochie van Lembeke, van den jare 1249 tot 1796, benevens die der kommissarissen, door den vorst benoemd ter jaerlyksche vernieuwing van het magistraet, alsmede de oorspronkelijke zegel der stad Eecloo en de zegels der schepenen van Eecloo en Lembeke, uit oorspronkelyke stukken verzameld en opgemaekt door*

(1) C'est dans la Bibliothèque du couvent des Frères Mineurs, à Eecloo, que nous avons pris connaissance des ouvrages de M. Ed. Neelemans. Les *Rekeningen* y faisaient défaut. Nous avons vu celles-ci chez M. d'Havé, parent de feu M Neelemans. Nous exprimons nos sincères remercîments au R. P. Gardien du couvent, ainsi qu'à M. Pierre d'Havé, à qui nous sommes redevable de plusieurs autres renseignements contenus dans cette notice.

Ed. Neelemans, Gent, boekhandel van C. Vyt, uitgever. Eecloo, A. B. Van Han en zoon, Weduwe Ryffranck, boekhandelaers. MDCCCLXV. „ Gr. in-8°, van xv-175 bl.

Cette belle publication est complétée par 25 pages lithographiées, qui reproduisent les sceaux des Échevins d'Eecloo et de Lembeke.

Dans la séance tenue le 7 janvier 1873 par le Comité directeur de la *Société d'Émulation*, M. Neelemans fit don, à la bibliothèque, d'un ouvrage édité dans le courant de l'année précédente : « *Geschiedenis der gemeente Lembeke en der vrije heerlijkheid van Aveschoot, door Ed. Neelemans. Met platen en oorkonden.* Gent, boekhandel van C. Vyt, uitgever; Eecloo, gebroeders Ryffranck, G. Ryffranck-Goethals, boekhandelaars ; MDCCCLXXII. „ In-8° van VI-325 bl.

Ce volume, imprimé également par M. Edw. Gailliard, à Bruges, est presque luxueux. Il est richement illustré de 14 planches lithographiées, dont la dernière forme « la carte de la commune de Lembeke vers le milieu du XVIIIe siècle „.

L'auteur traite la matière qui constitue l'histoire de Lembeke avec beaucoup plus de détails que n'en contient son histoire de la ville d'Eecloo. Nous croyons inutile d'analyser ce travail. Faisons remarquer seulement que les pièces justificatives, au nombre de 26, occupent les pages 245 à 320.

En cette même année 1872, l'archéologue toujours en éveil, qui s'intéressait à toutes les traditions de sa chère ville, fut l'organisateur le plus actif d'un cortège à la fois historique et religieux, dont le souvenir sera durable, grâce au programme, précédé d'une notice, rédigé par M. Neelemans.

Nous donnons volontiers le titre de cette publication : « *Programma van den historisch-godsdienstigen Ommegang, ter gelegenheid van het vierhonderd vijf en twintigjarig*

jubelfeest ter eer van het Miraculeus Beeld van O. L. V. ten Doorne, bewaard in de kapel van het klooster der Zusters van Liefde te Eecloo, op tweeden Juni 1873. Eecloo, E. Goethals-Vrombaut en A. Van Acker, 1873. „ In-8°, van 28 bl.

Tous ces travaux historiques, publiés aux frais de l'auteur, lui valurent à juste titre la reconnaissance de ses concitoyens. M. Neelemans donna parfois à la presse locale la primeur des découvertes qu'il faisait dans divers dépôts d'archives, et ces communications étaient toujours les bien venues.

Il eut également, un jour, une polémique sur la manière d'orthographier le nom de sa ville natale : c'était, si nous ne nous trompons, à l'époque où je ne sais quels réformateurs s'imaginèrent que les vieux noms de nos antiques communes flamandes devaient se modifier d'après les exigences d'une nouvelle orthographe néerlandaise. C'est alors que les formes traditionnelles Eecloo, Oostcamp, Coolscamp, Waereghem, Deerlyck, Couckelaere, enz. devinrent dans les textes officiels flamands Eekloo, Oostkamp, Koolskamp, Waregem, Deerlijk, Kokelare, enz. M. Neelemans n'eut pas de peine à prouver que l'orthographe usuelle méritait la préférence (¹).

Dans la vie privée notre ancien collègue était un homme profondément religieux. Il faisait partie de toutes les associations catholiques et de toutes les confréries. Aussi regarda-t-il comme un honneur de voir entrer deux de ses filles au couvent (²). Et quand plus tard, en 1892, les

(¹) Au moment où nous écrivons cet article (fin de 1906) nous apprenons que M. Liebaert, ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, a réintroduit l'ancienne orthographe. Voir le Guide flamand des chemins de fer.

(²) Après la mort de sa mère, Mme Mathilde Lefebvre, fille de feu le bourgmestre d'Iseghem, décédée au Béguinage à Gand, la troisième des filles de M. Neelemans s'est également consacrée à Dieu dans la vie religieuse.

pauvres Claires Colettines vinrent fonder un couvent à proximité de sa demeure, M. Neelemans, heureux de s'associer à cette création, leur céda généreusement une partie de son magnifique jardin.

Son amour pour les pauvres lui inspira, en 1852, de s'associer au groupe de ses concitoyens, qui fondèrent à Eecloo la Conférence de Saint Vincent de Paul. Il fut même pendant 12 ans le trésorier de cette œuvre charitable.

Musicien distingué, M. Neelemans était un violoniste excellent; il prêta souvent, avec d'autres amateurs, son concours aux chantres qui, à l'occasion de certaines solennités religieuses, cherchaient à relever la célébration des plus importantes cérémonies du culte catholique.

Nous trouvons également son nom (14 mars 1875) parmi ceux des fondateurs du *Davidsfonds*, dont il fut à Eecloo le premier vice président. Ajoutons encore qu'il fut jusqu'à la fin de sa vie Administrateur du chemin de fer Bruges-Eecloo.

Rien d'étonnant à ce qu'un homme de cette valeur se vît confier, en 1872, le mandat de conseiller communal et en 1875 celui de conseiller provincial. Deux de ses frères avaient également rempli des fonctions électives. M. Edouard Neelemans fut nommé bourgmestre d'Eecloo en 1882 et inauguré le 27 février de cette année, au milieu des manifestations les plus bruyantes de la joie populaire. La ville payait ainsi un juste tribut de reconnaissance au seul Neelemans qui habitât encore Eecloo où il représentait la famille dont l'industrieuse activité avait singulièrement relevé le bien-être matériel de la classe ouvrière. Nous n'avons pas à examiner ici les causes du revirement qui se produisit trois ans plus tard : car M. Neelemans ne fut plus réélu, ni aux élections provinciales, ni aux élections communales de l'année 1884.

M. Neelemans, en bibliophile vraiment éclairé, s'était entouré peu à peu d'une quantité de livres choisis, surtout d'ouvrages historiques, qui, à sa mort, formaient une riche bibliothèque. Archéologue amateur, il s'intéressa de bonne heure aux objets d'art ancien et il s'était fait un vrai musée d'antiquités, contenant des porcelaines, faïences, grès, cuivres, monnaies, tableaux, gravures, meubles anciens, etc. (¹). Il possédait en outre une belle collection de poteries, dont les principales pièces provenaient de fouilles faites aux environs de sa ville natale, à Balgerhoeke et ailleurs. Ces objets ont été acquis en grande partie par la Société d'archéologie de Bruges, dont ils complètent le riche dépôt.

M. Edouard-Louis Neelemans mourut à Eecloo le 6 novembre 1899.

Il avait été créé Chevalier de la Couronne de Chêne et il était président de la commission de l'hospice ; président d'honneur de la chambre de commerce ; membre des conseils d'administration de l'académie locale, de l'école de musique et de la société de Rhétorique.

(¹) Voir « Catalogue des antiquités, objets d'art, porcelaines, faïences, cuivres, meubles anciens, monnaies, tableaux et gravures, provenant de la succession de feu M. Edouard Neelemans ... et dont la vente publique aura lieu le lundi 30 avril 1900 ... à Gand ... par le ministère du notaire Cruyt ». In-12° de 24 pages. Gand, imprimerie Hemelsoet, rue S. Jean, 22.

M. le chanoine A. De Leyn.

I.

Ses premières années. Ses études universitaires.

M. Alphonse-Joseph-Marie-François-Louis De Leyn naquit à Bruges le 8 octobre 1839. Son père, M. Louis-Joseph De Leyn, né en 1804 et décédé le 19 mai 1872, était inspecteur des biens ruraux des Hospices civils, marguillier de l'Eglise cathédrale et président paroissial du Denier de S. Pierre. Sa mère, dame Isabelle De Coster, s'occupait de quantité de bonnes œuvres et faisait le plus noble usage de ses richesses pour soulager toute sorte d'infortunes.

Ces excellents parents donnèrent à leur enfant unique une éducation à la fois foncièrement religieuse et parfaitement distinguée.

Le jeune Alphonse De Leyn fut de bonne heure envoyé en classe. En 1848 nous le trouvons à l'*Institution Saint Louis*, qui, sous la direction de M. l'abbé Durieu, donnait l'éducation aux enfants des familles les plus en vue de Bruges et de plusieurs autre villes. Après avoir passé une année au collège S. Louis, il fit, à partir d'octobre 1852, ses cours d'humanités au petit Séminaire de Roulers, mais il alla les achever au collège S. Servais à Liége. Au

mois d'octobre 1858, il commença ses études supérieures à l'Université de Louvain et il obtint le diplôme de Docteur en droit le 14 avril 1863.

Le séjour de M. Alphonse De Leyn dans la cité universitaire laissa dans l'âme de ce jeune étudiant de profondes traces. Il s'y lia d'amitié avec l'élite des jeunes gens et il regardait comme son premier devoir l'accomplissement fidèle de ses exercices religieux. Pour rien au monde il n'eût voulu manquer d'assister tous les jours à la sainte messe. De plus, la fréquentation régulière des sacrements, la présence aux réunions de la *sodalité*, les assemblées de la conférence de S. Vincent de Paul, la visite des pauvres à domicile et d'autres pratiques de la vie chrétienne entretenaient et développaient en lui les plus nobles sentiments religieux. En fait de récréations, il ne connut guère que de paisibles promenades, en compagnie d'un petit nombre d'amis choisis, parmi lesquels il nous citait volontiers, plus tard, M. Adolphe Iweins d'Eeckhoutte, qui, après avoir subi brillamment le premier examen de docteur en droit, renonça au monde et devint un des membres les plus distingués de l'Ordre de S. Dominique en Belgique (¹).

Quant à ses études de philosophie et de droit, M. De Leyn s'y appliqua avec une parfaite régularité ; et lorsque les circonstances lui laissaient des loisirs, il les employa à faire des recherches et des lectures multiples, soit à la bibliothèque universitaire, soit à la bibliothèque des RR. Pères Jésuites, dont on lui ouvrait volontiers la porte. Souvent aussi on le rencontrait aux archives commu-

---

(¹) La vie de cet éminent religieux a été écrite par un de ses confrères : « *Le Père Henri-Marie Iweins d'Eeckhoutte des Frères-Prêcheurs, par le Père Vincent-M. van Caloen de Basseghem, du même Ordre.* Bruxelles, Vromant, 1906. » In-12, de 212 pages. Le R. P. Iweins fut proclamé docteur en droit le même jour que M. A. De Leyn (14 avril 1863) ; il avait prononcé ses vœux une année auparavant, le 10 mai 1862.

nales de la ville de Louvain, aux archives de l'Eglise S. Pierre ou dans d'autres dépôts du même genre.

Pendant ses vacances, le jeune étudiant trouva l'occasion de se mettre en rapport avec deux ecclésiastiques fort actifs, les chanoines Carton et Andries, dont les travaux historiques sont un titre d'honneur pour le clergé de Bruges. Ces prêtres éminents, fondateurs et premiers présidents de la *Société d'Emulation* s'entendaient à merveille à encourager tous ceux qui sentaient quelque attrait pour les études historiques. Deux de leurs conquêtes furent précisément MM. Iweins d'Eeckhoutte et De Leyn, dont l'un écrivit l'histoire de Rythovius, premier évêque d'Ypres (1) et l'autre celle de Curtius, premier évêque de Bruges.

Il y a quarante ans, les études historiques étaient loin d'être cultivées à Louvain et ailleurs comme elle le sont depuis l'érection des séminaires d'histoire qui fonctionnent aujourd'hui dans les diverses universités belges. Les progrès de la critique historique, les conférences d'histoire et les travaux pratiques auxquels peuvent s'y livrer les étudiants actuels, sous la direction de leurs professeurs, ont permis de former toute une pléiade d'écrivains, qui enrichissent considérablement la partie des études dont le passé de nos provinces et leurs grandes institutions sont l'objet.

A l'époque où M. Alphonse De Leyn fréquentait les cours de l'Université de Louvain, il n'y existait que quatre sociétés où il fût possible aux étudiants de produire des travaux dus à leur initiative personnelle : c'étaient la *Société littéraire* française, le « Taal- en Letterlievend Genootschap *Met Tijd en Vlijt* », dont les membres

(1) *Esquisse historique et biographique sur Rythovius, premier évêque d'Ypres.* Bruges, Van de Casteele, 1859; in-16, de 118 pp. Extrait des *Annales de la Société d'Émulation*, années 1857-61, Tome XV de la collection complète. Voir aussi : Annuaire de l'Université de Louvain, année 1861, pp. 74-76.



s'adonnaient exclusivement à la culture de la littérature flamande, la *Basoche* et la *Société de Médecine* (¹).

En 1860 nous trouvons pour la première fois le nom de M. De Leyn sur la liste des membres de la *Société littéraire*, dirigée alors par une commission dont le président était Mgr Namèche, vice-recteur de l'Université. Ce prélat pieux et modeste était à la fois un écrivain tout à fait éminent et un historien de première valeur. Nous savons, d'après le témoignage de M. De Leyn lui-même, que le vice-recteur l'encouragea beaucoup à s'adonner aux études historiques. Et effectivement, il y a peu d'études aussi attachantes; elles ouvrent à l'intelligence de vastes horizons et l'on y rencontre nécessairement les questions les plus variées.

Pour constater combien grande fut l'activité du jeune étudiant en droit dont nous nous occupons, il suffit de consulter les Rapports de la *Société littéraire* publiés dans les quatre *Annuaires* de 1861 à 1864 et les deux premiers Rapports consacrés aux réunions de la *Basoche*.

C'est à la *Société littéraire*, le 25 mars 1861, que M. De Leyn lut le commencement de son *Esquisse biographique de Pierre de Corte* (Curtius) *premier évêque de Bruges*. Voici comment M. l'abbé Miot résume le travail de son collègue :

« Il jette d'abord un coup d'œil sur l'état des lettres et des arts à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, en général, et spécialement à Bruges. Il groupe dans cet aperçu les principaux grands hommes qui ont illustré leur ville natale à cette époque, et les institutions remarquables

(¹) Voir les *Annuaires de l'Université catholique de Louvain*, années 1860-1864. Les deux cercles que nous mentionnons en dernier lieu furent fondés pendant le séjour de M. De Leyn à Louvain. Il fut au nombre des premiers membres de la *Basoche*. — L'*Annuaire* de 1906 ne mentionne pas moins de 20 sociétés, où les étudiants ont l'occasion de faire preuve d'initiative personnelle.

qui y favorisèrent la culture intellectuelle. Dans ce tableau, nous reconnaissons toute la splendeur de la patrie de Memling, l'ancienne rivale de Venise la belle, nous allions presque dire l'Athènes de la Belgique.

« C'est au milieu de cette prospérité que naquit Pierre de Corte, en 1491 ; sa famille, originaire de la commune de Lapscheure, apparaît déjà dans les annales du Franc, l'an 1269. A cette occasion, M. de Leyn nous a communiqué les recherches qu'il a faites sur le véritable blason de la famille de cet illustre évêque.

« Le jeune Pierre vint à Louvain faire ses humanités au collége du Lis. A ce propos aussi, M. De Leyn a retracé l'histoire de cet enseignement à Louvain, depuis l'année 1253 jusqu'à nos jours.

« Après avoir obtenu la place de second au concours de philosophie de l'an 1513, de Corte devient professeur d'éloquence au collége du Lis. C'est alors que, désirant entrer dans le clergé, il se fait humble auditeur des cours de théologie, en même temps qu'il continue à enseigner la rhétorique. En 1518, il entre dans le *Concilium Universitatis*, et en 1529, il devient pléban de St-Pierre ; bientôt on l'élève à la dignité rectorale, et cinq mois après, il est promu solennellement au grade de docteur en théologie. L'année suivante, on lui confie une des chaires principales de la science sacrée. En 1538, nous le voyons une seconde fois recteur; on sait que ces fonctions étaient alors trimestrielles. C'est vers ce temps que de Corte reçut une haute preuve de la confiance qu'inspirait son orthodoxie en se voyant chargé de surveiller l'édition de la fameuse bible latine, française et flamande, de Louvain, que Charles-Quint faisait imprimer chez Gravius. Une troisième fois, le corps académique l'appelle à sa tête. Un visa approbatif donné par lui à un sermon d'Érasme fournit à M. De Leyn l'occasion de nous montrer la prodigieuse activité de

Curtius comme censeur de livres, au moment où l'imprimerie prenait chaque jour plus d'accroissements [1]. »

Le 27 janvier de l'année suivante M. A. De Leyn communiqua à la *Société littéraire* ses recherches sur l'Université de Louvain telle qu'elle fonctionnait vers l'année 1525 ; il parla « de son organisation, déjà si puissante, des gloires scientifiques et littéraires auxquelles elle a donné le jour ou attaché son nom. Dès cette époque, l'*Alma Mater* brillait d'un vif éclat : elle était à la tête du mouvement scientifique et littéraire de son temps. Les études y étaient fortes, et les cours des différentes facultés jouissaient d'une réputation méritée. Cette grande institution, qui compte aujourd'hui plus de quatre siècles d'existence, faisait, alors déjà, la gloire de notre patrie. Les savants s'empressaient d'y solliciter des chaires, les jeunes gens étaient fiers d'y faire leurs études, et, plus tard, devenus célèbres à leur tour, ils aimaient à rappeler qu'ils devaient leur science et leur gloire à l'Université de Louvain.

« Ce n'est pas un faible honneur pour notre jeune et belle patrie, Messieurs, que d'avoir vu renaître et de posséder de nouveau cette puissante institution. Nous la voyons aussi savante, aussi célèbre que dans les siècles passés, et, nous aussi, nous sommes fiers de nous dire ses disciples. C'est une heureuse inspiration qu'a eue M. De Leyn de rapprocher de ce présent glorieux un passé non moins glorieux, et de nous présenter le tableau fidèle d'une partie des gloires anciennes d'un établissement qui a tant de titres à notre reconnaissance [2] ».

Ainsi s'exprimait dans son compte rendu M. Paul de Gerlache, secrétaire pour les années 1861-1863. Dans la

---

(1) *Annuaire*, 1861, pp. 86 et 87.
(2) *Ibid.*, 1862, pp. 53 et 54.

séance du 19 octobre 1862, le même Rapporteur donna en ces termes son appréciation sur le travail lu par M. De Leyn le 1 et le 22 décembre de l'année précédente et traitant de « la répression administrative de la mendicité à Bruges au XVIe siècle. » C'est un « épisode intéressant de l'histoire de la charité légale. La misère était devenue très-grande en Flandre, sous la triple influence de causes politiques, religieuses et locales. Justement alarmée de ce fléau, la municipalité de Bruges chercha à y porter remède, et publia à cet effet un projet de règlementation de la charité. Ce projet souleva une vive controverse. Deux opinions extrêmes se produisirent avec une égale ardeur. Suivant les uns, les magistrats de Bruges étaient pleinement dans leur droit : à l'Etat seul appartient le soin de secourir les pauvres; l'assistance des malheureux est une des attributions du pouvoir, c'est un véritable service public. Les autres soutenaient que la charité n'est efficace qu'à la condition d'être entièrement libre; que dès lors il faut s'en remettre à l'initiative individuelle, et que l'intervention de l'Etat est toujours nuisible. Ces derniers saisirent de la question l'évêque d'alors, Pierre de Corte, ce prélat remarquable, que M. De Leyn nous avait fait connaître précédemment. Pierre de Corte, ancien professeur de Louvain, consulta d'abord les célèbres docteurs de cette Université. Dans la lettre que ceux-ci lui écrivirent, comme dans la décision que, plus tard, ils furent appelés à prendre par Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, ils posèrent des principes extrêmement larges et vraiment libéraux, et surent concilier les droits de la liberté avec les devoirs de l'État. D'après eux, la charité privée doit jouir d'une entière liberté; c'est à elle qu'appartient le premier rôle. Mais à côté d'elle, quand elle est insuffisante et qu'une impérieuse nécessité le réclame, le pouvoir public peut et doit intervenir, jamais

pour l'assujétir ou l'entraver, mais pour seconder ses efforts et compléter son action. Cette décision, qui pourrait si bien s'appliquer au temps présent, nous fournit une preuve nouvelle et bien remarquable de cette vérité que « la combinaison des principes de liberté et d'autorité, impossible pour ceux qui perdent de vue les vrais principes de l'ordre social, est une des gloires de l'Église catholique; » ajoutons que c'est en particulier une des gloires de l'ancienne Université de Louvain (1) ».

Enfin, dans les séances du 21 décembre 1862 et du 4 janvier 1863, M. De Leyn communiqua à la Société littéraire « les fruits de ses dernières recherches sur le premier évêque de Bruges. Après avoir dit un mot du protestantisme, l'ennemi au combat duquel de Corte a usé sa vie, l'auteur vous a montré la part prise par ce personnage à la réorganisation épiscopale, au XVIme siècle. Comme récompense de son zèle dévoué, de nouveaux honneurs appellent de sa part un redoublement d'ardeur. A peine élevé aux insignes honneurs de l'épiscopat, le vénérable septuagénaire ne fait quartier à aucun abus. Les ordres religieux l'invoquent, les pauvres appellent son secours, le magistrat s'éclaire de ses conseils, le concile de Trente est publié et mis à exécution, les recours au prince rencontrent en lui une opposition sérieuse et convaincue, non moins que les abus de pouvoir de certains délégués de la commune. Nous le voyons mourir enfin, mais son œuvre lui survit; après sa mort son exemple nous reste, les fruits de sa généreuse charité nous permettent de dire de lui : *defunctus adhuc loquitur* (2) ».

Celui qui dans l'Annuaire de 1864 résume d'une façon si laconique le complement d'un travail de longue haleine,

---

(1) *Annuaire*, 1863, pp. 131 et 132.
(2) *Ibid.*, 1864, p. 13.

c'est M. De Leyn lui-même. Ayant été nommé le 19 octobre 1862 secrétaire de la Société littéraire pour l'année académique 1862-63, il donna lecture de son rapport le 18 octobre 1863. Pour ce faire, le jeune docteur en droit avait été obligé de demander à ses nouveaux supérieurs l'autorisation de se rendre à Louvain : car, entré le 1 octobre au grand séminaire de Bruges, il venait de commencer ses études théologiques, en vue de se consacrer à Dieu dans la plus sainte des vocations. Et comme s'il avait voulu préluder aux prémices du ministère de la parole sacrée, le jeune avocat, revêtu de la livrée du clergé, fit entendre à ses anciens condisciples un généreux appel en faveur de la cause dont il devait être pendant toute sa vie le valeureux champion. Puis, il termina son beau rapport par cette page émue dans laquelle il adressait ses adieux à sa chère *Alma Mater* :

« Pour moi, que vous avez bien voulu encore admettre à cette séance solennelle, permettez-moi, Messieurs, de dire ma pensée tout entière. Ma présence parmi vous aurait pu n'avoir aucune raison d'être, si je n'avais tenu à témoigner solennellement des sentiments de la plus vive et de la plus inaltérable reconnaissance à la plus belle institution que la Belgique, régénérée en 1830, ait jamais connue ; plus belle mille fois sans doute que toute autre, parce que, basée sur la liberté catholique, son auguste origine lui assure de plus éclatantes et de plus certaines victoires. Aux jours où elle est attaquée par les ennemis de l'Église, il nous appartient, je l'espère, de protester contre l'iniquité de ceux qui n'ont pas craint de s'autoriser des actes des souverains pontifes pour accomplir une œuvre de triste spoliation et d'odieuse rapine (1).

(1) M. De Leyn fait allusion, dans ces dernières lignes, au projet de loi sur les fondations de bourses d'études, qui avait été discuté à la Chambre des Représentants, pendant les mois d'avril et de mai 1863.

« Permettez encore, MM. les membres de cette chère Société littéraire, vous qui avez dirigé mes premiers pas dans la carrière des lettres, qui les avez encouragés avec une bonté toute spéciale, permettez, dis-je, qu'avant de descendre de cette tribune, je vous offre l'expression de ma gratitude. Trop heureux si, dans la nouvelle carrière où m'appelle la voix divine, il m'était donné de vous prouver les sentiments que mon cœur a conçus pour vous. Quoi qu'il en soit, malgré la distance qui nous séparera peut-être, je me glorifierai d'avoir été formé à votre école, mon cœur battra à l'unisson du vôtre, une étroite solidarité unira partout et toujours l'enfant à la mère. Permettez que notre séparation s'effectue sous les auspices de ces deux sentiments qui seront envers vous la règle de ma vie : dévouement entier, éternelle reconnaissance (1) ».

Il est temps de revenir à l'*Esquisse biographique de Petrus Curtius*. On vient de lire le résumé, fait par les condisciples de M. De Leyn, des principaux fragments de son essai. Mais le jugement d'un homme mûri dans les études historiques, émis quelque temps plus tard, est peut-être plus intéressant : nous voulons parler de l'article bibliographique signé par le chanoine Andries, que nos lecteurs peuvent trouver dans les *Annales de l'Émulation* pour 1867 (T. XIX, pp. 113-120). Le vénéré président de notre Société, après avoir résumé l'ouvrage de M. De Leyn, ajoute que celui-ci a parfaitement étudié l'époque où a paru la grande figure historique de Curtius et qu'il n'a

---

Le Sénat l'adopta le 25 novembre suivant. La nouvelle loi, sous prétexte de réorganisation des fondations de bourses d'études, dépouillait en réalité l'Université de Louvain de quantité de fondations faites par des catholiques au profit de l'enseignement catholique.

(1) Rapport sur les travaux de la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain pendant l'année 1862-1863, fait au nom de la Commission directrice, dans la séance du 18 octobre, par Alph. De Leyn, secrétaire (Tiré à part, extrait de l'Annuaire de 1864), pages 45 et 46.

rien négligé pour la mettre en relief. « Son livre, (ainsi termine M. Andries) est une œuvre d'érudition, et si le style se ressent quelques fois de l'emphase juvénile, ce n'est jamais que dans les accessoires, comme dans l'introduction. Partout ailleurs, dans la partie narrative, il a presque toujours la sagesse et la sobriété qu'exige le genre biographique... L'esquisse en question est faite avec conscience. Elle est bien au-dessus de ces écrits qui revêtent la livrée de l'adulation, et qui, au fond, ne sont que des éloges historiques (1) ».

Dans un appendice de 90 pages, M. De Leyn donne le texte d'un grand nombre d'actes et de documents cités dans le corps de son ouvrage (2).

Si à notre tour nous pouvions nous permettre une appréciation sommaire, nous dirions que les paroles flatteuses de M. Andries doivent être regardées comme un encouragement adressé à un jeune débutant. Car, en réalité, il y a des lacunes dans l'*Esquisse* de P. Curtius, et il ne serait pas difficile d'y relever d'autres défauts. Mais tel qu'il est et composé par un étudiant qui n'avait pas à sa disposition des guides comme ceux qui dirigent les étudiants de nos jours, le travail de M. De Leyn ne manque pas d'importance.

Pendant son séjour à Louvain et dans le but de se familiariser avec la discussion publique des questions de droit, M. De Leyn prit une part active aux travaux de la *Basoche*, dont il fut un des membres fondateurs. Nous en

---

(1) *Annales de l'Émulation*, T. XIX, p. 118.

(2) Il avait pour titre : « *Esquisse biographique de Pierre de Corte (Curtius), premier évêque de Bruges, ancien professeur de l'Université de Louvain*, par Alphonse De Leyn, docteur en droit, membre de la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain, etc. Louvain, typographie de Ch. Peeters et Cie 1863 ». In-8 de 789 pp., avec 2 tables généalogiques, l'une de la famille de Corte et l'autre de la famille Bultynck : ce nom était celui de la mère de C. Curtius.

trouvons la preuve dans les Rapports de cette Société publiés par MM. Albert Liénart et Léon Arendt ([1]).

Dans le courant de l'année académique 1862-63, M. De Leyn soutint une thèse qu'il énonçait en ces termes: « Le droit conféré par l'art. 747 à l'ascendant légitime donateur de succéder aux choses par lui données à son enfant ou descendant, décédé sans postérité, constitue un véritable droit de succession ». Or, avant de faire le compte rendu des discussions qui eurent lieu à ce sujet, M. Liénart rend hommage à la clarté et à la précision avec lesquelles l'auteur développa *la partie historique de sa thèse.*

L'année suivante, M. De Leyn souleva la question du domicile matrimonial. Dans le résumé qu'il fait des débats et après avoir indiqué l'opinion de M. De Leyn, M. Arendt conclut que les adversaires de l'orateur ne réussirent absolument pas « à ébranler un système si bien fondé en droit et *en histoire.* »

II.

Entrée de M. De Leyn au Séminaire ; son professorat à Roulers.

En faisant observer que dans les deux discussions auxquelles donnèrent lieu ses thèses juridiques, M. De Leyn triompha, entre autres raisons, parce qu'il s'était placé sur le terrain de l'histoire, nous tenons à constater que les goûts et les préférences du docteur en droit s'orientaient de plus en plus de ce côté là. Toujours et dans toutes les positions auxquelles la voix de ses supérieurs l'appellera, il restera fidèle à ces études qui, dès l'Université, sont

([1]) Voir les *Annuaires* des années 1863 (pp. 82 et suiv.) et 1864 (pp. 117 et suiv.).

définitivement entrées dans son plan de vie. M. De Leyn le prouve pendant son séjour au Séminaire, où pendant ses rares loisirs il explore volontiers le riche fonds d'archives de l'ancienne abbaye des Dunes : car M. le chanoine Wemaer, directeur du Séminaire, l'avait chargé des fonctions d'archiviste. C'est du reste à la même époque, le 7 juin 1864, qu'il devint membre effectif de la Société d'Émulation et qu'il entra en relations plus suivies avec MM. les chanoines Carton, Van de Putte et Andries, qui encouragèrent par la parole et par l'exemple le jeune étudiant en théologie à persévérer dans la voie où il avait eu de si heureux débuts.

Ne croyons pas cependant que ces études d'amateur aient jamais fait perdre de vue à M. l'abbé De Leyn la sublime vocation qui l'avait déterminé à quitter le monde. Personne parmi ses condisciples ne tenait plus que lui à l'accomplissement ponctuel de tous les devoirs d'un fervent séminariste. Aussi fut-ce avec un redoublement de piété qu'il reçut successivement les divers ordres sacrés, dont le couronnement fut l'ordination sacerdotale que lui conféra Mgr Faict le 22 décembre 1866.

Le 18 mars 1867 le jeune prêtre fut nommé professeur de la classe de Troisième au Petit Séminaire de Roulers. L'arrivée d'un « avocat » fit sensation, on le conçoit, parmi les élèves du Petit Séminaire. Un séjour de quelques semaines à Roulers suffit pour entourer M. De Leyn d'une véritable auréole de popularité. Dès les premiers temps il s'intéressa, plus que d'autres collègues, à tout ce qui plaît à la jeunesse estudiantine, à tout ce qui est de nature à exciter sa généreuse ardeur et son enthousiasme. Les collégiens aiment la pompe des solennités religieuses. Or, M. le professeur De Leyn, chargé des fonctions de Maître de Cérémonies, releva singulièrement la célébration des offices religieux, qui s'accomplirent désormais conformé-

ment aux règles les plus strictes de la liturgie romaine. — Les membres de l'Académie littéraire eurent fréquemment le plaisir de le voir présent aux séances où ils lisaient leurs essais et où, sous la direction de leurs maîtres, ils s'aventuraient parfois dans des discussions faciles, en rapport avec leurs études. Si nous avons bon souvenir, M. De Leyn parvint même à créer un titre de membres aspirants, en faveur de ses élèves de Troisième qui réussissaient à produire des compositions littéraires, jugées dignes d'une lecture publique devant leurs condisciples des classes supérieures. On comprend quel énergique stimulant devait être pareille mesure pour provoquer une noble émulation dans la classe dont M. l'abbé De Leyn avait la direction.

Mais c'est particulièrement sur le terrain de la charité que nous apprîmes à estimer ce noble cœur dont la générosité ne connaissait vraiment point de bornes. On avait fondé au collège, en 1865, la Conférence de S. Vincent de Paul. Les visites des pauvres à domicile se faisaient en compagnie d'un professeur. Dès l'été de 1867, ce professeur était souvent l'abbé De Leyn. On rentrait enchanté des visites faites en sa compagnie. Or, il apprit ainsi que les membres de la Conférence de S. Vincent de Paul, pour augmenter leurs ressources et pour parvenir à mieux soulager l'infortune de leurs chers pauvres, faisaient périodiquement, pendant leurs récréations, des ventes publiques, où toute sorte d'objets devenaient la propriété du plus offrant. Les professeurs de la maison encourageaient volontiers cette industrieuse charité. M. l'abbé De Leyn parut à son tour aux ventes et fit des achats. Les enchères étaient souvent vivement disputées, d'autant plus parfois que l'objet mis en vente était plus insignifiant. De temps à autre les élèves d'une même classe se syndiquaient et il en résultait, entre les divers cours, une

rivalité peu onéreuse pour les bourses des étudiants et extrêmement utile pour la caisse des pauvres. Mais voici, un jour, une vraie conspiration : le professeur De Leyn voulait être l'acquéreur d'un jouet quelconque ; aussitôt des offres supérieures l'obligent à majorer la somme qu'il présente... puis un mot d'ordre rapidement propagé engage plusieurs classes à disputer à M..De Leyn la possession de l'objet convoité. Les enchères montent, montent sans cesse ; on arrive à 80, à 90 frs. : la coalition tient bon. Enfin, au milieu d'un silence presque religieux, M. De Leyn est déclaré adjudicataire pour environ 100 francs !

On conçoit que d'interminables applaudissements accueillirent le résultat de cette vente. Mais le plus heureux de tous était M. l'abbé De Leyn, dont l'entrain juvénile ne le cédait point à son inépuisable générosité.

Au reste, les bénéficiaires de la charité de M. l'abbé De Leyn, pendant son séjour à Roulers, furent nombreux. Malgré le tact et la délicatesse qu'il mettait à obliger les prêtres qui recouraient à lui, ceux-ci, n'étant pas tenus au silence, se permettaient parfois de signaler les œuvres charitables de leur bienfaiteur. Il en fut de même plus tard quand, revenu dans sa ville natale, il multiplia ses aumônes avec une discrétion qui en doublait le prix.

Ce prêtre qui débordait de vie et d'entrain, ne pouvait manquer d'exercer son apostolat en dehors des bornes étroites du Petit Séminaire. Il répondait volontiers à l'appel qu'on lui adressait pour le déterminer à prêcher la parole de Dieu dans les paroisses voisines. Nombreux sont les villages de l'arrondissement de Roulers où il se fit entendre. Son action oratoire, qui avait je ne sais quoi de solennel, plaisait aux foules, et il lui arrivait souvent de profiter des circonstances locales pour introduire dans ses sermons des détails historiques qui donnaient un cachet spécial à ses prédications.

Ceci nous ramène à sa classe de Troisième, où sa branche favorite était également l'histoire. Nous n'oserions dire qu'au point de vue pédagogique il eut raison de suivre la méthode qu'il pratiquait ; mais les développements qu'il se permettait, les textes qu'il lisait, les détails qu'il multipliait, les discussions auxquelles il se livrait, même les sujets de devoirs qu'il imposait et qui consistaient parfois à faire la synthèse d'une leçon ou d'une série de leçons, tout cela contribuait à exciter parmi ses élèves je ne sais quel enthousiasme pour l'étude de l'histoire. Plus d'un parmi ses jeunes auditeurs goûta ce genre d'études et prit place plus tard dans les rangs de ces travailleurs qui scrutent le passé de la Flandre et qui publient les riches documents dont se serviront les futurs historiens de notre patrie.

On parle beaucoup, depuis quelque temps, de leçons d'intuition, de leçons de choses, d'art à l'école et au foyer. Il était impossible à un professeur, né et élevé à Bruges, de ne point rencontrer, en enseignant l'histoire du moyen âge, le nom et les gloires de l'antique capitale de la Flandre. De là à inviter ses élèves à se rendre pendant leurs vacances à Bruges, il n'y avait qu'un pas. Eh bien, ses élèves allèrent voir leur infatigable professeur dans la maison de son père ; ils y allèrent par groupes, plus rarement seuls : il y eut même, un jour, toute une classe réunie à Bruges autour de la table hospitalière de M. De Leyn, qui se faisait ensuite une fête de piloter ses hôtes à travers les rues pittoresques de la vieille cité flamande, de leur montrer nos principaux monuments, d'expliquer les tableaux qui font de plusieurs de nos églises de vrais musées, de leur faire voir les superbes chartes, manuscrits et miniatures conservés au Séminaire, bref, de donner à ces jeunes gens de 15 ou 16 ans une admirable leçon de choses. Inutile de dire que les élèves

étaient enchantés! Mais M. l'abbé De Leyn ne l'était pas moins, et il est resté pendant toute sa vie un initiateur inlassable, qui regardait souvent le plaisir qu'il éprouvait à se rendre utile à la jeunesse studieuse comme une sorte d'apostolat au profit des études historiques.

En 1872, au mois de septembre, M. l'abbé De Leyn revint définitivement dans sa ville natale. Le chanoine Minne, principal du Collège S. Louis, avait fait, pendant l'année scolaire précédente, une maladie grave qui avait mis ses jours en danger. Cette circonstance engagea Mgr Faict à le décharger d'une partie de sa besogne. M. De Leyn fut donc nommé Directeur des cours préparatoires du collège et du pensionnat y annexé sous le nom d'*Institut S. Sauveur.* Il remplit ces fonctions pendant six ans, jusqu'au mois d'août 1878.

En appelant M. l'abbé De Leyn à Bruges, Mgr Faict était persuadé que le jeune avocat, devenu un prêtre distingué et des plus actifs, rendrait à sa ville natale de multiples services.

Placé à la tête d'une importante fortune, M. l'abbé De Leyn comprenait mieux que personne l'obligation de l'aumône et il la remplit jusqu'à la fin de ses jours avec une rare générosité. Ayant été pendant neuf ans son collaborateur au Collège St Louis et plus tard son successeur en qualité de Principal, nous avons eu l'occasion d'être renseigné sur quantité de bonnes œuvres accomplies par lui. Sa charité prenait toutes les formes. Il la pratiquait souvent par des intermédiaires. Mais il intervenait aussi personnellement pour soulager les misères du prochain qui implorait sa pitié. Que de familles il contribua à relever! Que de jeunes gens lui doivent d'avoir pu achever leurs études sans être à charge à leurs parents!

Ils sont nombreux aussi les instituts de noms divers et les écoles, auxquels il vint en aide. C'est pendant sa

direction et grâce à ses largesses que les propriétaires de l'Institut S[t] Sauveur et du Collège S[t] Louis purent doter ces établissements de constructions nouvelles, exigées par le nombre sans cesse croissant de leurs élèves.

Mais il est une chose souvent beaucoup plus méritoire que les largesses, c'est le don de soi-même. Or, partout où il a passé, M. De Leyn payait volontiers de sa personne. Il se substituait avec la plus aimable charité à ses amis et collègues, à ses inférieurs aussi bien qu'à ses supérieurs, quand il pouvait leur rendre service. C'est ce motif notamment qui l'engagea souvent à monter en chaire à Bruges, comme il l'avait fait à Roulers.

M. De Leyn avait l'habitude d'écrire tous ses sermons, toutes ses allocutions. Il était doué d'une étonnante mémoire et savait reproduire ses manuscrits avec la plus complète fidélité. Il avait une préférence marquée pour les discours où il lui était possible d'introduire les souvenirs des temps passés. Les notions qu'il possédait sur Bruges, sur ses paroisses, ses églises et leurs confréries, sur ses couvents et ses hospices, l'entraînaient facilement à des développements d'ordre historique. Mais alors même que son ministère l'appelait hors de Bruges, M. De Leyn était loin de se trouver dépourvu : ses études et ses lectures lui fournissaient toujours quelque texte, l'une ou l'autre citation, des rapprochements pleins d'intérêt. Ajoutons cependant que pour M. De Leyn la parole sacrée était avant tout ce qu'elle doit être : l'exercice d'un véritable apostolat, un moyen d'instruire le peuple, de combattre ses vices, de le rendre meilleur, de le gagner à Dieu (¹).

(¹) M. le chanoine De Leyn n'a publié qu'un seul sermon : « *Sermoen voorgedragen door den Eerw. Heer A.-J. De Leyn. D. I. R., Principaal van het kollegie Sint-Louis te Brugge* ; *ter gelegenheid en betrekkelijk de plegtigheid van den 107[sten] verjaardag van de instelling der Armkamer der stad Kortrijk, gevierd in de parochiale kerk van Sint Maartens, op zondag 6[den] Maart 1881.* Kortrijk, J. Gernaey, s. d. In-8, de 12 pp.

Il ne dédaignait pas, tant s'en faut, les auditoires d'enfants et de jeunes gens. Il donna même maintes retraites dans des patronages de jeunes ouvriers, dans des congrégations, etc., à Bruges et dans d'autres villes. On lui faisait plaisir en lui parlant de ces travaux de « missionnaire », auxquels il se livrait avec entrain, nous pourrions dire avec enthousiasme, et dont quelques épisodes comptaient parmi les plus consolants souvenirs de sa carrière sacerdotale.

Les traits caractéristiques que nous venons de rappeler sont connus de tous les professeurs qui ont travaillé au Collège St-Louis, aux côtés de M. De Leyn ou sous sa direction. Faut-il ajouter que cet homme apostolique était pour nous tous le plus charmant des collègues et qu'il devint le plus dévoué des supérieurs ?

III.

M. l'abbé De Leyn, Directeur de l'Institut S. Sauveur et Principal du Collège S. Louis.

Comme éducateur de la jeunesse M. De Leyn avait fait un premier stage à Roulers, sous les auspices de M. le chanoine Van Hove, le très éminent Supérieur du Petit Séminaire ; il en fit un second à Bruges, en qualité de collaborateur du symphatique chanoine Minne, dont les aptitudes, pour tout ce qui concerne l'éducation et l'enseignement, étaient également hors ligne. Formé par de si excellents maîtres, M. l'abbé De Leyn, après avoir été pendant six ans le bras droit de M. Minne dans la direction des cours préparatoires, lui succéda, comme Principal du Collège St-Louis, au mois de septembre 1878.

Professeur et Directeur, M. l'abbé De Leyn avait toujours

eu le culte de l'autorité. Devenu lui-même Principal d'une importante maison d'éducation, il tenait avant tout, et c'est le premier devoir d'un chef, à faire respecter par les élèves l'autorité de ses collaborateurs. Mais ce prêtre, serviable au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer, se distinguait aussi, pour chacun de nous, par un dévouement sans limites ; il n'oubliait rien de ce qui peut rendre agréable et facile la tâche ardue qui incombe aux maîtres de la jeunesse studieuse. Les traits charmants que nous pourrions citer à ce propos ne sont point du domaine d'une notice biogragraphique comme celle-ci ; mais ils resteront dans la mémoire reconnaissante des professeurs de cette époque, parmi les meilleurs souvenirs de cette vie de travail intense qu'on mène dans les collèges.

Quand M. l'abbé De Leyn prit la direction du Collège S[t]-Louis, une de ses grandes préoccupations était la conservation, parmi les jeunes gens catholiques de Bruges, des traditions de foi, d'honneur et de piété qu'ils devaient à leur éducation chrétienne. Aussi crut-il de son devoir d'encourager les professeurs qui travaillaient à fonder une association destinée à être le trait d'union entre les anciens élèves et leurs anciens maîtres. Le résultat de ces efforts fut l'érection de la *Gilde de S[t]-Donatien* sur laquelle sont venus se greffer successivement une section littéraire, une section dramatique et un cercle d'études sociales, qui contribuent puissamment à maintenir le meilleur esprit parmi les membres de cette excellente œuvre.

M. De Leyn est resté jusqu'à sa mort le Président d'honneur de cette Gilde, comme aussi du *Studentenkring*, dont le but est de fournir aux jeunes gens, pendant leurs vacances, l'occasion d'honnêtes récréations sous les auspices du Principal du Collège S[t]-Louis.

M. l'abbé De Leyn, tout en continuant les traditions de son vénéré prédécesseur, introduisit quelques améliorations

dans le régime du Collège. Un jour, dans une conférence de professeurs, on causa d'une lacune qui avait été précédemment le sujet de bien des doléances : c'était le manque d'une bibliothèque à l'usage des élèves. Et pourtant, quel excellent moyen d'instruction et d'éducation ne sont point les bonnes lectures, faites dans les livres choisis avec discernement ? Quels immenses avantages ne fournirait point une collection de livres intéressants, où l'on tiendrait compte de l'âge et du degré d'avancement des élèves ? Et si chaque classe pouvait avoir sa bibliothèque spéciale ?... Cette idée fut un trait de lumière et suffit à M. De Leyn pour le déterminer immédiatement à faire un sacrifice personnel ; il remit à chaque professeur de quoi acheter quantité d'ouvrages et nous réalisâmes du premier coup un véritable idéal dans la matière. Cet exemple a été suivi pour ainsi dire dans toutes les maisons d'éducation.

Quand M. De Leyn fut placé à la tête du Collège S. Louis, nous n'avions pas de chapelle convenable. Il était dans les vœux de tous les amis de l'établissement de voir s'élever, un jour, dans son enceinte, un sanctuaire approprié à toutes les exigences religieuses d'une maison d'éducation. Or, c'est M. De Leyn qui recueillit, et fournit pour la moitié lui-même, les fonds nécessaires à la nouvelle construction. Mais pendant qu'il s'occupait de ses quêtes, l'intelligent ami de l'art ancien ne perdait point de vue le choix d'un bon architecte.

Un jour que se trouvait parmi nous M. James Weale, qui venait souvent nous voir, M. le Principal parla de ses projets et finalement il demanda l'avis du savant archéologue. La réponse ne se fit pas attendre. « Il faut, dit-il, charger M. Helleputte de ce travail. Vous voulez une église gothique, il vous fera du gothique et du gothique de bon aloi ».

M. De Leyn, à qui ses occupations ne permettaient

guère de suivre les travaux de la Gilde des SS. Luc et Thomas dont il était membre, ne connaissait point le confrère qu'on lui signalait. Mais, en apprenant qu'il était un ingénieur distingué et qu'il était professeur d'architecture à l'Université de Louvain, le vénéré directeur du Collège St-Louis n'hésita point et résolut de lui demander les plans d'une chapelle pour son établissement. Tout le monde sait, à Bruges, combien M. Helleputte répondit dignement à ce qu'on attendait de lui.

M. l'abbé De Leyn donnait volontiers l'hospitalité à ses nombreux amis. Parmi tous ceux qu'il eut l'honneur de recevoir, il citait volontiers son ancien condisciple de Liège, Mgr van den Branden de Reeth, devenu archevêque titulaire de Tyr, le R. P. Iweins d'Eeckhoutte, et surtout Mgr Namèche. Le vénéré Recteur quittait rarement Louvain ; mais en 1876 ou 77 il vint revoir le vieux Bruges, et il fut pendant plusieurs jours l'hôte de M. De Leyn, qui était heureux au-delà de toute expression du témoignage d'affection que lui donnait l'ancien Président de la société littéraire de l'Université catholique. On se souvient que Mgr Namèche fut un de ceux qui avaient spécialement encouragé les premiers essais de M. De Leyn sur le terrain des études historiques.

Il accueillit avec non moins de bonheur un ancien ami brugeois qui venait de recevoir la consécration épiscopale. Mgr J. B. Brondel, évêque de l'île Van Couver, fut pendant trois mois notre commensal au Collège S. Louis, pendant l'hiver de 1881-82. Dans le courant de l'été précédent, M. De Leyn avait eu l'honneur de recevoir, pendant deux jours, le célèbre archevêque de Baltimore, Mgr Gibbons, qui fut élevé quelques années plus tard à la dignité cardinalice. Les élèves du Collège firent au prélat américain une brillante réception et M. le Principal y rappela que le fondateur du siége de Baltimore, en 1789,

était Mgr Jean Carroll, Jésuite originaire du Maryland, qui était professeur à Bruges à l'époque de la suppression de l'Ordre en 1773 et qui retourna alors en Amérique. Ce détail d'histoire locale était un de ces nombreux faits avec lesquels M. De Leyn s'était familiarisé et qu'il savait rappeler avec le plus grand à propos.

IV.

Les travaux biographiques de M. le chanoine De Leyn.

M. l'abbé De Leyn fut nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges le 21 septembre 1883, et il devint en même temps membre de la Commission diocésaine des couvents. Directeur des Capucines depuis le 12 Juillet 1874, il était admirablement préparé par ces fonctions à gérer avec une parfaite compétence les intérêts qui devaient lui être confiés un jour. On ne saurait dire, en effet, avec quel dévouement il avait rempli, dans ce couvent de Religieuses pauvres, tous les devoirs de sa charge. Il continua, du reste, à s'en acquitter fidèlement jusqu'au 23 novembre 1901 ; ce fut à son corps défendant et miné déjà par le mal qui devait l'emporter, qu'il renonça à ce consolant ministère : il avait duré près de 30 ans.

Mais, pendant les vingt dernières années de sa vie, que de services il eut le bonheur de rendre aux personnes consacrées à Dieu ! Conseiller prudent, il mettait avec une parfaite abnégation sa science et son expérience à la disposition de toutes les communautés religieuses qui faisaient appel à lui, ou auprès desquelles Mgr l'Évêque lui déléguait ses pouvoirs. Ses allocutions, lors des vêtures et des professions, étaient en même temps pour ainsi dire

des perles littéraires et des traités de perfection chrétienne. Quant aux cérémonies religieuses, il les accomplissait avec cette gravité, avec cette dignité qui lui étaient naturelles et qui relevaient singulièrement les solennités qu'il était appelé à présider.

Il fallait toute l'activité du chanoine De Leyn pour mener de front la direction d'un grand collège et celle d'une communauté religieuse. Malgré cela, il accepta encore, en 1880, la charge d'inspecteur des écoles libres dans une partie du doyenné de Bruges-Nord. En outre, sept ans auparavant, le 23 février 1873, peu de temps après son retour de Roulers, Mgr Faict l'avait nommé aux fonctions honorifiques de marguillier de l'église cathédrale, en remplacement du chanoine Ryckewaert, archidiacre du chapitre. Mais un ensemble de circonstances que nous exposerons, changea peu à peu cette dignité en une lourde charge : *honores onera.*

En effet, installé comme marguillier le 5 mars 1873, M. De Leyn fut élu membre du bureau au mois d'avril 1874, en remplacement du chanoine Maes; et quand il siéga pour la première fois en cette qualité, quelques jours plus tard, il fut d'emblée nommé Président. On lui adjoignit comme secrétaire M. Verstraete-Iserbyt, dont le mandat avait été constamment renouvelé depuis le 2 avril 1848 et qui fut un secrétaire modèle jusqu'à sa mort, arrivée le 2 avril 1885.

Le décès de M. Verstraete fut une perte considérable pour le conseil de fabrique. Les marguilliers se demandaient avec une sorte d'anxiété à quelle main ils confieraient la plume qui avait été si habilement tenue par leur regretté confrère. Eh bien, au milieu de l'embarras général, — et ceci peint admirablement l'homme prêt à tous les dévouéments qu'était M. le chanoine De Leyn — celui-ci résigna ses fonctions de président et se déclara

disposé à assumer la charge de secrétaire. Quelques jours plus tard, le 19 juin 1885, à la séance du bureau, M. Muûls fut nommé président, M. De Leyn secrétaire et Mgr de Bethune trésorier. Chacune de ces nominations se fit à l'unanimité, moins une voix.

En recherchant les dates qui précèdent dans les registres du conseil de fabrique et du bureau des marguilliers, nous avons éprouvé un sentiment de réelle admiration pour le dévouement dont M. le chanoine De Leyn fit preuve en ces circonstances.

M. Albert Verstraete-Iserbyt avait pris l'habitude non seulement de résumer avec une ponctuelle exactitude les résolutions des fabriciens, mais en outre de consacrer maintes pages de ses registres à tous les événements qui se rapportaient à l'église cathédrale. Ces notices, très bien faites, seront précieuses pour les historiographes de l'avenir.

Recueillir une pareille succession, ce n'était donc pas chose facile ; mais nous devons à la vérité de dire que la manière dont M. le chanoine De Leyn s'y est pris pour marcher dignement sur les traces de M. Verstraete est au-dessus de tous les éloges.

Nous avons relevé dans les registres de la fabrique d'église de St-Sauveur jusqu'à dix-neuf biographies, formant pour la plupart la matière d'une brochure de 10 à 15 pages et remplies de détails que l'on chercherait vainement ailleurs. Sans doute, tous ceux dont M. De Leyn a résumé la vie, n'auront pas leur place dans l'histoire. Malgré cela ces notices peuvent avoir leur utilité. Car, combien de fois n'arrive-t-il pas que certaines familles, où se conservent le portrait d'un parent ou d'autres souvenirs, seraient heureuses d'êtres renseignées sur la carrière d'un prêtre, d'un administrateur, d'un juge qui ont été l'honneur de leur race ? Hélas, après deux ou trois

générations, la vie des hommes les plus méritants, dont la carrière a été souvent très féconde pour une paroisse, pour une ville, ou même pour toute une province, n'a guère laissé de traces. On doit le regretter, et ces regrets sont stériles quant aux temps passés. Heureusement que le *Liber memorialis*, devenu obligatoire dans chaque paroisse, servira dorénavant à conserver le souvenir des prêtres et des laïcs qui se dévouent aux œuvres de foi et de charité si chères à l'Eglise catholique !

Les biographies dues aux recherches de M. De Leyn sont donc la réalisation d'une excellente idée. Voici d'abord les noms des chanoines dont il a résumé la carrière : MM. Van Coillie, Bruneel, De Man, Andries, Arents de Beerteghem, Billiau, Henri Boone, Verdeghem, Aimé Boone, de Haerne, Meerseman, Dessein, Van Hove, Leuridan, Delbar, Jungmann. Il suffirait d'énumérer les titres de ces prêtres distingués, pour se rendre compte de l'importance de leur carrière ; bornons-nous à observer que parmi eux il y en a deux qui furent successivement membres du Congrès national et de la Chambre des Réprésentants, trois anciens supérieurs des plus importantes maisons d'éducation, trois anciens présidents du Grand Séminaire, un professeur d'Université, des prêtres qui furent éminents par le zèle avec lequel ils pratiquaient le ministère pastoral, etc. M. De Leyn inséra en outre, dans les registres du bureau, une notice succinte sur le secrétaire dont il recueillit la succession.

Au surplus, le décès de deux évêques, à une année d'intervalle, amena également la biographie de NN. SS. Faict et De Brabandere, avec des notices détaillées sur leurs obsèques.

Le sacre et l'entrée solennelle de Mgr De Brabandere et de Mgr Waffelaert sont aussi l'objet de longues notes, fort instructives au point de vue administratif, et destinées

à guider les marguilliers de l'avenir. On peut en dire autant des pages nombreuses consacrées à la reconnaissance canonique, à l'ostension et à l'exaltation des Reliques du B. Charles-le-Bon (22 Août 1886), au jubilé sacerdotal et épiscopal de Mgr Faict (8 Août 1889), au jubilé pastoral de M. Leuridan (11 Octobre 1892) et à l'installation comme curé de M. Van Lede (6 Juin 1893) ([1]).

Dans tous ces travaux, de même que dans les biographies de MM. Andries et Van de Putte qu'il publia dans nos *Annales*, on reconnaît aisément le caractère admiratif et traditionaliste de M. De Leyn. L'estime, le respect, l'affection qu'il éprouvait pour quelqu'un le portaient trop facilement à l'admiration. D'un autre côté, sa modestie, sa réserve excessive, sa défiance de lui-même l'empêchaient parfois d'être un homme d'initiative, le poussaient à exagérer l'importance des arguments d'autorité et contribuaient à le renfermer dans le cercle étroit des exemples et des traditions. Il était enclin à *jurare in verbo magistri*. On eût voulu trouver chez lui quelque chose de plus original, de plus spontané, de plus personnel.

C'est incontestablement son admiration sincère, et du reste, justifiée pour M. le chanoine Van de Putte, qui lui inspira cette biographie si complète mais d'un caractère élogieux trop prononcé. Nous voudrions qu'elle eût été faite avec une plus sévère critique et que l'auteur eût exprimé certaines réserves : car, enfin, tout en admirant,

---

([1]) M. le chanoine De Leyn s'était offert en 1885 pour exercer les fonctions de secrétaire en échange de celles de Président de la fabrique d'église. Lorsqu'en 1899 Mgr de Bethune fut obligé par l'âge et la maladie à résigner les fonctions de trésorier, qui imposent également un travail considérable, M. le chanoine De Leyn s'offrit avec le même dévouement qu'en 1885 à remplacer ce vénéré collègue. Aussi, à la séance tenue par le bureau des marguilliers le 26 avril 1895, M. De Leyn fut nommé trésorier et M. le Dr Geurts, secrétaire. Malheureusement le 19 décembre 1901, son état maladif obligea le chanoine De Leyn à donner sa démission.

comme M. le chanoine De Leyn, la prodigieuse activité que déploya ce vaillant fondateur de l'*Emulation*, nous devons avouer qu'il y a quelques ombres au tableau de sa carrière scientifique. Mais, à Dieu ne plaise que nous y attachions une importance exagérée! Le tort de M. Van de Putte consistait à se fier trop facilement au travail de ses copistes, à ne point contrôler sévèrement certains documents qu'il publia dans nos collections et aussi à travailler trop vite.

Quoi qu'il en soit, nous rendons hommage à M. le chanoine De Leyn, qui a cherché avec une patience à toute épreuve les multiples détails qu'il a réunis dans les biographies de MM. Van de Putte et Andries (1). Nous venons de relire ces esquisses dans les *Annales de la Société d'Emulation*. Elles forment le tableau frappant de deux existences qui sont loin d'avoir été inutiles à la science historique. Malgré l'imperfection de quelques publications éditées il y a un demi siècle et qui ont été critiquées à juste titre, les noms de ces infatigables prêtres, dont la première besogne, il faut le dire, était leur ministère sacerdotal, demeureront honorés dans la Flandre, parce qu'ils rappelleront des travailleurs généreux, désintéressés, pleins d'initiative, qui ouvrirent la voie à des recherches ultérieures et à des ouvrages plus conformes au progrès des études historiques.

---

(1) Ces biographies, qui se trouvent dans nos *Annales* (Tomes 34, pp. 269-394 et 40, pp. 239-470), ont été tirées à part, sous les titres que voici:

Esquisse biographique de Monsieur Ferdinand Van de Putte, vice-président de la Société d'Emulation, chanoine de Bordeaux, curé-doyen de Courtrai. Bruges, A. De Zuttere-Van Kersschaver, 1885. In-8° de de 130 pp.

Notice biographique de Monsieur Joseph-Olivier Andries, chanoine chantre de la cathédrale de Bruges, commandeur de l'Ordre de Léopold, décoré de la croix de fer, chevalier de l'Ordre de St-Grégoire le Grand, président de la Société d'Emulation. Bruges, L. De Plancke, 1892. In-8°, de 234 pp.

Nous est-il encore permis de reprocher au biographe de M. Van de Putte l'absence de divisions et de tables ? Ces mêmes lacunes existaient déjà dans l'Esquisse biographique de Curtius. Mais la longue notice consacrée au chanoine Andries, tout en ne formant qu'un seul chapitre, sans aucune subdivision, est suivie de deux tables, l'une chronologique et l'autre analytique, qui rendent les recherches faciles. Malheureusement ces tables se trouvent uniquement dans les tirés à part et nullement dans le Tome 40 des *Annales de la Société d'Émulation.*

Au genre biographique, que M. De Leyn cultivait avec une prédilection marquée, se rattache son *Eloje funèbre de Monsieur Emile Minne,* curé du Béguinage, chanoine honoraire, qui fut pendant 25 ans Principal du Collège S. Louis (1). L'orateur fait suivre ce discours de notes historiques fort curieuses, qui faciliteront la tâche de celui qui voudra un jour écrire l'histoire du Collège épiscopal de Bruges.

Pour être complet, disons encore que M. De Leyn publia deux plaquettes du genre biographique :

Levensschets van den E. H. Clarysse, Brugge, R. De Zuttere, 1875. In-16, de 16 pages ; et : *Pieux souvenir des funérailles de M. Ferdinand Christiaens*, prêtre, professeur

---

(1) Voir les pages 36-59 d'une brochure que nous avons publiée sous ce titre : « *A la mémoire du très-révérend Monsieur Emile Minne, curé du Béguinage, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, ancien Principal du Collège S. Louis, chevalier de l'Ordre de Léopold, né a Thielt le 2 juillet 1827, pieusement décédé à Bruges le 19 août 1879....* Bruges, Neut-Janssens. » In-8 de 83 pp. Ce travail, imprimé (s. d.) pendant les derniers mois de 1879, reproduit surtout un assez long article qu'à la demande de plusieurs anciens élèves du chanoine Minne nous avons écrit le jour de sa mort et qui parut dans *la Patrie* le 20 août 1879. Nous y avons ajouté le récit des funérailles, que nous avons écrit pour ce même journal. M. De Leyn nous a autorisé à reproduire l'éloge funèbre du défunt et a eu l'obligeance d'y ajouter plusieurs pages de notes (pp. 68-80).

au collège S. Louis à Bruges, célébrées le 5 Mai 1883. Bruges, Société S. Augustin, s. d. In-8, de 9 pp. ([1]).

M. De Leyn fut nommé membre du Comité-directeur de l'*Émulation*, en même temps que MM. Verschelde et Neelemans, le 31 mai 1867. Il assista assez régulièrement aux réunions et il était le plus charmant des collègues. Le 7 novembre de la même année, il proposa l'impression de l'histoire de l'ancien couvent des Augustins à Bruges par le R. P. Keelhof. Deux ans plus tard, le 17 août 1869, il promit une notice biographique de Mgr P. P. Lefevere, né à Roulers, évêque titulaire de Zéla et administrateur de l'évêché de Détroit, en Amérique ([2]). Mais cette notice ne vit jamais le jour. En revanche, on a vu que M. le chanoine De Leyn a fait pour notre société plusieurs autres travaux intéressants. A ceux que nous avons mentionnés et appréciés, nous devons ajouter le « Compte rendu des travaux de la Société d'Émulation... pendant les années 1878-1885. » C'est un rapport consciencieux, très complet, qui occupe, dans notre tome 35, les pages 405 à 475.

En 1896, la ville de Bruges célébra de splendides solennités en l'honneur du B. Idesbald van der Gracht, troisième abbé du monastère des Dunes. Un comité spécial composé des membres de la Commission des Hospices civils, ainsi que de plusieurs prêtres et laïcs, avait préparé ces fêtes; M. le chanoine De Leyn y fut le délégué de Mgr l'Évêque. Mais le prêtre Brugeois, qui aimait les traditions locales et les dévotions populaires, s'était promis

([1]) Ces deux brochurettes nous sont connues grâce à M. le chanoine Rembry, vicaire général, à qui nous adressons nos vifs remerciments pour son aimable obligeance.

([2]) L'Évêque titulaire de Zéla fit un assez long séjour à Roulers en 1867-68 et M. De Leyn rappela son souvenir en faisant placer dans l'église du Petit Séminaire un vitrail, orné des armoiries de cet Évêque-missionnaire, ancien élève de la maison.

depuis longtemps d'écrire la biographie d'un moine mort en odeur de sainteté et dont le culte public venait d'être ratifié par le Saint-Siége.

M. De Leyn avait déjà étudié la vie du célèbre Abbé des Dunes ; il avait lu les publications qui traitent ce sujet ; mais il s'adonna à des recherches nouvelles, et il prépara une biographie que ses amis attendaient avec impatience et qui devait être un monument de piété en l'honneur de l'illustre moine du XII[e] siècle. Ce travail était assez avancé au commencement de l'été de 1896. Nous fûmes même chargé par M. le chanoine De Leyn de demander à un éditeur local les conditions auxquelles il pourrait imprimer l'ouvrage. Mais le souci d'une scrupuleuse exactitude et le désir de faire des recherches complémentaires firent hésiter l'auteur au dernier moment et l'engagèrent à différer la publication de son livre. On obtint néanmoins qu'il en détachât la dernière partie et c'est ainsi que les *Annales de la Société d'Emulation* pour l'année 1896 contiennent un fragment du volume préparé par le chanoine De Leyn.

Le fragment en question débute par un aperçu sommaire de la vie du B. Idesbald et de son culte jusqu'en 1627. Puis il indique, dans un premier chapitre, les efforts tentés à diverses reprises pour obtenir du Saint-Siège la confirmation officielle du culte rendu au Bienheureux par le peuple flamand ; dans le second chapitre, il expose les soins pris pour protéger ses reliques contre toute profanation, à l'époque de la révolution française ; dans le troisième et dernier chapitre, l'auteur parle des circonstances qui firent déposer les restes mortels du B. Idesbald dans l'église de N. D. de la Poterie (pp. 1-45). Enfin, quelques pièces justificatives sont données comme annexe (pp. 45-53) et l'auteur termine son article par la bibliographie du sujet (pp. 54-56.)

L'ordre, le soin et l'exactitude la plus minutieuse, la citation ponctuelle des sources rendent bien précieuses et très intéressantes ces pages détachées d'une œuvre plus vaste. Espérons que la biographie proprement dite et solidement documentée du B. Idesbald, préparée par les soins du chanoine De Leyn, sera publiée sans trop de retard (¹).

V.

Dernières années du chanoine De Leyn. Sa mort.

A l'époque de son séjour à l'Université de Louvain, M. De Leyn avait appris à aimer toutes les manifestations de la vie catholique et particulièrement les applications du principe de la liberté d'association. Pendant la dernière année de sa vie universitaire, en 1863, Ducpétiaux, Jean Mœller, Barthélémy Dumortier et d'autres illustrations du parti catholique préparaient les grandes assises qui devinrent célèbres sous le nom de Congrès de Malines. Ils firent appel à la jeunesse belge pour y recruter une phalange de commissaires en vue d'assurer l'ordre dans une assemblée qui serait composée, on le prévoyait, de plus de 3000 personnes. M. A. De Leyn, devenu dans l'entretemps avocat à Bruges, fut un des premiers à se faire inscrire et il remplit les fonctions de commissaire

(¹) Le travail paru dans les *Annales de Société d'Émulation* a été tiré à part, sous ce titre : *Le bienheureux Idesbald van der Gracht. Son culte à Bruges*, 1627-1831. Bruges, L. De Plancke, 1896. In-8, de 54 pp., avec un portrait du Bienheureux.

M. le chanoine De Leyn s'est occupé également d'une vie de Mgr Wemaer, ancien directeur du Séminaire et vicaire général, décédé en 1875. Qu'est-il advenu des notes réunies en vue de cette biographie ?...

avec cette urbanité et ce tact qui le distinguèrent pendant toute sa vie. Avec quel enthousiasme il parlait plus tard de ces inoubliables journées de Malines! Avec quelle joie ne revit-il pas, en 1864 et en 1867, l'élite des catholiques belges réunis pour la seconde et la troisième fois dans la cité archiépiscopale !

M. l'abbé De Leyn conserva du spectacle admirable dont il avait été le témoin à Malines le goût des congrès. Il suivit les congrès de Liége et les premiers congrès eucharistiques (1). Il fut présent aussi aux grands pélérinages, qui, à la suite des événements de 1870, eurent lieu tantôt dans une ville tantôt dans une autre et qui furent souvent présidés par des membres de l'Épiscopat belge (2). A Bruges même, il se faisait un honneur de remplir, pendant ces manifestations de la foi populaire, les fonctions de maître de cérémonies, et de veiller, à la tête de toute une escouade de jeunes prêtres, à ce que tout se passât avec ordre et édification.

Nous pourrions ajouter que l'étude de la vie du B. Idesbald l'engagea à se rendre à Dijon pour y assister aux fêtes du huitième centenaire de S. Bernard, l'illustre contemporain de l'abbé des Dunes ; qu'il fut présent à la reconnaissance et à l'ostension des reliques du B. Charles le Bon et du B. Idesbald à Bruges, de S. Arnould à Oudenbourg ; qu'il porta à diverses reprises la parole aux

---

(1) Nous avons sous les yeux une plaquette de 16 pages portant comme titre : *Le culte du Très Saint Sacrement dans les colléges épiscopaux du Diocèse de Bruges.* Rapport lu, le mardi 19 août 1890 au Congrès eucharistique d'Anvers par le chanoine A. De Leyn. Bruges, L. De Plancke, 1891. Ces belles pages sont un vrai travail d'apôtre.

(2) Le premier pèlerinage de ce genre eut lieu à Bruges, en l'honneur du précieux Sang de Notre Seigneur, le 17 octobre 1870. Quinze mille catholiques y prirent part. Le but du peuple fidèle était d'obtenir le rétablissement du Saint-Siége dans tous ses droits, la pacification de l'Europe troublée par une guerre terrible et la protection divine pour notre patrie.

pèlerinages de Tieghem, où était né le grand évêque de Soissons ; qu'il se rendit aux fêtes qui eurent lieu, après la canonisation de S. Benoît Joseph Labre, dans le village natal de ce célèbre pénitent, qui, s'il faut en croire la tradition, serait venu en pèlerinage à Bruges. Plus d'une fois aussi, si nous ne nous trompons, il fit des recherches pour découvrir, à Oostkerke près Damme, les corps des anachorètes Giton et Guthagon, qui furent cachés au XVIe siècle, pour les soustraire à la profanation des gueux. Bref, chaque fois que les souvenirs religieux allaient de pair avec les traditions nationales et patriotiques, ils faisaient vibrer l'âme du chanoine De Leyn et l'engageaient même à de lointains déplacements.

Les assemblées occasionnelles de catholiques avaient le privilége d'enthousiasmer M. le chanoine De Leyn ; mais les associations permanentes qui, pour des buts divers, se sont singulièrement multipliées de nos jours, trouvaient également chez lui aide et protection. Le goût de l'histoire et de l'archéologie l'avaient enrôlé de bonne heure dans la *Société d'Emulation* et dans la *Société d'Archéologie* de Bruges ; son amour pour l'art l'engagea à entrer, un des premiers, dans la *Gilde des SS. Thomas et Luc ;* sa sympathie pour les vieilles traditions flamandes le fit membre de la *Gilde de Ste Lutgarde ;* la *Société scientifique de Bruxelles* le compta parmi ses membres fondateurs et il fut longtemps un des assistants assidus à ses assemblées générales ; il était le plus dévoué des membres brugeois de l'*Association des anciens étudiants de Louvain* et représenta tous les ans le comité local au sein de la commission des Bourses, à Bruxelles ; il s'honorait de présider, à l'occasion, les assemblées des *Conférences de S. Vincent de Paul* et leur adressait volontiers la parole ; pendant bien des années il se plaisait à célébrer les messes annuelles quand la solennité de

S. Donatien (14 octobre) et celle du B. Idesbald (18 avril) ramenaient la fête de la *St Donaasgilde* et du *Studentenkring*; lorsque les œuvres sociales étaient beaucoup moins à l'ordre du jour que maintenant, il se faisait un devoir d'être membre de la société de secours mutuel *de Mieren* et d'autres sociétés analogues ; président d'honneur de la *Société littéraire* du Collège S. Louis, il encouragea souvent les jeunes académiciens en donnant aux lauréats de certains concours des ouvrages historiques comme récompenses. Oui, toujours et partout, cet homme aux vues élevées, au dévouement généreux, cherchait à être utile à toutes les nobles causes qui sollicitaient un appui.

M. De Leyn devint chanoine titulaire le 15 mai 1899, et le 14 mars 1894, Sa Majesté le Roi le nomma chevalier de l'Ordre de Léopold.

M. le chanoine De Leyn avait une constitution assez délicate; ce n'est qu'à force de soins et de précautions qu'il parvint à résister à un travail constant, qui allait parfois jusqu'au surmenage. Mais à partir de l'année 1901, atteint d'une maladie de cœur, il fut obligé de se ménager et de renoncer à toute fatigue intellectuelle.

L'hiver de 1901-1902 fut pour lui une longue épreuve.

Le retour de la belle saison lui ménagea cependant quelques journées agréables. Quand S. M. le Roi vint ouvrir l'Exposition des primitifs, le vénéré malade voulut encore être témoin d'une belle fête nationale. Il se fit conduire en voiture à la grand'place et il y vit un spectacle grandiose ; et le lendemain, lui, le patriote enthousiaste de toutes les solennités brugeoises, nous en parla, avec cette satisfaction intime d'un homme qui aimait les belles manifestations nationales et la gloire de l'art moyenâgeux.

Peu de jours après, son état s'aggrava, et il reçut les derniers sacrements de l'Eglise avec les sentiments de la foi la plus vive.

Mais, la crise passée, M. le chanoine De Leyn vécut encore trois mois, — trois mois d'épreuves pénibles supportées avec une parfaite résignation.

Enfin il s'éteignit doucement pendant la nuit du samedi 27 au dimanche 28 septembre. Il avait 63 ans.

Il existe de M. le chanoine De Leyn deux portraits, qui sont tous deux des œuvres d'art remarquables. Il convient d'en dire ici quelques mots. L'un fut peint à l'huile et est l'œuvre de Dejans, l'éminent professeur de l'Académie des Beaux-Arts à Anvers. C'est M. De Leyn lui-même qui en fit don au Collège S. Louis, où il est placé dans la galerie de portraits des anciens Principaux de la maison. Quant au second portrait, qui est également un petit chef d'œuvre, en voici l'histoire. Lorsqu'il fut question, dans le courant de l'année scolaire 1883-84, de célébrer le cinquantenaire du Collège St Louis, la commission-organisatrice décida d'ouvrir parmi les anciens élèves une souscription, dans le le but d'offrir, à l'occasion des prochaines fêtes, leurs portraits à M. le chanoine De Leyn, ancien Principal et insigne bienfaiteur du Collège, et à M. le docteur Van den Abeele, président de l'Association des anciens élèves.

Les souscripteurs qui répondirent à cet appel furent au nombre d'environ 500. Le soin de faire les portraits en question fut confié à M. Van der Veken, jeune artiste anversois, qui fit deux superbes gravures à l'eau forte. Ces œuvres d'art furent présentées à MM. De Leyn et Van den Abeele le jeudi 9 octobre 1884, dans la séance jubilaire présidée par S. G. Mgr Faict, évêque de Bruges (1).

---

(1) Nous nous souvenons aussi d'un troisième portrait que nous avons vu chez M. De Leyn ; il fut fait à la demande de son père, avant l'entrée du jeune avocat au Séminaire de Bruges, en 1863. Il se trouve, nous assure-t-on, au Collège S. Louis.



M. Jules Fonteyne, échevin et vice-président de l'Association des anciens élèves, y porta la parole au nom des souscripteurs. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire la partie du discours où l'honorable échevin parle de M. le chanoine De Leyn. L'appréciation que fait M. J. Fonteyne de l'excellent ami dont nous avons crayonné la biographie servira en quelque sorte d'épilogue à notre travail.

« Lorsque M. l'abbé De Leyn fut chargé par Mgr l'Evêque de Bruges de la direction de l'institut St Sauveur, il apporta dans ces fonctions délicates une expérience déjà longue et ce grand cœur qui l'inspire dans toutes ses actions ; les parents qui venaient, de plus en plus nombreux, lui confier leurs jeunes enfants, ont rendu pendant les sept années de son administration un juste hommage à sa vigilante sollicitude et à l'incontestable talent qu'il manifestait pour l'éducation de la jeunesse.

« Aussi les succès de M. l'abbé De Leyn à l'Institut St Sauveur, l'appelèrent, comme naturellement, à recueillir au collége St Louis la succession de M. le chanoine Minne, de cet homme éminent que nous avons tous connu et aimé, et dont la perte prématurée n'est oubliée par aucun d'entre nous.

« Avec un talent perfectionné à l'école de son regretté prédécesseur, pendant les cinq années qu'il occupa les importantes fonctions de principal, M. le chanoine De Leyn maintint et développa au collège l'excellent esprit qu'il y avait vu régner : esprit de travail, de discipline et surtout de vertu, qui ne cesse de produire des hommes marquants pour toutes les grandes carrières, civiles et religieuses, et qui recommande si puissamment cette maison à l'affection de S. G. Mgr l'Evêque et à l'estime de toutes les familles dévouées à la Patrie et à l'Eglise.

« Mais, dans une autre sphère encore, M. le Principal

De Leyn s'est fait remarquer et a fait particulièrement admirer la générosité de son âme : n'est-ce pas lui qui a agrandi notre collège par l'adjonction de belles propriétés, par l'érection de la vaste salle de réception, ces constructions et aménagements qui ont si remarquablement amélioré les installations de cette maison? Et dans cet ordre d'idées, il peut sembler superflu de mentionner le dernier et le plus important des services que M. le chanoine De Leyn rendit et rend encore au collége : l'érection de cette magnifique chapelle, dans laquelle le Seigneur vient de recevoir nos actions de grâces et nos vœux, cette magnifique chapelle, si artistiquement conçue, si précieusement exécutée et qui s'appellera à justre titre le monument commémoratif de nos fêtes jubilaires.

« Certes, de nombreux bienfaiteurs, sympathiques amis du collège, ont voulu apporter leur pierre à ce bel édifice, mais chacun sait, qu'ici, le grand architecte est toujours M. le chanoine De Leyn, qui n'a pas voulu quitter la direction de St. Louis sans y laisser ce monument de sa piété, et qui met, à parfaire cette œuvre, toute la génerosité de son cœur et de sa fortune.

« Nous pouvons donc hautement féliciter l'Association des anciens élèves d'avoir voulu personnifier en lui cette brillante série de professeurs distingués qui, depuis cinquante ans, ont consacré leurs talents et leurs forces, leur science et leur expérience à l'œuvre des œuvres, à l'apostolat de l'éducation.

« Oui, c'est parce que M. le chanoine De Leyn est à tous égards digne de ce choix, que nous mettons tant d'entrain et d'unanimité à honorer en sa personne tous les anciens maîtres du collège et à lui rendre le filial hommage d'estime et de reconnaissance, que nous offrons, dans cette solennité, à tous ceux qui furent ses prédécesseurs et ses collaborateurs. (Vifs applaudissements).

Tel fut, tel demeure dans le souvenir de tous ceux qui le connurent cet esprit distingué et ce grand cœur.

Profondément attaché au sol flamand et à notre cité, Alphonse De Leyn nous appartient par son amour de l'histoire et par les éléments que ses biographies apportèrent à notre historiographie ecclésiastique.

Mais le rôle de spectateur ne pouvait suffire à cette âme vraiment sacerdotale. Ces vies édifiantes lui étaient des leçons et des exemples. Il les pratiqua.

Il passa en prodiguant aux œuvres de piété et de zèle, et avant tout à la grande œuvre de l'éducation chrétienne, ses talents, ses ressources, sa vie !

M. Charles De Wulf.

Les dernières années du XIXe et les premières années du XXe siècle ont été ce que l'on peut appeler un « tournant » dans l'histoire de l'architecture brugeoise. A cause de la part considérable que M. Charles De Wulf a eue dans le mouvement artistique de cette période, grâce au nombre et à l'importance de ses travaux, nous croyons que le souvenir de sa carrière mérite d'être conservé d'une manière spéciale dans les *Annales de l'Émulation* : c'est la raison d'être de la notice que nous lui consacrons.

Devenu membre de notre société en 1898, le regretté directeur des travaux de la ville de Bruges s'intéressait beaucoup à l'histoire et à l'archéologie de la Flandre : on en verra plus d'une preuve dans les pages qui suivent.

I.

Premières années de M. Ch. De Wulf. Ses études artistiques.

M. Charles De Wulf naquit à Bruges le 25 janvier 1865, Il commença en 1872 ses classes préparatoires au collège S. Louis, et, ce qui est rare chez un futur architecte, il acheva complètement son cours d'humanités anciennes. Cette haute éducation intellectuelle, qu'il termina à 17 ans (1882), laissa chez lui de profondes traces ; il est incon-

testable que sa supériorité fut due, en partie, à cette culture générale dont les études littéraires sont le premier et le plus important facteur.

Comme cela arrive chez bien des artistes, le goût du dessin semblait inné chez le jeune De Wulf. Quand il n'avait encore que 10 ou 11 ans, mais surtout lorsqu'il fut arrivé dans les classes supérieures, il s'entendait à merveille à faire des croquis, parfois très originaux. Nous en avons eu souvent entre les mains. Plus tard, quand il était en Rhétorique, il dessina et mit en couleurs une pièce qui fit sensation parmi les élèves de St. Louis; c'était une belle affiche, fort pittoresque, annonçant, en 1882, les jeux traditionnels, célébrés à l'occasion de la fête de M. le Principal du collège. Les anciens condisciples de De Wulf et les professeurs de cette époque s'en souviennent parfaitement.

A raison d'une vocation artistique qui s'annonçait par les signes les plus évidents, le jeune étudiant fut autorisé, pendant ses dernières années de collège, à suivre les cours de l'Académie de Bruges, et dès l'année 1882 il y obtint le premier prix dans la 4e classe d'architecture. L'année suivante il remporta les premiers prix d'archéologie et de perspective, et en 1885 le premier prix de composition monumentale.

Entretemps M. De Wulf s'était livré à des travaux pratiques sous la direction de M. Hano, mais surtout sous celle de M. DelaCenserie. Si notre mémoire ne nous trompe, l'éminent architecte, présageant en quelque sorte l'avenir, répondit, en plaisantant, au jeune solliciteur, qui lui demandait l'accès de ses bureaux : « oui, à condition que dans trois ans vous remportiez le Prix de Rome ! » Quoi qu'il en soit, notre jeune ami prit part, en 1884, à un concours organisé par la Chambre syndicale des arts industriels à Gand, et il y obtint un premier prix et une

mention honorable. Un succès plus important lui échut en partage en 1885, au concours triennal d'architecture, ouvert par l'Académie royale des Beaux-arts de Belgique. Son projet de « Cimetière monumental » lui valut le premier prix, avec une prime de 1000 frs.

De si heureux débuts présageaient les brillants résultats qui attendaient Charles De Wulf à l'Académie des Beaux-arts de Bruxelles. En 1886, il y remporta le premier prix d'archéologie dans les deux sections (ornement et architecture), et le deuxième prix de composition monumentale. Enfin, en 1887, tous ces succès furent couronnés par le premier prix de composition décorative, le premier prix de composition monumentale, le second prix (prime de 500 frs.) au concours triennal entre tous les anciens lauréats de l'Académie de Bruxelles, et la première place à l'épreuve préparatoire du grand concours d'architecture pour le « Prix de Rome ».

Le sujet imposé aux jeunes artistes admis à concourir était le plan d'*un palais pour l'ambassade d'une grande puissance*. M. De Wulf y travailla pendant 11 jours, parfois depuis 4 heures du matin jusque fort tard dans la nuit. Le résultat de ses efforts fut que la distinction si enviée du « Prix de Rome » lui fut décernée par les membres du jury à l'unanimité des suffrages.

Le jury, siégeant à Anvers, termina ses travaux le samedi 23 juillet. Le mercredi suivant, à 2 $^1/_2$ heures de l'après-midi, le lauréat fit à Bruges une entrée vraiment triomphale. Peu de solemnités jouissent de la popularité qui s'attache, à Bruges, aux réceptions des lauréats d'académie. Tous les deux ans les « voisinages » célèbrent avec éclat, on peut même dire avec trop d'eclat, les succès des jeunes gens couronnés aux distributions des prix de l'Académie locale; car ces fêtes ont l'inconvénient d'exagérer l'importance de certains talents secondaires;

elles prouvent cependant jusqu'à quel point l'amour de l'art domine à Bruges parmi toutes les classes de la société. Oui, malgré la décadence qui a succédé à des siècles de prospérité inouie, le peuple brugeois se souvient, en quelque sorte instinctivement, de l'admirable efflorescence de tous les arts, qui, sous les ducs de Bourgogne, fit de notre cité la capitale artistique de l'Europe occidentale. D'aucuns affirment que le goût esthétique est inné au brugeois. En tous cas, il est incontestable que les succès obtenus par nos concitoyens sur le terrain de l'art sont fort nombreux. Sans compter Suvée, qui remporta le « prix de Rome » en 1771, cette distinction fut, pendant le XIX[e] siècle, décernée 15 fois à des brugeois (1).

La réception faite par la ville de Bruges à M. Charles De Wulf, fut brillante et enthousiaste ; on peut en trouver le récit détaillé dans les journaux de l'époque (2).

II.

Les voyages d'études de M. De Wulf et ses Rapports annuels.

Comme lauréat du « Prix de Rome » M. De Wulf devait consacrer quatre années à étudier, dans les principaux pays de l'Europe, les grandes œuvres architecturales de l'antiquité, du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes.

---

(1) Voici leurs noms, pour la *peinture* : Odevaere (1804), Van Maldeghem (1838), Legendre (1860), Dejans (1878), Verbrugge (1883) ; pour la *gravure* : De Meulemeester (1806), Copman (1861) ; pour la *sculpture* : Calloigne (1807), Anthone (1885) ; pour l'*architecture* : Suys (1812), Laureys (1849), Dela Censerie (1862), Naert (1866), De Wulf (1887), Verhelle (1890).

(2) Voir notamment dans *La Patrie* du jeudi 28 juillet 1887 un compte rendu qui comprend plus de trois colonnes.

Il tint à préparer cette étude approfondie, par l'étude sommaire des édifices de son pays, pour s'en souvenir, quand, pendant ses voyages il se trouverait en présence « de monuments élevés sous d'autres climats et inspirés par d'autres mœurs, et pour pouvoir plus tard mieux saisir ce qu'il y a de beau ou d'imparfait dans ce que le passé nous a légué ([1]). »

Dans le rapport que nous venons de citer, le jeune lauréat passe d'abord en revue, les principaux monuments religieux de la Belgique. Les belles églises ogivales de notre province occupent dans son travail une place d'honneur ; nous ne nous y arrêterons pas ; mais nous tenons à reproduire ce que M. De Wulf écrivit sur les principales églises de sa ville natale :

« L'église Notre Dame à Bruges se ressent beaucoup de l'influence tournaisienne ou française. Bâtie d'ailleurs en pierre de Tournai, elle a beaucoup d'analogie avec la charmante petite église S. Quentin de cette ville.

« L'église N. D. a subi bien des transformations intérieures, qui nécessiteraient de grands travaux pour la remettre en état. La façade, aujourd'hui fort délabrée, présentait, comme à S. Quentin de Tournai, deux hautes tourelles flanquant le pignon central, qui était probablement percé de trois fenêtres à lancettes, comme l'étaient les pignons des bas côtés, où ces fenêtres existent encore, mais sont murées.

« En comparant cette architecture à celle de l'église S. Sauveur de la même ville, on s'aperçoit facilement de la différence qui existait entre la manière de bâtir de nos maçons flamands et celle des maîtres de l'œuvre étrangers. L'église S. Sauveur fut entièrement construite en briques et à différentes époques. La sculpture y est rare et assez

---

([1]) Premier rapport semestriel, daté du 30 juin 1888 ; manuscrit envoyé à la classe des Beaux-arts de l'Académie royale, à Bruxelles.

maigre. Les piliers sont en faisceaux ; les moulures d'encadrement des fenêtres n'existent presque pas, et sont timidement taillées en briques. Cette église a d'ailleurs perdu beaucoup de son caractère extérieur, par l'adjonction des chapelles absidales, qui a entraîné la suppression des arcs boutants, remplacés actuellement par des tirants et des cerclages en fer.

« L'église S. Gilles a un caractère flamand encore plus prononcé. Comme je l'ai remarqué dans beaucoup d'églises de la Flandre maritime, les nefs latérales sont assez larges et élevées, tandis que la nef centrale est relativement peu élancée. Ces proportions donnent un aspect lourd à ces édifices et n'accusent pas assez leur valeur, à cause du manque de contrastes. »

Mais si les architectes qui ont élevé, au moyen âge, en Belgique, les monuments religieux que nous admirons, ont souvent imité les maîtres français, ils ont su créer cependant, pour nos monuments civils, une architecture originale et propre à notre pays : de là nos hôtels de villes, nos halles, nos beffrois. M. De Wulf parle en fort bons termes de nos principales constructions civiles. Citons le passage se rapportant au Beffroi de Bruges : « Ce monument est admirable de proportion et se dresse fièrement au dessus des Halles. La partie octogone, qui fut ajoutée longtemps après la construction de la partie carrée, se lie cependant fort bien à l'ensemble. Mais j'admets difficilement les arcs boutants reliant les tourelles d'angle à la partie supérieure et s'appuyant au milieu des côtés de l'octogone. Cela est décoratif, mais, je crois, peu logique. »

Voici enfin comment le judicieux lauréat résume quant à Bruges ses observations sur l'« architecture domestique », créée dans nos diverses villes par ces maçons et tailleurs

de pierres qui formaient partout de puissantes corporations :

« Plusieurs villes ont conservé des restes assez importants pour nous permettre de nous rendre compte de ces différences d'architecture.

« Bruges particulièrement possède encore une série de maisons anciennes très remarquables. L'ogive ne fut guère en faveur auprès des architectes brugeois, même en pleine période ogivale. Nous trouvons partout le plein-cintre : au portail occidental de l'infirmerie de l'hôpital, au portail septentrional de l'église S. Sauveur, à la tour de l'église Notre Dame, aux Portes dites de Gand et de Ste Croix.

« Dès le XVe siècle, le plein-cintre est la règle générale. C'est à cette époque que la véritable architecture brugeoise commence à se développer et à se dégager de l'influence étrangère. Dans les plus anciens pignons en briques (transsept méridional de la cathédrale, façade orientale de l'hôtel Gruuthuse), on trouve l'imitation, en briques moulurées, du pignon en bois. Les tympans des fenêtres sont décorés d'une arcature trilobée, garnissant tout le plein-cintre, ou de deux arcatures trilobées (façade orientale de l'hôtel Gruuthuse).

« A partir de 1478, le tympan des fenêtres commence à être décoré de dessins plus variés.

« Au XVIe siècle l'architecture des maçons brugeois atteint son apogée. La décoration en briques se développe constamment ; comme chef-d'œuvre du genre, on peut citer la petite tribune voisine du pont flamand (1515), dans la rue S. Georges.

« La division en longues arcades, qui est une des caractéristiques du style brugeois, subit une transformation vers 1520 : une moulure formant encadrement embrasse toute la largeur du pignon, contournant les plein-cintres des fenêtres. Le trumeau du milieu, lorsque la façade n'a que deux fenêtres en largeur, se couronne d'un petit pignon à trois ou à cinq degrés.

« L'encadrement à colonnettes, spécial à chaque fenêtre, est très rare à Bruges.

« Quant aux pignons en pierre, ils ont un caractère tout différent de celui des constructions en briques. Ils ne sont jamais terminés en degrés et la division des fenêtres se fait en longues arcades, sans que jamais une moulure vienne encadrer toute l'ordonnance.

« A Ypres, le système est tout différent : jamais de divisions dans le sens de la hauteur. — Étages séparés par un cordon. — Prédominance de la ligne horizontale. — Jamais un membre d'architecture ne vient traverser ce cordon et embrasser deux étages. — Encadrement spécial à chaque fenêtre avec colonnettes et chapiteaux.

« A Gand, l'architecture locale est loin de posséder la grâce et la délicatesse de celle de Bruges et d'Ypres. D'ailleurs les spécimens qui y sont restés de l'époque ogivale, sont très rares.

« La différence de caractère entre l'architecture de nos diverses villes se conserva même jusqu'au commencement de la renaissance, mais se perdit peu après.

« La renaissance arriva chez nous fort tard. Lorsqu'on élevait le château de Chambord en 1526, il n'y avait pas encore l'ombre de renaissance en Belgique. C'est avec la petite et très riche façade de la chapelle du S. Sang à Bruges que commence la transition. Tous les motifs y sont cependant encore gothiques. Mais la façade du greffe dans la même ville, construite seulement quelques années plus tard, nous met déjà en pleine renaissance. »

En citant ces passages du premier rapport semestriel du jeune lauréat, notre intention est uniquement de montrer combien ses appréciations sur sa ville natale étaient judicieuses. Il ne saurait être question ici d'analyser les sept autres rapports que M. De Wulf envoya régulièrement à l'Académie les années suivantes.

Les membres de la dite compagnie qui eurent à les apprécier décernèrent à ces études des éloges presque sans réserves.

Un projet de restauration d'une partie de la *Villa Hadrienne* à Tivoli et le relevé des plans de l'église *Santa Maria dei Miracoli* à Venise furent accueillis avec une faveur encore plus marquée. On peut aujourd'hui voir ces travaux pratiques au musée du Cinquantenaire, à Bruxelles. Il ne sera pas hors de propos, au point de vue brugeois, de citer les lignes suivantes de la notice qui accompagnait le dernier envoi de M. De Wulf.

« Je ne puis m'empêcher, dit-il, de signaler une ressemblance frappante de dispositions, qui existe, me semble-t-il, entre Ste Marie des Miracles et un édifice flamand fort empreint du goût oriental : l'église de Jérusalem à Bruges. Dans les deux édifices nous trouvons une nef au niveau de la rue et une chapelle surélevée au-dessus d'une salle voûtée et recouverte d'une voûte élevée. A Venise, cette voûte est en pierre et revêt à l'extérieur la forme d'une coupole. A Bruges, elle est en bois et renfermée dans une tour percée de fenêtres. Le caractère de l'architecture de ces deux constructions est bien différent ; l'analogie de leur ordonnance générale en est d'autant plus frappante et plus intéressante à signaler. »

Au risque de nous attarder en insistant sur les débuts de M. De Wulf, nous devons mentionner ici qu'un délégué de l'Académie déclara, dans son rapport au ministre, que les dessins de M. De Wulf « doivent être classés parmi les meilleurs envois des lauréats des grands concours. »

M. De Wulf avait adressé à l'Académie 1° sept feuilles, dessins se rapportant à la villa d'Hadrien à Tivoli ; 2° huit feuilles, dessins de l'église *Santa Maria dei Miracoli*, à Venise ; 3° une feuille, dessin de la *Porta della Carta* du palais des Doges à Venise, et 4° une feuille, dessin de Pompéi. Il y avait joint aussi des notices explicatives et plusieurs croquis.

Le lauréat s'était conformé ainsi aux articles du règlement prescrivant de fournir d'abord des détails et des essais de restauration d'un monument antique.

« M. De Wulf, dit le rapport adressé au ministre, a pris pour sujet de ce travail le nymphéum de la villa d'Hadrien, à Tivoli, dont les fouilles n'ont été faites que depuis peu d'années. Les croquis et les dessins de l'état actuel de ces ruines sont rendus d'une manière remarquable et les projets de restauration témoignent que le lauréat a fait une étude des plus sérieuses des monuments antiques.

« Sa notice explicative et historique prouve les recherches qu'il a faites pour arriver à produire ce beau travail de restauration. Ses remarques sur quelques descriptions du même monument par M. Gaston Boissier sont des plus justes.

« Le choix du monument de la renaissance, dont le lauréat nous envoie le relevé d'ensemble et des détails, est des plus heureux. Pouvait-il mieux choisir que la belle église *Sta Maria dei Miracoli*, à Venise ? Une véritable perle......

« Il nous présente huit feuilles de dessins : les plans, façades, coupe, une vue perspective et détails ; une notice historique et architectonique et des croquis superbes, le tout d'une incontestable exactitude.

« La comparaison que le lauréat établit sur la ressemblance de la disposition de cette église avec l'église de Jérusalem à Bruges, a été également mon impression lors de mon voyage à Venise ; quoique les deux églises soient d'un style différent, la disposition est la même, sauf que l'escalier menant au sanctuaire à Bruges, se trouve accolé au mur latéral de l'église, tandis qu'à *Santa Maria dei Miracoli*, il se trouve au milieu de la nef.

« Le portail du palais des Doges et la décoration de l'intérieur d'une habitation de Pompéi sont des plus intéressants et complètent l'envoi.

« Je résume. Le rendu de ces nombreux dessins est exécuté de main de maître et fait honneur au lauréat. Les notices explicatives qu'il donne, sont des plus intéressantes et je me plais à reconnaître le mérite du travail de M. De Wulf.

« Je tiens encore à le dire aux membres de la classe : Un travail aussi complet ne mériterait-il pas d'être recommandé à M. le Ministre? Il peut être cité comme exemple, l'Académie ayant rarement ou plutôt n'ayant jamais reçu des lauréats architectes des envois si intéressants, si complets. »

M. Laureys, dont M. De Wulf avait suivi les leçons à Bruxelles, estimait tout particulièrement le distingué lauréat. Il alla même le rejoindre à Rome et il fit avec lui le voyage de Grèce, ainsi que des excursions à Constantinople et à Brousse. Quelle jouissance ce fut pour De Wulf d'avoir à ses côtés le maître éminent qui avait été un de ses initiateurs à l'art classique! Que d'échanges de vues intéressants, que de discussions animées entre le savant professeur arrivé à la maturité de l'âge et son jeune élève dont la vivacité et l'enthousiasme ne connaissaient pour ainsi dire pas de borner! L'Acropole surtout fut l'objet de leurs études et de leur admiration commune : mais quels trésors de connaissances résultèrent pour M. De Wulf de ce pèlerinage artistique en si excellente compagnie!

C'est pendant l'intervalle entre deux de ses voyages d'études, le 19 août 1889, que M. Charles De Wulf se maria. Il avait choisi pour compagne M[lle] Léonie Eeckman, un des nombreux enfants de M. Eeckman, premier président honoraire de la Cour d'appel de Bruxelles, et il trouva en elle, outre les éminentes qualités qui distinguent une épouse vraiment chrétienne, une collaboratrice intelligente qui fut maintes fois associée aux nombreux travaux de l'architecte.

III.

M. De Wulf professeur à l'Académie de Bruges et Directeur des travaux de la ville. Constructions et restaurations.

Après avoir visité successivement la France, l'Italie, la Grèce et l'Allemagne. M. De Wulf rentra en Belgique au mois d'août 1891. Au mois d'octobre suivant, il fut nommé professeur de perspective à l'Académie des Beaux-arts dans sa ville natale et ne tarda pas de devenir directeur des travaux de la ville de Bruges (juin 1892).

Comme tous les hommes de talent qui ont étudié les monuments anciens de Rome et d'Athènes, de l'Italie et de la Grèce, M. Charles De Wulf professait une grande admiration pour ces magnifiques chefs-d'œuvre de l'antiquité. Le style « classique » n'avait aucun secret pour lui. Mais on peut se demander si le lauréat avait une connaissance également approfondie des monuments brugeois et flamands auxquels le génie des maîtres de l'œuvre du moyen âge a imprimé un cachet si différent de celui qui distingue les célèbres monuments de l'époque classique? Car on doit regretter que nos jeunes lauréats du Prix de Rome « ne puissent pas exercer leur esprit « d'investigation et d'analyse sur les monuments de la « Belgique, au lieu de s'occuper uniquement de faire « revivre les débris de constructions étrangères (1). »

A cela nous répondons qu'un cours d'architecture brugeoise, comme on en établit un à l'Académie de Bruges en 1901, aurait contribué à rendre l'éducation artistique de M. De Wulf plus complète au point de vue local. Mais son

(1) Extrait des observations faites au nom de l'Académie des Beaux-arts sur les dessins de l'église de *Ste Marie aux Miracles*.

esprit d'initiative, son talent d'observation et sa facilité d'assimilation lui permirent de suppléer abondamment à ce que l'école ne lui avait point enseigné. Que l'attention du jeune lauréat ait été attirée de bonne heure sur le style flamand et brugeois, c'est ce que prouvent nos extraits du premier rapport de M. De Wulf [1].

Au reste, nous nous souvenons que pendant l'hiver de 1881-82 on lui parla, un jour, de l'Académie établie chez les Frères de la Doctrine chrétienne à Gand, sous la direction du Frère Marès. L'idée qui avait présidé à cette création frappa le jeune étudiant et il voulut aller voir sur place quelle direction particulière on pouvait bien donner aux élèves de cette institution. La visite qu'il fit à Gand avec un de ses professeurs l'intérressa vivement et lui fit découvrir un horizon que les Académies officielles ne montraient point à leurs élèves il y a 25 ans.

Mais, répétons-le, l'esprit observateur, extraordinairement développé chez De Wulf, aurait suffi, dans un milieu comme Bruges, pour lui permettre de s'assimiler sans effort les principes et les procédés des maîtres de l'architecture flamande aux siècles passés. De plus, son talent original, surtout sa brillante imagination, le porta naturellement à interpréter les anciens à sa manière; et c'est ainsi qu'il dota Bruges d'un ensemble de constructions qui portent bien son empreinte personnelle. Quant aux restaurations dont il fut l'auteur, il les basait sur une étude consciencieuse des éléments encore existants, où il cherchait avec un soin méticuleux la pensée de l'artiste qui avait élevé la construction primitive. Celui qui écrit ces lignes eut l'occasion de le constater lors de la restauration du « *Gheestelic Hof* », l'ancienne cour de justice des Évêques de Tournai et plus tard de ceux de

---

(1) Voir pp. 354 à 357.

Bruges. Le pignon était la partie la mieux conservée de la façade et fournit les principales indications de la restauration. M. De Wulf reconstruisit ce pignon avec une entière fidélité, au-dessus du second étage qui fut ajouté à la partie ancienne de la maison ; il en résulta un ensemble admirablement proportionné, d'une élégance et d'un bon goût absolument dignes des vieux maîtres brugeois.

Nous est-il permis de rappeler à ce propos un souvenir qui se rattache à un voyage que De Wulf entreprit en Espagne pendant l'année 1899 ?

Il se trouvait à Séville depuis quelques jours quand il rencontra un autre voyageur qui avait suivi le même itinéraire. On s'était vu déjà à Madrid et l'on causa un instant de choses et autres. De Wulf finit par dire qu'il partait, ce jour même, pour rentrer dans son pays. — De quel côté ? fit l'interlocuteur. — Vers le nord. — Vous êtes également Français? — Pardon, je suis Belge. — Ah, vous êtes Belge ? Eh bien, j'ai été dernièrement en Belgique et j'y ai visité une ville d'un cachet bien archaïque, Bruges, où l'on a l'excellente idée d'élever des maisons en style ancien, et où l'on fait des restaurations d'un goût bien distingué. Tenez, je me souviens particulièrement d'une maison aux environs de la Cathédrale, le *Gheestelic hof*, qui est un vrai type d'élégance et de bon goût. Connaissez vous cette construction ?...

On comprend l'émotion légitime de M. De Wulf en entendant pareil éloge, à 400 lieues de Bruges, dans la bouche d'un amateur éminent, le baron T., capitaine dans l'armée française. Quand De Wulf eut décliné sa qualité d'architecte, ce furent des félicitations sans fin, qui demeurèrent un des agréables souvenirs de son voyage au pays du Cid.

Le travail que nous venons de mentionner fut exécuté en 1897. Mais presqu'aussitôt après s'être établi à Bruges,

M. De Wulf s'était trouvé en présence d'une entreprise plus importante. En effet, revenu parmi nous depuis deux mois seulement, il eut à résoudre un problème qui ne manquait pas de difficultés. Mgr Faict, évêque de Bruges, venait, à la suite d'un arrêté royal du 5 mai 1891, d'ériger canoniquement la paroisse de Hertsberghe, aux extrêmes limites des communes d'Oostcamp, Wynghene, Ruddervoorde, Waardamme et Beernem. Le 13 mai 1891, M. l'abbé C. Delbaere fut nommé curé de la nouvelle paroisse, et il était chargé d'y élever à la fois une église et un presbytère. Malheureusement les ressources faisaient défaut : il s'agissait donc, avant tout, de bâtir à bon marché. Y aurait-il moyen, dans ces conditions, de donner un caractère artistique aux constructions projetées ?

M. l'abbé Delbaere, désireux d'encourager un débutant si heureusement doué, n'hésita pas à s'adresser au jeune architecte et à lui poser cette question. M. De Wulf ne se fit point illusion. La réputation d'un architecte peut perdre beaucoup dans une pareille entreprise. Mais dans le cas actuel ce fut précisément le contraire qui arriva. A la date du 24 mai 1892, les plans et devis de l'église paroissiale et du presbytère étaient achevés. Le total des dépenses prévues était de 93,460 frs. 55 c. La fabrique d'église approuva le devis le 15 mars 1893 et la Députation permanente ratifia cette décision le 24 du même mois.

Aujourd'hui les deux édifices, également gracieux chacun dans son genre, s'élèvent pittoresquement au milieu d'une région boisée, et sont devenus le centre d'un aggloméré qui se développe d'année en année. On peut dire que la réalisation de ses projets fut pour M. De Wulf un réel triomphe. Les connaisseurs les plus entendus n'ont eu que des éloges à lui adresser, tant au point de vue du bon marché, que sous le rapport du style et de l'ordonnance générale des travaux effectués.

Comme les travaux de M. Charles De Wulf — nous l'avons dit déjà — marqueront une période importante dans l'histoire de l'architecture brugeoise, il ne sera pas inutile d'en faire suivre la nomenclature ; nous la donnerons autant que possible dans l'ordre chronologique ; les dates indiquées seront celles où furent commencées les constructions ou restaurations visées. Nous mentionnerons d'abord les constructions nouvelles qu'entreprit De Wulf et ensuite les restaurations dont il fournit les plans. Quand aucun nom de localité n'est indiqué, c'est qu'il s'agit d'un travail effectué à Bruges.

Constructions nouvelles.

1887 Bâtiment servant de gymnase, enclavé dans le collège St Louis.
1893 Église et presbytère, Hertsberghe.
» Villa de M. Léon De Wulf, au Minnewater.
1894 Grande salle des fêtes, *Gilde der Ambachten*, et aménagement des locaux, rue du Vieux Bourg.
» Patronage, à Wyngene.
» Maison de M. Baervoet, rue du Vieux sac.
1895 Maisons ouvrières, à Armentières.
1896 Ouvroir à Haezebrouck.
» Maison de M. P. Eeckman, rue Potagère, Bruxelles.
» Couvent, Heyst-sur-mer.
» Monument funéraire, en pierre bleue, élevé à la mémoire de NN. SS. les Évêques de Bruges et adossé à la chapelle du cimetière communal.
1897 Bâtiment de la marine, Quai de l'Empereur, Ostende.
» Écoles, Heyst-sur-mer.
» Maison de Mlle Jonckeere, angle des rues Flamande et de la Poule.
» Stalles et confessionnaux, à Snelleghem.

1898 Villa Renteria, à M. C. De Poortere, Boulevard Van Iseghem, à Ostende.
» Château d'eau, Middelkerke.
1899 Maison de M. H. Christiaen, Couckelaere.
» Nouveau bâtiment comprenant quatre classes et surmonté d'une gracieuse tourelle, à l'Académie des Beaux-Arts, rue Ste Cathérine.
1900 Puits à margelle, rue St Jacques.
1901 Villa de M. l'avocat J. Schramme, échevin de Bruges, Iseghem.
1902 *Het Torretje*, à M. De Meulemeester, près la porte des Baudets, à l'angle de la rue d'Ostende et du Rempart du bassin.
1903 Deux maisons, Béguinage.
» Nouveau beffroi, dans la tour de l'église, à Wevelghem.
» Pompe et lanterne en fer forgé, derrière le chœur de l'église St Gilles.
» Maison de Mme Dujardin, *'t Hemelrycke*, avec façades au Dyver et rue des Chartreuses.
» Annexe à la maison de M. l'échevin Schramme, place du Bourg.
» Institut chirurgical S. Clément, au Dr Léon Verhoef, rue Terre neuve.
» *Het root Leeukin*, au Dr Eugène Veys, rue Nord du Sablon, 45.
» Hôtel des Postes, Ostende.
» Maison de M. F. Eeckman, rue Verbist, Bruxelles.
» Grille en fer forgé formant la clôture du cimetière Notre Dame.
1904 Maison avec galerie extérieure, *In Groeninghe*, à l'angle de la rue Eeckhout et du Dyver. Les plans de cette construction pittoresque furent achevées dans les derniers jours de décembre 1903, trois

semaines avant la mort de l'architecte. L'année suivante, l'administration communale décida de céder gratuitement un terrain devenu libre par la démolition de deux maisons, à celui qui s'engagerait à exécuter le plan de M. De Wulf. M. Viérin, architecte à Courtrai, accepta la condition. Devenu propriétaire du terrain, il y éleva, dans le courant des années 1904-1905, la construction originale que l'on admire à juste titre. Elle rappellera, aux générations futures, le dernier effort de l'architecte éminent qui le conçut, ayant déjà un pied dans la tombe, et qui n'aurait pas tardé d'exécuter des œuvres plus importantes et plus remarquables [1].

Restaurations.

1894 Restauration de la tour de l'église de Lapscheure.
» Série de pignons appartenant au siège de la *Gilde*

---

[1] M. De Wulf fut chargé, en décembre 1903, de faire les plans du nouvel institut S. Julien, sur le territoire de S. Michel. — Il était l'auteur d'un projet complet d'une « Maison de refuge », que le ministère de la justice s'était proposé d'élever à Bruges, à l'angle de la rue Neuve de Gand et de la rue des Jacobines. Quand le Gouvernement eût décidé de transférer le siège de cette œuvre de bienfaisance dans la commune de S. André, ce fut encore à De Wulf que M. Van den Heuvel demanda les plans des constructions à élever.

Parmi les travaux préparés par M. De Wulf et qui ont une certaine importance nous devons mentionner encore :

a) l'avant-projet pour la restauration de la Porte d'Ostende (ou « des Baudets ») dont nous parlons plus loin;

b) les études pour la restauration de la Porte S[te] Croix;

c) l'avant-projet pour l'église de Zeebrugge;

d) l'avant-projet pour la construction d'une voûte en bardeaux et charpente apparente dans la chapelle du S. Sang. Ce travail sera incessamment exécuté par un élève de M. De Wulf, M. De Wispelaere;

e) un projet complet pour la restauration de l'église de Notre-Dame à Meetkerke (1894) ;

f) id., pour l'église paroissiale de Houtave (1893).

der ambachten, rue du Vieux bourg, n°s 19, 21, 23, 25 et 27. Les maisons restaurées sont connues dans l'ancien cadastre de Bruges sous les noms de *Sint Niclaes*, *'t Wyngaerdeken* et *de Valcke*. — Aménagement du Cercle militaire et de la Chapelle, rue des Chartreuses.

1895 Façade de la maison n° 15, rue de l'Académie. Cette maison, *de groote Sint Jacob*, est la maison paternelle de M. Charles De Wulf. Ses parents s'y étaient établis peu de mois après sa naissance. L'architecte alla l'occuper après ses voyages d'études.

„ Chapelle du S. Sacrement, dans l'église S. Jacques.

1896 Façade occidentale de la même église. Ajoutons que M. De Wulf a laissé les plans, non exécutés jusqu'ici, de la restauration des fenêtres et de diverses parties de cet édifice religieux si intéressant.

„ Sept façades des *Pesthuizen*, appartenant aux Hospices civils, à côté de l'église de N. D. de la Poterie.

„ *Het Ghcestelic Hof*, appartenant au chanoine Rommel, rue du St Esprit.

„ *De Visitatie*, pour le compte de M. Jean de Brouwer, rue Fossé-aux-loups.

1898 *De Draecke*, à M. Galle, rue Eeckhoutte.

„ La maison à côté de l'église du Grand Séminaire.

1900 *De Kaasbolle* et *'t Wulvekin*, à M. Schaeverbeke, rue St Jacques, n°s 56 et 58.

„ *De St Jacob*, à M. Ancot, même rue.

„ Aménagement d'une maison, à M. Ganshof, rue des Chevaliers.

1901 *De Boodschap*, à M. le notaire De Pauw, à l'angle des rues Ste Cathérine et de la Vigne.

„ Restauration de la tour romane de l'église paroissiale, à Oostcamp.

1902 Église paroissiale de Damme (restée en voie d'exécution).

1903 Façade de la maison de M. Louis Halleux, rue S. Georges, avec construction d'une annexe dans le style de cette façade.

» Façade de la maison de M[me] Dautricourt-de Spot, *'t Hof van Holland*, et agrandissement des constructions, rue d'Ostende.

» *Den Grooten Hert*, à M. Rahier, rue des Pierres.

» Escalier monumental à l'hôtel de ville. C'est le seul travail important que M. De Wulf exécuta pour le compte de l'administration communale. Quand il était devenu directeur des travaux de la ville, il avait éte convenu que M. Dela Censerie, son prédécesseur, achèverait tous les travaux qui étaient en voie d'exécution. Cette circonstance explique pourquoi M. De Wulf n'a guère eu à effectuer, pour la cité, des ouvrages dignes de son beau talent d'architecte (¹).

IV.

Les travaux de M. De Wulf à l'église Notre-Dame.

Jusqu'ici nous n'avons rien dit des travaux considérables de M. De Wulf à l'église Notre-Dame. Ces travaux feront

(¹) Il va sans dire que nous ne mentionnons point quantité de travaux secondaires pour lesquels on eut recours à l'habilité professionnelle très appréciée de M. Charles De Wulf: transformations ou appropriation de maisons ou châteaux, constructions d'annexes, etc. Citons cependant encore la restauration des fenêtres de l'église de Heyst-sur-mer, des travaux de restauration à l'église et au presbytère de Harlebeke, à l'église de la Madeleine à Bruges, à celle de Houcke, à une des églises de Poperinghe pour laquelle M. De Wulf fournit aussi les dessins d'un autel, etc. etc.

époque dans l'histoire de ce monument religieux, que l'on n'avait guère compris avant que notre jeune architecte eût fait les découvertes qui ont permis à sa sagacité de reconstituer en quelque sorte la genèse de la vieille collégiale.

Vu l'importance des travaux exécutés sous la direction de M. De Wulf, nous croyons devoir les mentionner en détail. Nous avons eu recours, pour être exactement renseigné, à M. Louis Ryelandt, secrétaire du bureau des marguilliers ; nous allons reproduire presque textuellement plusieurs de ses notes, et nous lui exprimons volontiers nos vifs remercîments pour cette obligeante collaboration.

Les toitures de l'église de Notre-Dame exigeant des réparations, le bureau des marguilliers chargea M. Charles De Wulf de faire un rapport sur cet objet et de lui fournir les plans des travaux à effectuer. Ce rapport, demandé à la suite d'une décision du 28 septembre 1894, fut présenté au bureau le 16 novembre suivant, et au conseil de fabrique le 25 du même mois. Bientôt après le conseil de fabrique eut à se prononcer sur les plans de restauration de trois fenêtres, situées dans l'ambulatoire du chœur, à côté des autels de la Ste Vierge et de S. Antoine. Les plans de M. De Wulf furent approuvés par le conseil le 7 avril 1895. Ce travail, ainsi que les grisailles qui furent placées dans les fenêtres, fut payé par MM. le chanoine Van Steenkiste, curé-doyen de Notre-Dame, le baron Charles van Caloen, et le baron Ernest van Caloen, président de la fabrique d'église.

Dans une séance du conseil de fabrique qui eut lieu le 2 juin 1895, le bureau présenta un devis général pour la *restauration complète de la majeure partie des toitures* de l'église. Il s'élevait à la somme de fr. 55,365.26. L'adjudication eut lieu le 27 novembre 1896. L'adjudicataire fut M. Mortier, de Ledeberg, qui entreprit le travail pour 51,945 francs.

Les travaux entamés au printemps suivant, furent menés rapidement. Ils ne comprenaient pas uniquement le renouvellement des ardoises et d'une partie de la charpente, mais aussi la réparation des gouttières, du parapet autour du toit de la grande nef, ainsi que des travaux aux pignons du deuxième bas-côté est et à la sacristie, bref, toutes sortes de travaux supplémentaires, dont Charles De Wulf surveilla la prompte exécution.

Le 2 juillet 1897, le bureau décida de demander à l'habile architecte d'établir des plans et un devis pour restaurer les contreforts et les arcs boutants de l'église, spécialement ceux de l'abside. Ces plans furent soumis au bureau le 10 novembre 1897. L'état des finances de la fabrique ne permit pas, malheureusement, de donner suite à ce projet. On dut se borner à faire quelques réfections, et les plans furent restitués à M. De Wulf.

Dans sa séance du 10 juin 1898, le conseil de fabrique fut informé, par M. le doyen Van Steenkiste, de son intention de consacrer une somme importante à la restauration de toutes les fenêtres de l'église, dont les meneaux avaient disparu depuis longtemps. Les plans furent de nouveau demandés à M. De Wulf, et soumis par lui à l'examen du bureau, en séance du 17 juillet 1899. Le conseil de fabrique les approuva le 20 août 1899. L'adjudication eut lieu le 25 juillet 1900. Le devis s'élevait à 83,016.45 francs. L'adjudicataire fut encore M. Mortier, pour la somme de 82,849 francs, et il se mit à l'œuvre le 15 octobre 1900. L'architecte, en entamant « la restauration des fenêtres du chœur et de la nef, qui devaient prendre appui sur les arcatures du triforium, commença par rechercher quelle était la structure des arcades surbaissées, qui, au XVIII[e] siècle, avaient remplacé le triforium primitif ; et il découvrit dans la maçonnerie, surmontant les arcades en question, de nombreux restes des colonnettes et des arcatures de l'ancien triforium, détruit vers 1760.

« Au dessus de chacun des piliers on remit au jour d'importants fragments restés en place parce qu'on n'aurait pu les détruire sans faire crouler l'édifice (1) ».

L'architecte fit connaître le résultat de ses recherches dans un premier rapport daté du 14 août 1901 ; et le même jour, dans une lettre adressée au conseil de fabrique, il proposa de faire la restauration du triforium en même temps que celle des fenêtres. Le bureau prit connaissance de ces documents dans sa séance du 20 août, et le conseil de fabrique le 1 septembre suivant. Les hommes intelligents chargés de l'administration de l'église Notre-Dame, surtout le vénéré doyen, M. le chanoine Van Steenkiste, qui promit une large intervention personnelle dans la dépense, décidèrent sans tarder de compléter l'œuvre de l'embellissement de l'antique collégiale.

« Encouragé par la commission royale des monuments, qui vint examiner les premières découvertes, l'architecte poursuivit ses recherches et trouva bientôt de nouveaux fragments qui lui permirent de compléter son travail et de présenter un projet complet pour la restauration du triforium, de la nef et du chœur. Ce projet était accompagné d'une notice explicative et d'un devis (2). » Il fut discuté en séance du conseil le 22 décembre 1901.

Le conseil admit les plans et décida, sous réserve de l'approbation de l'autorité supérieure, que M. Mortier ferait les nouveaux travaux, considérés comme le complément de la restauration des fenêtres.

Le devis était de frs. 52,679.94. La Commission royale des monuments et la Députation permanente émirent un avis favorable.

« Le triforium et les fenêtres de la grande nef furent

(1) Notes inédites de M. Ch. de Wulf.

(2) Ibid.

traités, comme l'était primitivement toute cette partie de l'église, en pierres de Tournai.

« Dans le chœur, ces parties de l'édifice étaient en pierres blanches et furent reconstituées en pierres d'Euville, qui se rapprochent le mieux, comme aspect, des pierres dont se composait le travail ancien. Mais de nombreuses pierres provenant du triforium primitif purent être réemployées ([1]). »

Ces grands travaux en appelaient d'autres, et c'est ainsi que M. De Wulf présenta, le 6 septembre 1902, au bureau du conseil de fabrique, un projet et un devis ayant pour objet :

1. Le grattage de la voûte de l'église ;
2. Le grattage des chapiteaux des colonnes ;
3. La restauration de la première travée du collatéral nord ;
4. La restauration du portail sud, de l'église. On avait déjà été saisi antérieurement de ce projet.

Le conseil de fabrique approuva tous ces projets à la date du 5 octobre 1902.

Pour compléter la restauration de la partie haute de la nef et du chœur, il fallait enlever le crépissage qui cachait l'appareil des voûtes. Cet embellissement eut coûté cher, si on n'avait pu disposer des échafaudages et des cloisons élevés pour la restauration des fenêtres et du triforium.

([1]) *Ibid.* — Le *Bulletin des métiers d'art* (n° d'août-septembre 1906, pp. 77-89) a publié la lettre du 14 août 1901, mentionnée ci-dessus, p. 372, ainsi qu'un article dû à la plume de M. De Wulf, dans lequel il rend compte des travaux de restauration du triforium. Nous avions l'intention de publier nous même ces notes intéressantes ; mais le format de nos *Annales* ne nous aurait point permis d'y ajouter les illustrations (il y en a vingt-cinq) qui accompagnaient le texte laissé par le défunt architecte. Les membres de la *Société d'Emulation* recevront un tiré à part de ce beau travail, qui fait le plus grand honneur au directeur et à l'imprimeur du *Bulletin*.

Ces travaux furent en conséquence menés de front. Mais le grattage des chapiteaux et d'autres travaux intérieurs de moindre importance furent interrompus par décision du bureau des marguilliers en date du 2 octobre 1903, à raison des inconvénients qui en résultaient pour l'exercice du culte.

Voici, encore une note de M. De Wulf, concernant la porte du collatéral sud :

« Sous la première fenêtre de ce collatéral, il existe une porte dont l'encadrement, en pierres de taille sans caractère architectural, provient probablement d'un autre édifice. Cet encadrement est encastré dans le glacis de la fenêtre, et il est impossible de restaurer celle-ci sans enlever le linteau de la porte. La fabrique d'église [1] propose de construire une nouvelle porte, avec encadrement en briques moulurées dans le style de cette partie de l'église. Les vantaux de la porte seront en chêne et le mauclair, décoré d'une statuette, sera richement sculpté. »

Le 26 mars 1901, le bureau fut saisi d'un projet de restauration en ce sens et le conseil de fabrique l'approuva dans sa séance du 8 avril suivant. Mais ce travail ne fut complètement achevé qu'après la mort de M. De Wulf, en 1905, sous la direction d'un de ses employés, M. De Wispelaere.

La réception provisoire des travaux du triforium et des fenêtres eut lieu le 20 février 1904, et la réception définitive quelque temps plus tard.

Les membres de la *Société d'Emulation,* parmi lesquels il y a quantité d'archéologues, seront heureux de pouvoir compléter ces renseignements sommaires en lisant l'article dont il est question plus haut. Ils y verront comment M. De Wulf a reconstitué une période intéressante

---

[1] Évidemment d'après l'avis de M. De Wulf.

de l'histoire d'un édifice religieux, qui est incontestablement un des plus importants de la Flandre Occidentale.

Les découvertes en question ne furent pas sans influence, tant s'en faut, sur la confection des plans de restauration de la façade occidentale de Notre-Dame, qui étaient depuis longtemps à l'étude. Les travaux projetés, approuvés par le conseil de fabrique le 19 mars 1905 et mis en adjudication le 17 avril 1906, ont été adjugés à M. Verstraete, entrepreneur à Rumbeke, pour la somme de 145,995 frs. Les devis de M. Dela Censerie, l'ancien professeur de M. De Wulf, prévoyaient une dépense de frs. 169,252.30. C'est donc à la science et au goût de M. De Wulf et de son maître éminent M. Dela Censerie, tous deux brugeois, que notre ville devra la restauration d'un de ses plus superbes monuments, dans un de nos quartiers les plus intéressants au point de vue de l'art et de l'archéologie (1).

Une annexe, que nous avons demandé à Madame Charles De Wulf de pouvoir publier, reproduira les notes du savant architecte sur l'origine et les premiers développements de l'église Notre-Dame. Il est bien entendu que nous n'attachons point à ces notes l'importance qu'aurait méritée un travail achevé et prêt à l'impression. M. Charles De Wulf s'intéressait vivement à l'ancienne collégiale, depuis que la confiance des marguilliers l'avait chargé de divers projets de restauration. Il se proposait même d'écrire une monographie de Notre-Dame, qui aurait pris de vastes proportions, mais que ses nombreuses occupations et l'état précaire de sa santé lui ont à peine permis de commencer. Mais, telles que nous les avons trouvées dans ses manuscrits, les notes en question nous semblent importantes et dignes de l'attention des archéologues, pour ce qui concerne l'histoire de la première période de cette belle église.

---

(1) Par suite de diverses circonstances, le tome de nos *Annales* pour 1904 est resté en souffrance et n'est publié qu'en décembre 1906.

V.

M. De Wulf et les sociétés d'art ou d'archéologie. M. De Wulf et ses élèves. Sa bibliographie. La « Porte des baudets ».

En dehors de ses occupations professionnelles, M. Charles De Wulf rendait volontiers service. Sa vaste érudition, son goût pour les questions artistiques lui permirent d'être utile à plusieurs sociétés locales qui appréciaient beaucoup sa collaboration. C'est ainsi qu'il devint d'abord membre du comité-directeur et bientôt conservateur-adjoint du *Musée d'archéologie*.

Comme son vénéré président, Mgr de Bethune, le disait sur sa tombe, De Wulf donna de multiples « preuves de sa science archéologique ; et dans la direction des travaux qui lui étaient confiés, il trouvait fréquemment l'occasion de distinguer et de recueillir des vestiges intéressants de l'art ancien, et il s'efforçait d'en assurer le placement dans le Musée ».

Au *Cercle artistique*, qui organise des expositions périodiques à Bruges, l'influence de M. De Wulf était considérable au sein du comité, dont il était un des membres les plus influents. Ce furent bien souvent ses sympathiques relations avec l'élite des artistes et ses pressantes démarches qui permirent d'exposer des œuvres marquantes, que le public brugeois put admirer à l'aise dans les salons annuels ouverts par le cercle [1].

---

[1] Voir le discours prononcé lors des funérailles de M. De Wulf, au nom du *Cercle artistique*, par son distingué président M. Ch. d'Hondt. La *Patrie* l'a publié dans son n° du 13 janvier 1901. On trouvera dans le même n° les autres discours prononcés à la maison mortuaire sauf celui de M. Schramme, qui fut reproduit le 12 janvier. Voir aussi plus loin p. 383.

Les soirées d'hiver de M. De Wulf étaient employées, en grande partie, à donner dans l'Académie locale des beaux-arts un enseignement marqué au coin de toutes les qualités qui distinguaient cet excellent professeur. Il faut une âme d'artiste pour éveiller et développer le sentiment de l'art chez les jeunes gens. Le cours de perspective que donnait M. De Wulf lui permit d'exercer sous ce rapport une grande influence sur ses élèves. Ceux-ci lui en conservent un souvenir reconnaissant, de même que les employés, qui furent ses dévoués collaborateurs, se rappelleront toujours avec une gratitude presque filiale la bonté inépuisable avec laquelle il les dirigeait dans les voies ardues de l'art.

M. Charles De Wulf écrivait d'une plume élégante et facile ; il n'a laissé qu'un petit nombre de publications ; mais elles permettent de constater quels trésors de connaissances il s'était assimilés et quels immenses services aurait pu rendre cette critique toujours éveillée, toujours judicieuse, qu'il mettait au service de l'art et de l'archéologie.

Nous connaissons de lui :

1° une *Notice sur le projet de restauration de la porte des Baudets, à Bruges*. Bruges, imprimerie De Plancke, 1899. In-8°, de 26 pages ; 7 planches hors texte. Extrait du tome XLIX des *Annales de la Société d'Émulation*.

2° *Restauration de la Porte des Baudets*. Lettre à MM. les Président et membres du conseil communal. Bruges, imprimerie De Plancke, 1902. In-8°, de 14 pages.

3° une brochure sur *La Porte des Baudets*, publiée en 1897, et mentionnée dans le travail précédent, p. 10.

4° *A propos d'Esthétique des villes*. Louvain, imprimerie Ferd. Ickx, 1903. In-8°, de 16 pp., avec 2 planches dans le texte. Extrait du journal l'*Émulation*, (n° du 2 février 1903) organe de la Société centrale d'Architecture de Belgique ; a paru également dans le *Bulletin des métiers d'art*.

5° Travaux inédits : *a*) Ses *rapports semestriels à l'Académie des Beaux-Arts.* — *b*) Ses notes sur *la restauration et l'histoire de l'Église Notre-Dame, à Bruges.*

Une polémique des plus vives s'est produite dans les journaux à propos du projet de restauration de la Porte des Baudets, voté par le conseil communal de Bruges dans sa séance du 7 avril 1902. Le monument éminemment pittoresque, que tout le monde connaît, menaçait ruine et exigeait des réparations urgentes. Le directeur des travaux de la ville étudia l'histoire de la Porte des Baudets dans les comptes communaux et dans d'autres documents, surtout sur l'admirable plan de Bruges par Marc Gheeraert (1562). Il fit aussi des fouilles pour examiner les substructions du vieux monument et il découvrit nombre de renseignements précieux pour la reconstitution du monument. Il constata qu'elle « se composait au XIV[e] et au XV[e] siècles de deux parties distinctes : l'avant-porte et la porte proprement dite (p. 15) » ; puis il exposa comment il comprenait la reconstitution de l'avant-porte, pour s'occuper ensuite de la porte proprement dite « dont la construction primitive est encore à peu près intacte, jusqu'à la hauteur du premier étage (p. 20) ». C'est en se basant sur les documents cités, sur ses fouilles et sur les principes de l'architecture militaire du moyen-âge que De Wulf voulait reconstituer la Porte des Baudets « aussi fidèlement que possible dans l'état où elle se trouvait au commencement du XV[e] siècle, époque à laquelle la construction primitive venait de subir les transformations que nécessitait l'introduction des armes à feu dans les moyens d'attaque et de défense ([1]). »

([1]) Pour la partie militaire de cette étude M. De Wulf consulta M. Paul Combaz, major honoraire du génie et auteur de plusieurs ouvrages importants, dont il suivait volontiers les conseils.

Les plans qui résultèrent de cette étude furent approuvés par le conseil communal, et généralement aussi, on peut le dire, par le public brugeois. Mais, bientôt après, ils furent vivement critiqués par certains publicistes étrangers à notre ville et dont la plupart, il faut le dire, ne les avaient certainement pas lus.

Les adversaires irréductibles du projet de M. De Wulf n'eurent garde de réfuter ses théories sur les restaurations. En cela, du reste, notre architecte était d'accord avec les architectes les plus compétents. Les objections étaient dictées par l'esthétique sentimentale très en honneur depuis quelques années ; mais au lieu de présenter des arguments, les publicistes-esthètes eurent recours à l'influence de certains mots : la porte des Baudets était un *bijou*, un *joyau archaïque*. On parlait de *pittoresque*, de *couleur*, de *patine* ; surtout on invoquait l'autorité des paysagistes, amis des tons rares et des murs lézardés. Dans tout ce qui fut écrit en ce sens il y avait, comme disait De Wulf, « plus de vague littérature que de science et de raisonnement. La réaction qui s'est produite, un peu partout, contre la restauration des monuments anciens ne séduit que par son cachet littéraire ». Si l'on veut maintenir la Porte « comme modèle pour les dessinateurs et les aquarellistes, je n'ai rien à dire. L'idée que je veux faire prévaloir, c'est que cet intérêt, tout secondaire, n'aura jamais assez de puissance aux yeux des vrais artistes, pour l'emporter sur l'intérêt supérieur d'un monument historique tel que notre porte était avant sa dégradation. Car nous sommes bien en présence d'un monument dégradé ; et cette dégradation, qui est admirée maintenant, exigera de plus en plus un relèvement, une reconstitution, comme je vais le démontrer » (¹).

(¹) *Lettre à MM. les Président et Membres du Conseil communal*, passim.

Sans donner raison aux rêveurs littéraires qui dénigrèrent le projet De Wulf, l'administration communale de Bruges remit à d'autres temps la réalisation des plans en question. Au moment où nous écrivons ces lignes ([1]), on vient de renouveler les toitures de la « Porte des Baudets » désormais célèbre ; mais nous doutons fort que cette demi mesure soit la meilleure des solutions.

Ceux qui tiennent avant tout à la patine et au pittoresque sont, au fond, des égoïstes. Pour des raisons de satisfaction personnelle, ils combattent les projets les mieux justifiés au point de vue de l'art et de l'archéologie. Ils oublient que, sous notre climat brumeux, trente ou quarante ans suffisent pour atténuer les tonalités crues de la pierre et de la brique, pour produire cet aspect archaïque, cet air de vétusté qui charme à la fois les vrais connaisseurs et les vrais poètes. N'est-ce pas le cas pour bien des monuments restaurés par les soins ou sous l'impulsion de l'édilité qui a tant contribué, depuis 1875, à populariser l'architecture si caractéristique du vieux Bruges? Si le principe défendu par les esthètes que combattait De Wulf avait prévalu il y a trente ans, les milliers de visiteurs de l'Exposition des Primitifs, au lieu de pousser les cris d'admiration que provoqua leur séjour à Bruges en 1902, n'auraient trouvé que des paroles de réprobation parce qu'ils auraient été en présence d'un amas de ruines. Oui, nous aimons mieux qu'une administration soucieuse de l'avenir lègue à nos arrière-neveux des monuments empreints d'un vrai caractère architectural. Les connaisseurs ne seront pas moins impressionnés parce que ces édifices auront été restaurés avec la discrétion et la science d'un archéologue et d'un artiste comme l'était Charles De Wulf.

([1]) Pendant l'automne de 1906.

Les pages éminemment judicieuses que M. Charles De Wulf publia la dernière année de sa vie « A propos d'Esthétique des villes » examinent spécialement cette question au point de vue brugeois. Nous signalons cette étude très fouillée aux amateurs d'art et d'archéologie, surtout aux membres de l'administration communale de notre vieille cité, auxquels les principes développés par M. De Wulf, pourront bien souvent servir de guides. On ne se figure, en cette matière, rien de plus pratique, rien de plus intéressant!

VI.

Dernière maladie, mort et funérailles de M. Ch. De Wulf.

L'été de l'année 1903 fut pour M. Charles De Wulf une longue epreuve. Lui qui aimait le travail, qui était l'esclave de ses fonctions, qui était en train de diriger une série de travaux importants, se vit tout-à-coup condamné au repos. Mais ce repos forcé ne fut point de l'inaction. Le maître veillait de loin sur ce que les circonstances l'empêchaient de surveiller de près. Dans l'espoir de retrouver ses forces il consentit même, au mois de mai, à se rendre avec Madame De Wulf à Paris, et il revint de cette excursion avec un nouvel espoir. Il passa les mois d'août et de septembre à Ostende et à Blankenberghe. Mais la santé ne revint point. A son retour à Bruges, il essaya cependant, au mois d'octobre, d'aller voir sur place comment on exécutait divers plans dont il était l'auteur. C'en fut trop pour une constitution minée par un surmenage intellectuel sans trève : résultat inévitable de la confiance que lui témoignait une nombreuse clientèle.

Obligé de garder la chambre pendant les derniers mois de l'année, le courageux artiste à l'intelligence si vive, servie par une imagination des plus riches, ne put se résoudre à renoncer à des études toujours chères. C'est alors entre autres, qu'il mit la dernière main aux plans de cette construction originale qui forme l'angle de la rue Eeckhoutte et du Dyver.

Et comme il était heureux à cette époque de recevoir ses amis! Comme il causait avec entrain d'art, d'archéologie, de mille projets d'avenir! Nous le trouvâmes un jour rayonnant de vie et d'espoir: On venait de lui demander les plans d'un vaste hospice que les sœurs de la Miséricorde se proposaient d'élever sur le territoire de S. Michel. La perspective de ce travail considérable qui, De Wulf le sentait, allait lui permettre de donner la vraie mesure de son immense talent, fut la dernière joie humaine de l'éminent artiste.

Quelques jours après, son état s'aggrava rapidement, et le dernier espoir de son inconsolable femme, de son jeune fils, de ses nombreux amis, ce furent des prières ferventes pour obtenir du ciel une guérison que la science déclarait impossible. Si le Ciel refusa de prolonger cette précieuse existence, le cher malade, qui avait toujours été un catholique accompli, obtint avec les derniers sacrements de l'Eglise cette paix, cette résignation, cette espérance qui rendent la mort douce pour le chrétien et pleine de consolations pour sa famille.

Charles De Wulf s'éteignit le 8 janvier 1904, et sa mort eut un douloureux retentissement dans toute la Belgique, mais surtout à Bruges où son art, sa science, sa loyauté, son intégrité professionnelle, sa fidélité à ses amis, sa bienveillance pour ses subordonnés, son dévouement à ses élèves lui avaient conquis tous les cœurs.

Les funérailles du regretté défunt prirent les proportions

d'une grandiose manifestation, comme on peut s'en rendre compte par le récit des journaux ; nous n'y insistons point

Nous ne pouvons pas non plus reproduire ici tous les discours d'adieu qui furent prononcés soit à la maison mortuaire avant la levée du corps ([1]), soit au cimetière au moment où la dépouille mortelle de De Wulf allait être confiée au tombeau ([2]). Nous nous bornons à donner le texte du magnifique discours prononcé au nom de la ville de Bruges par M. l'avocat Joseph Schramme, échevin de l'enseignement et des beaux-arts :

« Messieurs,

« Le 27 juillet 1887 — il n'y a guère que seize ans, — la population brugeoise tout entière menait triomphalement à l'hôtel de ville le jeune Charles De Wulf, alors dans sa vingt-deuxième année, et que le jury des concours de Rome venait de proclamer, à l'unanimité, premier grand prix d'architecture.

« J'étais alors, — nous différions de quelques années à peine — au nombre de ses amis qui, sachant de près combien l'art avait conquis cette âme volontaire et ardente, auguraient pour lui une brillante et glorieuse carrière.

« Il n'y a guère que seize ans — et nous formons aujourd'hui un autre cortège, pour conduire à sa dernière

---

([1]) Prirent alors la parole : Mgr de Bethune, archidiacre du chapitre, au nom de l'administration du musée d'archéologie dont le vénéré prélat est le Président ; M. le chevalier Charles d'Hondt, président du Cercle artistique ; M. Pierre Raoux, professeur de l'Académie des Beaux-arts, au nom de M. Delacenserie, Directeur de cet institut et qu'une indisposition retenait chez lui ; enfin M. l'échevin Schramme.

([2]) M. Louis Van Tuycom lut des paroles d'adieu au nom des employés du bureau des travaux publics dont M. De Wulf était le Directeur et M. Joseph Boels parla au nom des employés qui travaillaient au domicile du défunt. Ces messieurs s'exprimèrent en flamand.



demeure celui que la mort enlève à la fleur de l'âge. Mais ces brèves années, Charles De Wulf a su les remplir si bien, que cette même ville de Bruges, qui l'acclamait alors comme une espérance, le pleure aujourd'hui comme un de ceux qui légitiment la fierté, la reconnaissance et le deuil de sa ville natale.

« Dès le 18 juin 1892, en effet, l'administration communale confia à Charles De Wulf la direction du service des travaux. Il était à peine revenu de ce pèlerinage aux deux sanctuaires de l'art : l'Italie et la Grèce, pèlerinage entrepris aux côtés de celle qui devait lui vouer non seulement l'affection la plus dévouée, mais aussi la plus constante et la plus intelligente des collaborations, — et déjà les travaux qu'il avait executés avaient révélé chez lui autant d'habileté pratique que de science théorique. Charles De Wulf, en se voyant confier la direction des travaux de la ville et une chaire de professeur à l'Académie des Beaux-arts, n'éprouva que la joie de pouvoir se consacrer sans réserve à cette rénovation artistique qu'il avait rêvée pour sa ville natale.

« L'œuvre délaissée par lui est là pour témoigner à quel point, pendant ce court espace qui lui a été mesuré, Charles De Wulf a pu réaliser ce rêve. A chaque pas, en parcourant nos rues, nous rencontrons de ces joyaux de pierres que l'œil surpris du Brugeois et de l'étranger a vu surgir, coup sur coup, révélant, à côté de la profonde science archéologique et de la scrupuleuse fidélité historique, une impeccable sûreté de lignes, une observance judicieuse des proportions, une heureuse assimilation aux exigences modernes, une pureté de style qui n'avait cependant rien de l'imitation, et, par dessus tout, une élégance, un élan qui faisaient presque oublier que l'obstacle le plus difficile à éviter pour le constructeur, c'est la lourdeur.

« Maisons privées comme bâtiments communaux, restaurations comme constructions nouvelles, édifices civils comme monuments religieux, chaque travail de Charles De Wulf portait une note personnelle, toujours variée cependant, qui manifestait la fécondité inépuisable et la richesse de ce talent s'affirmant à tel point que les plus hautes administrations et même la confiance royale avaient ouvert à Charles De Wulf la perspective si longtemps et si légitimement ambitionnée de pouvoir enfin élever le grand œuvre, auquel s'attache à jamais le nom de l'artiste.

« Cet espoir, la mort implacable vient de le briser, — mais si ce que Charles De Wulf a réalisé garde la mélancolie des monuments inachevés, ce faisceau d'œuvres n'en perpétuera que davantage et la renommée de ses talents, et les regrets que cause sa mort prématurée.

« Ce n'était d'ailleurs pas à l'architecture seule que Charles De Wulf se consacrait — et peut-être le secret de cette pureté de goût se trouve-t-il dans ce fait qu'il ne limitait ni ses études ni ses travaux à ce qui concernait exclusivement ce domaine. Tout ce qui touchait à l'art, peinture, sculpture, belles-lettres, toutes les productions de l'esprit, toutes les manifestations du goût occupaient ce cerveau sans cesse en éveil. Une ardeur d'apôtre consumait cette âme à l'enveloppe d'apparence si frêle, et partout où il pouvait excercer quelque influence, il tâchait d'inculquer ces deux idées : le devoir des administrations de développer par leur exemple le goût public et l'obligation pour tout particulier de contribuer, dans la mesure de ses moyens, au culte de l'art qui fait la gloire d'une cité et la richesse d'une nation.

« Et l'homme, chez lui, participait aux sentiments généreux de l'artiste : directeur des travaux de la ville ou architecte privé, son hostilité à toutes les compromissions

si faciles dans sa profession, n'avait d'égale que sa bienveillance accueillante pour toutes les bonnes volontés et sa fermeté paternelle pour ses subordonnés. Professeur à l'académie, il savait faire partager à ses élèves la haute idée qu'il avait de la mission de son art, soumis à la double loi du travail et de la probité.

« Chevalier de l'ordre de Léopold à 35 ans, officier d'académie de France, ne considérant les honneurs et les succès que comme des stimulants, il était un collaborateur sur lequel pouvait se reposer en toute confiance une administration chargée de la gestion d'une ville où tout évoque des idées d'art. Aussi sa perte nous cause-t-elle l'affliction que suscite l'irréparable. Le monde artistique tout entier qui tenait Charles De Wulf en haute estime, ressentira le vide que laisse son départ. Et peut-être, si quelque chose d'humain peut adoucir pareilles épreuves, ces regrets unanimes allègeront-ils la douleur de cette veuve désolée et de ce jeune orphelin, auxquels il ne reste plus, après une vie si étroitement unie, que le souvenir de celui qui était leur légitime orgueil, l'exemple d'une vie de fécond labeur, et le culte d'un nom qui survivra.

« Pour lui, qui partageait nos consolantes espérances, il a dit adieu à ce qui l'attachait à la terre et à cet idéal d'art qu'il poursuivait ici-bas, avec, dans ses yeux d'artiste, la sérénité réconfortante que donne la certitude de contempler, dans l'harmonie éternelle, la beauté infinie.

« Repose en paix, Charles De Wulf! Ta ville que tu aimais tant, gardera avec reconnaissance ton souvenir. »

ANNEXES.

I.

Notes complémentaires. (1)

Les pages qu'on vient de lire mettent bien en valeur l'étrange destinée d'un de ces élus qui, supérieurement doués, n'ont pas eu le temps de monter au sommet et restent à mi-côte sur la route qu'ils perçaient pour leur usage exclusif.

S'il convient d'y ajouter quelque chose, il faut l'emprunter à des souvenirs personnels. Et précisément, comme j'ai vu éclore cette vocation d'artiste dans des conditions exceptionnelles, je me félicite de pouvoir ajouter quelques notes complémentaires à l'étude si bien documentée de M. le chanoine Rommel.

A quelle carrière Charles De Wulf était-il destiné quand il entra dans les Humanités? Sa bonne mère elle-même n'en savait rien; sans but précis, elle l'avait envoyé au collège pour y suivre la voie ordinaire des enfants de sa condition, celle qui mène à tout, excepté à une carrière artistique. Rien d'extérieur ne le poussait vers l'art; ni traditions de famille, ni influences de relations ne lui en parlaient; on verrait plus tard. Il s'initia donc comme les autres aux mystères de la syntaxe et marcha consciencieusement de thème en version, appliqué et docile. Un *Art d'agrément*, comme disent les programmes de l'en-

(1) Nous avons remis les épreuves de la notice qui précède à M. l'abbé Hoornaert, avec prière d'y ajouter un épilogue. Ancien professeur et ami de M. De Wulf, il était, plus que personne, à même de faire revivre en quelques pages l'intéressante figure du regretté défunt. Il l'a fait, on le verra, d'une façon magistrale. Nous lui en exprimons notre vive reconnaissance.

seignement moyen, l'attirait, il est vrai, et l'avait toujours sollicité : le dessin, mais de mémoire d'homme, ce cours de paysages et de têtes n'avait produit un architecte.

Rien d'anormal ne se manifesta chez De Wulf pendant les trois premières années de ses humanités. Or, il venait d'entrer en Troisième, ma classe en ce temps-là, quand un soir il vint brusquement me trouver, après l'étude, ému et agité. Je n'eus pas besoin de l'interroger sur son état particulièrement nerveux, tant il avait l'air de quelqu'un qui a pris son courage à deux mains pour faire une étonnante déclaration.

Elle l'était assurément, car il me révéla qu'il deviendrait architecte et pas autre chose. C'était une idée qui avait mûri lentement en lui, presque à son insu, et qui faisait explosion. La carrière d'un jeune homme, se révèle généralement peu à peu, sans revirement inattendu ; on la devine quand on s'occupe d'enseignement, longtemps avant que les intéressés s'en doutent eux-mêmes, et quand le moment de la déclaration arrive, on ne s'étonne que pour la forme. Je trouvai le cas fort curieux. De Wulf ne s'était encore ouvert à personne de sa décision aussi inattendue que précoce, pas même à sa mère ; il ne venait pas demander conseil comme il le faisait souvent, mais me notifier une volonté arrêtée *ne varietur*. Des explications ? il ne put m'en fournir ; cela lui était venu il ne savait comment, disait-il, le plus souvent en se promenant dans les rues et en regardant les monuments. C'était tout ; et il termina sa confidence en me demandant s'il y avait quelque chose de plus beau au monde que l'architecture ? Je finis par en convenir, mais je songeais, à part moi, qu'à cet âge la volonté change facilement de direction et qu'il fallait gagner du temps.

Ce fut bien inutile ; en trois semaines je me vis dans la nécessité de céder à sa volonté — il en a toujours eu —

d'intervenir auprès de sa mère, aussi étonnée que moi, d'obtenir du Principal les permissions nécessaires pour permettre la fréquentation des cours du soir à l'Académie, et mon néophyte, éclairé sur son avenir comme par une révélation, marchait déjà dans son rêve étoilé ! Je n'obtins qu'une concession — et il me fût toujours reconnaissant de l'avoir exigée — c'est qu'il n'abandonnerait pas les humanités et les achèverait dans la mesure du possible. Je compris alors pourquoi il n'avait pas eu, dès le principe, des succès en rapport avec sa vive intelligence ; il n'était pas dans son milieu, étant moins un auditif qu'un visuel; mais du jour où il quitta la voie gréco-latine pour entrer de plein pied dans les ordres grecs, et où le crayon et le compas devinrent ses instruments de travail, il n'abdiqua plus la première place.

Ce n'est pas à dire pourtant qu'il n'était sensible qu'aux beaux-arts ; sans doute il leur donnait une haute préférence, mais il comprenait très bien qu'une culture générale lui était nécessaire dans l'intérêt même de son art. Il continua donc ses études, s'attachant particulièrement aux mathématiques, à l'histoire et à la littérature. Pendant les trois années qu'il partagea équitablement entre le Collège et l'Académie, il m'apportait fréquemment des pages de son écriture nerveuse, où il s'appliquait à raconter des souvenirs d'excursions parfois très originaux, ou à traiter, sous forme de dissertation, quelque sujet de son choix. Il n'avait en cela qu'un but : s'exercer à exprimer ses pensées, et se montrait aussi heureux des critiques que des éloges. Le caractère positif de ces essais dévoilait de plus en plus les qualités de son esprit : l'amplification stérile lui était inconnue ; ses idées étaient bien distribuées en une suite logique et il les exprimait en traits plutôt secs, s'attachant surtout au mot propre et à l'image claire.

Les succès ininterrompus remportés dans les diverses académies ne le déterminèrent jamais à s'admirer lui-même; il resta toujours méfiant de ses forces et de ses talents. La victoire qu'il venait de remporter, c'était peu de chose à ses yeux, mais ce qui allait suivre, devait lui opposer des obstacles insurmontables! Telles étaient ses dispositions ordinaires; il en était pénétré la veille du concours de Rome, et les garda après. Il était essentiellement modeste, et cette modestie ressemblait parfois à la timidité. Cela le portait plus particulièrement à la reconnaissance, car il se persuadait aisément qu'il devait plus à ses maîtres qu'à lui-même. MM. Laureys (1) et De la Censerie (2), les plus illustres parmi ceux qui l'ont dirigé, qui prévoyaient son avenir et qui l'aimaient, n'ont jamais eu de plus sincère admirateur.

Au moment du triomphe, il avait la joie exubérante mais courte. L'idéal un moment voilé par le succès, l'idéal des vrais artistes qui efface le passé, pour pousser mieux en avant, le resaisissait, et il ne cessa de marcher ainsi, voyant dans son art autre chose qu'une simple position sociale et un instrument de fortune. A ce caractère élevé s'unissaient de la générosité, une grande délicatesse de sentiments et un profond sens religieux.

Les extraits des rapports de De Wulf, comme lauréat du prix de Rome, cités par son biographe, prouvent l'excellent usage qu'il a fait de ses quatre années de voyages. Il est allé à l'étranger pour satisfaire sa faim et sa soif d'art, et je crois bien qu'il se serait fait un cas de conscience de gaspiller en voyages de pur agrément les

(1) Félix Laureys, membre de la classe des Beaux-Arts, était à sa mort (1897) professeur à l'Académie et à l'École industrielle de Bruxelles. Il est auteur d'un cours classique d'architecture.

(2) M. De la Censerie est l'auteur du monument funéraire qui a été élevé sur la tombe de son ancien élève.

sommes qui lui étaient allouées pour son développement artistique. Cet argent-là a rapporté de gros intérêts.

Il n'avait pas de préventions contre les études de l'art classique à l'étranger ; bien au contraire, et le génie latin l'attirait. Je l'ai vu à Rome pendant qu'il s'y trouvait installé, après son mariage, à l'Académie belge de la Piazza Dante, dans un appartement où, grâce à Mme De Wulf, régnaient un ordre et une tenue qui ne caractérisent pas toujours les artistes en voyage. C'est alors que j'ai pu constater combien il appréciait les leçons de l'antiquité en visitant avec lui la Villa Hadria et, dans Rome même, en admirant tout ce qu'il y avait admiré depuis de longs mois. Sur le fond de ses fortes études, je voyais fleurir, à tout moment, les découvertes de beauté de son esprit pénétrant et de ses yeux fureteurs. L'explication d'un coin du forum ou d'une porte de bronze du Vatican prenaient un temps infini.

Plus tard nous nous sommes rencontrés en Espagne, et là encore, déjà plus mûri, son esprit s'ouvrit à de nouvelles impressions. Toute son attention se porta sur la Renaissance espagnole, sur ce style qu'on nomme *plateresque* là-bas, parce que les surfaces planes sont rehaussées de décorations qui font songer à des plaques d'argent (plata) repoussé. C'était du neuf pour lui et il s'y intéressa vivement. Partout où ce style se présentait sobre et judicieusement traité, il ne se lassait pas de prendre des croquis et des clichés, mais aussitôt que son goût était choqué par la moindre surcharge — ce qui est l'écueil de cet art, — il passait outre, avec le petit mouvement de tête désapprobateur qui lui était familier.

De Wulf était loin de se douter alors, qu'après avoir fait consciencieusement, quelques années plus tard, un excellent projet en Renaissance flamande pour la nouvelle Poste d'Ostende, il allait être chargé, par ordre royal,

d'en concevoir un autre, en s'inspirant de la Renaissance espagnole telle qu'elle était représentée en ce moment à l'exposition de Paris.

Son séjour en Espagne l'avait heureusement préparé à ce travail, et par cela même il comprit aussitôt la principale difficulté de son exécution. Il s'agissait d'adapter ce style du midi au climat du nord. En Espagne les toits plats qui caractérisent en partie le plateresque, sont suffisants, mais on ne peut s'en contenter en Belgique. De Wulf tourna la difficulté, il conçut sa couverture pour la résistance nécessaire à nos neiges et pluies, mais il la dissimula pour faire valoir les lignes générales. On peut le constater depuis que le monument est achevé. Par raison d'économie il dut sacrifier aussi les nombreux reliefs décoratifs propres à ce style et s'en tenir aux éléments essentiels. La Poste d'Ostende est une des plus belles œuvres de notre architecte, bien qu'il n'ait pu présider à sa construction ni en contrôler lui-même tous les détails. C'est en voyant ce monument d'une conception si originale, où la solidité se transforme en élégance, où la distribution intérieure est si heureuse et si pratique, qu'on a l'intuition d'un talent qui devait aboutir au génie.

Une fois établi à Bruges, il s'appliqua à justifier la confiance qu'on lui montrait et à répondre aux sympathies dont il était entouré. Bien qu'il eût à un moment donné sept dessinateurs travaillant sous ses ordres, il cédait encore à l'attrait de travaux d'amateur, sans y être sollicité par une promesse quelconque de réalisation. C'est dans ces conditions qu'il étudia la restauration de la *Porte d'Ostende*. Personne ne l'en avait chargé ; mais il lui sembla nécessaire de conserver et de faire revivre ce monument déformé de notre ancienne architecture militaire. A la longue il se fit du bruit autour de son projet et des commentaires dont il l'avait accompagné. La littérature

chercha querelle à l'architecture, pour faire prévaloir la théorie de la ruine quand même. Ce point de vue étant faux, De Wulf ne voulut point se taire, de peur d'avoir l'air de s'y rallier. Il répliqua vigoureusement à ses nombreux contradicteurs, et l'avenir lui donnera sans aucun doute raison.

Il détestait du reste ces polémiques où l'on ne parvient jamais à s'entendre, parce que les adversaires se trouvent placés sur des terrains entièrement différents, et d'autre part il n'était, lui, rien moins que combatif. Aimant le beau sous toutes ses formes, il se montrait très hostile pourtant à la fantaisie qui se décore du nom d'art. Il ne condamnait pas la recherche des formes nouvelles, mais les jugeait en y appliquant ses idées saines, qu'il défendait avec verve, et son intuition artistique. Tout devait être justifié à ses yeux ; le moindre détail devait avoir sa raison d'être et sa logique.

Il avait une méthode, pour établir un plan, qui lui était peut-être particulière. L'architecte doit se soucier tout d'abord, se plaisait-il à me dire, des moyens de défendre une construction contre ses plus grands ennemis : les intempéries. La question de son comble étant, pour ce motif, primordiale, je commence mon étude par le haut ; quelque paradoxal que cela puisse vous paraître, croyez que c'est le meilleur procédé. Une fois que je sais exactement comment me débarrasser de tout ce qui tombe du ciel, je vois de suite ce qui reste à faire, et je fais du résistant.

Le sens de l'archéologie qui ne se sépare pas de l'histoire, était aussi très développé chez lui ; ses recherches sur l'église Notre-Dame le prouvent. Le moindre fragment lui faisait deviner un ensemble qu'il parvenait à reconstituer avec les données les plus diverses. C'étaient-là pour son esprit de pures jouissances. Déjà affaibli par le mal qui allait l'emporter, il se documentait pour un grand

ouvrage sur l'ancienne collégiale qui le passionnait. Au fur et à mesure qu'il avançait dans son travail de restauration, il prenait des notes et des photographies qui devaient servir à l'illustration de son œuvre. Son art était vraiment sa vie, et je crois bien qu'il a sacrifié un peu l'une à l'autre.

C'est grâce à cette activité incessante, qu'en douze années, il a réalisé une œuvre considérable. Tout ce qu'il a fait, constructions et restaurations, porte sa marque personnelle. Ce n'est pas à dire qu'il était toujours satisfait de ses conceptions, il savait aussi se juger, se critiquer lui-même, comme s'approuver discrètement. C'est ainsi qu'il ne pouvait s'empêcher de sourire de satisfaction quand, un peu au-delà du pont Notre-Dame, il voyait se profiler dans le lointain sa svelte tourelle de l'Académie. Il était du reste convaincu qu'il lui fallait encore des années de travail pour donner toute la mesure de son talent.

Son grand rêve était d'être un jour chargé d'une construction monumentale. A la fin de ses études, il eût même de ce chef une hésitation. S'établir dans sa chère Bruges, il ne demandait pas mieux, mais il lui semblait que de longtemps on n'y bâtirait ni vrais palais, ni sanctuaires somptueux. Ses études l'avaient orienté de ce côté; il se resaissit pourtant bien vite, mais n'en conserva pas moins son idéal de grandeur. Il aurait eu sans doute l'occasion de le réaliser, et un mois avant sa mort, déjà très encouragé par la Poste d'Ostende, il reçut la commande des plans pour le nouvel et vaste institut S. Julien. Il rayonnait; et son plaisir était d'autant plus vif, qu'il n'avait fait aucune démarche pour obtenir cette grande marque de confiance en son talent.

Il se fit transporter aussitôt à S. Michel, bien que très souffrant déjà, pour examiner le terrain et étudier son programme. On sait le reste.

Ici se termine ce que j'ai tenu à dire de lui. Je pourrais sans doute parler encore de ses derniers jours, du cortège d'amis dévoués qui assista à la cérémonie de son administration, de sa fin édifiante de chrétien, mais je m'arrête au dernier souvenir de l'architecte. Son nom restera en grand honneur dans l'histoire artistique de Bruges, mais sa personnalité qui s'était révélée dès ses débuts, et affirmée graduellement pendant douze ans, malgré une œuvre qui s'impose à l'admiration et révèle une vraie maîtrise, n'a pas eu le temps de se dégager complètement en des créations de pleine maturité. Ce sera toujours pour tous ceux qui l'ont connu et aimé et pour la ville de Bruges un grand regret.

H. Hoornaert.

Bruges, le 20 décembre 1906.

II.

Fragments d'une étude sur l'église Notre-Dame à Bruges.

Les études que j'ai été obligé de faire pour la reconstitution de l'ancien Triforium de l'église Notre-Dame, m'ont amené à examiner attentivement les diverses parties de cet édifice. Il ne sera pas sans intérêt de faire connaître mes constatations et les déductions que j'ai cru pouvoir en tirer au point de vue de l'histoire de ce monument.

Les archives de l'église Notre-Dame, dont le dépouillement est fait, il est vrai, en partie seulement, donnent fort peu de renseignements au sujet des diverses périodes de construction et d'agrandissement de ce monument.

En 1866, J. Gaillard, dans la notice historique qui

précède le volume : *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre Occidentale, tome I, deuxième partie*, écrivait :

« On peut dire avec raison que l'histoire archéologique de cette église est encore à faire : Tous les auteurs qui ont écrit sur l'architecture de ce monument se sont contentés de répéter les époques fixées par les chroniqueurs, sans se donner la peine de vérifier si ces époques s'accordaient avec le style du monument. Nous-même, dans l'article que nous avons consacré à l'église Notre-Dame, dans notre ouvrage : *Ephémérides Brugeoises*, avons reproduit en partie les données que les analystes nous fournissaient sur ce point. »

Depuis lors, rien de bien neuf, n'est venu s'ajouter à ce que l'on répétait dans tous les livres. Ch. Verschelde a émis quelques opinions, dont plusieurs me paraissent fort justes ; mais d'autres sont erronées, comme je le ferai voir au cours de cette étude.

L'histoire architecturale de l'église Notre-Dame ne commence guère avant la fin du XII[e] siècle.

De la chapelle primitive il ne reste absolument aucune trace.

Construite très probablement en 744, sur l'emplacement actuel, lequel était compris dans l'*Oudenburch*, par saint Boniface qui, se rendant en Allemagne, était de passage dans nos contrées, elle fut, dès l'origine, placée sous l'invocation de la Sainte Vierge : « *Onze Lieve Vrouwe ter Reyen* ».

On ignore absolument le sort que subit cette première chapelle lors des incursions des Normands et pendant les deux siècles qui suivirent.

Les chroniqueurs nous apprennent seulement qu'en 909 elle devint église paroissiale, et qu'en 1091 l'évêque de

Tournai, Radbod, l'éleva au rang de collégiale. Celui-ci s'était, paraît-il, emparé injustement de la juridiction de cette église qui avait appartenu jusqu'alors à l'évêque d'Utrecht.

De longs démêlés surgirent à ce sujet entre l'évêque de Tournai, Radbod, et les évêques d'Utrecht Guillaume puis Godebald. Le Pape Grégoire VII y fut même mêlé. L'évêque de Tournai, Lambert, ne reconnut les droits de l'évêque d'Utrecht qu'en 1122.

Plus tard, l'église Notre-Dame retourna sous la juridiction de l'évêque de Tournai, et y resta jusqu'à l'érection du siège épiscopal de Bruges.

« Nous ne pouvons préciser, dit J. Gaillard, aucune date positive à ce sujet, parce qu'il n'existe pas aux archives des pièces touchant ce fait ».

L'étude de l'édifice actuel semble me démontrer que la juridiction de l'évêque d'Utrecht ne fut pas de longue durée et avait déjà pris fin avant le commencement du XIIIe siècle. En effet, comme je le prouverai plus loin, l'édifice élevé à cette époque est une œuvre bien Tournaisienne ; et il est peu probable que l'évêque d'Utrecht, qui jusqu'alors avait toujours revendiqué la juridiction de cette église, eût chargé de la confection de ses plans un architecte du pays de Tournai.

Les *Jacobi Meyeri Annales rerum Flandricarum* relatent que, en 1116, un grand incendie détruisit à peu près toute la ville de Bruges.

L'église Notre-Dame ne fut pas épargnée ; mais Charles-le-Bon, qui arriva au pouvoir en 1118, s'empressa de la restaurer. Ces travaux, commencés en 1119, étaient déjà terminés en 1120.

Plusieurs auteurs ont cru voir dans les arcades en plein-cintre, qui se trouvent entre les deux nefs septentrionales, les restes de l'église construite par Charles-

le-Bon. C'est là une profonde erreur, que je rencontrerai plus loin.

Les chroniqueurs signalent une reconstruction de l'église faite en 1180-85, aux frais de Gertrude, veuve de Rodolphe, châtelain de Flandre [1].

C'est à cette époque, je pense, qu'il faut attribuer la plus grande partie de la grande nef, y compris le transept avec ses bas-côtés et la façade occidentale.

On n'y découvre que des matériaux qui, dans nos contrées, caractérisent, d'une façon bien nette, les édifices de la fin du XII[e] siècle. Ce sont :

1° Le *veldsteen*, sorte de grès bleuâtre, aux formes irrégulières, qui se rencontre dans les terrains sablonneux des environs de Bruges ;

2° le tuf taillé à arêtes vives ;

3° la pierre de Tournai.

Les plus anciens édifices de la période romane sont presqu'exclusivement construits en *veldsteen*. Posée aussi bien que possible en assises horizontales de hauteurs variées, cette pierre ne sert pas seulement à la construction des murs ; on en forme également des cordons saillants, des chapiteaux, des fûts et des bases de colonnettes d'arcatures aveugles, des couvertures de glacis.

Les colonnettes isolées, qu'il serait impossible de construire en *veldsteen*, sont exécutées en pierre de Tournai. Ces grandes surfaces, en pierres équarries au marteau, donnent aux constructions de cette époque un aspect fruste qu'accentue encore l'absence des arêtes vives aux

---

[1] Dans les *Annales de l'Émulation* pour l'année 1906, qui ont paru avant le présent volume, M. le chanoine Callewaert a démontré que dans les textes des chroniqueurs dont parle M. De Wulf, il est question d'une chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge, qui fut d'abord construite au Bourg et transférée en 1185 au Béguinage de Bruges. Ce fait n'enlève pas sa valeur au raisonnement de M. De Wulf, comme on peut le constater dans les lignes suivantes.

angles saillants des murs dépourvus de tout chaînage en pierres appareillées.

Nous retrouvons ce mode de construire dans les nombreuses églises romanes de la Flandre qui datent de Robert-le-Frison, 1072-1093 : Oostcamp, Thielt, Thourout, Snelleghem, etc.

Plus tard, au XII[e] siècle, le *veldsteen* est encore employé comme blocage dans la construction des murs et des piliers ; mais on utilise déjà le tuf taillé à arêtes vives pour former les angles des embrasures de portes et de fenêtres et pour bander les voûtes d'arêtes ; c'est-à-dire pour exécuter toutes les parties de la construction pour lesquelles l'irrégularité du *veldsteen* ne convenait guère.

Les membres d'architecture qui devaient être sculptés ou moulurés et ceux qui avaient à supporter une charge trop considérable, étaient exécutés en pierre de Tournai.

Nous trouvons un exemple frappant de ce genre de construction dans la chapelle de Saint-Basile à Bruges, qui fut reconstruite sous Thierry d'Alsace, vers 1150.

Vers la fin du XII[e] siècle, le système de construction en *veldsteen* et tuf se maintient, mais l'emploi de la pierre de Tournai devient beaucoup plus fréquent. Le *veldsteen* et le tuf ne servent plus que de remplissage, là où il serait trop onéreux d'employer la pierre de Tournai.

On utilise cependant déjà celle-ci pour les chaînages des angles des murs des contreforts, pour les piliers, les arcades, les colonnettes et les arcatures.

C'est le moment où l'école Tournaisienne, dont l'église qui nous occupe est une des plus belles œuvres, prend son essor.

Le *veldsteen* et le tuf restent presque exclusivement en usage, jusque vers les dernières années du XII[e] siècle ; nous voyons alors seulement apparaître les premiers matériaux en terre cuite.

Ce n'est que dans les édifices de la fin du XII[e] siècle ou du commencement du XIII[e] siècle, que l'on rencontre ces grandes briques, qui sont d'autant plus anciennes qne leur dimension est plus grande. C'est le commencement de l'âge de la brique dans l'art de bâtir en Flandre.

Je ne me suis engagé dans cette dissertation sur les matériaux employés pendant la période romane et pendant celle de la transition, que pour établir ce que j'avançais plus haut, à savoir : que nous retrouvons dans la grande nef de l'église Notre-Dame jusque et y compris le transept, dans les bas-côtés et dans la façade occidentale, les restes de l'église construite vers 1180-1185.

Les parties inférieures des deux tourelles qui flanquent la façade occidentale et dans lesquelles sont engagées des colonnettes en pierre de Tournai, sont construites en tuf. C'est même, je pense, à cause de l'emploi de cette pierre, qui offre très peu de résistance à l'écrasement, que ces deux tourelles ont perdu leur aplomb.

Toutes les parties qui ne subirent aucune modification ultérieure, sont construites en *veldsteen*, en tuf et en pierre de Tournai; quelques rares pierres blanches y sont mêlées à la pierre bleue; mais leur emploi ne constitue qu'une exception.

On n'y relève des matériaux en terre cuite que dans les parties modifiées au cours de XIII[e] siècle.

Il ne me sera pas difficile de reconstituer l'église du XII[e] siècle.

La grande nef se composait d'une série de cinq travées égales, et d'une travée plus large au transept, dont les arcs s'appuyaient sur des colonnes cylindriques, couronnées de chapiteaux garnis de deux rangées de feuilles à crochets et munis d'une abaque à forte moulure.

Les deux piliers qui, de chaque coté, soutiennent l'arc du transept, ont conservé leur colonne cylindrique primi-

tive. Les colonnettes qui y sont accolées, de même que l'arc porté par ces piliers, n'appartiennent pas à l'édifice du XII° siècle, comme nous le démontrerons plus loin.

J'ai mis à découvert, au-dessus de l'arcade actuelle du transept sud, les restes de l'ancienne arcade, formée de claveaux alternativement en pierre bleue et en pierre blanche.

L'ogive aiguë de cette arcade se prolongeait jusqu'à mi-hauteur du triforium actuel du transept. Les claveaux retrouvés, qui prennent toute l'épaisseur du mur, ne sont pas moulurés; le tracé qu'ils donnent ne correspond pas au tracé extérieur du chapiteau; cela semble prouver qu'un second rang de claveaux, moins large, soutenait le premier. Je n'en ai pas retrouvé de traces; il est vrai que jusqu'ici je n'ai pu fouiller que d'un seul côté les arcs du transept sud et que de légères crevasses dans le crépissage, indiquent clairement la présence de l'arc primitif, de l'autre coté et des deux cotés de l'arcade nord.

La maçonnerie existant au-dessus du fragment d'arc que j'ai découvert, est exécutée en *veldsteen* et tuf. Le remplissage entre cet arc et l'arcade actuelle est en briques.

Les piliers de la nef du XII° siècle étaient formés, sans aucun doute, de même que les piliers du transept, de colonnes cylindriques supportant des arcs élancés comme ceux du transept.

Les moulures, formant faisceaux de colonnettes et se répétant dans l'arcade, accusent une époque postérieure.

D'aucuns ont supposé que les colonnes cylindriques primitives se trouvent encore à l'intérieur des piliers actuels. Je dirai ce que je pense de cette opinion, lorsque je parlerai plus loin de la transformation que subirent ces piliers, au XIII° siècle.

Les deux piliers extrêmes de la grande nef, accolés au mur de la façade occidentale, sont restés à peu près intacts.

Ils sont formés d'une demi-colonne cylindrique, qui reproduit le modèle de celles du transept.

Au-dessus des chapiteaux de chacun des piliers, s'élevait une colonette engagée, en pierre de Tournai, formant la séparation des travées de la nef et couronnée par un chapiteau à crochets.

Le triforium lui-même se composait de cinq arcatures en plein-cintre, ornées d'un boudin. L'arc central est soutenu par deux petits piliers à colonnettes engagées, et les arcs latéraux sont séparés par une colonne isolée. Les chapiteaux de ces colonnettes sont également à crochets. J'ai retrouvé ici des traces de polychromie, très sommaire d'ailleurs. Le socle des colonnettes était peint en jaune ; la moulure de la base, en rouge ; l'arcature en jaune.

Je suppose, quoique je n'en aie pas trouvé de traces, que le fût des colonnettes était peint en rouge, pour compléter cette série de juxtaposition alternative de jaune et de rouge.

Le mur de fond du triforium est traité en grand appareil de Tournai.

A la hauteur du triforium, j'ai trouvé, dans la façade occidentale, de chaque côté de la grande fenêtre, une demi arcature reproduisant exactement celles du triforium ; ce qui ferait supposer que cette galerie s'est prolongée tout le long du mur formant le fond de l'église vers l'ouest.

Au-dessus du triforium, nous trouvons, à chaque travée de la nef, une arcade à plein-cintre surbaissé et s'appuyant sur des colonnettes à crochets.

L'arcade, ornée d'un boudin, est construite en claveaux, alternativement en pierre de Tournai et en pierre blanche. Une moulure contourne l'extrados de ces arcs ; cette moulure est également partie en pierre de Tournai et

partie en pierre blanche ; mais la disposition d'alternance des matériaux n'est plus observée. Un troisième arc sans moulure forme arc de décharge au-dessus du premier. Cette grande arcade encadrait la fenêtre proprement dite, percée dans un mur assez léger, construit au-dessus des arcatures du triforium. Le mur qui existe actuellement n'est pas le mur primitif ; il est construit en briques et est percé d'une fenêtre ogivale veuve de ses meneaux. Il ne me semble pas douteux que le mur primitif était construit en pierre de Tournai et percé d'une triple lancette. Toute la surface extérieure est en pierre de Tournai.

Cette partie supérieure de la nef était excessivement légère ; car non seulement l'arcade évidait considérablement le mur, mais au droit de chaque pied-droit le mur était percé d'une galerie de communication, afin de permettre le passage des ouvriers à l'extérieur de l'édifice, le long des fenêtres.

Cette galerie n'existe plus qu'à l'entrée de la tourelle nord de la façade occidentale ; les autres passages sont murés.

Il ne me paraît guère admissible que l'édifice primitif fût voûté. Le mur de l'étage supérieur, tel qu'il existait alors, était certainement trop faible pour résister aux poussées de voûtes, soit en berceau, soit d'arêtes, soit à nervures, si tant est qu'à cette époque on avait déjà essayé ce nouveau système de construction dans nos contrées. D'ailleurs, il n'eut jamais pu être question, alors, que de voûtes à nervures sur plan carré et non sur plan barlong. Or le nombre de travées — elles sont cinq — entre la façade et le transept, s'oppose à une division permettant l'établissement de voûtes sur plan carré.

La succession régulière des colonnettes, s'élevant au-dessus des chapiteaux des piliers, semble bien plutôt

conçue pour recevoir une série de poutres, formant ancrage entre les murs latéraux relativement faibles, et servant d'entrait à la charpente de la toiture, qui était destinée à rester apparente, habillée ou non au moyen de bardeaux.

On m'objectera peut-être que les chapiteaux des colonnes séparant les travées sont placés au niveau supérieur du triforium, c'est-à-dire en-dessous des fenêtres hautes de la nef, et que l'entrait de la charpente devait nécessairement se trouver au-dessus de ces dernières. L'objection peut paraître fondée ; mais il est bien possible que le chapiteau ait été destiné à recevoir un support vertical, dans lequel s'assemblait un poussard destiné à soulager l'entrait. Une semblable disposition existe encore à l'église de Damme.

Les bas-cotés sont certainement les parties les mieux conservées de l'église primitive.

A chacun des piliers correspond une colonne engagée, avec chapiteau à crochets, destiné à recevoir la retombée des voûtes.

A l'extrémité des bas-cotés, du coté ouest, la façade ancienne est à peu près complète. Le mur de fond était percé d'une triple lancette, en pierre de Tournai d'un très beau caractère. De semblables fenètres existaient dans les murs latéraux des bas-cotés. Une seule est encore intacte ; c'est celle que l'on voit pratiquée dans le mur derrière lequel se trouve logé l'escalier de la tour.

Les traces des autres sont parfaitement visibles dans les murs qui séparent le bas-coté du collatéral septentrional. On y remarque que le mur a été percé et qu'une partie des colonnettes extrêmes de la fenêtre étant maintenues un arc plein-cintre a été bandé au-dessous de l'ancienne baie.

C'est cette arcade que Verschelde et Weale ont considérée comme étant un vestige de l'édifice de Charles-le-Bon.

Du côté sud, toutes traces des fenêtres primitives ont disparu ; on voit seulement les amorces du mur primitif.

Les voûtes actuelles sont à nervures, les panneaux de remplissage en briques. Ces voûtes ne sont donc pas primitives. Les claveaux des nervures, qui sont en pierre blanche, furent peut-être réemployés lors des remaniements du XVIIIe siècle.

Il reste seulement très peu de chose du chœur constitué au XIIe siècle. Une fenêtre à triple lancette, en partie murée, existe encore dans la première travée de l'ambulatoire nord. — Une partie du soubassement et des contreforts des chapelles absidales est construite en *veldsteen*. Ce fait semble prouver que l'église du XIIe siècle devait s'étendre jusque-là.

Les fenêtres en triple lancette, des travées du bas-côté et de l'ambulatoire nord, qui touchent au transept, n'occupaient pas, comme celles des autres travées du bas-côté nord, le milieu du mur.

Cette irrégularité ne peut s'expliquer que par la présence de la tour déjà projetée à l'endroit où elle s'élève actuellement.

L'édifice primitif que je viens de décrire date-t-il, en tout ou en partie, de Charles-le-Bon ? Le caractère architectural de l'église prouve surabondamment le contraire. On le constate en comparant l'église Notre-Dame à la chapelle Saint-Basile, qui fut reconstruite longtemps après la mort de Charles-le-Bon, sous Thierry d'Alsace, en 1150, et où la tradition romane est conservée dans toute sa pureté. Cette comparaison démontre que l'église Notre-Dame est, sans aucun doute, postérieure.

Je crois donc pouvoir attribuer les parties primitives de la grande nef et des bas cotés à la fin du XIIe siècle.

Au chevet du chœur, on trouve aussi certaines parties de la construction élevées en *veldsteen* et en pierre de

taille. Mais cette dernière n'est pas la pierre de Tournai ; c'est presque partout la pierre de Baelegem, ce qui me paraît être un indice sérieux pour trouver dans ces contreforts et soubassements un travail du XIIIe siècle. Peut-être employa-t-on là les matériaux de la primitive église qu'on venait de démolir ?

D'ailleurs, le plan du chevet implique des dispositions de voûtes qui n'étaient pas connues au XIIe siècle.

La reconstruction du chœur a été entamée par le transsept... Consolidation des piliers par des colonnettes pour porter l'arc... Piliers du sud... Piliers du nord.

La grande nef est d'architecture tournaisienne...

Il est difficile de déterminer si la construction, de la grande nef s'est prolongée jusqu'au chœur. . . . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Ainsi se termine cette étude, hélas incomplète, mais si captivante, de M. Charles De Wulf. Quel dommage qu'il n'ait pu continuer ses recherches !

Au risque de répéter, en partie, certaines assertions contenues dans ce qui précède, nous reproduisons encore deux notes qui ont leur intérêt.

Voici la première :

« Je ne puis partager l'avis que M. Henri Hymans exprime, dans son récent et bel ouvrage : *Bruges et Ypres*, à propos de l'église Notre-Dame : *Richement pourvue, dit-il, d'œuvres d'art, dont plusieurs ont une célébrité universelle, l'église est d'ordre secondaire sous le rapport de la splendeur architecturale.*

« *D'élévation médiocre, défigurée par un jubé disgracieux du XVIIIe siècle, offrant en outre l'inconvénient grave de masquer la vue du chœur, pourvue d'un triforium dénaturé,*

d'une chaire de vérité et d'un maître autel de style bâtard, Notre-Dame ne peut intéresser que secondairement l'archéologue. (*Les villes d'art célèbres — Bruges et Ypres*, par Henri Hymans. Paris, H. Laurens, 1901).

« L'étude à laquelle je me suis livré, à l'occasion de la restauration des fenêtres en voie d'exécution en ce moment, m'a vivement intéressé.

« L'église Notre-Dame, comme la plupart de nos églises du moyen âge, ne fut pas construite d'un seul jet telle que nous la voyons aujourd'hui. Chaque siècle et même parfois chaque quart de siècle y donna sa part.

« Les parties les plus anciennes datent de 1180-1185 : ce sont la grande nef et les bas-côtés. Cette construction primitive appartient incontestablement à l'École tournaisienne.

« Les deux tourelles d'angle de la façade occidentale, les fenêtres en triple lancette qui existent encore à cette même façade et dans le mur situé au pied de la tour, sont absolument tournaisiennes. Les traces de ces mêmes fenêtres sont encore visibles dans les murs des deux bas-côtés, percés postérieurement pour agrandir l'église.

« D'ailleurs, Notre-Dame de Bruges ressemble étonnamment à Saint-Quentin de Tournai et les fenêtres de la grande nef sont une réplique évidente de celles de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde, qui appartient à la même école.

« Il ne me semble pas douteux que dans l'église primitive les piliers, séparant la nef des bas-côtés, étaient de simples colonnes cylindriques. Les colonnes engagées dans le mur de façade et dans les murs latéraux des bas-côtés ont conservé cette forme. Il me paraît fort probable qu'au XIIe siècle la nef centrale était couverte au moyen d'une voûte en bardeaux. »

La seconde note est conçue en ces termes :

« *Arcatures dans une chapelle du collatéral nord.* En grattant le badigeon et le crépissage du mur existant sous la fenêtre de la troisième travée du collatéral nord, on a trouvé les restes d'une décoration formée d'arcatures en pierre blanche, posée sur colonnettes en briques taillées, reposant sur des socles en pierre blanche.

« Dans trois de ces arcatures on voit encore des restes de peintures murales à fresque, représentant :

« 1° S. Corneille, en costume de Pape, coiffé de la tiare et tenant en main une corne ;

« 2° S. Victor, en guerrier, avec son emblème : le moulin à vent ;

« 3° S. Paul apôtre, figuré à la façon traditionnelle, avec l'épée qui lui trancha la tête.

« La fabrique d'église se propose de faire restaurer ces arcatures, de faire copier les peintures murales et de faire fixer ensuite, aussi bien que possible, les débris qui en restent. »

M. Vincent a fait les copies en question, à la demande des marguilliers de Notre-Dame.

III.

Planches indiquant les diverses époques de la construction de l'église Notre-Dame.

En publiant les planches ci-jointes, trouvées au milieu des notes délaissées par feu M. Charles De Wulf, nous n'avons pas l'intention d'y attacher plus d'importance que celui qui en est l'auteur. Le regretté architecte a fait ces dessins pour son usage personnel, et il se proposait d'y ajouter, au fur et à mesure que ses études le lui

permettraient, les dates de construction qui auraient été le résultat de ses recherches. Les dates provisoirement admises sont puisées dans divers auteurs qu'il a consultés; plusieurs d'entre elles sont tout-à-fait certaines ; mais quelques agrandissements faits à Notre-Dame ne sont accompagnés d'aucune date.

Comme le dit M. De Wulf dans l'étude qui précède, les archives fort riches de l'église Notre-Dame n'ont pas été complètement dépouillées. Il faut espérer qu'un jour on s'occupera de cet immense travail, qui a déjà été entamé autrefois par M. Edouard Gailliard, actuellement secrétaire perpétuel de l'Académie royale de littérature flamande. Plus tard, M. le baron Ernest van Caloen, président de la fabrique d'église de Notre-Dame et M. le baron Albert van Zuylen van Nyevelt, conservateur adjoint des archives de l'Etat à Bruges, ont, de leur côté, continué le dépouillement d'un grand nombre de documents concernant l'ancienne collégiale. Ils ont été encouragés et aidés dans leurs efforts par M. Gailliard. M. le baron van Zuylen a réuni notamment une série de textes qui se rapportent à des travaux importants, effectués à diverses époques à ce superbe monument. Il a eu l'obligeance de les mettre à notre disposition, et nous les publions volontiers. Ils jetteront peut-être quelque jour sur les époques où certaines constructions sont venues s'ajouter aux constructions plus anciennes, ou bien sur les dates où des travaux importants furent entrepris, tantôt pour reconstruire certaines parties, tantôt pour embellir l'église.

Nous remercions vivement M. le baron van Zuylen de nous avoir communiqué ses notes ; nous osons espérer qu'il s'occupera un jour activement de recherches ultérieures dans ce trésor d'archives, dont la connaissance tranchera probablement d'une manière définitive bien des questions encore incertaines en ce moment.

Nous avons donné en français, sans précisément les traduire, le sens des principaux documents que nous devons à l'obligeance de M. le baron Albert van Zuylen van Nyevelt. Nous reproduisons intégralement les textes latins les plus importants (¹).

1297. Dans une chronique, qui, copiée d'une plus ancienne, fut, à la date du 16 juillet 1721, certifiée conforme à cette dernière, nous lisons que, sous Walter de Courtrai, XIe prévôt de Notre-Dame, élu en 1295, fut complètement achevée la superbe et magnifique tour de cette église, en l'année 1297 : « His temporibus perfecta et consummata fuit hec spectabilis et excellentissima fabrica (²) turris hujus ecclesie, anno Dni MCCXCVIJ ».

(¹) Le présent volume des *Annales de la Société d'Émulation* (1904) ne paraissant qu'à la fin de 1906, nous croyons pouvoir signaler ici la bulle de Nicolas IV, datée du 15 mars 1289 et reproduite dans nos *Annales* pour l'année 1906, 2e fascicule, pp. 170-172. Ce document pontifical est, au point de vue chronologique, le plus ancien où il soit fait mention de la construction de l'église Notre-Dame. Le 9e prévôt, Brixius, et le chapitre de la collégiale avaient *commencé une reconstruction très coûteuse de leur église qui menaçait ruine.* Ne possédant pas les ressources nécessaires pour mener ce travail à bonne fin, ils s'étaient adressés au Pape pour exposer leur situation. Nicolas IV accorda, pour cinq ans, une indulgence d'une année et quarante jours, à tous ceux qui soutiendraient la bonne œuvre recommandée ; mais il défendit, sous peine d'invalidité, de laisser colporter ces lettres d'indulgence par des quêteurs. « Cum itaque, sicut ex parte dilectorum filiorum... prepositi et capituli ecclesie beate Marie Brugensis, Tornacensis diocesis, fuit expositum coram nobis, ipsi *ecclesiam ipsam, que minatur ruinam, de novo edificare inceperint, opere plurimum sumptuoso......* etc.

Ce texte est de nature à embarrasser tous ceux qui ont essayé d'élucider l'histoire de la construction de Notre-Dame. « Il est fort probable, dit M. Weale, que la tour n'a été commencée que vers 1280 » (*Bruges et ses environs*, 4e édition, p. 110). Mais peut-il être question de la *tour*, dans le texte cité de Nicolas IV ? Il est difficile de l'admettre. Les mots *ecclesiam ipsam* semblent exclure positivement l'idée de *tour*.

(²) Le mot *fabrica* revient dans plusieurs des textes qui suivent et nous paraît signifier généralement : *construction*. C. DUCANGE, *Glos-*

En 1328, le lundi après l'Epiphanie, Guillaume, évêque de Tournai, concède 40 jours d'indulgence à ceux qui, s'étant confessés avec un cœur vraiment repentant, donneront une aumône pour les travaux de construction de l'église Notre-Dame à Bruges « .....omnibus vere penitentibus et confessis, qui ad opus fabrice ecclesie Beate Marie in Brugis, nostre diocesis, manus porrexerint adjutrices ».

En 1328, le mardi avant la fête de S. Clément (22 nov.), le doyen de Bruges communique aux curés, aux chapelains, et à tous les fidèles, une pièce dans laquelle les vicaires généraux de Tournai déclarent avoir appris du prévôt et des chanoines de Notre-Dame que l'état de vétusté et d'autres défauts constituaient pour leur église un grand danger, que des réparations urgentes devaient y être faites, qu'il en résulterait des dépenses considérables, que précédemment on avait entrepris de grands et importants travaux, non achevés encore pour des raisons de force majeure...... que d'un autre côté on trouvait difficilement des ressources, et que l'on demandait à l'évêque de Tournai de vouloir intervenir. Les vicaires généraux, au nom de leur chef hiérarchique, décident que les restitutions à faire dans la ville et le doyenné de Bruges, quand on ignore à qui elles reviennent de droit, pourront être faites à la collégiale de Notre-Dame pour servir, en partie du moins, aux travaux de construction de cette église, « *ad opus fabrice ejusdem ecclesie..... usque ad revocationem* ».

Nous ne publions pas le texte de cette pièce, où il y a plusieurs passages devenus illisibles. Nous nous sommes efforcé d'en donner le sens général dans la mesure du possible.

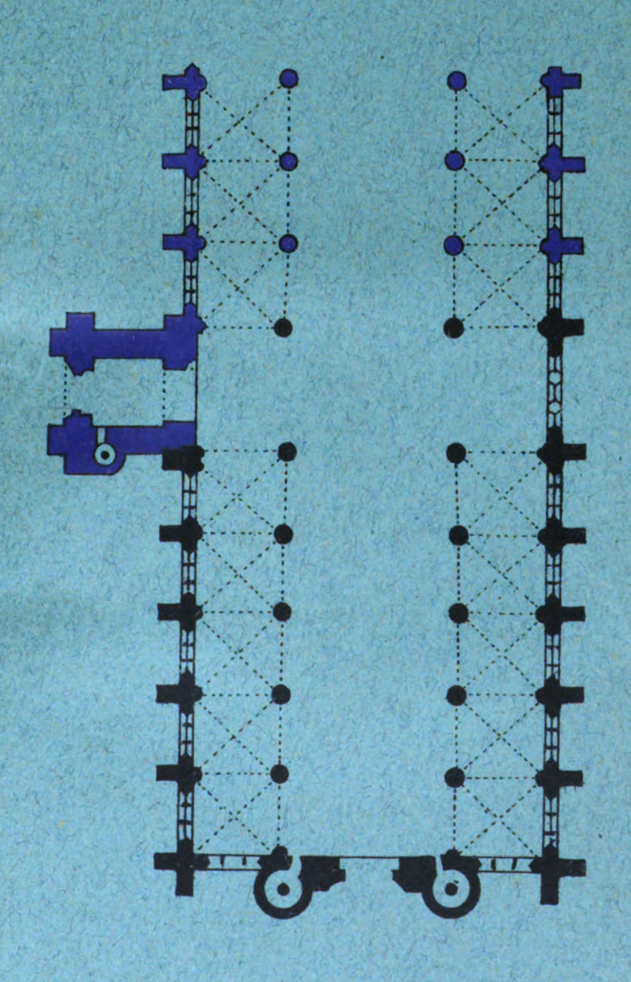
---

sarium mediæ et infimæ latinitatis. V° « fabrica, pro exstructione vel refectione murorum urbis seu castri accipi videtur ».

En 1329, le 27 mai, l'archevêque de Reims « Guillermus » s'adressant aux abbés, prieurs, prévôts, doyens, chapitres, prêtres ayant ou n'ayant pas charge d'âmes, ainsi qu'aux autres ecclésiastiques de sa ville, de son diocèse et de sa province, leur demande de bien accueillir eux-mêmes et de faire bien recevoir par leurs ouailles l'envoyé de l'église Notre-Dame, quand il se présentera, une fois par an, pour demander les aumônes des fidèles. En effet, il y a, à la dite église, une construction qu'on élève à grands frais, commencée depuis longtemps déjà, et que l'on ne pourra achever sans les aumônes des fidèles. — Voici le texte que nous venons de résumer :

« .... Cum igitur in ecclesia Beate Marie Virginis Brugensis, diocesis Tornacensis, sit quoddam edificium ad honorem Dei et Beate Marie Virginis tam sumptuose iampridem inceptum, quod sine Christifidelium elemosinis perfici non valeret nec fabrica ipsius ecclesie comode sustentari, universitatem vestram monemus, rogamus et exhortamur in Dño, nichilominus in vestrorum remissionem peccaminum firmiter iniungentes, quatinus cum nuncius dicte collegiate ecclesie ad vos et vestras ecclesias, semel in anno, accesserit fidelium elemosinas petiturus, benigniter et caritative recipientes eundem et recipi facientes, necessitatem ipsius ecclesie commissis vobis plebibus exponatis, eas monitis salutaribus inducendo ut, de bonis sibi a Deo collatis, pia largiantur ei subsidia caritatis, quatinus per hec et alia bona que vos et ipsi, Domino inspirante, feceritis, ad eterne possitis felicitatis gaudia pervenire. »

Puis l'archevêque de Reims donne 40 jours d'indulgence « omnibus vere penitentibus et confessis, qui ad fabricam dicte ecclesie sustendendam et opus seu edificium suas elemosinas transmiserint seu nuncio predicte ecclesie manus porrexerint adiutrices .... »



Fin du XII.e siècle.
Les parties teintées en violet ont disparu.

BRUGES, LITH. LÉON DE HAERNE-BODART, RUE N. D. 25.

En 1335, André, évêque de Tournai, apprend que l'église Notre-Dame à Bruges, qui tombe de vétusté, a besoin de grandes et coûteuses restaurations ; il y a longtemps qu'on y a entrepris d'importants travaux d'embellissement ; malheureusement les fonds manquent pour les continuer, de même que pour construire des châsses ou reliquaires. Pour ces motifs, le 7 juillet 1335, l'évêque susmentionné engage tous abbés, prieurs, doyens, curés, chapelains et tous autres ecclésiastiques de son diocèse de faire quelque aumône à la prédite église Notre-Dame. Voici la partie, à notre point de vue la plus importante, de cette lettre : Les prévôt et chapitre de Notre-Dame ont représenté à leur évêque « ecclesiam suam, propter vetustatem et apparentem ruinam, magna et sumptuosa reparacione indigere, ad cuius reparacionem ipsorum et dicte ecclesie proprie facultates non suppetunt, que, guerrarum conflictu, fuerunt quam plurimum devastate, et propter nonnulla magna et gravia onera, que, omni die, tam suo quam predicto ecclesie nomine supportare tenentur, et quod, licet in eadem ecclesia sumptuosum opus et laudabile ad reparacionem et decorem ipsius ecclesie dudum inceptum fuerit, adhuc tamen, propter tenuitatem reddituum et facultatem ipsorum, non extitit consummatum.... »

1425, 18 novembre. Colard Caignet et Brachelet Midot de « Scarchines en Henau » [1] déclarent devant bourgmestres et échevins de Bruges avoir reçu de Jacques de la Chapelle le « machonnier » au nom de l'église Notre-Dame à Bruges 23 l. 16 s. 8 d. gr., monnaie de Flandre, pour les pierres qu'ils ont fournies et fourniront pour les quatre piliers « nouvellement encommenchiez » en la « dicte esglize,

---

[1] *Inventaire des archives de la ville de Bruges. Glossaire flamand* par Edw. Gailliard. Bruges, 1879-82. V° *Scarsines :* « proprement forme flamande du nom d'Ecaussines, localité du Hainaut ».

incluz en ce certaine quantité de pieres que les dis Colard et Brachelet doivent briefment audit Jacques delivrer à Bruesselle ».

1520, 17 janvier. « Dit was ghedaen jnt jaer duust vyfhondert ende neghentiene, op den zeventiensten dach van Laumaendt..... » Acte passé par devant Edouard van Ghyseghem et Corneille Bernaerdts, échevins de Bruges, par lequel Antoine de Vos reconnaît avoir reçu de sieur Josse de Roode et Corneille Capelle, en leur qualité de marguilliers de l'église Notre-Dame, à Bruges, la somme de 10 livres de gros en à compte de la livraison de briques « maetsteghelen » qu'il doit fournir à la dite église, en suite des lettres chirographaires passées entre eux marguilliers et lui Antoine de Vos, à la date du 4 septembre 1519.

1521, le 22 février. Démolition et reconstruction de la flèche. Lettres du vicaire général de l'évêque de Tournai. Lui ont exposé les maîtres de la fabrique « qualiter ipsi, duobus jam effluxis annis vel circiter, turrim dicte ecclesie multum altam, tunc valde ruinosam et pericula ac casum comminantem, summaque reparatione indigentem, a summo vertice usque ad locum in quo pendent campane eiusdem ecclesie maximis expensis deponi fecerunt et demoliri, eandemque de novo construi facere et jn altum erigi de communi consensu parochianorum pretacte ecclesie quantocius concluserunt. » Aussi le supplient-ils de leur donner l'autorisation de contracter un emprunt ; ce qui fut accordé.

1547, 27 avril. L'empereur Charles-Quint autorise les marguilliers de l'église Notre-Dame à Bruges à ouvrir en cette ville une loterie pour subvenir aux frais d'entretien

et de restauration de leur église .... La loterie consistera en objets d'argenterie ; les lots seront de 3, 4 ou 5 sols au moins. Sauf-conduit est donné à tous ceux qui y prendront part, 15 jours avant et 15 jours après le tirage, sauf aux ennemis, bannis et criminels.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE LIVe VOLUME DE LA COLLECTION, ANNÉE 1904.

